«DITES À TOUT LE MONDE QU'ON EXISTE...»

AVIS SUR LA PAUVRETÉ DES JEUNES



Cet avis a été adopté par le Conseil permanent de la jeunesse à sa 37° séance, le 29 mai 1993, et transmis au ministre responsable de la jeunesse, le Premier ministre du Québec, conformément à l'article 26 1 de la Loi sur le Conseil permanent de la jeunesse.

..... 1

Recherche et rédaction:

René Simard

Chantal Girouard

Collaboration à la recherche:

Louise Bisson

Comité aviseur:

Serge Fleury

(vice-president du Conseil et responsable du comité)

Michael Betts

Diane Chevalier

Charles Duval

Marie Grégoire

Suzanne Péloguin

Alain Vigneault

Responsable de la production:

Marie Kronström

Secrétariat:

Danielle Tremblay

Denyse Lamarre

Normalisation et révision linguistique:

Joëlle Chauveau

Conception graphique:

Couture Tremblay

Réimpression:

Imprimerie Le Renouveau inc.

Photos:

Jean Désy

Conseil permanent de la jeunesse

580, Grande Allée Est, bureau 440

Québec

G1R 2K2

Gouvernement du Québec

Dépôt légal - 3° trimestre 1993

Bibliothèque nationale du Québec

ISBN: 2-550-27906-9

Sauvons notre environnement

Conscient de l'importance que revet la preservation de l'environnement pour la jeunesse québécoise ; associant la qualite de l'environnement au bien-etre des genérations actuelles et futures :

Le Conseil permanent de la jeunesse s'engage à faire la promotion de comportements responsables à l'égard

de l'environnement, en encourageant :

- la reduction à la source, par l'utilisation judicieuse des ressources naturelles, recyclables ou non.
- 2- la recuperation de produits divers ;
- le recyclage de matériaux et le developpement de programmes locaux de recyclage;
- la valorisation des éléments non recyclables ou non-reutilisables

Le Conseil permanent de la jeunesse entend ainsi susciter chez ses partenaires un interêt continu et une reelle volonte d'agir.



TABLE DES MATIÈRES

Remerciements			6	Partie 2.		Définition, effets et causes		
Introduction			7			La pauvreté par les personnes qui l'étudient	27	
La p		«Dites à tout le monde qu'on exis La pauvreté par les jeunes qui la vivent	s te» 9	спари		«Quand on est pauvre, on a pas béaucoup d'argent» ou comment définir la pauvrete	28	
				4.1	Une de	éfinition insatisfaisante	28	
Cl	napitre 1	La rencontre de Québec	12	4.2		ie pauvrete	29	
1.	1 Perdri	e sa dignite	12			·		
1.	2 Une r	éalité dure a avaler	12	•				
1.	3 Aller	à l'école, oui, mais	13	Chap	itre 5	Des effets individuels et sociaux	30	
1.	4 «Yaj	pas d'job»	13	5.1	Préser	nt et avenir incertains	30	
1.			14		Un	lourd silence	30	
1.		S., un programme d'aide ?	14	5.2	Une sa	anté physique détériorée	31	
1.	7 «On n	e nous écoute pas»	14	5.3	Une sa	anté psychologique fragile	32	
1.		e un espoir: «Le pouvoir,		5.4	Suicid	e et itinérance	32	
	c'est	chaque personne»	15		Vo	uloir mourir	32	
					Şa	ns toit	33	
CI	napitre 2	La rencontre de Ville-Marie	17		Sa	ns toit ni voix	33	
	·			5.5		r et vivre autrement	34	
2.		orise du clan	17	5.6	Des co	pûts considerables	35	
2.			17					
2.		le, c'est un monde artificiel	18	Chan	itre 6	Les courses pordures	37	
2.		out est développé, sauf l'emploi»	18 19	·		Les causes perdues	3/	
2.	•	·		6.1		se personnelle ou	0.7	
2.		ster pauvre	19		paress	se institutionnelle	37	
2.		it de ressources	19					
2.		tard, je m'en fous,	13	Parti	ie 3.	Pénurie d'emplois et absence		
		tout de suite que je veux vivre»	19			d'engagements politiques		
		,				La pauvreté par les institutions		
						qui la gèrent	39	
CI	napitre 3	La rencontre de Laforce	22					
3.	1 Pas d	avenir	22	Chap	itre 7	Un horizon de chômage et		
3.	2 La vie	au jour le jour	22			de précarité du travail	41	
3	3 L'édu	cation, un problème d'accessibilité	23	7.1	Une ré	ealité à déchiffrer	41	
3.	4 «Quel	le job ?»	23			participation des jeunes au marché		
3.			24			travail	41	
3.		S .	24			ntégration professionnelle des jeunes		
3.		seau, quel réseau ?	24			précarité		
3.	8 Plus d	le justice	24			chômage		
				7.2		e d'emplois	41 42 43 43	
						1		

····· 3 ·····

L'instabilité en emploi 7.4 Les revenus d'emploi des jeunes ça baisse 7.5 Des conséquences néfastes Chapitre 8 Un filet de sécurité troué 8.1 Un régime de sécurité troué 8.2 Les programmes, prestations et mesures offerts par notre régime de sécurité du revenu 8.3 Les lacunes du régime de sécurité du revenu 6.3 Les lacunes du régime de sécurité du revenu 6.4 L'abancion du logement social en décroissance 6.5 Une évaluation des mesures 8.6 Les lacunes offertes parcimonieusement 8.7 Les mesures de développement de l'employabilité 9.8 Les mesures de développement de l'employabilité 9.9 Les mesures de développement de l'employabilité 9.1 Les mesures de développement de l'emploi 9.2 Une évaluation des mesures 9.3 Les lacunes offertes parcimonieusement 57 Des mesures offertes parcimonieusement 57 La participation des jeunes aux mesures 9.0 Une dépendance qui s'allonge Que dire ? 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous ? 10.2 Des services de santé et des services sociaux mal adoptés aux jeunes Un régime no vert à tous ? 10.2 Les familles: comme si elles n'existaient pas Les leunes familles comme si elles n'existaient pas Le cadre du logement social au Québec Le logement social en décroissance Le surbustion particulière des cooperatives d'habitation Une évaluation des besoins Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 11. Un système d'éducation access Une sprache des duration access Une paproche novatrice pou le dederochage Une approche novatrice pou le dederochage Une approche novatrice pou le dederochage Un melleur accès financier Un de des l'emploi de sécurité du revenu 12. Le participation volouraire 13. Des conditions de travail leurs 14. L'explain un véritable filet de sûre 15. Tendre un véritable filet de sûre 16. L'intégration participent et de des sécurité du revenu 17. Tendre un véritable filet de sûre 18	té des jeunes Conseil unesse 7	73
7.4 Les revenus d'emploi des jeunes ça baisse 7.5 Des conséquences néfastes 46 Chapitre 8 Un filet de sécurité troué 47 8.1 Un régime de sécurité du revenu victime d'un détournement 48 8.2 Les programmes, prestations et mesures offerts par notre régime de sécurité du revenu 50 8.3 Les lacunes du régime de sécurité du revenu 50 Chapitre 9 Des mesures inefficaces de développement de l'employabilité 54 9.1 Les mesures de développement de l'employabilité 54 9.2 Une évaluation des mesures 57 Des résultats non convaincants 57 Des mesures offertes parcimonieusement 57 La participation des jeunes aux mesures 58 Une dépendance qui s'allonge 60 Que dire ? 60 Chapitre 10 Les besoins de base en attente 62 Chapitre 10 Les besoins de base en attente 62 Un système d'éducation ouvert à tous ? 62 Un réseau institutionnel «débranché» 62 L'intégration particulière des cooperatives d'habitation 10 une évaluation des membre sorial au Québec 64 Le cadre du logement social en décroissance 67 La situation particulière des cooperatives d'habitation 10 une évaluation des besoins 68 Chapitre 11 Le développement des régions eloignées 54 Chapitre 12 Le développement des régions eloignées 54 Chapitre 13 Les developpement des régions eloignées 54 Chapitre 14 Le développement des régions eloignées 54 Chapitre 15 Le développement des régions eloignées 54 Chapitre 16 Les developpement des régions eloignées 54 Chapitre 17 Le développement des régions eloignées 54 Chapitre 18 Le développement de l'emploi 54 Les fermier ave d'intérvation 12 Les femilies de l'emploi 54 Les fermier ave d'intérvation 12 Les femilies de l'emploi 54 Les femilies des femilies des régio		
Chapitre 8 Un filet de sécurité troué 47 Le plein emploi de qualité 11 Le plein emploi de volunte politique et le pa La décentralisation 12 Les partage de l'emploi 13 Des conditions de travail plus je et un salaire minimum plus elev 12 Les programmes, prestations et mesures 15 développement de l'employabilité et d'ade à l'emploi 54 Pallier la pénurie d'emplois 21 Tendre un véritable filet de sûre l'employabilité et d'ade à l'emploi 54 Pallier la pénurie d'emplois 21 Tendre un véritable filet de sûre l'insister sur l'assistance Des prestations qui permett et de se loger Les CTQ de l'enquête à l'air et de se loger Les CTQ de l'enquête à l'air et des eloger Les CTQ de l'enquête à l'air et de se loger Les CTQ de l'enquête à l'air et de se loger Les CTQ de l'enquête à l'air et de se loger Les cheminements d'intégration par le travail l'une participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune Les personnes qui participe de veritables travailleurs Intégration = em Alexandor du logement social en débranchée de Le logement social en décroissance d'intégration em des des des des ellemême 64 Le cadre du logement social au Quèbec 66 Le logement social en décroissance 67 La situation particulière des coopératives d'habitation Une évaluation des besoins 68 Chapitre 11 Le développement des régions eloignées aux jeunes gener sans les jeunes sans les jeunes 69 Une approche novatrice pour le décrochage le devicable pour le decrochage le decrochage de decrechage de decrechag		
Chapitre 8 Un filet de sécurité troué 47 La volonté politique et le pa La décentralisation La volonté politique et le pa La décentralise inus salaire minimum plus eteu un salaire minimum plus eteu un salaire minimum plus eteu de velouve de la main-doeuvre le developpement de l'employabilité de 4 Pallier la pénurie d'entralise in saine developpement de la main-doeuvre le developpement de la main-doeuvre le developpement de l'employabilité de 4 Pallier la pénurie d'entralise filet de súr le developpement de la main-doeuvre le developpement de la main-doeuvre le developpement de la main-doeuvre le developpement de l'anister sur la pénurie d'	-	79
Chapitre 8		
La décentralisation La décentralisation		79 79
8.1 Un régime de sécurité du revenu victime d'un détournement 48 8.2 Les programmes, prestations et mesures offerts par notre régime de sécurité du revenu 50 8.3 Les lacunes du régime de sécurité du revenu 52 Chapitre 9 Des mesures inefficaces de developpement de l'employabilité 54 9.1 Les mesures de développement de l'employabilité 64 9.2 Une évaluation des mesures 57 Des résultats non convaincants 57 La participation des jeunes aux mesures 58 Une dependance qui s'allonge 60 Que dire ? 60 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous ? 62 10.2 Des services de santé et des services sociaux mal adaptés aux jeunes 10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas 64 L'abandon du logement social en décroissance 67 La situation particulière des cooperatives d'habitation 68 Une évaluation des besoins 68 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées 5 ans les jeunes 5 ans les jeunes 5 ans les jeunes 69 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées 5 ans les jeunes 5 ans les jeunes 69 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées 5 ans les jeunes 5 ans les jeunes 69 Chapitre 11 Le developpement des régions éloignées 5 ans les jeunes 5 ans les jeunes 69 Chapitre 11 Le developpement des régions éloignées 5 ans les jeunes 69 Chapitre 11 Le developpement des régions éloignées 5 ans les jeunes 69 Chapitre 11 Le developpement des régions éloignées 5 ans les jeunes 60 Chapitre 11 Le developpement des régions éloignées 5 ans les jeunes 60 Chapitre 11 Le developpement des régions éloignées 5 ans les jeunes 60 Chapitre 11 Le developpement des régions éloignées 5 ans les jeunes 60 Chapitre 11 Le developpement des régions éloignées 6		76
d'un détournement 48 1.3 Des conditions de travail plus ju et un salaire minimum plus et voir d'exprogrammes, prestations et mesures offerts par notre régime de sécurité du revenu 50 8.3 Les lacunes du règime de sécurité du revenu 52 Deuxième axe d'intervention: la sécurite developpement de l'employabilité et d'aide a l'emploi 54 Des mesures de développement de l'employabilité et d'aide a l'emploi 54 Des resultats non convaincants 57 Des résultats non convaincants 57 Des mesures offertes parcimonieusement 57 La participation des jeunes aux mesures 58 Une dependance qui s'allonge 60 Une dependance qui s'allonge 60 Une granticipation des jeunes aux mesures 58 Un système d'éducation ouvert à tous ? 60 Un système d'éducation ouvert à tous ? 61 Un système d'éducation ouvert à tous ? 62 Un réseau institutionnel «débranche» 62 L'itinérance laissée à elle-même 64 Les geunes familles monoparentales 65 Le logement social en décroissance Le a situation particulière des coopératives d'habitation Une évaluation des besoins 68 Une approche novatrice pour le décrochage		77
82 Les programmes, prestations et mesures offerts par noter régime de sécurité du revenu 50 8.3 Les lacunes du régime de sécurité du revenu 52 Chapitre 9 Des mesures inefficaces de developpement de l'employabilité 54 9.1 Les mesures de développement de l'employabilité 54 9.2 Une évaluation des mesures 57 Des résultats non convaincants 57 Des mesures offertes parcimonieusement 57 La participation des jeunes aux mesures 58 Une dépendance qui s'allonge 60 Que dire ? 60 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous ? 62 Un réseau institutionnel «débranché» 62 Un réseau institutionnel «débranché» 62 Un réseau institutionnel «débranché» 64 10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas 64 Le siguenes familles monoparentales 65 Le logement social en décroissance 67 La situation particulière des coopératives d'habitation Une évaluation des besoins 69 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 50 Chapitre 11 Le développement de revenu 52 Deuxième axe d'intervention: la sécuri le développement de la main-d'oeuvre le developpement de sécurité du revenu 52 2.1 Tendre un véritable filet de sûre insister sur l'assistance Des persetations qui permett et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'air et de solger Les CTQ: de l'enquête à l'a		,
Chapitre 9 Des mesures inefficaces de développement de l'employabilité 54 9.1 Les mesures de développement de l'employabilité 54 9.2 Une évaluation des mesures 57 Des mesures offertes parcimonieusement 57 La participation des jeunes aux mesures 58 Une dépendance qui s'allonge 60 Que dire ? 60 9.3 Les lacunes des mesures 60 Chapitre 10 Les besoins de base en attente 62 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous ? 62 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous ? 62 L'itinérance laissée à elle-même 64 10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas 64 Le cadre du logement social 66 Le logement social en décroissance 67 La situation particulière des coopératives d'habitation 68 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 69 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 69 Chapitre 11 Le développement de l'employ 54 Pallier la pénurie d'emplois 2.1 Tendre un véritable filet de sûre Insister sur l'assistance Des prestations qui permett et de se loger Les CTQ: de l'empuére à l'ait sistement s' dintégration qui permett et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait sistement s' dintégration par le travail Une participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeunes les participes de véritables travailleurs lntegration par le travail Une participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeunes les prompens qui participe de véritables travailleurs lntegration participes de véritables travailleurs lntegration avec compétence de véritables travailleurs lntegration avec compétence de véritables travailleurs lntegration participes de véritables travailleurs lntegration participes de veritables travailleurs lntegration participes de		79
Les mesures de développement de l'employabilité 54 9.1 Les mesures de développement de l'employabilité et d'aide à l'emplor 54 9.2 Une évaluation des mesures 57 Des résultats non convaincants 57 Des mesures offertes parcimonieusement 57 La participation des jeunes aux mesures 58 Une dépendance qui s'allonge 60 Une dere des mesures 60 Chapitre 10 Les besoins de base en attente 62 Les personnes qui participer de véritables aux jeunes 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous ? 10.2 Des services de santé et des services sociaux mal adaptés aux jeunes 10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas 64 Le ogement social en décroissance 67 La situation particulière des coopératives d'habitation Une évaluation des besoins 68 Chapitre 11 Le développement de l'employabilité 54 Pallier la pénurie d'emplois 2.1 Tendre un véritable filet de sûre Insister sur l'assistance 2.2 Des prestations qui permett et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'air 2.2 Des cheminements d'intégration sionnelle qui permett et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'air 2.2 Des cheminements d'intégration par le travail Une participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participer de véritables travailleurs de véritables travailleurs Mesures d'intégration = em Mesures d'intégration = em Mesures d'integration = em Mesures d'activités = intégration L'intégration professionnelle et services aux collectivités La nécessaire évaluation L'intégration professionnelle passe par la concertation L'intégration L'int		
développement de l'employabilité 9.1 Les mesures de développement de l'employabilité et d'aide à l'emploi 9.2 Une évaluation des mesures Des résultats non convaincants Des mesures offertes parcimonieusement La participation des jeunes aux mesures Oue dire? 9.3 Les lacunes des mesures Chapitre 10 Les besoins de base en attente 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous? 10.2 Des services de santé et des services sociaux mal adaptés aux jeunes Un réseau institutionnel «débranché» Les familles: comme si elles n'existaient pas Le cadre du logement social au Québec Le logement social en décroissance Le logement social en décroissance Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 10.1 Les attritées aux properment des régions éloignées sans les jeunes 10.2 Les mesures de développement de l'emploi 2.1 Tendre un véritable filet de sûre insister sur l'assistance Des prestations qui permett et de se loger Les CTQ de l'enquéte à l'air 2.2 Des cheminements d'intégration soinnelle qui mènent à l'emploi L'intégration par le travail Une participation volontaire avec compétence Offfrir une chance aux jeunes All participation ouvert à tous? 62 Les personnes qui participer de véritables travailleurs Intégration par le travail Une véritable filet de sûre insister au tet de se loger Les CTQ de l'enquéte à l'air 2.2 Des cheminements d'intégration soinnelle qui mènent à l'emploi L'intégration par le travail Une participation volontaire avec compétence Offfrir une chance aux jeunes Mesures d'intégration = em Mesures d'intégration = em Mesures d'intégration = em Mesures d'intégration = em Alternance et apprentissage Mesures d'activités = intégration = em Alternance et apprentissage Mesures d'activités = intégration = em Alternance et apprentissage Mesures d'activités = intégration = em Alternance et apprentissage Mesures d'activités = intégration = em Alternance et apprentissage Mesures d'activités = intégration = em Alternance et apprentissage Mesures d'activités = intégr		
9.1 Les mesures de développement de l'employabilité et d'aide à l'emploi 54 9.2 Une évaluation des mesures 57 Des résultats non convaincants 57 La participation des jeunes aux mesures 58 Une dépendance qui s'allonge 60 Que dire ? 60 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous ? 62 Un réseau institutionnel «débranché» 62 L'itinérance laissée à elle-même 64 10.3 Les jeunes familles: comme si elles n'existaient pas 64 Le odre du logement social au Québec 66 Le logement social en décroissance 67 La situation participlière des coopératives d'habitation Une évaluation des besoins 69 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes Le la sures de developpement des régions éloignées sans les jeunes 10.1 L'abandon du logement social sans les jeunes Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes Le la structée que avergregment le bies tirside 69 Le la participation des passions 69 2.1 Tendre un véritable filet de sûre Insister sur l'assistance Des prestations qui permett et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de sourcites l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de sourcites l'ait et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'ait et de sourcites	f	8
Participation des mesures de developpement de l'employabilité et d'aide à l'emplor de l'employabilité et d'aide à l'emplor de valuation des mesures 57 Des résultats non convaincants 57 Des mesures offertes parcimonieusement 57 La participation des jeunes aux mesures 58 Une dépendance qui s'allonge 60 Une dire ? 60 Une participation volontaire avec compétence 00 Une participation volontaire avec compétence 00 Une participation volontaire avec compétence 00 Une participation ouvert à tous ? 62 Des services de santé et des services sociaux mal adaptés aux jeunes 62 Un réseau institutionnel «débranché» 62 L'itinérance laissée à elle-même 64 Mesures d'ormation = for alternance et apprentissage 10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas 64 Le cadre du logement social au Québec 65 Le logement social en décroissance 67 La situation particulière des coopératives d'habitation Une évaluation des besoins 69 Une approche novatrice pou le décrochage	rotó !	8.
9.2 Une évaluation des mesures Des résultats non convaincants Des mesures offertes parcimonieusement La participation des jeunes aux mesures Une dépendance qui s'allonge Que dire? 9.3 Les lacunes des mesures Chapitre 10 Les besoins de base en attente Un eystème d'éducation ouvert à tous? Un réseau institutionnel «débranché» Les familles: comme si elles n'existaient pas Les familles: comme si elles n'existaient pas Le lagement social Le lagement social en décroissance La situation particulière des coopératives d'habitation Une évaluation des besoins Des prestations qui permett et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'air 2.2 Des cheminements d'intégration sionnelle qui mènent à l'emploi L'intégration par le travail Une participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participer de véritables travailleurs Integration, formation activ Mesures d'intégration = fon alternance et apprentissage Mesures d'activités = intégration particulière des coopératives d'habitation Le cadre du logement social au Québec Le logement social en décroissance La situation particulière des coopératives d'habitation Une évaluation des besoins Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 11 Le lieu et région des figures Des prestations qui permett et de se loger Les CTQ: de l'enquête à l'air l'intégration par le travail Une parcicipation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeunes All Les des les enux s'ail enux et ravail Les personnes qui participer de véritables travailleurs Integration, formation activ Mesures d'intégration = en alternance et apprentissage Mesures d'activités = intégration participer de véritables travailleurs Integration, formation activ Mesures d'intégra		8
Des résultats non convaincants Des mesures offertes parcimonieusement La participation des jeunes aux mesures Une dépendance qui s'allonge Que dire? 19.3 Les lacunes des mesures Chapitre 10 Les besoins de base en attente Un système d'éducation ouvert à tous? Un réseau institutionnel «débranché» L'itinégration ouvert à des services sociaux mal adaptés aux jeunes Un réseau institutionnel «débranché» Les jeunes familles: comme si elles n'existaient pas Le cadre du logement social Le develuation des besoins Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes Des résultats non convaincants 57 Les CTQ: de l'enquête à l'ait 2.2 Des cheminements d'intégration sionnelle qui mènent à l'emploit de véritables travailleurs Les personnes qui participer de véritables travailleurs Mesures d'intégration portaite à l'ait d'en participer de véritables travailleurs Mesures d'entravail un de véritables travailleurs Mesures d'en		Ÿ
Des mesures offertes parcimonieusement La participation des jeunes aux mesures Une dépendance qui s'allonge Gue dire? Gue dire dire dire dire dire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participet de veritables travailleurs Intégration, formation, active de veritables travailleurs Intégration = em Mesures d'intégration = em Mesures d'intégration = for alternance et apprentissage Amesures d'intégration = for alternance et apprentissage Exprensional direction directivités Les jeunes familles monoparentales Gue directivités = intégration, formation, active des remaines et apprentissage Amesures d'intégration = em Mesures d'intégration = em Mesures d'intégration = for alternance et apprentissage Exprensional directivités La nécessaire évaluation L'intégration participer Exprensional de veritables de des coopératives d'habitation Une évaluation des besoins Gue directive des coopératives d'habitation Une évaluation des besoins Gue d'education access Troisième axe d'intervention: les besoins Gue directive des coopératives d'habitation Une évaluation des besoins Gue d'education access Une approche novatrice pou le décrochage		8
La participation des jeunes aux mesures Une dépendance qui s'allonge Que dire? 60 Une participation par le travail Une participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation de véritables travailleurs Intégration par le travail Une participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Intégration, formation active Mesures d'intégration = em Mesures d'activités = intégration = em Alles participation professionnelle adaptés aux jeunes Les personnes qui participation de véritables travailleurs Intégration, formation active Mesures d'intégration = em Mesures d'intégration = em Mesures d'activités = intégration = em Alles participation participation professionnelle adaptés aux jeunes Les personnes qui participation profes	nide f	82
Une dépendance qui s'allonge Que dire? 60 10.3 Les lacunes des mesures 60 Chapitre 10 Les besoins de base en attente 62 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous? 62 10.2 Des services de santé et des services sociaux mal adaptés aux jeunes 63 14.1 L'abandon du logement social et ecadre du logement social en décroissance 65 16.4 L'abandon du logement social une évaluation 66 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées 58 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées 59 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées 50 Chapitre 11 Le developpement des régions éloignées 50 Chapitre 12 Le developpement des régions éloignées 50 Chapitre 13 Le developpement des régions éloignées 50 Chapitre 14 Le developpement des régions éloignées 50 Chapitre 15 Le developpement des régions éloignées 50 Chapitre 16 L'intégration participer des compétation des des régions éloignées 50 Chapitre 16 L'abandon du logement des régions éloignées 50 Chapitre 17 Le développement des régions éloignées 50 Chapitre 18 Le développement des régions éloignées 50 Chapitre 19 L'intégration participer des compétation des des jeunes 50 Chapitre 19 L'intégration participer des compétation des des jeunes 50 Chapitre 19 L'intégration participer des compétation des des jeunes 50 Chapitre 19 L'intégration participer des compétation des des jeunes 50 Chapitre 19 L'intégration participer des compétation des des jeunes 50 Chapitre 19 L'intégration participer des compétation des des jeunes 50 Chapitre 19 L'intégration participer des compétation des des jeunes 50 Chapitre 19 L'intégration participer des compétation des des jeunes des jeunes 50 Chapitre 19 L'intégration des des compétation des de		
Que dire? 9.3 Les lacunes des mesures 60 Une participation volontaire avec compétence Offrir une chance aux jeune: Chapitre 10 Les besoins de base en attente 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous? 10.2 Des services de santé et des services sociaux mal adaptés aux jeunes Un réseau institutionnel «débranché» L'itinérance laissée à elle-même 10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas Les jeunes familles monoparentales 10.4 L'abandon du logement social Le cadre du logement social au Québec La situation participer de veritables travailleurs Mesures d'intégration, formation, activ Mesures d'intégration = em Mesures d'intégration = for alternance et apprentissage Mesures d'activités = intégration professionnelle et services aux collectivités La nécessaire évaluation L'intégration professionnelle passe par la concertation Troisième axe d'intervention: les beso de prévenir la pauvreté et répondre aux b de base des jeunes Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes Offrir une chance aux jeunes 62 Les personnes qui participer de veritables travailleurs Intégration, formation, activ Mesures d'intégration = em Alternance et apprentissage Mesures d'activités = intégration et apriciper de veritables travailleurs Intégration, formation, activ Mesures d'intégration = em Alternance et apprentissage Mesures d'intégration professionnelle et apprentissage Troisième axe d'intervention: les beso de base des jeunes 3.1 Un système d'éducation access Une approche novatrice pou le décrochage		83
avec compétence Offrir une chance aux jeune: Les personnes qui participer de véritables travailleurs 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous ? 10.2 Des services de santé et des services sociaux mal adaptés aux jeunes Un réseau institutionnel «débranché» 62 L'itinérance laissée à elle-même 64 Mesures d'activités = intégration = em Alternance et apprentissage 10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas 64 Les jeunes familles monoparentales 65 La nécessaire évaluation 10.4 L'abandon du logement social au Québec 66 Le logement social au Québec 66 Le logement social au Québec 67 La situation particulière des coopératives d'habitation 10.4 L'abandon des besoins 68 Troisième axe d'intervention: les beso Prévenir la pauvreté et répondre aux b de base des jeunes Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 69 Une approche novatrice pour le décrochage		83
Chapitre 10 Les besoins de base en attente 62 Les personnes qui participer de véritables travailleurs 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous ? 62 Intégration, formation, activ 10.2 Des services de santé et des services sociaux mal adaptés aux jeunes 62 Mesures d'intégration = em 10.3 Les familles: comme si elle-même 64 Mesures d'activités = intégration 10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas 64 et services aux collectivités Les jeunes familles monoparentales 65 La nécessaire évaluation 10.4 L'abandon du logement social au Québec 66 Le logement social en décroissance 67 La situation particulière des coopératives d'habitation 67 Une évaluation des besoins 68 Troisième axe d'intervention: les besoins 69 Une approche novatrice pour le décrochage		83
de véritables travailleurs 10.1 Un système d'éducation ouvert à tous ? 10.2 Des services de santé et des services sociaux mal adaptés aux jeunes Un réseau institutionnel «débranché» L'itinérance laissée à elle-même 10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas Les jeunes familles monoparentales 10.4 L'abandon du logement social Le cadre du logement social au Québec Le logement social en décroissance d'habitation Une évaluation des besoins Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes de véritables travailleurs Mesures d'intégration = em Mesures d'intégration = for Intégration professionnelle Et a nécessaire évaluation L'intégration professionnelle Froisième axe d'intervention: les beso de base des jeunes 3.1 Un système d'éducation access Une approche novatrice pour le décrochage		8
10.2 Des services de santé et des services sociaux mal adaptés aux jeunes Un réseau institutionnel «débranché» L'itinérance laissée à elle-même 10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas Les jeunes familles monoparentales Les jeunes familles monoparentales 10.4 L'abandon du logement social Le cadre du logement social au Québec Le logement social en décroissance d'habitation Une évaluation des besoins Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 62 Mesures d'intégration = em Intégration, tomation, active	{	8
adaptés aux jeunes Un réseau institutionnel «débranché» L'itinérance laissée à elle-même 10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas Les jeunes familles monoparentales Les jeunes familles monoparentales Les cadre du logement social Le cadre du logement social au Québec Le logement social en décroissance L'intégration professionnelle passe par la concertation Troisième axe d'intervention: les beso de base des jeunes Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes Chapitre 11 Le développement des régions éloignées Sans les jeunes Mesures de formation = for alternance et apprentissage Mesures d'activités = intégration et avergions éloignées 11.1 Les etatégias gouvernementale bien timide Mesures de formation = for alternance et apprentissage Traisième aux d'intervention: les beso de base des jeunes 3.1 Un système d'éducation access Une approche novatrice pour le décrochage		8
Un reseau institutionnel «debranche» 62 L'itinérance laissée à elle-même 64 Mesures d'activités = intégration particulière des coopératives d'habitation 67 Une évaluation des besoins 69 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 10.4 L'itinérance et apprentissage 64 Mesures d'activités = intégration professions 64 La set services aux collectivités La nécessaire évaluation L'intégration professionnelle passe par la concertation Troisième axe d'intervention: les besoins 67 Prévenir la pauvreté et répondre aux bide base des jeunes 69 Une approche novatrice pour le décrochage	•	89
L'itinérance laissée à elle-même 64 Mesures d'activités = intégr et services aux collectivités Les jeunes familles monoparentales 65 La nécessaire évaluation 10.4 L'abandon du logement social 66 Le cadre du logement social au Québec 66 passe par la concertation Le logement social en décroissance 67 La situation particulière des coopératives d'habitation 67 Une évaluation des besoins 68 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 69 Une approche novatrice pour le décrochage		8
10.3 Les familles: comme si elles n'existaient pas 64 et services aux collectivités Les jeunes familles monoparentales 65 La nécessaire évaluation 10.4 L'abandon du logement social 66 L'intégration professionnelle Le cadre du logement social au Québec 66 passe par la concertation Le logement social en décroissance 67 La situation particulière des coopératives d'habitation 67 Une évaluation des besoins 68 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 69 Une approche novatrice pour le décrochage		0.
10.4 L'abandon du logement social 66 L'intégration professionnelle Le cadre du logement social au Québec 66 passe par la concertation 67 La situation particulière des coopératives d'habitation 67 Une évaluation des besoins 68 Prévenir la pauvreté et répondre aux b de base des jeunes 3.1 Un système d'éducation access sans les jeunes 69 Une approche novatrice pour le décrochage		8
Le cadre du logement social au Québec 66 passe par la concertation Le logement social en décroissance 67 La situation particulière des coopératives d'habitation 67 Une évaluation des besoins 68 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 69 Une approche novatrice pour le décrochage	!	8
Le logement social en décroissance 67 La situation particulière des coopératives d'habitation 67 Une évaluation des besoins 68 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 69 La situation particulière des coopératives 67 Troisième axe d'intervention: les besoins de base des jeunes 3.1 Un système d'éducation access Une approche novatrice pour le décrochage		_
La situation particulière des coopératives d'habitation 67 Une évaluation des besoins 68 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 69 La situation particulière des coopératives 69 Troisième axe d'intervention: les besoins de base des jeunes 7 3.1 Un système d'éducation access 9 Une approche novatrice pour le décrochage	1	8
d'habitation 67 Une évaluation des besoins 68 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 69 Une évaluation des besoins 68 Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 69 Une approche novatrice pour le décrochage		
Une évaluation des besoins Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 11.1 Une étatégia gouvernementale bien timide Prévenir la pauvreté et répondre aux bide base des jeunes 3.1 Un système d'éducation access Une approche novatrice pour le décrochage	oins sociaux	
Chapitre 11 Le développement des régions éloignées sans les jeunes 69 Une approche novatrice pou le décrochage		8
sans les jeunes 69 Une approche novatrice pou le décrochage	ssible à tous	8
11.1 Una atrotógia gouvernamentale bian timida 60		8
11.2 Le cancer des régions71système d'éducationPallier le manque de cégeps		89
en régions éloignées	9	90
Miser sur la formation profe	fessionnelle !	90

3.3	* * *		91	LISTE DES TABLEAUX				
		ser le joug de l'itinerance	92	Tableau 1.	Taux de pauvreté, ratio revenu/seuil et			
3.3		aie politique familiale	92		indice global de pauvreté des ménages			
3.4 3.5	•		94 95	₹ •	selon certains groupes d'âge, Québec, 1990	11		
Qu	ıatrième ax	e d'intervention: la fiscalité		Tableau 2.	Taux de jeunesse pour certaines varia- bles liées à l'emploi, Québec,			
ı.	nouvernem	nent n'a pas le choix	97	ŧ.	1982 et 1992	41		
	onclusion	ont i u può io cirio i	100	Tableau 3.	Proportion des emplois à temps partiel parmi les emplois occupes et croissance des emplois à temps partiel, selon certains groupes d'âge, Québec.			
				ŧ	1982 et 1992	42		
Bi	bliogr <mark>a</mark> phie		103	: Tableau 4.	Taux de chômage selon la scolarité,			
	nnexe 1 nnexe 2	Mesures de la pauvreté Les recommandations des groupes	107	i labieau 4.	pour certains groupes d'âge, Québec, 1992	44		
, 11	**************************************	de jeunes	109	i Tableau 5	Classification des adultes aux program-			
Αı	nnexe 3	Les recommandations de l'avis «Raccrocher» l'école aux besoins		Tablead 5.	mes de la sécurité du revenu selon certains groupes d'âge, février 1993	47		
		des jeunes	112	tableau 6.	Barèmes de la sécurité du revenu.			
Αı	пехе 4	Les recommandations de l'avis La réforme de la sante et des services		•	programmes Soutien financier et APTE, depuis janvier 1992	51		
		sociaux: les enjeux pour les jeunes et		Tableau 7.	Principales caractéristiques des			
		pour les organismes communautaires	114		mesures désignées	56		
		«jeunesse»	114	Tableau 8	Proportion prise par les jeunes dans les différentes catégories de personnes assistées sociales aptes au travail, octobre 1992	59		
				Tableau 9.	Nombre d'années de scolarité des adultes inscrits au programme APTE, selon certains groupes d'âge, octobre 1992	59		
				Tableau 10.	Taux de participation aux mesures des adultes aptes participants selon certains groupes d'áge, octobre 1992	59		
				Tableau 11.	Mise sur pied de logements coopératifs, Québec, 1975-1992	68		
				i u	STE DES GRAPHIQUES			
				: Graphique 1.	Taux de participation aux mesures			
				; ;	d'employabilité et aux autres mesures désignées, octobre 1989 à août 1992	57		
				Graphique 2.	Âge moyen des participants aux mesures d'employabilité et aux autres mesures désignées, octobre 1989 à août 1992	58		
				Graphique 3.	Durée moyenne de participation aux			

..... 5

mesures d'employabilité et aux autres mesures désignées, août 1990 à

60

août 1992

REMERCIEMENTS

Le Conseil permanent de la jeunesse remercie les personnes suivantes dont l'apport a été capital pour la préparation de cet avis:

- Chrystine Badeau, Jean-Philippe Bilodeau, Denis Cyr, Gaétan Damien, Normand Galland, Gilbert Gilbert, Peou Khuong, Tommy Langlars, Sandra Lefrançois, Zoe Mignault, Nathalie Payette, Manon Poulin, Pierre Roberge et Hélène Salinési, étudiantes et étudiants à l'école Boudreau;
- Francis Barette, Martin Bernard, Robert Bernard, Réjean Bournival, Bernadette Bover, Anita Brassard, Pierre-Olivier Dufour, Michel Fontaine, Gaétane Gaudet, Lianne Gaudet, Tony Julien, Sylvain Lefebvre, Joanne Perreault et Dany Rioux, etudiantes et étudiants au Centre de formation Le Tremplin de Ville-Marie ou residentes et residents de Ville-Marie,
- Francine Bernier, Denis Boissonneault, Françoise Boissonneault, Paul Boissonneault, Mary-Ann Boudrias, Alda Charron, Thierry Charron, Josée Falardeau, Paul Falardeau, Gilbert Gauthier, Nicole Girard, Celine Grondin, Denise Guay, Gabriel Lizotte, Marc Lizotte et Pierrette Lizotte, de Laforce.
- Marc-Andre Deniger (directeur et chercheur), Monique Provost (chercheure) et Viviane Portebois (chercheure stagiaire) du Conseil canadien de développement social (bureau de Montreal).
- Luce Laporte (animatrice de groupe) de Circonference, consultants et ressources-conseils;
- Paul-Henri Cloutier (travailleur social en milieu scolaire) du CLSC Laurentien
- Guy Trépanier (organisateur communautaire) et Jeanine Piché (formatrice) du Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue;
- Jacques Deault (directeur) du Centre de formation Le Tremplin de Ville-Marie;
- Danielle Labrie du Centre des femmes du l'émiscamingue,
- Lydie Auger de Mission Colombe inc.;
- Guy Biron du RÉSO;
- Lise Blais de So idante populaire Québec.
- Carole Chouinard du Service des loisirs et du développement communautaire de la Ville de Montréal;
- Annick Druelle d'Au Bas de l'Échette,
- François Dumaine et Claire Wallot de l'Organisation nationale antipairreté
- Marc Ferland (agent de recherche) du Centre de santé publique de la région de Québec;
- Madeleine Gauthier et Lucie Mercier (chercheures) de l'Institut québécois de recherche sur la culture;
- Marcellin Hudon et Régis Laurin (president) de l'Association des Groupes de ressources techniques du Québec;
- > Francine Labrecque de Centraide Québec,
- Jean-Claude Laporte (documentaliste) du Bureau de consultation jeunesse.
- Jacques Laverdrère (organisateur communautaire) et Gemma Polletier (coordonnatrice du module Enfance Jeunesso) du CLSC Basse-Ville.
- Lyane Lévesque de Moisson Montréal,
- André Migneault (president fondateur) et Normand Vigneault de Moisson Québec;
- Ginette Paquet du ministère de la Santé et des Services sociaux,
- Janine Rouja d'Operation placement jeunesse.

Pauvreté. La seule évocation de ce mot fait naître une foule de sentiments. La peur. La peur d'être pauvre, de le rester ou de le devenir. Ou la peur des pauvres. La fatalité. Certains acceptent de s'y plier et fonctionnent du mieux qu'ils peuvent à l'intérieur de réalités qui semblent immuables. D'autres sont animés par une certaine utopie qui commande l'action, la critique et le dépassement L'injustice. La pauvreté peut paraître comme le symbole même de l'injustice, ou, au contraire, prouve que la justice existe pour tout individu qui la mérite.

Pauvreté. C'est autour d'elle également que naissent les plus grands débats sociaux. Création et redistribution des richesses, rôles de l'État, charité publique, conditions d'emergence de toute forme de vie et d'organisation communautaire, mobilisation de l'entreprise privée vers la création d'emplois, fonctions des syndicats et regroupements de travailleurs, mise sur pied de services sociaux et de santé, éducation, définition sociale des besoins essentiels et minimaux, etc

Pour l'heure, le Conseil permanent de la jeunesse observe qu'il est de bon ton de s'indigner devant les affres de la pauvreté qui touchent les peuples du Tiers-Monde. De même, personne n'est insensible devant l'image projetee par les personnes âgees qui vivent dans l'indigence. La dernière mode est de crier à l'injustice et de pleurer sur le sort réservé aux milliers d'enfants canadiens et québécois qui vivent dans la pauvrete. La classe politique canadienne a

même fait de cette cause un cheval de bataille important¹

Mais pour les jeunes pauvres, qu'en est-il ? Quelle réaction a-t-on devant les difficultés rencontrées par ceux-là mèmes qui ont la responsabilité de veiller au developpement des enfants pauvres ? Un enfant pauvre peut-il s'en sortir sans le concours de ses parents ? Évidemment, poser la question, c'est y répondre. Alors, pourquoi ce silence, ce désert d'engagements, cette méconnaissance de la situation vécue par de nombreux jeunes ?

 A cet égaid. la Chambre des communes adoptait cette resolution de façon anonime de 24 novembre 1989.

«, a Chambre des communes exprime sen inquiettude à l'égacit du million d'enfants canaciens qui vivent presentement dans la parivieté et s'inforce de realiser l'objectif d'eliminer la pauviete chez les envants d'ioi l'an 2 000.» Tire de l'ouvrage de Susan SULLIVAN, «es politiques relatives le l'emploi et au marche ou travait, Ostawa, Conseil de planification sociale d'Ostawa-Carleton, 1991, p. 1

UNE PAUVRETÉ IGNORÉE ET BANALISÉE

Être jeune aujourd'hui n'est qu'une vertu bonne pour les images publicitaires. Au-delà de cet aspect, l'image publique de la jeunesse renvoie au manque d'expérience, à l'indiscipline, a l'irresponsabilité, parfois à la violence, à l'absence de «culture savante», voire à une forme d'analphabétisme.

Être jeune, c'est avoir l'avenir devant soi, c'est avoir encore la possibilité d'entreprendre. Les problèmes des jeunes vont donc passer comme passe la jeunesse; voilà du moins la conviction de nos dirigeants et de nos décideurs. Dans l'espace des priorités sociales actuelles, la pauvreté des jeunes apparaît bien secondaire. Elle demeure associée à une situation temporaire et non pas à un problème de société. Pourtant, toutes les tendances quantifiables observées le confirment: la pauvreté affecte désormais de nombreux jeunes. Ce n'est plus un phénomène marginal et passager comme c'était le cas au temps où ces mêmes dirigeants avaient vingt ans

En fait, évacués des lieux institutionnels de décision ainsi que de nombreux milieux de travail, les jeunes, sans le poids du nombre, sont soumis aux pouvoirs et aux volontés d'une société vieillissante. Une société plongée dans l'ère de l'«économisme», où toute forme de lutte à la pauvreté est reléquée aux oubliettes.

La mondialisation des marchés, le libre-échange, les miracles japonais et allemand, la récession, la productivité et les déficits gouvernementaux en sont arrivés à occulter bien d'autres aspects de la vie en société. Qui se soucie des impacts créés par l'émergence des nouvelles formes de vie familiale; de l'apport des diverses formes d'organisation communautaire; de la qualité de vie en milieu urbain, de l'intégration des Quebecois des communautés culturelles, de la désintégration progressive des régions éloignees, de la perte de la capacité de rêver des jeunes; des taux de suicide, de la qualité de l'environnement ? Et que dire du sort que l'on reserve aux personnes victimes de la guerre économique actuelle qui se retrouvent avec l'éminent statut de «béneficiaires de la sécurité du revenu» ?

À ces questions, les décideurs répondent avec cynisme qu'une panacée existe: l'emploi. L'emploi créé par l'entreprise privée ou l'emploi que nous nous créerons à nous-mêmes. Entreprendre, n'est-ce pas une possibilité de la jeunesse?

LA PAUVRETÉ DES JEUNES PEUT ÊTRE VAINCUE

Désigner les jeunes essentiellement comme étant une «force d'avenir», sans se soucier de leurs difficultés et besoins actuels, et subordonner toute forme de vie sociale aux seuls diktats économiques mênent directement à élaborer une stratégie de lutte contre les jeunes pauvres au détriment d'une lutte à la pauvreté des jeunes.

Fortement interpellé par le phénomène grandissant de la pauvreté des jeunes, le Conseil permanent de la jeunesse a délibérément choisi de s'inscrire en faux par rapport au discours dominant et à certaines décisions et actions gouvernementales.

Il faut cesser de responsabiliser les personnes qui éprouvent de la difficulté à intégrer pleinement la société dans laquelle elles vivent. De plus, puisque celles-ci possèdent des capacités rarement mises à contribution, il est impérieux de les faire participer à toute démarche visant à comprendre et à modifier leurs conditions de vie.

Évidemment, la pauvreté est un phénomène éminemment complexe, multidimensionnel et multicausal. Les solutions ne sont pas simples ni gratuites, aussi bien en termes financiers qu'en investissements humains. Il ne faut pas pour autant voir la pauvreté comme étant une fatalité. Ainsi, le Conseil adhère à l'idée selon laquelle la pauvreté peut être vaincue à partir de l'adoption, par l'État et les différents groupes sociaux, d'un train de mesures. Toutefois, cela ne se réalise qu'à coups de volonté politique, de concertation et, surtout, de changement de mentalité. De plus, et bien évidemment, la question de l'emploi est particulièrement importante pour les jeunes, mais elle ne saurait englober tout ce qui touche au développement et au bien-être personnel et collectif

LA PAUVRETÉ PAR LES JEUNES QUI LA VIVENT

Puisque cet avis traite de la pauvreté des jeunes, et non de la situation générale de la jeunesse, le Conseil procédait, en décembre 1991 et en janvier 1992, à la tenue de journées d'échanges avec des groupes de jeunes pauvres. Trois groupes furent constitués: un à Québec, un à Ville-Marie et un autre à Laforce.

Chacun des groupes, formé d'une quinzaine de jeunes de 15 à 30 ans, fut réuni pendant toute une journée. L'objectif

était de recueillir les commentaires des jeunes à propos de leurs conditions de vie, de leurs stratégies de «débrouille» et de leurs perspectives d'avenir.

L'idée de réunir ces jeunes pauvres s'imposait. Cet exercice fut complété par la tenue d'une deuxième rencontre avec chacun des trois groupes.

Durant cette deuxième série de rencontres, qui eurent lieu en mai et juin 1992, les jeunes ont commenté, jugé et corrigé un compte rendu préparé à la suite des premières discussions. Ils ont également pu prendre connaissance des propos des deux autres groupes et signaler les points communs et les points distinctifs retrouvés dans les différents milieux. Finalement, chaque groupe a procédé au choix des recommandations à ses yeux les plus importantes.

La première partie de l'avis fait état des propos souvent percutants entendus lors de ces rencontres.

LA PAUVRETÉ PAR LES PERSONNES QUI L'ÉTUDIENT

Dans la seconde partie de l'ouvrage, le Conseil fait référence aux débats portant sur le phénomène de la pauvreté. Il tente de définir le concept et de présenter les effets individuels et sociaux associés à la pauvreté des jeunes. Ensuite, le Conseil signale les causes qui lui semblent expliquer la pauvreté actuelle.

LA PAUVRETÉ PAR LES INSTITUTIONS QUI LA GÈRENT

En troisième partie, une description des tendances prises par le marché du travail est élaborée de façon à mieux comprendre la situation actuelle des jeunes. De même, les principales interventions gouvernementales directement reliées à la pauvreté des jeunes sont évaluées de manière à mettre en évidence les effets néfastes qu'elles entraînent.

LA STRATÉGIE DE LUTTE À LA PAUVRETÉ DES JEUNES

Le train de mesures actives visant à contrer la pauvreté actuelle des jeunes est présenté à l'intérieur de la quatrième et dernière partie de l'avis. Ainsi, une stratégie de lutte à la pauvreté des jeunes est élaborée autour de l'emploi, de la sécurité du revenu, du développement de la main-d'oeuvre, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de la famille, du logement social, du développement régional et de la fiscalité. À chacun de ces sujets se greffent des recommandations constituant, prises dans leur ensemble, le plan d'action de lutte à la pauvreté des jeunes que propose le Conseil permanent de la jeunesse.

Foculato

specialité Praza four a bois

(Ditestally tout 1613)

gu on

existe...

La pauvreté par les jeunes qui la vivent

DARTIE 1

Selon les derniers taux de pauvreté² (1990), taux qui ne rendent pas compte des effets de la récession qui s'allonge, quelque 40.4 % des Québécoises et Québécois qui vivent seuls sont pauvres. Chez les jeunes (de 15 à 29 ans), le taux est de 39,2 %. Par contre, si les jeunes qui vivent seuls ne sont pas plus souvent pauvres, d'autres indicateurs (ratio revenu/seuil et indice global de pauvreté) démontrent que ceux-ci sont les plus pauvres des personnes seules vivant dans la pauvreté (voir le tableau 1)³.

Concernant l'ensemble des familles québécoises, les taux indiquent que 12,2 % d'entre elles sont pauvres. Chez les jeunes familles (familles dont le responsable est âgé de moins de 30 ans), le taux s'établit à 17,1 %. Non seulement les jeunes familles ont un taux de pauvreté plus élevé, mais elles ont également des revenus plus faibles que l'ensemble des familles pauvres.

Situation dramatique, les familles monoparentales du Québec affichent un taux de pauvreté de 40,3 %. Situation inqualifiable, les jeunes familles monoparentales vivent dans la pauvreté dans 83.9 % des cas: un taux qui atteint 84.5 % pour les jeunes familles monoparentales dirigées par une femme. De plus, comme si ce n'était pas suffisant, ces jeunes familles sont les plus pauvres des familles monoparentales et de tous les types de jeunes familles.

Le fait est indéniable: les jeunes pauvres occupent une place importante dans le contingent des pauvres du Québec. Mais ce portrait est loin de tout révéler. Comme ces taux datent de 1990, ils ne font pas état des conséquences entraînées par la vague de décrochage scolaire qui se maintient aux alentours de 35 % au secondaire, ni des résultats des taux de chômage des jeunes qui passaient de 13% en 1990 à 16,5 % en 1991 et 1992, puis à 19 % pour les premiers mois de 1993⁴. De plus, une étude longitudinale, réalisée par le Conseil économique du Canada, démontre pour la première fois que les jeunes pauvres affichent l'un des plus hauts taux de persistance dans la pauvreté. D'après les données recueillies, quelque 37,8 % des jeunes pauvres de 1982 étaient toujours dans cette situation ciuq années plus tard (comparativement à environ 50 % de l'ensemble des personnes pauvres du Québec). Peut-on croire que la situation s'est améliorée ?

Afin de mieux saisir la portée de ces chiffres, il faut entendre ces jeunes qui vivent «sous le seuil de pauvreté». En effet, qui d'autre est mieux placé pour donner un seus à ces données ? pour les faire interpréter et comprendre ? pour les «humaniser» ? Comment vivent-ils ? Que ressentent-ils ? Se sentent-ils partie prenante du projet social qui leur est offert ?

C'est donc à partir de leurs regards, de leurs histoires, de leurs jugements, de leurs espoirs et de leurs attitudes (difficilement transmissibles à l'intérieur d'un document écrit) qu'est présentée la situation des jeunes pauvres.

- 7 Les données sont troos de comprations speciales efficacions par la Direction de la recherche du ministèric de la Matind'heusire de la Securite du revenu et de la formation professionacité à partir de l'Enquête sur les finances des consolitations ent été produces à la demande ou Conseil.
- 3 Le ratio ravero, sain impresente le revenumoven d'imgreupe de pauvres en proportion du seul de pauvrete croyven de de greupe al sont a evaluer a quelle distance au soul de pauvrete se retrouvent les pauvres. Ainsi, inconsi e ratio raverou saint est enve, clus grand est l'ocart separant le revernimoven de groupe au seul de taible reveru.

 Par ailloges, l'indice grobal de pauvrete resulte d'un calcul combinant l'indidence, je ratio devenusseur et la distribution de la pauvrete. Plus l'indice groupe presente des difficultes relices à la pauvrete.
- 4 Selon l'Éncuéle sur la population active de Statistique Canada
- 5 Siliam ZOUATI, Analyse description de l'evolution de la pauvrete au téoritée et dans los autres regions canadiennes, 1973-1988 la 11, ministère de la Main d'oeuvre, de la Socurité du revenir et de la Formation professionnelle, 1991, p. 28-29.

TAUX DE PAUVRETÉ, RATIO REVENU/SEUIL ET INDICE GLOBAL DE PAUVRETÉ DES MÉNAGES SELON CERTAINS GROUPES D'ÂGE, QUÉBEC, 1990

Types de ménage	Nombre de pauvres	Taux de pauvreté	Ratio revenu/seuil	Indice global de pauvreté
-	·	padvicte	1010110/36011	uc puuvicie
PERSONNES	SEULES			
moins de 30 ans	77 152	39,2	0,57	22,42
30-64 ans	160 959	32,9	0,63	16,35
65 ans et plus	132 399	57,6	0.84	14.84
Total	370 510	40,4	0,69	18,59
FAMILLES				
moins de 30 ans	37 140	17,1	0,64	8,23
30-64 ans	163 264	12,3	0,70	5,38
65 ans et plus	17 501	7.5	0,90	1,50
Total	217 905	12,2	0.71	5,33
COUPLES SAI	YS ENFANTS			
moins de 30 ans	7 304	7,3	0,64	3,41
30-64 ans	28 476	9,5	0,68	4,30
65 ans et plus	12 511	7.4	0,92	1,02
Total	48 291	8,5	0,74	3,49
BIPARENTAL	.Es			
moins de 30 ans	12 307	12,9	0,71	5,79
30-64 ans	75 641	8,7	0,76	3,37
65 ans et plus	899	2,2	0,92	0,32
Total	88 847	8,8	0,76	3,50
MONOPARE	NTALES			
moins de 30 ans	17 529	83,9	0,59	45,67
30-64 ans	59 147	37,6	0.66	17,68
65 ans et plus	4 091	18,3	0,84	4,67
Total	80 767	40,3	0.64	19,30

Source - Ministère de la Main diveuvre, de la Securité du revonu et de la Formation professionnalie. Direction de la rectierche

Méthodologie utilisée pour constituer les groupes de jeunes pauvres

Chacun des groupes était constitué d'environ 15 personnes pauvres âgées de 15 à 30 ans. Selon la définition du Conseil, une personne pauvre vit de la securité du revenu ou habite chez ses parents, lesquels sont eux-mêmes inscrits à la securité du revenu.

Tous les jeunes pauvres qui ont participé aux journées d'échanges furent nivités à collaborer volontairement aux discussions

Le groupe de Quebec a eté forme à partir des jeunes qui fréquentent l'école Boudreau, une école dite de «raccrochage». À la suite d'annonces publiques, le Comité de travail du Conseil et un travailleur social de l'école ont procédé au choix des membres du groupe à partir des critères determinés au préalable (âge, importance et sources de revenus). La majorité des jeunes avaient entre 20 et 25 ans et vivaient d'aide sociale tout en etant seuls ou responsables de famille. Certains, plus jeunes, habitaient chez leurs parents, lesquels vivaient euxmêmes d'aide sociale.

Le groupe de Ville-Marie fut constitue de jeunes pauvres fréquentant le Centre de formation Le Tremplin et le Centre des femmes. Toujours à la suite d'annonces publiques à l'intérieur de ces milieux, une membre du Comite de travail a choisi les personnes du groupe. À cet endroit, la majorite des jeunes pauvres avaient entre 18 et 22 ans et vivaient chez leurs parents. D'autres avaient entre 25 et 30 ans, étaient responsables de famille et vivaient d'aide sociale

Finalement, le groupe de Laforce n'était ni plus ni moins qu'un groupe de jeunes participants à la mesure «Rattrapage scolaire», auquel s'étaient joints volontairement d'autres jeunes de la municipalite dont les parents étaient inscrits à la sécurité du revenu. L'âge de ces participants s'étendait de 18 à 30 ans.

LA RENCONTRE DE QUÉBEC

1.1 PERDRE SA DIGNITÉ

Être pauvre et jeune, en ville, expose à la dévalorisation, à la marginalisation et à la solitude. Être pauvre et jeune expose aussi aux préjuges et au regard accusateur portés par les personnes qui «s'imaginent que les assistés sociaux sont des millionnaires». C'est également être confiné à vivre dans un environnement se trouvant en profonde contradiction avec les valeurs véhiculées par la société de consommation

Pour ces jeunes, la vie se passe au HLM, où bon nombre de gens sont chômeurs ou assistés sociaux. Ces gens, comme eux, mènent une vie toute empreinte de précarité: les pénuries de nourriture se conjuguent au loyer à payer et aux pertes d'emploi à répétition. Ils se sentent bien loin de la vie dorée où les dépenses faites à l'aveuglette n'ont pas d'effets réels sur le budget, cette vie tant valorisée par les discours de toute sorte et la publicité. Il en résulte une accablante perte de dignité et l'omniprésence d'un stress occasionné par le fait qu'ils n'ont pas droit à l'erreur. «Disons tout simplement que notre marge de manoeuvre pour un mois correspond à 2 \$; il faut être un maudit bon gestionnaire pour réussir à vivre avec un budget pareil.»

Les jeunes sont généralement préoccupés par l'avenir. Plusieurs rêvent du moment où ils pourront être indépendants et autonomes. Et il n'en est pas autrement pour les plus pauvres d'entre eux. Eux aussi veulent une «bonne job payante», vivre avec quelqu'un, avoir des enfants et possèder leur «petite maison». Mais ils savent qu'ils sont loin de leurs objectifs. Bref, ils ont les mêmes besoins que tous, mais sont confrontés à des obstacles plus nombreux et plus importants.

De plus, l'accès à une vie amoureuse leur est difficile: «Comment attirer quelqu'un lorsqu'on est pauvre et bafoué dans notre dignité?» Et ce qui choque davantage, c'est l'absence d'aide. A cet égard, leur jugement est sans équivoque «On ne donne pas la chance aux pauvres de s'en sortir. On ne veut pas aider les pauvres»; «on nous dit «soyez autonomes», mais on ne nous donne aucune

chance pour l'être, en fait on nous dit «vous êtes pauvres». Dans ces conditions, ils affirment être confrontés tôt ou tard à la tentation de la «dope», de la délinquance ou du suicide.

«Comment se motiver, comment avoir le goût de se dépasser lorsque l'on nous enlève jusqu'à la permission de rêver?»

1.2 UNE RÉALITÉ DURE À AVALER

Pour ces jeunes de la ville, répondre à chaque besoin essentiel constitue un problème.

D'abord, la nourriture. Les jeunes qui comptent sur la sécurité du revenu pour satisfaire leurs besoins de base s'exposent à manquer de nourriture «à partir du 15 de chaque mois». Se nourrir représente pour eux un fardeau quotidien. Ils essaient tant bien que mal d'aller chercher le maximum avec f'argent disponible. Les circulaires sont utilisées à fond afin d'ajouter quelque chose aux patates et au macaroni. Les jeunes en difficulté savent mieux que n'importe quel diététiste qu'il est important de bien s'alimenter. Ils savent aussi que bien s'alimenter coûte cher et que ce n'est pas pour eux.

Pour le logement, ils affirment qu'il est extrêmement difficile de trouver un appartement satisfaisant et à coût abordable. Bien plus, il est même difficile de trouver un appartement «tout court», en raison de la discrimination faite envers les personnes assistées sociales, les chômeurs et chômeuses et les jeunes. À ce chapitre, les problèmes rencontrés par les jeunes femmes responsables de famille monoparentale sont les plus criants.

Un autre problème fondamental est le manque d'accès aux loisirs. Comme leurs ressources financières sont consacrées à l'alimentation et au logement, il n'en reste pas pour les loisirs. La société des loisirs... c'est la télé. Les temps libres qui devraient permettre de tromper la solitude, de s'évader et de «décompresser» sont vécus durement parce qu'ils renvoient davantage à leur marginalité et à leur pauvreté.

Finalement, les jeunes constatent qu'il faut continuellement payer pour avoir droit à plusieurs services essentiels.

1.3 ALLER À L'ÉCOLE, OUI, MAIS...

Pour les jeunes qui ont abandonné l'école au secondaire, qui viennent d'un milieu défavorisé et qui décident de retourner aux études, les attentes sont manifestes et précises. Ils s'attendent à ce que la fréquentation scolaire permette l'occupation d'un emploi valorisant et «payant». C'est la raison principale motivant le retour aux études des jeunes qui fréquentent une institution comme l'école Boudreau.

Les jeunes décrochent de l'école pour une foule de raisons: grossesse précoce, problèmes familiaux reliés à la subsistance ou à la violence, besoin d'avoir de l'argent pour quitter le milieu familial ou tout simplement pour amorcer sa vie, problèmes à accepter le côté autoritaire de l'école secondaire, devoir de contribuer à l'économie familiale en raison du manque de ressources des parents. Les jeunes sont même d'avis que leur famille respective ne pouvait se permettre le luxe d'envoyer les enfants «trop longtemps» à l'école, pursque le coût de l'enseignement se mesure également en nourriture, en transport, en materiel scolaire et en habillement. Pourtant, l'accès à l'enseignement primaire et secondaire n'est-il pas officiellement reconnu comme étant universel et gratuit?

Et ces mêmes jeunes raccrochent pour une raison: leur espoir de «faire» de l'argent à disparu au fur et à mesure de l'occupation successive d'emplois dévalorisants. Pour la plupart, ce fut un choc de constater qu'ils n'étaient que du «cheap labor». Raccrocher devient essentiel afin de briser le cercle de la pauvreté. C'est donc davantage la confrontation avec la réalité du marché du travail, plutôt que la coercition ou les menaces, qui pousse à retourner à l'école

Mais tout retour en classe n'est pas facile. La fréquentation scolaire est remise en question quotidiennement en raison des nombreuses difficultés qu'elle entraîne. Il en coûte cher d'aller à l'école. Il en coûte cher parce que pendant la présence à l'école, il est impossible de gagner l'argent qui permette de payer le foyer et de répondre aux autres besoins. Au même moment, le recours au régime des prêts et bourses au secondaire est impossible, l'accès aux programmes de la sécurité du revenu ou de l'assurance-chômage est limité et travailler expose au «re-decrochage». Retourner à l'école, c'est miser sur l'avenir, mais c'est aussi s'appauvrir encore plus pour le present.

Comme les difficultés sont nombreuses et les raisons d'abandonner le sont tout autant, il leur semble primordial de reprendre les études dans une école où l'ambiance, la motivation du personnel enseignant et non enseignant, le type d'enseignement et l'utilisation des potentialites du milieu se conjuguent pour favoriser la persévérance. Pour ces jeunes, l'école Boudreau représente une solution.

Puisque la fréquentation scolaire releve d'un choix qui n'est jamais définitif, les jeunes espèrent avant tout pouvoir obtenir leur diplôme d'études secondaires avant d'envisager quoi que ce soit. Le collégial en tente plusieurs, mais ils entrevoient alors travailler pour subvenir a leurs besoins et pour payer les frais d'inscription, les volumes, les notes de cours, etc. Ils savent qu'une aide financière est accessible, mais celle-ci s'accompagne d'un endettement qui, à leurs yeux, annule les avantages qu'elle procure.

Finalement, on est d'avis que les potentialités de l'école ne sont pas utilisées au maximum alors que les institutions d'enseignement sont souvent les mieux placées pour aider ces jeunes. De plus, l'absence généralisée d'écoles alternatives et de mesures spéciales d'aide financière leur prouvent que la société n'est pas prête à faire une place aux jeunes raccrocheurs et raccrocheuses qui consentent à faire tous les efforts possibles.

1.4 «Y'A PAS D'JOB»

En fait, ce n'est pas que l'emploi soit impossible à trouver. C'est plutôt que le type d'emploi accessible est précaire, mal payé et dévalorisant. La majorité ont goûte, ou goûtent encore, a ce type de travail.

C'est le secteur de la restauration qui offre le plus de postes. Les jeunes se disent maintenant incapables de continuer à faire la vaisselle et à être barmaid. «Les jeunes qui travaillent servent de «cheap labor». Ils n'ont pas de droits et ne sont jamais syndiqués.» De plus, plusieurs jeunes filles qui ont eu un enfant ont ete contraintes d'abandonner leur emploi pendant leur grossesse sans pouvoir le réintégrer par la suite.

Les entreprises en difficulté financiere n'hésitent pas non plus à engager des jeunes. Ceux-ci y travaillent un bout de temps, puis l'entreprise fait faillite, et un certain nombre d'heures de travail ne leur seront jamais payees. À la longue, la prudence et le travail au noir l'emportent. En fait, le travail au noir est particulièrement prise parce qu'il rapporte plus et est souvent plus valorisant.

Les jounes veulent sortir de ce cercle vicieux des emplois précaires et désirent occuper un veritable poste de travail qui leur permettra de planifier un peu mieux leur vie. Mais là, c'est l'inconnu. «**L'a-t-il de l'emploi pour nous ?**» Lorsque ce n'est pas le manque d'experience, c'est l'absence de diplôme qui bloque l'accès aux vrais emplois. Mais comment avoir la chance d'acquerir de l'expérience ? Rarement reconnus pour leurs qualités personnelles et leur motivation, les jeunes disent que le diplôme fait foi de tout. Pourtant, ils pensent que l'on peut très bien faire un travail même si on ne possède pas le bon diplôme. À preuve, certains réussissent à se dénicher de bons emplois s'ils induisent l'employeur en erreur au sujet de leurs acquis scolaires.

Ces jeunes se sentent également victimes d'autres obstacles «Pour avoir une bonne job, ça prend le «look de la job»; ce que plusieurs croient ne pas possèder. Et, «tout le monde a besoin de «pushing» pour travailler»; dans ce cas, comme leurs amis et parents sont confrontés au même problème de chômage et de précarité...

Il résulte de cette situation révolte et impuissance. Les jeunes savent que leur pauvreté ne pourra se contrer sans l'occupation d'un emploi valorisant et suffisamment payant. «C'est dommage, mais les finances et le matériel, c'est le préalable au reste.»

1.5 LA FAMILLE

«Avoir des enfants, ça empire la pauvreté.» Cela a été souvent vrai pour leurs parents et cela est tout aussi souvent vrai pour eux aujourd'hui.

En fait, la présence d'enfants ne fait pas que grever davantage des ressources financières limitées, les enfants renvoient aussi l'image de la pauvreté à leurs parents et la rendent intolérable. En effet, au moment où les enfants entrent en contact avec d'autres, à la garderie ou à l'école, ils constatent qu'ils sont différents, qu'ils n'ont pas tout ce que les autres possèdent. Devant leurs interrogations, les parents ressentent un sentiment de détresse et deviennent prêts à tout pour combler une marge impossible à effacer. La confrontation entre leur désir et la réalité est violente.

Et le cercle de la pauvreté repart de plus belle, bien qu'eux non plus «ne veulent pas que leurs enfants vivent une enfance de bien-être».

Si la situation n'est drôle pour personne, elle l'est encore moins pour les familles monoparentales. Les jeunes femmes responsables de famille crient à l'aide. Elles ont besoin de tout, mais se contenteraient en premier lieu de pouvoir fréquenter des endroits pour échanger et partager des services, de la nourriture et des activités sociales avec d'autres jeunes qui sont dans la même situation.

1.6 LE B.S., UN PROGRAMME D'AIDE?

Le recours au programme de sécurité du revenu est évidemment généralisé chez les jeunes en difficulté. Ils ne comprennent pas, toutefois, pourquoi ce programme leur offre tellement peu de chances de s'en sortir.

«Le B.S. est insuffisant. Les coupures causées par la contribution parentale sont injustes parce que, de toute façon, les parents veulent se débarrasser des enfants, surtout lorsqu'ils atteignent 18 ans. Donc les parents ne versent pas la contribution parentale et, de l'autre côté, le fait d'avoir 18 ans ne nous rend pas indépendants.»

«De la façon dont le B.S. est fait, ça nous oblige à frauder le système.» Sans exercer un travail au noir et sans combines de toute sorte, il semble qu'il soit impossible de vivre à partir des seules prestations offertes. La situation est d'autant plus problématique pour les plus jeunes (16 à 19 ans) qui n'ont même pas accès à ce programme de dernier recours. Un certain nombre d'entre eux sont donc contraints de demeurer chez leurs parents, là où l'atmosphère est souvent irrespirable.

La colocation d'un logement leur apparaît comme étant une solution interessante à leurs problèmes de solitude et d'alimentation, mais, encore là, des coupures en cas de partage du logement s'appliquent.

Par ailleurs, le régime offre des mesures qui ne facilitent pas l'acquisition d'une bonne formation et d'expériences de travail enrichissantes, deux voies menant à l'autonomie et à l'indépendance. En fait, les jeunes sont convaincus que plusieurs employeurs profitent des subventions offertes par les mesures pour faire travailler des assistés sociaux au lieu de leur offrir de vrais emplois.

Bref, le régime de sécurité du revenu est loin de représenter une solution permettant de survivre et d'intégrer la société et le marché du travail. Bien plus, non seulement ce régime confine à la pauvreté, mais il stigmatise à tout jamais les personnes: «être sur le B.S., c'est pire qu'être pauvre; c'est être pauvre et en porter l'étiquette».

1.7 **«ON NE NOUS ÉCOUTE PAS»**

Le chemin emprunté par ces jeunes, les embûches qu'ils rencontrent et les besoins importants qu'ils ressentent en font une clientèle «naturelle» des réseaux publics et communautaires de services sociaux et de santé. Et pourtant.

"Le réseau intervient lorsque ceux qui y travaillent perçoivent qu'on a un problème." Les jeunes ne se sont pas sentis écoutés et compris lorsqu'ils ont fait appel au réseau; ce qui fait en sorte qu'ils n'ont pas reçu l'aide voulue. En fait, ils sont allès, pour la plupart, une seule fois au CLSC qu'ils identifient comme la porte d'entrée de ce réseau. Leur jugement est sans équivoque: "on ne nous écoute pas et on nous déprécie encore plus". Constatant qu'il y a une "distance culturelle" importante entre eux et les personnes qui y travaillent, ils misent plutôt sur leurs amis pour arriver à combler un besoin pressant ou avoir une aide psychologique.

De plus, les jeunes sont d'avis que le réseau communautaire fonctionne de la même façon, il vient en aide lorsque quelqu'un est «au bout du rouleau».



1.8 ENCORE UN ESPOIR: «LE POUVOIR, C'EST CHAQUE PERSONNE»

Les jeunes pauvres pensent pouvoir s'en sortir seuls. Par contre, les circonstances forcent à envisager autrement la recherche de solutions: «on veut se débrouiller tout seul, mais, dans la réalité, c'est impossible».

Pour un temps, la «débrouille» suffit. Le travail au noir, mentir sur ses acquis scolaires, conjuguer emploi et formation, «quêter des lifts», appeler les amis sont parmi les moyens utilisés pour répondre aux besoins les plus pressants. En dehors de ces voies, il n'est pas facile d'aller demander et de recevoir de l'aide.

Plusieurs ressources publiques et communautaires leur sont inconnues. Il faut dire toutefois que les soupes populaires et les vestiaires sont d'emblée laissés aux «plus pauvres». Les jeunes reconnaissent neanmoins qu'ils pourraient faire appel plus fréquemment aux clubs de consommation, aux coopératives d'achat et aux cuisines collectives, mais «on ne peut pas y aller de gaieté de coeur».

Du côté des services et des programmes gouvernementaux, les jeunes en attendent rien et tout à la fois. Le système scolaire doit changer. Les programmes réservés à la jeunesse doivent être adaptés. Peu de choses sont prevues pour les 15-18 ans qui sont en difficulté, pourquoi ? Les jeunes qui se cherchent un emploi ne bénéficient d'aucune aide répondant vraiment à feur situation et à leurs besoins. Il y a un manque d'harmonisation flagrant entre les programmes destinés a venir en aide aux jeunes (sécurite du revenu, prêts et bourses, etc.). Comment se fait-il que le

gouvernement ne porte aucune attention à la situation des jeunes qui se font exploiter sur le marche du travail ? Pourquoi construire des HLM qui sont «des nids de pauvreté et de délinquance» tout en laissant tomber toute autre forme de logement social ? Et l'amélioration de l'environnement, quand va-t-on passer à l'action et ainsi créer des emplois tout en se donnant de meilleures chances de vivre dans un milieu sain ?

En attendant des réponses à leurs questions, les jeunes ne se font pas d'illusions et disent continuer à s'entraider entre pauvres, à se mendier entre pauvres. Ils sont certains qu'ils n'ont rien à attendre des autres. L'entraide vient pallier le fait que la société n'évolue plus. Car, selon eux, oublier un si grand nombre de jeunes, qui ont un si grand nombre de besoins, signifie que la sociéte a cessé d'évoluer.

Même si les jeunes sont désillusionnés quant à l'aide que peut leur procurer le gouvernement, ils pensent que son action doit être revue de façon à soutenir davantage les initiatives du milieu et l'engagement personnel. Ces jeunes sont d'avis que rien ne facilite la prise d'initiatives qui peuvent s'avèrer rentables à long terme (étudier, investir pour créer son propre emploi, etc.) alors que de telles initiatives leur apparaissent souvent comme porteuses de solutions durables.

QUÉBEC Le groupe de Québec a été constitué de jeunes qui fréquentent l'école Boudreau de Ville Vanier. Cette école, dite de «raccrochage», comptait 411 inscriptions fors de la session d'automne 1991. La moyenne d'âge de ceux et celles qui suivent des cours à cet endroit était alors de 24,3 ans, avec une étendue de 16 à 50 ans. La clientèle masculine y était représentée dans une proportion de 55 %.

Ces jeunes vivent sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec (C.U.Q.). Un territoire à l'intérieur duquel on retrouve des zones socio-économiques très différentes; il suffit de penser aux disparités existant entre la Basse-Ville, Beauport et Sillery, entre autres.

Sur le plan démographique, la C.U.Q. a affiché un bilan positif de 1981 à 1991, sa population passant à 490 271, une hausse de 7,1 %. Les jeunes de 15 à 29 ans représentaient 23,3 % de la population. Quoique la proportion de jeunes sort semblable dans les autres régions, la C.U.Q. se démarque d'une région-ressource comme le Temiscamingue par une hausse de sa population. Par ailleurs, une forte proportion de la population de la C.U.Q. vit seule, 29 % des ménages étant composés d'une seule personne. De même, la proportion de familles monoparentales représente 16 % des ménages, sort le double de Laforce, par exemple. De plus, la proportion des propriétaires (48,8 %) par rapport à celle des locataires (51,2%) contribue à différencier cette région par rapport aux régions éloignées où l'on retrouve une plus forte proportion de propriétaires ⁶.

Dans la région de Québec et Chaudière-Appalaches, en 1992, la situation des jeunes sur le marché du travail est semblable a celle de l'ensemble du Québec. La proportion des 15 à 29 ans parmi la population active (29,5 %), le taux d'activité (66,9 %) ainsi que le rapport emploi/population (56,8 %) sont, à la décimale près, identiques dans les deux entités. Toutefois, si leur taux de chômage (15,1 %) est inférieur à celui du Québec (16,6 %), leur proportion parmi l'effectif des chômeurs (41,1 %) est plus élevée que dans l'ensemble du Quebec (38,4%). De plus, on y retrouve une plus forte proportion d'emplois à temps partiel occupés par les moins de 30 ans (31,8 %).

Sur le plan de l'activité économique, la région de Québec et Chaudière-Appalaches se distingue légérement de l'ensemble du Québec par le développement plus prononcé du secteur primaire et tertiaire. De fait, 77,5 % des emplois sont situés dans les services, le commerce, l'administration publique, la finance, les transports et les communications. Il reste ainsi 4,6 % des emplois dans le secteur primaire et 17,8 % dans les secteurs manufacturier et de la construction. Dans la seule C.U.Q., la présence de l'administration publique fait grimper la part du secteur tertiaire à 87,1 % des emplois.

Dans l'ensemble, il semble que les jeunes de la région de Québec et Chaudière-Appalaches ont relativement plus de facilité à se trouver du travail que la majorité des jeunes des autres régions du Québec. Cependant, ils sont surreprésentés parmi l'effectif des chômeurs et ils occupent davantage d'emplois à temps partiel. De plus, les jeunes qui vivent dans la Communauté urbaine de Québec sont confrontés au manque de diversité de l'activité économique. Par ailleurs, pour ces jeunes, vivre dans un grand centre urbain comporte des avantages quant à l'accessibilité aux services sociaux, de santé et d'éducation, mais des désavantages en ce qui a trait à la solidarité. En effet, dans la C.U.Q., plus de personnes vivent seules et les familles monoparentales sont proportionnellement plus nombreuses que dans l'ensemble du Québec.

ÉTRE UN JEUNE PAUVRE, DANS UN MILIEU URBAIN, N'ÉQUIVAUT PAS À SIMPLEMENT MANQUER D'ARGENT. C'EST AUSSI VIVRE LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI, DU LOGEMENT ET DE LA NOURRITURE. C'EST ÉGALEMENT SOUFFRIR INTENSÉMENT DE SOLITUDE ET D'UNE PERTE DE L'ESTIME DE SOI. C'EST ÊTRE PAUVRE ET EN PORTER L'ÉTIQUETTE.

MALGRÉ TOUS LES SERVICES ACCESSIBLES EN MILIEU URBAÎN, LES JEUNES NE TROUVENT PAS À SATISFAIRE LEURS BESOINS ESSENTIELS. QUE CE SOIT À L'ÉCOLE, SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL OU DANS LE RÉSEAU DES SERVICES SOCIAUX ET DE LA SANTÉ, ILS SE RETROUVENT CONSTAMMENT DANS UN CUL-DE-SAC. ILS ONT LE SENTIMENT PROFOND QUE LA SOCIÉTÉ N'EST PAS FAITE POUR EUX. ILS CROIENT AUSSI QUE CETTE SOCIÉTÉ A CESSÉ D'ÉVOLUER EN ACCEPTANT CETTE MARGINALISATION DES JEUNES.

⁶ Canada, Shat at now Canada. Profit cas divided si sudde sond da reconagement de (burber: Reconscinent 1991, Partie A, volume L of III novembre, 1997, d. 218-222 et 708-790.

⁷ One per agravement of ministere de la Main diseuvre, de la Securite du revenu et de la Formation professionnelle. Brilleon regional sur dimerché ou travail, renien Québoc et Changeme Appalaches. Quatrième trinestre 1997, vol. 12, no.4, avr.1.1993, p. 15-29.

LA RENCONTRE DE VILLE-MARIE

2.1 L'EMPRISE DU CLAN

À Ville-Marie, ce n'est pas le fait d'être un jeune pauvre qui marginalise, mais plutôt le fait d'être jeune tout simplement. En fait, «avoir les cheveux longs, les cheveux courts, un «coat» de cuir... ça marginalise». Dans ce milieu, les jeunes ont le sentiment d'être continuellement epiés par les adultes. À leur avis, faire une gaffe, une erreur de jeunesse, est suffisant pour se voir accoler une étiquette et attirer la surveillance de la police. Et une fois étiqueté, il est particulièrement difficile de mener une vie normale et de pouvoir exercer un emploi intéressant. «On décharge les poubelles sur les jeunes», et plus particulièrement sur les jeunes femmes qui ont encore moins de marge de manoeuvre que les hommes.

En fait, un jeune voit changer son statut lorsqu'il manifeste son désir d'appartenir au monde des adultes. Ainsi, avoir un enfant ou se marier sont des signes indiscutables de l'appartenance au monde adulte. À partir de ce moment, tout devient possible, y compris la perte de l'étiquette.

Le respect du mode de vie et des valeurs de la «tribu» est donc une condition essentielle permettant l'insertion sociale. Selon les jeunes, cela contribue a creer un milieu fermé sur lui-même où tout le monde cherche à protéger ses acquis sans que soient valorisées la liberte d'agir, la prise d'initiatives personnelles et la connaissance de soi. Comme les jeunes n'ont encore rien acquis et que la pauvrete chronique les guette, ils voient mal pourquoi il leur est essentiel «d'entrer dans le moule».

La pauvreté chronique leur apparaît comme étant une menace bien réelle. À leurs yeux, Ville-Marie change petit à petit. Il y a plus de violence. Il y a davantage de disparités entre les gens, les riches d'un côté, les pauvres de l'autre, «Pas mal tout le monde est pauvre sauf quelques petits vieux.» De plus, ils perçoivent leur region d'appartenance, le Témiscamingue, comme étant complètement oubliée par le gouvernement et la population du Québec: «on n'en parle même pas à la météo». Ainsi, ils sentent bien que l'on accorde toujours moins de ressources a cette région et que, conséquemment, ses chances de progression sont minces. Pour eux, la région

entière est dans un cercle vicieux: les gens sont de plus en plus pauvres, donc consomment de moins en moins, ce qui contribue a faire perdre de plus en plus d'emplois.

"On ne se fait pas d'illusions sur l'avenir. On n'a pas de perspectives. Ça empire si on pense à l'avenir. J'aime autant vivre au jour le jour."
Non, la jeunesse au Témiscamingue n'est pas un atout. Pire, les jeunes perdent le goût de s'investir. "Tout le monde est susceptible de penser au suicide. C'est directement relié aux problèmes économiques qui affectent le "psycho". Pour certains, c'est une vraie solution. C'est un moyen utilisé par les filles surtout. C'est aussi une façon d'attirer l'attention. Mourir, ça peut nous reposer, nous soulager."

Face a cette réalité, acquérir une automobile et envisager un départ pour la ville stimulent la capacité de rêver. Mais le sentiment de profonde appartenance à la région reprend le dessus. En fait, les jeunes partent pour la ville dans l'intention d'y trouver un bon emploi et d'y profiter de l'abondance des services et des possibilités de loisir. Cependant, la majorité d'entre eux reviennent dans leur municipalité après un bref séjour. En ville, ils n'auront acquis que la conviction d'appartenir à leur milieu d'origine; «ce n'est pas virable en ville, mes racines sont ici».

2.2 QUE FAIRE?

Sur le plan des besoins essentiels, deux problèmes majeurs le transport et les loisirs. Et l'alimentation fut soulignée de façon particulière par les jeunes femmes responsables de famille.

Les besoins relatifs au transport sont importants. Les jeunes n'ont souvent pas accès à une automobile, le transport en commun est pratiquement inexistant et le covoiturage est jugé trop coûteux et inadéquat. L'isolement et l'insécurite s'en trouvent donc alimentés. La moindre sortie, même bien planifiée, peut s'avèrer fort onéreuse. Cela cree des difficultés importantes, surtout lorsque l'on entreprend une démarche intensive de recherche d'emploi et lorsque l'on

tient à fréquenter un établissement scolaire situé loin de salocalité d'appartenance. La peur d'arriver en retard à un rendez-vous est un élément de stress continuel.

En ce qui a trait aux activités de loisir, les jeunes sont confinés aux «partys» de bière, au scoutisme, à la télé et à la fréquentation de la Maison des jeunes. Les soirées organisées par la Maison des jeunes et la Paroisse, de même que les tournois de «pitoune» (hockey-bottines), permettent également, de façon occasionnelle, de trahir l'ennui et l'isolement. Les jeunes regrettent qu'il n'y ait pas plus de lieux de rencontre amenages selon leurs besoins. Ils regrettent également que les installations actuelles (gymnases, terrains de tennis, etc.) ne soient accessibles qu'aux plus vieux. Ils remarquent d'ailleurs que la Municipalité investit très peu du côté des loisirs et ils y voient là la preuve qu'elle est dirigée par des personnes qui sont désintéressées du sort réservé aux jeunes.

2.3 L'ÉCOLE, C'EST UN MONDE ARTIFICIEL

Puisqu'il faut aller à l'école pour apprendre à bien s'exprimer et, surtout, pour apprendre un métier, aussi bien fréquenter une institution qui réponde à ces besoins. Les jeunes en difficulté de Ville-Marie ont eu des problèmes à «l'école secondaire ordinaire». Problèmes de motivation surtout. «L'école secondaire ordinaire, c'est pour les bollés qui obéissent.» «L'école secondaire ordinaire, c'est quasiment une prison.» «L'école, c'est un monde artificiel. C'est impossible de se motiver pour y aller.»

Et les jeunes avouent qu'il est d'autant plus difficile de se motiver que les chances d'occuper un emploi intéressant à la suite du passage à l'école sont plutôt faibles. Plusieurs matières leur semblent inutiles et ne font que constituer des obstacles supplémentaires à l'acquisition d'un diplôme qui ne garantit pas l'obtention d'un emploi. Pour eux, le type d'enseignement le plus intéressant, parce que le plus susceptible de les aider à bien s'insérer sur le marché du travail, est l'enseignement professionnel collégial. Mais aller au collégial signifie s'expatrier pour quelques années. Ce que plusieurs refusent de faire en raison, notamment, des coûts que cela entraîne et qui ne peuvent être absorbés ni par eux-mêmes ni par leurs parents. A cet égard, l'accès aux prêts et bourses ne constitue pas un incitatif suffisant.

Comme les jeunes considèrent que «la meilleure façon d'apprendre un métier c'est de le faire», ils décrochent dans l'espoir de se dénicher un emploi leur permettant d'acquérir de l'expérience. Toutefois, l'absence d'emplois les incite à retourner à l'école afin de compléter leur scolarité ou d'acquérir une formation professionnelle.

Ils réintègrent donc l'école par le biais de l'éducation des adultes.

Ils apprécient d'ailleurs le type d'enseignement et d'encadrement qui caractèrise l'éducation des adultes. Ils n'hésitent pas à dire que cela devrait servir de modèle aux écoles secondaires ordinaires. Ils considerent qu'il y existe une véritable ambiance qui favorise l'apprentissage.

2.4 «ICI, TOUT EST DÉVELOPPÉ, SAUF L'EMPLOI»

Au Témiscamingue, la précarité règne en maître. Dans le domaine de l'emploi. Les «runs», le «truckage» et les «jobines» sont l'horizon des travailleurs et travailleuses et des chercheurs et chercheuses d'emploi.

Une «run» signifie quitter le domicile familial pour afler travailler de façon intensive, mais temporaire dans une mine, en forêt, ou, souvent, dans la construction, en ville. Pour les Témiscamiens, cette mine, cette forêt ou cette ville, est souvent située en Ontario ou ailleurs au Canada. Pour sa part, le «truckage» se rapporte au métier de camionneur. Un métier où les départs et les arrivées font partie du lot hebdomadaire. Finalement, les «jobines» s'exercent au noir dans le milieu d'origine

Les jeunes veulent sortir du piège des gains rapides associes à l'exercice des «runs», du camionnage et des emplois sans fendemain. Toutefois, ils constatent que le nombre d'emplois disponibles, bons et mauvais, est insuffisant. Si insuffisant d'ailleurs qu'il favorise la baisse des salaires. Certains employeurs vont même jusqu'à offrir des salaires se situant sous le seuil du salaire minimum ou engagent une main-d'oeuvre très jeune (environ 13 ans) pour répondre à feurs besoins.

À la limite, les jeunes sont d'avis qu'il n'est même pas payant de travailler compte tenu des salaires offerts et des difficultés reliées au transport. Pour les responsables de famille monoparentale, il faut, en plus d'assumer leurs frais de transport et de garderie, soustraire les quelques avantages découlant du régime de la sécurité du revenu. Tout compte fait, «ça coûte cher d'aller travailler».

Néanmoins, les jeunes sont appelés par le marché du travail. «On a besoin d'aller goûter au marché du travail, voir si ça goûte la marde ou le chocolat. La vraie vie, c'est acquérir des choses et se valoriser. Et une fois ces choses acquises, c'est pouvoir les entretenir.» Pour l'instant, cette démarche rêvée est minée par la précarité: la récolte du tabac à 2 000 S par été, les «jobines» offertes par les personnes âgées, le travail au noir et les «runs» a Toronto.

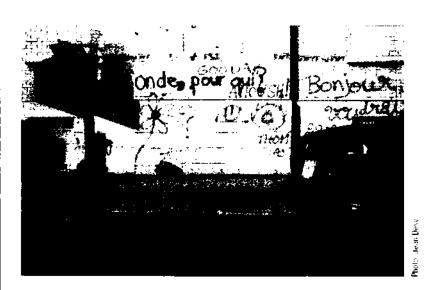
2.5 DÉPENDANCE

À Ville-Marie et dans la région, les jeunes constatent que la période de dépendance envers les parents s'allonge de façon importante en raison du manque d'emplois, des bas salaires et de l'aide financière limitée que peuvent procurer des parents eux-mêmes aux prises avec des emplois precaires.

À l'âge de faire des études, il est pratiquement impensable de quitter ses parents. Les jeunes demeurent donc au domicile familial au prix de ne pas entreprendre d'études collégiales, "Partir, c'est prendre trop de risques."

Sur le marche du travail, les bas salaires et la précarite des emplois ne permettent pas un départ définitif du domicile familial. «On est forcé de rester chez nos parents et nos parents sont forcés de nous garder.» Plusieurs familles sont donc soumises a une intense frustration qui, conjuguee à l'insecurité et a l'agressivité venant du manque d'emplois, cree un climat propice a la délinquance.

Toutefois, les jeunes trouvent une source d'aide importante en milieu familial. Souvent, ils peuvent compter sur un parent pour assurer leur transport et bénéficier d'argent de poche.



2.6 «ÊTRE SUR LE B.S., C'EST LE MEILLEUR MOYEN DE RESTER PAUVRE»

Le contact entre les jeunes de Ville-Marie et le gouvernement s'établit par le programme de sécurité du revenu. À leurs yeux, cela illustre bien l'indifference que manifeste le gouvernement à leur égard.

De plus, ils remarquent que les prestations sont loin de combler leurs besoins essentiels. En fait, *«être sur le B.S., c'est le meilleur moyen de rester pauvre».*

Pour les jeunes responsables de famille monoparentale, aide sociale ou pas, c'est la misère et l'isolement.

Par ailleurs, les mesures d'employabilité de l'aide sociale sont interpretées comme constituant une entrave à la création d'emplois, les municipalités et les organismes communautaires ne se gênant pas pour recourir au programme EXTRA afin de répondre à leurs besoins en maind'oeuvre.

2.7 À BOUT DE RESSOURCES

Les jeunes de Ville-Marie et des alentours ne comptent pas sur le réseau gouvernemental des services sociaux et de santé pour se sortir d'un mauvais pas.

Malgré la bonne volonte des personnes qui y travaillent, ils sont d'avis que le service d'accueil est inadéquat au CLSC. «Tout est fait pour nous rendre coupables de notre situation». «On se sent toujours battu d'avance.» De plus, on peut refuser de les aider s'ils «n'embarquent pas directement dans les cases identifiant la clientèle-cible».

Pour les jeunes qui n'ont pas eu de réponse adéquate du côté du reseau gouvernemental, il reste les organismes communautaires. Toutefois, la majorité d'entre eux ne font pas appel à ce type d'organismes, sauf les responsables de famille monoparentale qui y trouvent souvent la seule aide disponible. Finalement, tous et toutes soulignent le manque de ressources d'un milieu comme Ville-Marie. «Ici, on a vite fait le tour des ressources. On peut les avoir toutes faites. Une fois qu'on les a toutes passées, on n'a plus d'espoir.»

2.8 «PLUS TARD, JE M'EN FOUS, C'EST TOUT DE SUITE QUE JE VEUX VIVRE»

Les jeunes ont d'autres plans que celui de rester pauvres. «Les jeunes doivent pouvoir rester au Témis» et, en ce sens, il faut agir vite parce que «ce n'est pas juste nous autres qui est important là-dedans, il y a ceux qui nous suivent aussi».

Et pour qu'ils demeurent au Témiscamingue, la région doit retrouver une certaine prospérité. Les jeunes pensent qu'il est insuffisant de s'en remettre aux organismes communautaires. Ils sont d'avis que les autorités municipales et le gouvernement doivent écouter ce qu'ils expriment afin de les aider à trouver des solutions immédiates.

Ainsi suggérent ils de hausser significativement les ressources affectées aux loisirs. Dans une municipalité comme Ville-Marie, les loisirs peuvent représenter un moyen

de prévention efficace à nombre de problèmes; ils servent à trahir l'isolement et à intégrer la vie communautaire. De plus, les activités de lorsir permettent de contrer le vandalisme, qui, avec la prostitution, sont au nombre des moyens utilisés par les jeunes pour exprimer leur dégoût devant le manque de considération dont ils font l'objet. «Le vandalisme, c'est notre façon de s'exprimer, de revendiquer notre place, de se révolter contre l'ignorance des vieux.»

Les jeunes veulent également que les municipalités se concertent afin de mettre sur pied un système de transport en commun. Les besoins reliés au transport sont tellement importants qu'ils voient mal comment un système bien géré et bien pensé ne pourrait être rentable. L'instauration d'un système de transport en commun leur permettrait de participer plus fréquemment à des activités sociales et d'envisager plus sérieusement la possibilité de prolonger leurs études.

Les jeunes regrettent aussi l'inaccessibilité à l'information concernant les services et les programmes qui s'adressent à eux de façon spécifique. À cet égard, ils croient que les messages conçus par le gouvernement sont mal adaptés à leur façon d'être, à leur réalité et à celle de leur milieu.

Mais ce que les jeunes revendiquent par-dessus tout, c'est l'émergence d'une volonté institutionnelle de venir en aide à ceux et celles qui font des efforts pour se sortir de leur pauvreté et aux personnes qui croient en la jeunesse du Témiscamingue. Ils remarquent qu'il se fait peu de bénévolat à l'égard des jeunes, alors qu'en même temps les autorités municipales restent immobiles. «La Municipalité ne vient même pas en aide à la Maison des jeunes, sont même obligés de quêter pour survivre.»

VILLE-MARIE Ville-Marie est le chof-lieu du Témiscamingue. On y rencontre une importante concentration de services publics, de services personnels et d'établissements commerciaux. Située au bord du lac

concentration de services publics, de services personnels et d'établissements commerciaux. Située au bord du lac Témiscamingue, cette municipalité possède des attraits touristiques indéniables.

En 1991, Ville-Marie comptait 2 581 personnes, dont 22 % âgées de 15 à 29 ans. La ville affiche un bilan démographique négatif de l'ordre de 2,6 % depuis 1981.

En comparaison avec la Communauté urbaine de Québec, Ville-Marie montre une proportion inférieure de ménages composés d'une seule personne (26 % des ménages) et de familles monoparentales (14 % des ménages). Par ailleurs, à Ville-Marie, on est plus souvent propriétaire de son logement (60 %). Si l'examen de ces quelques caractéristiques indique qu'il existe des différences entre ce milieu et un milieu plus urbanisé, on remarque également que Ville-Marie est une municipalité qui représente bien la situation moyenne que l'on retrouve au Témiscamingue⁸.

En 1992, les jeunes (15 à 29 ans) de l'Abitibi-Témiscamingue occupent une plus forte proportion dans la population en âge de travailler que dans l'ensemble du Québec. C'est ce qui explique, en partie, leur présence plus élevée dans l'effectif des chômeurs (44,4 %) et parmi les gens qui travaillent (31 %). Toutefois, leur taux de chômage (16,3 %), s'îl est semblable à l'ensemble des jeunes Québécois, masque un taux d'activité plus faible (62,1 %) de même qu'un rapport emploi/population (52,0 %)⁹ plus bas. Ces données suggèrent donc que les jeunes de l'Abitibi-Témiscamingue ont plus de difficultés que l'ensemble des jeunes Québécois à intègrer le marché du travail.

Sur le plan de l'activité économique, Ville-Marie se retrouve dans une région- ressource dont l'économie repose sur l'extraction et la première transformation des richesses naturelles. L'industrie minière et forestière y est particulièrement présente mais les activités de transformation sont peu développées. Il n'est donc pas surprenant que 13,5 % des emplois se retrouvent dans le secteur primaire, soit quatre fois plus que la moyenne québécoise. Le secteur manufacturier, peu diversifié, regroupe 11,1 % des emplois

Le reste de ceux-ci (75 %) se retrouve dans le secteur tertiaire (transport, commerce, finances, services et administration publique). Par ailleurs, plusieurs municipalités dépendent d'une seule activite économique ou d'une seule entreprise, ce qui peut être dévastateur dans la mesure où l'économie de la région est particulièrement soumise aux variations de la conjoncture internationale.

Canada, Statistique Canada, do lott, p. 788-

⁹ Quebec (gouvernement), ministore de la Maindineuvre, de la Socierte du rever u et de la formation professionne le. Bulletin regional sur le marche du travad. Abitibili Tem pramingue Quair eme trimestre 1992, vg. 12, no 4 avril 1993, p. 23-25.

Diane-Gabrielle (186MR) AN et Vincent VAN SCHINDIT, Loor unic au Guogodiet de ses regions, Sainte-Loy et Mantrea , Télo Université et Cértions Saint Martin, 1991, p. 376

Les jeunes de Ville-Marie et des alentours ne semblent pas dans une position enviable. C'est tout comme s'ils se retrouvaient les héritiers d'un projet de peuplement laissé à lui-même au fil des découvertes et des abandons de gisements miniers. Dans les années 1920, participer à un tel projet pouvait être rentable; dans les années 1990, cette rentabilité n'est plus ce qu'elle était. La base économique de toute une région est disparue. Il y a lieu d'user d'imagination et de solidarité.

Un autre élément qui marque un milieu comme Ville-Marie et le Témiscamingue, c'est le sentiment d'être «décroché» du Québec. Mal desservie par les réseaux de transport, la population entretient des liens plus étroits avec le nord de l'Ontario qu'avec toute autre région. Montréal et Québec sont exclues du décor.

ETRE UN JEUNE PAUVRE, DANS UNE MUNICIPATION
COMME VILLE-MARIE, C'EST SUBIR, À LA FOIS, LE FAIT
D'ÊTRE JEUNE ET LE FAIT D'ÊTRE PAUVRE. ÊTRE JEUN
SUPPOSE QUE L'ON DOIVE DEMEURER AU DOMN
FAMILIAL À CONTRECOEUR, QUITTE À METTRE DE CE
TOUT PROJET RELIÉ À LA POURSUITE DES ÉTUDES.
QUE L'ON SE RETROUVE À LA MERCI DES DISTANCE
QUI SÉPARENT DES AMIS, DES LIEUX DE LOISIE.
LIEUX DE TRAVAIL ET DES SERVICES. ÊTRE RAUVE
C'EST ÊTRE CONFRONTÉ AU MANQUE DE SERVICES.
MANQUE D'EMPLOIS ET, SURTOUT, AU MANQUE
PROJETS ET DE PERSPECTIVES D'AVENIR.

TOUTEFOIS, CES JEUNES PAUVRES DÉSINEMENT ARDEMMENT VIVRE DANS LEUR MILIEU ET CROIENTE ENCORE, QUE LEUR RÉGION PEUT SE DÉVELOPPER, LES METTENT UNE CONDITION: QU'ON LEUR DONNE LE CHANCE DE PARTICIPER À CE DÉVELOPPEMENT.

LA RENCONTRE DE LAFORCE

3.1 PAS D'AVENIR

Que représente le fait de vivre dans une petite municipalité située à l'extrémité du Témiscamingue, où toute activite économique est absente ? «On ne sait pas où l'on s'en va. c'est la précarité totale.»

En fait, les jeunes de Laforce disent ne pas avoir d'avenir. Certains d'entre eux vont étudier ou travailler ailleurs et, apres un certain temps, reviennent y vivre. D'autres manifestent l'intention de redonner une vie à leur communauté en tentant d'organiser des activités de loisir ou en essayant de mettre sur pied des établissements où l'on offrirait certains services (restauration, hébergement, etc.). Toutefois, ces derniers se butent aux forces d'inertie de la Municipalité. Selon les jeunes, Laforce est dirigée par une élite qui bloque les nouvelles idees et qui ne démontre aucune confiance à leur égard. Le tout au profit de ceux et celles qui veulent conserver leurs acquis et qui sont plus influents que les jeunes. On lance de façon ironique qu'élever des vaches est la seule chose qui est acceptée». Cette situation aurait toutefois tendance à s'améliorer.

Mais pourquoi demeurer à Laforce ? Pour l'entraide et la liberté disent les jeunes. Même si l'absence de travail et de perspectives constituent un lourd fardeau, les jeunes sont presque unanimes a affirmer qu'ils aiment vivre à Laforce et qu'ils n'envisagent pas d'aller habiter en ville, là où tout serait à recommencer. À la limite, plusieurs seraient prêts à se déplacer mais, de toute façon, les emplois font cruellement défaut dans toute la région.

Au moins, à Laforce, tout le monde s'entraide. On réussit à combler le fosse de la pauvreté par la débrouillardise. De plus, «on est tous égaux, on est tous pauvres», donc on risque moins d'être marginalisé. Mais, là comme ailleurs, la pauvreté se vit durement. «On ne s'habitue jamais à être pauvre et à ne rien avoir. On fait ce que l'on peut avec le peu d'argent qu'on a.»

Pour une majorité de jeunes, la ville représente un milieu de vie où l'ennur, la délinquance et la solitude l'emportent sur les possibilités de trouver du travail et d'avoir des loisirs. Bref. on aime vivre à Laforce, mais «il n'y a pas

d'avenir et il n'y a pas de travail.» Est-ce bien différent de la ville ? questionnent-ils.

3.2 LA VIE AU JOUR LE JOUR

Un peu comme à Ville-Marie, les besoins reliés au transport et aux loisirs sont importants. «On est toujours trop loin.»

En fait, l'absence de transport en commun, le mauvais état des routes et les coûts relies à l'acquisition et à la conduite d'un véhicule contribuent fortement à éloigner davantage les jeunes de Laforce du reste de la région. Le co-voiturage constitue le seul moyen de «transport en commun» de cette municipalité. Pourtant Laforce est située à 75 minutes de Ville-Marie. Et bien que Laforce soit dotée de l'essentiel (un magasin géneral, un dépanneur, un comptoir de caisse populaire, un comptoir postal, une école primaire, un infirmier assurant une présence deux jours par semaine et un médecin venant un jour par mois), il reste qu'il faut se déplacer fréquemment.

Par ailleurs, les activités de loisir manquent aux jeunes. «C'est plate ici, on n'a pas de loisir. Il faut se contenter d'aller à la chasse et à la pêche et de visiter notre famille.» En fait, regarder la télévision est la principale activité de loisir. Sur un ton ironique, les jeunes disent que «le principal loisir, c'est le commérage. Les rumeurs et les réputations circulent facilement. On n'a pas le droit d'être différent et de faire des folies».

L'entraide et le temps libre occasionné par l'absence d'emplois permettent aux jeunes de satisfaire les autres besoins essentiels, en particulier ceux reliés à la nourriture et au logement.

Si les appareils importants (réfrigérateur, cuisinière, etc.) fonctionnent adéquatement, les jeunes disent réussir à bien se nourrir et à bien se loger. De plus, les fruits de la chasse, de la pêche et du jardinage viennent diversifier les menus. «Faire une bonne chasse et une bonne pêche» est important

Pour ce qui est du logement, plusieurs sont d'avis qu'ils sont

avantages a Laforce. «La plupart n'ont pas de loyer à payer. Tout le monde a sa maison ou reste chez ses parents. Ça amène des problèmes de promiscuité et on est obligé de faire des compromis avec ses parents, mais ça ne coûte rien. En plus, on n'a pas de chauffage à payer, on fait notre bois.»

Toutefois, certains jeunes soulévent l'existence d'un problème cause par l'absence de logements et de maisons libres: on peut être contraint d'habiter chez ses parents

3.3 L'ÉDUCATION, UN PROBLÈME D'ACCESSIBILITÉ

À Laforce, l'éducation semble inaccessible

Une fois les années du primaire terminées, les jeunes doivent se déplacer, au moyen du transport scolaire, jusqu'à Latulipe pour les quatre premières années du secondaire. Cette municipalité est éloignée d'une quarantaine de kilomètres de Laforce. Pour completer le secondaire, il faut déménager ou prendre pension à Lorrainville. Et pour ceux et celles qui sont intéressés à acquérir une formation professionnelle, Notre-Dame-du-Nord représente le milieu offrant le plus de possibilités. Cette dernière municipalité se situe à deux heures de route de Laforce. Finalement, le cégep le plus près se trouve à Rouyn-Noranda, à environ trois heures de route.

Évidemment, l'éloignement des établissements d'enseignement désavantage les jeunes. Dejà, les déplacements quotidiens jusqu'à Latulipe minent la volonté et l'intérêt à fréquenter l'école. Ceux et celles qui veulent compléter leurs études secondaires à Lorrainville ou à Notre-Dame-du-Nord sont obligés de quitter leur domicile familial, de se débrouiller seuls dans un milieu ou ils n'ont pas de racine et de miser sur la bonne volonté de leurs parents qui doivent payer les dépenses reliées au logement ou a la pension. Une aide financière est offerte par l'institution aux jeunes qui veulent completer leur cinquième secondaire, mais elle est jugée insuffisante. Pour ce qui est d'aller au cégep, «on y pense même pas».

En plus de l'eloignement des institutions et du coût relié au logement, les jeunes font face à d'autres types de problemes en milieu scolaire.

Premièrement, ils affirment être «mal vus» dès qu'ils quittent leur municipalité.

Deuxièmement, ils se disent en désaccord avec les valeurs dominantes véhiculées par l'école secondaire régulière: la compétition et le favoritisme. L'école est faite «pour les bollés» et pour ceux et celles qui acceptent «de rentrer dans le moule». Les jeunes qui ont de la difficulté sont mis de côté et sont decourages, par les professeurs eux-

mêmes, de continuer. Ils sont d'avis que tout est fait pour les meilleurs alors qu'il serait préferable de venir en aide aux mal-aimés et aux élèves qui éprouvent des difficultes

Troisièmement, les jeunes étudient dans la mesure où cela leur permet d'avoir un travail intéressant à la suite de leur passage à l'école. Consequemment, à Laforce, étudier signifire envisager, à contrecoeur, le départ de la communauté. De plus, les jeunes sont d'avis qu'il ne suffit pas d'avoir un diplôme d'etudes secondaires pour espèrer dénicher un emploi. Maintenant, cela prend un cinquième secondaire, mais aussi une formation professionnelle et de l'expérience. Le passage qui mène au marche du travail leur semble donc long et sinueux, d'autant plus qu'il force à quitter le milieu, souvent la région, et qu'il entraîne un endettement important. «Se former, ça coûte cher. Et il n'y a pas plus de job après.»

Décrocher de l'école secondaire fait donc partie du cheminement «normal» des jeunes de Laforce. Tout se conjugue pour favoriser le décrochage. «On décroche parce qu'on ne sait pas qu'est-ce que ça donne d'aller à l'école.»

Les jeunes décrochent pour entrer sur le marché du travail, mais dans les faits, plusieurs se retrouvent, tôt ou tard, prestataires de l'aide sociale. Et une fois qu'ils sont inscrits à l'aide sociale, on leur propose de raccrocher afin de pouvoir obtenir des prestations plus élevées. En fait, le raccrochage, par le biais du programme «Rattrapage scolaire», représente la scule mesure d'employabilité applicable à Laforce.

Les jeunes réintegrent donc le milieu scolaire par la voie de l'éducation des adultes. D'ailleurs, ils sont d'avis que cette formule est mieux adaptée à leurs besoins. Ils remarquent que le personnel enseignant agit vraiment dans le but de les aider et qu'à ce stade, les rivalités entre municipalités ne s'expriment plus. Ils vont même jusqu'a dire que l'approche propre à l'éducation des adultes leur permet «de penser pouvoir travailler».

Finalement, les jeunes de Laforce regrettent que l'école secondaire regulière soit aussi mal conçue. Ils voudraient que les programmes de formation soient adaptées, dans leur contenu et leur pedagogie, aux besoins et intérêts des communautes rurales.

3.4 **«QUELLE JOB?»**

À Laforce, le marché du travail, c'est le vide absolu. Les mines sont fermees. Le travail en forêt est desormais inexistant. Il n'y a plus de possibilité de faire des «runs». Il n'y a même pas de travail au noir à offrir aux jeunes. «La récession est présente partout, imaginez donc ici.»

Malgré tout, les jeunes, les jeunes hommes surtout, veulent demeurer à Laforce. Ils veulent y vivre et ils veulent y travailler. La solution: "faudrait pouvoir se créer des jobs nous-mêmes". Pas question d'aller en ville et de se trouver un emploi qui paie le salaire minimum; cela ne vaut pas le coup

3.5 LE NOYAU

La famille occupe une place de toute première importance dans la vie des jeunes de Laforce. L'entraide, qui est le principal moyen servant à combler les besoins, s'exprime d'abord et avant tout dans le tissu familial. «La famille est le noyau central de notre vie.» Néanmoins, à mesure que le village se dépeuple, il semble de plus en plus difficile de former de nouvelles familles. Et une tendance s'accentue depuis peu: l'exode des jeunes filles

Déjà très actives et engagées dans leur milieu, les jeunes filles veulent intégrer le marché de l'emploi. Comme celui-ci est très limité, elles choisissent d'aller tenter leur chance ailleurs. Elles sont davantage prêtes à s'expatrier pour étudier et ensuite travailler. Elles ne veulent plus se contenter d'élever leurs enfants et de s'ennuyer une fois ces enfants partis du domicile. Ce qui fait dire: «le problème principal de Laforce c'est qu'il manque de filles».

3.6 LE B.S.

Vivre de l'aide sociale à Laforce n'a pas l'effet de marginaliser les individus. Comme l'entraide est devenue une façon de vivre, on «négocie» assez bien avec ce que le gouvernement offre par le biais de ce programme d'aide de dernier recours.

En fait, les jeunes ont deux reproches à faire au régime. Premièrement, ils sont en désaccord avec les coupures causées par la contribution parentale. Selon eux, les parents ne sont pas en mesure de verser cette contribution, ce qui les empêche de quitter le domicile familial et ce qui envenime, du même coup, les relations à l'intérieur de la famille. Réclamer le versement de la contribution est une chose qui ne se fait pas. Deuxièmement, ils veulent avoir la possibilité de s'inscrire à des cours de formation professionnelle dans le cadre des mesures d'employabilité Actuellement, on ne leur offre que du «rattrapage scolaire» afin de compléter leurs études secondaires générales.

3.7 LE RÉSEAU, QUEL RÉSEAU?

Les services sociaux et de santé, aussi bien gouvernementaux que communautaires, sont presque absents de Laforce. En fait, «il n'y a même pas d'organismes communautaires à Laforce», et seul le Regroupement d'entraide sociale du Témiscamingue, oeuvrant principalement à partir de Ville-Marie, y est actif. Du côté des services institutionnels, un infirmier assure une présence pendant deux journées par semaine alors qu'un médecin s'y présente une fois par mois. Les autres besoins sont comblés à la condition de se déplacer jusqu'à Ville-Marie.

Pour les jeunes de Laforce, cela représente un signe qui ne ment pas. «En coupant graduellement dans les services, le gouvernement nous exproprie sans que cela lui coûte une cenne. Il coupe et il attend qu'on s'en aille. Pas besoin de nous payer comme ils ont fait en Gaspésie dans le temps où ils avaient de l'argent.»

3.8 PLUS DE JUSTICE

À Laforce, il n'y a actuellement que la «débrouille» qui compte. Mais lorsque l'on aborde la question des solutions, un message se fait entendre de façon claire: «dites au monde qu'on existe et qu'on ne ceut pas partir d'ici».

Quitter Laforce n'apparaît pas comme une solution. D'abord, pour vivre en ville, il faut de l'argent et un bon emploi afin de pouvoir repondre aux besoins de base et bénéficier de tous les avantages offerts par le milieu urbain. Or, les jeunes préfèrent miser sur l'entraide disponible dans leur milieu que sur d'hypothétiques emplois. «En ville, on a juste à regarder les autres qui ont de l'argent plein les poches.» De plus, la ville est associée à un milieu propice à la délinquance et à la misère.

Les jeunes ont le sentiment de payer pour les mauvaises planifications d'hier. À leurs yeux, le gouvernement et les industries ont développé des régions entières, ils ont contribué à y installer des personnes, puis ils sont maintenant prêts à tout laisser tomber en raison du manque de rentabilité associée à leur exploitation. Consequemment, «ça prend une réflexion de fond sur ce qui est possible de faire dans les régions éloignées» au lieu de donner tous les avantages et de constamment investir dans les centres urbains.

Les jeunes soulignent qu'il n'y a pas suffisamment de justice dans la répartition des ressources et qu'il convient de miser sur le développement des ressources humaines plutôt que sur le développement technologique. En fait, ils en veulent aux gouvernements qui ne font «que parler de constitution au lieu de faire rouler le pays et créer des jobs». Ils en veulent également aux gestionnaires qui ne prennent pas en considération les dépenses occasionnées par le chômage et la dépendance à l'aide sociale lorsque vient le temps d'évaluer où et

comment ils comptent investir. À la limite, ils croient que les gouvernements doivent combler les déficits enregistrés par les entreprises et assurer, du fait même, leur survie, plutôt que de les laisser fermer pour ensuite débourser toujours plus en prestations.

À l'école, il y a lieu d'offrir une formation adaptée aux besoins des milieux qui ne peuvent compter sur l'apport de la grande industrie et des mégaprojets. Les jeunes sont d'avis que le milieu de l'enseignement doit contribuer plus adequatement au développement des municipalités situées en régions eloignées.

Enfin, le Conseil municipal doit être engagé plus fortement dans le développement du milieu. Jusqu'à tout recemment, les jeunes notaient l'existence d'une certaine animosite entre ce conseil et eux. Aujourd'hui, ils constatent que le Conseil est plus actif et soutient des initiatives intéressantes. Un certain nombre de jeunes vont jusqu'à penser qu'ils doivent chercher à s'y faire élire.

Laforce est située à l'extremité est du Témiscamingue. En 1991, cette municipalite comptait 225 personnes, soit 22,5 % de moins qu'en 1981 (290). Comparativement à la situation démographique de Ville-Marie et du Témiscamingue, Laforce apparaît comme étant en déclin. Malgré tout, Laforce est un milieu de vie où la présence des jeunes est remarquable. En effet, les personnes de 15 à 29 ans représentent 22,2 % de la population totale (pourcentage identique à ceux relevés à

Ville-Marie et à la C.U.Q.), et les moins de 29 ans constituent

près de la moitié de cette même population 0.

Sur le plan socio-démographique, Laforce possède des caracteristiques qui la démarquent nettement du Témiscamingue, de son chef-lieu et de la C.U.Q. En effet, la proportion des ménages d'une seule personne (20 % des ménages) et de familles monoparentales (8.3 % des ménages) y est beaucoup plus faible. De plus, Laforce enregistre un pourcentage de propriétaires de 86,7 %. Ces données offrent un portrait qui contraste fortement avec ce que l'on retrouve en milieu semi-urbain ou urbain.

Vivre à Laforce comporte des avantages et des inconvénients qui sont le lot des petites municipalités rurales. Le milieu, «tricoté serré», favorise l'entraide

> et la complicité, ce qui constitue la première solution aux problèmes d'accessibilité aux services publics et au commerce. Si cette municipalité apparaît isolée, dans une région elle-même éloignée, les personnes qui l'habitent ne

semblent pas souffrir de solitude. Cela constitue une lorce qui empêche les gens de côtoyer la misère. Par contre, les ragots, les vieilles alliances familiales et les rapports de force entre les clans peuvent alimenter une certaine inertie devant l'urgence de prendre des initiatives.

Le problème de Laforce est son manque d'activités économiques. Pour la grande majorité des personnes qui ont déjà occupé ou qui occupent actuellement un emploi, le travail se trouve ailleurs. Dans la région, à Ville-Marie, à Rouyn-Noranda, en Ontario, voire dans l'Ouest canadien, partout sauf à Laforce. Un profond sentiment d'appartenance et les avantages procurés par l'entraide sont néanmoins suffisamment puissants pour retenir les personnes chez elles.

DANS UNE MUNICIPALITÉ RURALE ET ÉLOIGNÉE COMME LAFORCE, LA JEUNE PAUVRETÉ NE SOUMET PAS À LA MARGINALISATION ET À L'EXTRÊME SOLITUDE. BIÉN QU'ILS NE SAVENT PAS DE QUOI DEMAIN SERA EAIT ET QU'ILS SUBISSENT AUTANT QUE TOUS LE MANQUE D'ARGENT, LES JEUNES BÉNÉFICIENT D'UN STYLE DE VIE MARQUÉ PAR L'ENTRAIDE ET LA VIE FAMILIALE. UN STYLE DE VIE AXÉ SUR LA VIE QUOTIDIENNE, QUI VIENT PALLIER LE LOURD FARDEAU QUE CONSTITUE L'ABSENCE «D'AVENIR».

BIEN ENTENDU, CES JEUNES VEULENT QUE LA SITUATION S'AMÉLIORE. MAIS UNE AMÉLIORATION NE PEUT VENIR QUE D'UNE RECONNAISSANCE DE LEUR RÔLE D'ACTEURS AU DÉVELOPPEMENT ET, SURTOUT, DE L'INSTAURATION D'UN SYSTÈME SOCIAL ET ÉCONOMIQUE PLUS JUSTE.

Canada, Statistique Canada, opi cit. p. 788.
 798.

Définition, effets et causes La pauvreté par les personnes qui l'étudient

reté se résum:

vreté n'est-ell

d'exclusion et

tir de la situat

éficit monétaire qui réduit la capacité de consommation ?

et avant tout, une atteinte à la dignité personnelle, une

tir de la situat

foar les jeunes

PARTIE

onous de VIA.

"QUAND ON EST PAUVRE, ON N'A PAS BEAUCOUP D'ARGENT" OU COMMENT DÉFINIR LA PAUVRETÉ

Le simple fait de définir ce qu'est la pauvreté renvoie à d'âpres débats idéologiques et de valeurs. En fait, la seule tentative d'essayer de partager la population en personnes pauvres et non pauvres à partir d'une donnée quantifiable comme le revenu annuel brut s'avère une expérience périlleuse. Pourtant, il est admis qu'une personne pauvre n'a pas les ressources financières suffisantes lui permettant de repondre à ses besoins essentiels. Peut-on dès lors imaginer l'envergure de l'opération servant à définir la pauvreté des jeunes dans tout ce qu'elle signifie ?

4.1 UNE DÉFINITION INSATISFAISANTE

Être pauvre, c'est bien sûr... manquer d'argent. L'insuffisance de ressources financières est donc au centre d'une définition de la pauvreté. Cet élément est d'autant plus important qu'il s'avère fort utile lorsque vient le moment de quantifier la pauvreté. Il s'agit dès lors de repartir les personnes selon qu'elles se situent sous ou au-dessus d'un certain seuil de revenu.

➤ "SANS DETERMINER TOTALEMENT LES AUTRES INÉGALITÉS, L'INÉGALITÉ DES REVENUS LES RÉSUME. LE REVENU EST SANS DOUTE LE FACTEUR QUI EXPLIQUE LE MIEUX À LA FOIS LE NIVEAU DE VIE ET LE MODE DE VIE DES INDIVIDUS!".»

Cette mesure de la pauvreté du «MOINS-AVOIR»¹², bien qu'apparaissant utile, simple et minimale, soulève toutefois plusieurs controverses. En fait, tous les organismes québécois et canadiens ayant effectué des recherches sur la pauvreté, notamment le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Securité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP), le Conseil canadien de développement social (CCDS), la Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ) et l'Institut québécois de recherche sur la culture (IQRC), en viennent à la conclusion que «le Québec, comme le Canada, ne possède pas de seuils officiels de pauvreté¹³». Coexistent les seuils de faible revenu de Statistique Canada et les seuils de pauvreté établis par le CCDS, le Comité du Sénat, le Dispensaire diététique de Montréal et le Conseil de planification sociale du Grand

Toronto. De plus, le salaire minimum, les prestations de l'aide sociale, les pensions de vieillesse, les indemnités accordées aux victimes d'accident de la route ou de travail et les niveaux de revenu à partir desquels l'on doit payer de l'impôt peuvent être considérés comme des seuils implicites de pauvreté¹⁴.

À titre d'exemple, et afin d'illustrer la nature des différences entre les seuils, il est utile de voir brièvement les méthodes de calcul utilisées par Statistique Canada et le CCDS.

Statistique Canada élabore ses seurls de faible revenu à partir des dépenses moyennes consacrées à l'alimentation, au logement et à l'habillement, auxquelles l'on ajoute une valeur représentant 20 % de ce total. Des seuils différents sont établis selon le nombre de personnes de la famille et la taille de la région de résidence ¹⁵. Un ménage vivant sous le seuil de faible revenu dispose de ressources financières qui n'atteignent pas le montant calculé. Les quelques taux apparaissant en introduction de la première partie sont fixés grâce à cette méthode.

Pour sa part, le CCDS fixe ses seuils de pauvrete à la moitié

du revenu moyen des ménages canadiens, lesquels sont ajustés selon le nombre de personnes composant le ménage sans tenir compte de la région de résidence¹⁶.

Les modes de calcul permettant d'établir ces seuils sont le fruit de recherches et de débats méthodologiques; il est peut-être inopportun d'adopter définitivement une série de seuils plutôt qu'une autre.

En fait, l'ensemble des seuils à partir desquels on calcule les taux de pauvreté sont des indicateurs imparfaits. La pauvreté ne se mesure pas uniquement en termes d'insuffisance de revenu. Pour de nombreux jeunes, vivre avec un revenu qui se situe juste au dessus du seuil de pauvrete ne signifie pas qu'ils ne

- Richard LANGLOIS, S'appeuvir dans un pays riche, Montréal, Editions Saint Martin et CEQ, 1990, p. 12
 - Les mals sont mis en évidence par l'auteur
- 12 Expression empruntee a Marc-Andre LESSARD et utilisée dans l'ouvrage préparé sons la direction de Madeleine GAUT-IIFR, Les nouveaux visages de la pauvrete Queboc IQRC, 1987.
- 13 Québec (gouvernement), MM\$RFP, La paliviote ou Québec Situation recente et evolution de 1973 à 1996, (s.l.) Les Publications de Québec, 1990, p. 12
- 14 Ibid p 13
- 15 Consell canadien de developpement social, Pour une politique familiate helistique anertée vers la lutte a la painvrete, Montreal, CCOS, 1991, p. 3.
- 16 David P. BOSS et Richard SHILLINGTON, Données de base sur la pauviete ou Canada, 1989, Ottawa, CCDS, 1989, p. 39

partagent pas les mêmes conditions de vie et les mêmes angoisses que ceux qui ont des revenus sous les seuils. Et les revenus annuels bruts ne tiennent pas compte de l'endettement qui vient gruger la part qui serait autrement allouée à répondre aux besoins essentiels.

Parallelement, des jeunes «classes» pauvres non seulement ne se perçoivent pas ainsi, mais évoluent dans des spheres d'activité les éloignant des secousses sociales et culturelles de la pauvreté. Les seuils et les taux de pauvreté sont des outils de travail permettant de lournir une mesure de l'évolution de la répartition des revenus. Ils sont loin de pouvoir exprimer toute la complexité du phénomène de la pauvreté.

4.2 LA VRAIE PAUVRETÉ

Étre pauvre ne se résume pas a manquer d'argent. Toutefois, s'il existe des mesures du «moins-avoir», il n'en existe aucune pour le «moins-être». Car la pauvreté se définit également (et surtout peut-être) par l'isolement, l'absence de perspectives et une autonomie atrophiée.

Alors que le manque de perspectives contredit singulièrement l'image de la jeunesse qui a l'avenir devant elle. l'absence d'autonomie remet en question le pouvoir de maîtriser sa vie. Être pauvre expose donc à la dépendance envers l'État, la famille, les amis. Etre pauvre expose a l'impossibilité de pouvoir choisir.

➤ «DERRIÈRE LES STATISTIQUES [...] SE CACHENT L'ANGOISSE, LA HONTE, LA PEUR, LA SOUFFRANCE. LES PRÉJUGÉS, LE REJET, LA SOLITUDE, UNE SANTÉ PHYSIQUE SOUVENT ALTÉREE DE FAÇON PERMANENTE OU UNE SANTE MENTALE FRAGILE BREF, UNE VIE FAITE DE PROBLÈMES MULTIPLES ET UNE QUALITE DE VIE FORT DÉTÉRIOREE'S

La pauvreté est exclusion, et non seulement exclusion par rapport aux biens de consommation.

➤ "LA PAUVRETE COMMENCE LA OU LES MANQUES DINSTRUCTION, DE CULTURE, DE TRAVAIL RECONNUL D'AVANTAGES SOCIAUX ET DE SALAIRE. DE LOGEMENT DIGNE DE CE NOM, DE SANTÉ, DE POUVOIR POLITIQUE ET SYNDICAL SONT

> INEXTRICABLEMENT EMMELÉS. C'EST DONC UN MILIEU QUI CUMULE LA TRIPLE ABSENCE D'AVOIR, DE POUVOIR ET DE SAVOIR RECONNUSIS.«

La marginalisation, la honte, la dépreciation, l'insécurité, le manque d'aide, la confrontation à une culture différente (notamment chez les jeunes dos communautés culturelles), le manque d'amour, la précarité, l'impossibilité de pouvoir choisir, la perte de la capacité de rêver, le sentiment de ne pas avoir droit a la même part que les autres représentent tous des états difficiles à traduire, mais combien omniprésents chez le jeune pauvre. On imagine assez bien l'état d'osprit de quelqu'un qui ressent de l'insécurite, ou de quelqu'un qui ne trouve pas l'aide dont il a besoin. Mais imagine-t-on ressentir tous ces manques à la fois, sans espoir de s'en sortir dans un avenir previsible? Il faut vivre ou avoir vécucette situation pour pouvon mesurer l'ampleur de ce que veut dire le mot «pauvreté». La définition quantifiable de la pauvreté apparaît bien superficielle

Un autre élément est à considerer: le retrait de la vie démocratique. Étre exclu, être dépendant, être dévalorisé et manquer d'argent sont des pechés capitaux qui appellent le rejet en regard de toute forme de participation a la vie collective. Etre pauvre signifie tout juste que le droit de faire partie de la majorite silencieuse est accordé. Et encore

La pauvreté stigmatise les jeunes qui la trainent, un peucomme la société semble traîner ses jeunes pauvres. Ainsi, être itinerant, assiste social ou travailleur à faible salaire et non syndiqué signifie géneralement que l'on fait partie d'un projet de sociéte concocte par d'autres et ailleurs. En fait, personne ne semble reconnaître que les jeunes pauvres ont des besoins essentiels similaires à ceux des autres. Avec leur maigre pitance, ces jounes ne peuvent pas bien se nourrir, se loger convenablement, avoir des activités de loisir interessantes et bien paraître. Ces jeunes n'ont pas le droit d'avoir les mêmes besoins que les personnes plus favorisées.

Ainsi, la pauvreté peut être totale. Toutefois, les jeunes suggerent qu'elle est ressentie différeinment selon la region. de résidence, la durée de la pauvreté, la qualite des relations interpersonnelles, l'espoir entretenu, la disponibilité des ressources du milieu de vie et le degré de satisfaction par rapport aux besoins fondamentaux; ce sont toutes des réalités que les chiffres sont incapables de traduire

Définir la pauvreté et la pauvreté des jeunes est une opération complexe. La pauvreté renvoie à un «moins-avoir» et à un «moins-être» variables et difficilement quantifiables. Manquer d'argent pour répondre à ses besoins essentiels, être isolé, manquer de perspectives, ne pas avoir d'emprise sur sa vie et vivre en retrait des institutions semblent toutefois être le lot des jeunes pauvres.

Au-delà de ces considérations, il est inopportun de faire du débat sur la définition de la pauvreté une question qui en vient à annihiler la recherche de splutions.

⁻ Queber (douvernement), manistère de la Sante et des Services sociatives Association poncla sante publique du Queboc, Actes ou Forum: Les mecalites coonsección nues et : alsante - Comment agir 7, [s. -], MSSS et ASPO 1990 p. 19.

Ginette PAUUL 1, Sante et ineçà ites sociales Un problème de distance culturelle. Dueliec. ICBC 1989 5 74

DES EFFETS INDIVIDUELS ET SOCIAUX

S'il n'existe aucune définition satisfaisante du concept de «pauvrete», personne toutefois ne prétend que la pauvrete est inexistante. Personne, non plus, ne remet en question l'existence d'effots individuels et sociaux.

Plusieurs jeunes en ressentent déjà des effets importants, variables bien sûr (au même titre que leur pauvreté), mais bien reels. Est-on conscient de ce qui les attend si leur pauvrete persiste? Les personnes qui étudient les effets de la pauvreté dressent un sombre portrait des conditions de vie personnelles et sociales auxquelles les jeunes pauvres seront exposés. Il semble que la pauvreté brise les individus et les projets collectifs.

5.1 PRÉSENT ET AVENIR INCERTAINS

Peu de jeunes pauvres se considérent pauvres. Une bonne partie d'entre eux se disent en attente, prêts à faire encore quelques sacrifices dans l'espoir de jeurs meilleurs. Cette opinion est largement répandue chez les jeunes pauvres scolarisés, les raccrocheurs, ceux qui n'ont jamais abandonne le système scolaire et ceux qui osent croire a un revirement de leur situation grace a leur capacite d'initiative et de rever.

Neanmoins, plusieurs jeunes en difficulté, s'ils refusent toute ctiquette, n'en sont pas moins demolis. Ils sont depuis si longtemps aux prises avec les problèmes causes par la pauvreté financière qu'ils en ont perdu tout espoir. La faim, l'isolement, la maladie, la difficulté a se loger et la perte d'intérêt à se chercher un emplor ont pris le dessus. Ils sont cantonnes dans la societe des exclus.

Ayant integre les valeurs reliées à la consommation, à la performance et à l'imperatif de gagner, et ne pouvant répondre au mouvement de responsabilisation qui les interpelle, ces jeunes sont deçus d'eux-mêmes. Victimes d'une situation sur laquelle ils n'ont aucune prise, ils se considèrent pourtant comme étant des coupables. Coupables de ne pouvoir repondre aux exigences posées par la culture des gagnants, coupables de ne représenter que des problèmes pour la sociéte, coupables d'être inutiles. Ils ont

integré feur pauviete de façon individuelle et se retrouvent seuls pour faire face a leurs problèmes. Pourtant, «Loin d'être une minorité deviante, ces milliers de jeunes de pout fait exclure d'un processus social et économique avant poème qu'els puissent faire le choix de l'accepter eu de le refuser"!,»

UN LOURD SILENCE

Mais ces jeunes restent silencieux et l'on s'en étonne. Un amalgame de raisons expliquent ce fait.

Premierement, la sociéte vadulte» a pris toute, a place. Le pouvoir est aux mains de personnes qui se croient investies de la capacite de tout organiser pour les jeunes sancique des idemiers soient mis a contribution. Le système scelaire et les services de foisirs municipaux, pour ne nommer que cens-in, reflètent bien cotte situation.

Les jeunes ne revendiquent plus parce qu'ils n'ent pins aucune ouverture pour être entendus. Le pouvoir parini et économique leur paraît être assume par des elites dont le discours est confus, contradictoire et inniteiligible. Maine les canaux traditionnels de contestation ne leur efficiel pas de place.

→ LES JEUNES NOUS ONT RÉPETE SUR TOUS LES COMM QUE LES ADULTES, PROFESSEURS COMME PARENTS COMME DIRECTEURS, NE LES ECOUTENT PAS - ILS ONT LA TRES FORTE CONVICTION DE NE PAS EIRE ENTENDUS. L'APPRENTISSAGE DE L'AUTONOMIE REQUIERT QUE LES JEUNES PUISSENT S'INSERER DANS LES PROCESSUS DE DÉCISIONS, SURTOUT DANS LES DOMAINES QUI LES CONCERDIENT DIRECTEMENT. IL ÉXIGE AUSSI QUE LES JEUNES PUISSENT AVOIR UNE PLACE, PUISSENT OCCUPER DES ESPACES OU LEURS COMPORTEMENTS NE NOME

PAS CONSTAMMENT REMIS EN CAUSE ET OU ILS PEUVENT NÉGOCIER À STATUT ÉGAL. CEST UNE CONDITION DE LEUR IDENTIFICATION À SON [SIC] MILIEU ET DE LEUR PARTICIPATION À SON AMELIORATION**:

- 16 Remongrer Jacobson and Thomogeneral percession Coelest Thruston at separate, get existed particle of an opmanisaring distraction of discrepancy and wilderton AURDO page 500.
- Useles co. at energ (1975) in Quiverfer 1986, period, [11] 17.333 [191] p. 137

Deuxièmement, l'interaction entre les jeunes et les adultes ne se fait pas. Le processus de socialisation des jeunes, auquel contribuent fortement les parents et les instituteurs, se base sur des valeurs et des modeles qui ne correspondent plus à la réalité rencontrée par ces jeunes. Les génerations précèdentes ne peuvent plus faire rimer jeunesse et dynamisme, la réalité voulant desormais que jeunesse rime avec précarité

Cette dualisation intergenérationnelle des valeurs et des conditions de vie favorise l'émergence d'une culture propre aux jeunes, particulièrement aux jeunes pauvres qui ne peuvent répondre aux normes fixées par les générations précédentes. Cette culture, dont plusieurs aspects sont encore inconnus, à l'effet de les protéger tout en produisant un «décrochage social» qui constitue, en quelque sorte, un pred-de-nez à la societe. Les «squatters», les «sans-domicile-fixe», les «sans-chèque», les travailleurs «irrepérables», bref la jeunesse souterraine, impossible à dénombrer, serait l'aboutissement de cette réalite sociale.

Troisièmement, il semble que le silence des jeunes a pour origine l'existence de plusieurs types de jeunes et de jeunes pauvres. À l'instar de la société, les jeunes se separent de plus en plus en deux groupes distincts. D'un côte, il y a ceux qui vivent ou aspirent vivre, en vertu de leur origine sociale, de leur formation, de leurs valeurs et de leurs conditions de vie, selon les modèles sociaux reconnus et valorisés. De l'autre, l'on retrouve ceux dont les espoirs se sont évanouis, ou disparaissent progressivement, au fil des désillusions et des difficultés à pouvoir vivre décemment. Il existerait une diffèrence importante entre ces deux groupes, différence qui contribue à colorer leur realité et leur interpretation du monder les plus pauvres sont appelés à devenir responsables de leur vie beaucoup plus tôt que les plus favorisés

 Affacete ne GAUTHIER (sous tall) recition des op ont (direction IGRO 1987, p. 62.

22 | Doct 177

23 Quebe, (quuvementent) MSSS et ASPQ en citi, p. 45

24 | Ibid of 45-47

25 - Parnard LANGIC Septicitus 46 약

26 Ginette PAQUET, op of tip (2042).

 Queber (get Kornement), MSSS, tra port que de la sante et du biométre [51], MSSS 1902, p. 68-464.

28 Ibd. o 21.

Bref, les uns veulent réussir tandis que les autres veulent vivre.

D'autre part, les jeunes défavorisés, comme l'ensemble des personnes pauvres, se sentent coupables, sont isolés, sans voix et sans pouvoir, fortement préoccupés par les exigences de la survie quotidienne; cependant, leurs besoins respectifs différent et l'interprétation qu'ils font de leur situation change selon les individus. Certains surévaluent leurs capacites

personnelles alors que d'autres sous-évaluent la force de la solidarité et de la mobilisation.

*IL FAUT METTRE EN RELATION L'ESPRIT SUPPOSÉMENT PEU REVENDICATEUR DES JEUNES SANS EMPLOI AVEC LE FAIT QU'ILS VIVENT UNE SITUATION QU'ILS CONSIDERENT COMME TEMPORAIRE. IL Y A CEUX QUI ESPERENT ET QUI ONT DES RAISONS DESPÉRER. IL Y A CEUX QUI ONT PERDU ESPOIR PARCE QU'ILS N'ONT PAS LES MOYENS DESPÉRER: BAGAGE SCOLAIRE, CAPACITE D'INITIATIVE, SQUTIEN FAMILIAL, ETC.²¹»

5.2 UNE SANTÉ PHYSIQUE DÉTÉRIORÉE

Les jeunes qui vivent dans la pauvreté sont confrontes avec une réalite incontournable: leur pauvrete materielle tend a durer.¹². Et une pauvreté matérielle persistante provoque une pauvrete physique, affective et sociale toujours plus grande. Parmi los consequences d'une pauvrete durable: l'atteinte a la santé physique.

➤ "DEPUIS 30 ANS ET SURTOUT DEPUIS 20 ANS TOUTES LES RECHERCHES SUR LE SUJET ARRIVENT AUX MÉMÉS CONCLUSIONS QUELS QUE SOIENT LE PAYS, LE SEXE, LE GROUPE D'ÂGE. LA MALADIE, QUE CE SOIT PAR QUARTIER QUI AU NIVEAU DES INDIVIDUS, LES PAUVRES SONT PLUS MALADES ET MEURENT PLUS JEUNES QUE LES RICHES"."

Le taux de mortalité général et le taux de mortalité infantile passent du simple au double des groupes les plus favorisés aux groupes defavorisés. L'esperance de vie à la naissance est inférieure de neuf ans pour les personnes vivant dans ca quartier défavorisé et l'esperance de vie sans incapacite : y trouve réduite de quatorze ans. A l'âge adulte, on observe deux fois plus de maladies cardio-vasculaires, de cancers, de maladies respiratoires, d'ulcères gastro-duodenaux et de maladies osteo-articulaires dans les milieux pauvres que dans la population en général.

De plus, en milieu defavorise, on feme plus, on est plus souvent sedentaire et on se nourrit mal comparativement à la moyenne de la population. À ceia s'ajoutent des problemes d'alcoolisme plus frequents et une plus forte consommation de medicaments, notamment de tranquillisants.⁶

Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) souligne que les mères pauvres connaissent plus de risques de donner naissance à un bébé de poids insuffisant où prematuré. De plus, la sante dentaire laisse plus a desirer en milieu défavorisé que dans tout autre milieu, notamment en raison d'une hygiene déficiente et d'une alimentation plus carrogener.

Finalement, l'on observe que les écarts les plus importants se situent, d'une part, entre les quartiers populaires (notamment les centres-villes) et les quartiers de banlieue, et, d'autre part, entre les regions-ressources (notainment les villages de l'arrière-pays) et les villes de services (les quartiers populaires et les régions-ressources étant plus exposés aux problèmes que les autres.

En fait, «on pourrait faire défiler chiffres et tableaux pendant des heures: le constat est a ce point évident que dans plusieurs recherches, le facteur le plus fort predicteur de maladie (physique ou mentale) s'est révélé être le niveau socio-économique ou le revenu familial²⁹,»

Le lien entre les inégalites de revenus et les megalités de santé est donc incontestable. Mais est-on pauvre parce que l'on est davantage malade ou est-on davantage malade parce que l'on est pauvre ? La théorie selon laquelle la maladie entraîne la pauvreté n'explique que 10% de l'ensemble du lien constaté entre pauvreté et santé. Le reste (90 %), se justifie par le fait que les conditions de vie difficiles dégradent la santé³.

5.3 UNE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE FRAGILE

Comme la pauvreté se définit aussi par la dépendance, l'isolement, le sentiment d'inferiorité et l'exclusion, est-il loisible de croire qu'elle peut avoir un effet sur la santé psychologique?

► «LE STRESS OCCASIONNÉ PAR LE CHÔMAGE ET L'INSÉCURITÉ ÉCONOMIQUE QUI EN DÉCOULE ACCROÎT LES RISQUES DE MALADIE PHYSIQUE ET PSYCHOLOGIQUE. L'ENQUETE DE COLIN ET AL, PORTANT SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DES PERSONNES DÉFAVORISEES AU QUÉBEC À D'AILLEURS PERMIS D'ÉTABLIR QUE POUR PLUSIEURS HABITUDES DE VIE CONSIDÉRÉES COMME DES DÉTERMINANTS DE LA SANTÉ. LES SOUS-GROUPES VIVANT DANS L'INDIGENCE CUMULENT LES RISQUES.

CONCERNANT LA SANTÉ MENTALE, LES IDEES SUICIDAIRES ET LES TENTATIVES DE SUICIDE ONT UNE FRÉQUENCE NETTEMENT PLUS ÉLEVÉE EN MILIEU DÉFAVORISE. LES JEUNES, C'EST-A-DIRE LE GROUPE DES 18 À 30 ANS, SONT AUSSI PLUS ENCLINS AU SUICIDE QUE LEURS AÍNÉS. CES OBSERVATIONS TRADUISENT UN NIVEAU DE DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE RELATIVEMENT PLUS IMPORTANT CHEZ LES PLUS DEMUNIS⁴¹."

En fait, la pression exercée par la dépendance, alors que l'on a l'impression d'être capable de travailler et d'être autonome, cree une frustration et une angoisse dont il est difficile de se détacher. De plus, il faut bien admettre que vivre dans une sociéte matérialiste comme la nôtre soumet à une logique dont personne n'est exempt. Ainsi, à l'instar de tout le monde, les personnes pauvies subissent les mêmes influences qui poussent vers la consommation. Le désir de richesse et les rèves préfabriqués les touchent autant que tous, et probablement plus, puisque aucun de ces rêves ne leur est accessible.

■ "PASSAGÉRE OU DURABLE, LA PAUVRETE EST DÉVASTATRICE. LES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE SANTÉ QUEBEC (1987) ONT DÉMONTRÉ QUE CEUX QUI NE DISPOSENT POUR VIVRE QUE DU STRICT NÉCESSAIRE SE SITUENT AU-DESSOUS DE LA MOYENNE POUR À PEU PRÈS TOUS LES INDICATEURS DE SANTÉ. ENTRE AUTRES, LES PERSONNES PAUVRES SONT AFFECTEES PAR DES PROBLEMES RELIES À LA SANTÉ MENTALE DANS UNE PROPORTION DEUX FOIS PLUS GRANDE QUE LES PERSONNES ÉCONOMIQUEMENT FAVORISEES".^

Incapables de réaliser leur potentiel social, intellectuel et professionnel, vivant l'isolement, étant plus fréquernment frappées par la maladie, habitant souvent des logements détériores, jonglant sans cesse avec un maigre budget, les personnes pauvres savent mieux que quiconque qu'elles sont incapables de vivre à la mesure des normes de la société.

5.4 SUICIDE ET ITINÉRANCE

Plusieurs jeunes consomment leur pauvreté jusqu'au bout. Avec le temps, avec les échecs, avec la solitude, ils en finissent par être à la rue ou complètement désabusés et sans espoir. Délinquance, toxicomanie, prostitution, suicide, itinérance; au-delà de la pauvreté, il y a la misère.

VOULOIR MOURIR

Le suicide est un acte qui n'est pas posé exclusivement par des personnes pauvres. Toutefois, à titre de phénomène qui frappe la jeunesse de façon particulière, il est certain qu'il demeure un indicateur sur la capacité d'intégration de notre société

➤ «À PLUSIEURS EGARDS, SEULE L'INTIMITÉ DES TENSIONS VECUES SUR UN PLAN PERSONNEL. RELIÉE LARGEMENT AU CUMUL DES DIFFICULTÉS RENCONTREES OU NON, DÉMARQUENT UNE JEUNESSE DE L'AUTRE. SUR LE PLAN INDIVIDUEL. PLUSIEURS PEUVENT SEN SORTIR. CEPENDANT, SUR LE PLAN COLLECTIF, LA DYSFONCTIONNALITÉ

CROISSANTE DES INSTITUTIONS, FAMILIALE, SCOLAIRE ET
PROFESSIONNELLE, CONTRIBUERA À LA MARGINALISATION, VOIRE À L'EXCLUSION
SOCIALE D'UN NOMBRE
IMPORTANT DE JEUNES. [...]
L'INDICE ÉLEVÉ DU TAUX DE
SUICIDE CHEZ LES JEUNES EST
D'AILLEURS RÉVÉLATEUR D'UNE
TENSION COLLECTIVE DANS
CETTE COUCHE DE LA
POPULATION®.

- 29 Quebec growing et MSSS et ASPQ, epiciti, p. 48
- 30 Heli, p. 50
- 31 Bichard LANGUOIS, op. 647
- Pear BOISVERT, "La santo, ça va 712 vie de quartier en milleu defaver sa l'Ellumopal re mars avec 1991 p. 9.
- 33 Sves LAMONTAGNIT et autres, Lu jeunesse duabaco se et le pherometre des sanwacht Siltery () rebes Science éditeur 1987, p. 13

Renchérissant sur cet énoncé, le MSSS n'hésite pas à associer le chômage et l'isolement social au suicide. L'onsouligne d'ailleurs que parmi l'ensemble des personnes susceptibles de se suicider, les groupes constitués des jeunes hommes de 15 à 24 ans et des personnes âgées de moins de 30 ans et vivant dans des milieux tres défavorisés representent une population particulièrement «a risque»⁵⁴.

Paradoxalement, dans ces conditions, le suicide n'est-il pas le seul moyen d'exercer un pouvoir sur sa vie ?

Pour toutes ces raisons, ils sont ainsi appelés à vivre dans des logements détériorés, inadéquats, situés dans des milieux peu attrayants où se concentrent les ménages pauvres et les problèmes de délinguance, de toxicomanie, d'isolement et de malnutrition. Parfois, ils choisissent de demeurer avec leurs parents qui vivent eux-mêmes en HLM. malgré un fourd climat de mésentente où les obligations s'entrechoquent. Ces choix correspondent souvent à éviter l'itinérance, ce style de vie qui représente l'une des limites de la pauvreté.

SANS TOIT NI VOIX

Aujourd'hui, Montréal compterait près de 20 000 itinérants et Québec environ 400 autres36. Et qui plus est, leur nombre serait en croissance importante et continue d'année en année. Pour la seule ville de Montréal, on estime que l'effectif se gonfle d'au moins 3 000 personnes annuellement; et cela, même en considérant les personnes qui abandonnent ce style de vie³⁷

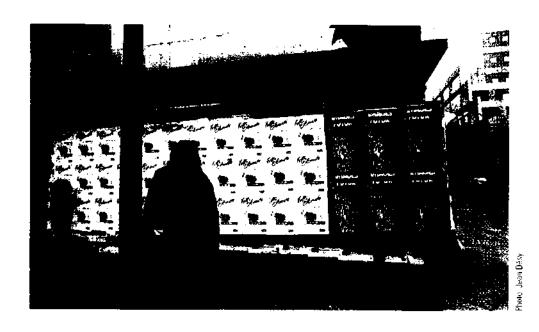
Par ailleurs, d'après des données de 1987, le MMSRFP notait que le bassin d'itinérants était constitue à 40 % de personnes âgées de moins de 30 ans et à 25 % de femmes³⁸. Ces chiffres indiquent une hausse importante de la représentation de ces deux groupes de personnes parmi la population itinérante.

Non seulement les jeunes prennent-ils plus de place dans cette population, mais ils se différencient de leurs aînés. Ainsi, ils viennent d'une famille éclatée plus fréquemment; ils ont souvent été

séparés de leur père depuis leur pré-adolescence; et ils sont plus nombreux à ne pas avoir de revenu (40 % par rapport à 20 % de l'ensemble de la population itinérante)³⁹.

L'on ajoute que ces jeunes ont plus de difficultés à conserver un emploi en raison des mésententes avec leurs employeurs et camarades de travail; qu'ils entrent sur le marché du travail plus jeunes; qu'ils démontrent généralement plus d'instabilité et d'agressivité; qu'ils ont plus souvent recours aux refuges; qu'ils sont toxicomanes dans une proportion moindre, et qu'ils sont plus scolarisés (71 % des jeunes ayant une scolarité de niveau secondaire et 10 % de niveau primaire)¹⁰.

De plus, les jeunes itinérants sont plus souvent célibataires. Il sont également en meilleure santé physique et la majorité auraient des démêlés avec la justice. Finalement, l'itinerance en region, bien que relativement peu importante comparativement à ce que l'on retrouve à Montreal, est davantage jeune et scolarisée 1



SANS TOIT

Pour les jeunes pauvres, la possibilité de se loger

- 34 Queboc (gouvernement), MSSS, (la plantique li, p. 112-113
- 35 Veronina 90111. Le logement et les antants qui Carasta Ottawa Association canadienne dihabitation et de renovacion urbaine, 1991, p.
- 36 Quebec (gouvernement) MSSS, La politique ... p. 52
- Pierre SIMARD, Le clochard de Montreau Une histoire a coacher gehors, Montrear, Editions. Saint-Martin, 1990, p. 99
- 38 Quebec (gouvernement), MMSRFP, Les sansabri au Quebec - Étude exploratoire, Montreal, MMSRF2 1988 o 46-47
- 39 Pinne SIMARU, opicit. p. 23, 24, 29, 47, 70 105, 151, 152
- Ibid. p. 43, 44, 85, 97, 151, 152
- Quebec (gouvernoment), MMSRFP, Les sans abrilli, p. 51, 52, 92, 109

convenablement à un coût qui permette de vivre décemment représente une question se posant avec acuité. Vivant la precarité du travail et des sources de revenus, ils sont également soumis aux formes de discrimination qu'exercent certains propriétaires à l'égard des sans-emploi.

La discrimination n'est toutefois pas le seul élément leur bloquant l'acces au logement. S'ajoute la pénurie de logements sociaux. En fait, «le principal problème du togement social au Canada est qu'il n'y en a pas assez35.»

En plus du manque de logements sociaux, on observe que l'éclatement familial, la fréquence des échecs dans les rapports avec des adultes, le manque de formation et les difficultes rencontrees sur le marché du travail représentent des facteurs importants menant à l'itinérance.

5.5 PENSER ET VIVRE AUTREMENT

Puisque les personnes qui ont des conditions de vie similaires sont bien naturellement enclines à se regrouper géographiquement et à partager un même univers de valeurs, il apparaît indubitable que les milieux defavorisés possèdent une culture différente de celle d'autres milieux.

*LES CONDITIONS OBJECTIVES DE L'EXISTENCE INDUISENT DES NORMES ET DES CONDUITES RÉGLEES COMME UNE RÉPONSE. LES INDIVIDUS CONSTITUENT LEUR MODE DE VIE EN FONCTION DE CE QUE CES CONDITIONS RENDENT POSSIBLE ET CE MODE DE VIE TEND À ÊTRE VÉCU COMME UNE NORME, COMME UNE HABITUDE QUI S'IMPOSE: MANIÈRE DE PARLER, DE S'HABILLER, D'ORGANISER SES LOISIRS ET, PLUS FONDAMENTALEMENT, MANIÈRE DE PERCEVOIR, D'ESTIMER, DE JUGER FAITS ET INDIVIDUS*2.»

Ainsi, en milieu populaire43:

- on pense à court terme,
- on vit au jour le jour;
- on ne favorise aucunement les attitudes préventives;
- on prend les plaisirs et les peines lorsqu'ils arrivent;
- on est preoccupé par les problèmes vitaux;
- on sait que la maîtrise de l'avenir est inaccessible;
- on mise sur la chance et le destin.
- on ne valorise pas l'instruction,
- on ne croit pas en l'existence d'un type de travail qui puisse être épanouissant;
- on attache beaucoup d'importance aux aspects concrets et immédiats de la vie;
- on a l'impression de ne maîtriser que les rapports directs et personnels;
- on démontre de l'intérêt pour l'information media atomisée;
- on attache beaucoup d'importance au groupe avec lequel on vit quotidiennement;
- on exerce une vie communautaire forte, mais non militante;
- on se voisine:
- on a l'esprit de camaraderie et de coopération;
- on donne une valeur irremplaçable à la vie familiale;
- on se méfie des autres, notamment des policiers, des fonctionnaires et des médecins;
- on use de la logique de l'occasion et de la ruse afin de mieux tirer profit d'une situation;

- on est certain qu'il n'y aura pas de grands changements;
- les clichés et la tradition orale marquent toute forme d'expression;
- les contraintes sociales sont interprétees comme étant des lois naturelles.

Evidemment, ces personnes s'expriment, mais ellos s'expriment différemment que dans les milieux mieux nantis. Or, il semble que cette réalité a pour effet de créer un véritable problème social: une distance culturelle entre personnes pauvres et intervenants ou décideurs politiques contribue a exacerber les problèmes de pauvreté. Cette distance se concrétise par une métiance et une incompréhension réciproques, lesquelles aboutissent a une domination apparaissant notamment dans les appareils politiques et scolaires et dans les champs de la sante, de la justice et des communications. De plus, les personnes assistees sociales, les sans-emploi et les personnes pauvres en général se retrouvent souventes fois représentées par des intermédiaires désignés par les autorites gouvernementales pour participer aux divers processus de consultation et de décision.

Par ailleurs, cette distance culturelle risque-t-elle de se doubler d'une distance «ethno» culturelle qui amplifierait la pauvreté rencontrée par les jeunes

issus des communautés culturelles 44?

Les quelques rares études portant sur le sujet de l'intégration sociale et professionnelle des jeunes de communautés culturelles 16 arrivent à la conclusion que leur situation ne diffère généralement pas de celle des autres jeunes Québécois. On ne peut toutefois minimiser la présence des membres de communautés culturelles parmi les paivres du Québec. Certains groupes, notamment les populations noires de Montréal, occupent une place peu enviable parmi les groupes les plus défavorisés.

De même, sur le plan scolaire, les jeunes des communautés culturelles vivent, bon an mal an, les mêmes conditions d'intégration et de perseverance que les autres jeunes; et ce, souvent malgré l'existence de difficultés particulières liées à l'integration sociale, à la connaissance du français ou à l'identité culturelle. Encore ici, les jeunes noirs, et a un degré moindre les jeunes hispanophones, rencontrent plus de problemes⁴⁸.

- 42 Ginette PAQUET, spicitiis, 39.
- 43 HbM p 55 64
- 44 Le Corner , les l'en étant prodocupa par la pituation des jeures paur os des communautes culturales, n'abordora cotte croblen atique que brieven ent. Cotto acostion est tres des dominaciones à l'he ne actuble à cris que le Conser des dirimonar les cottos le a cris que le Conser des dirimonar les cottos les et de l'amorgation d'apprete la rendre publición occaço indictant ou l'integration des joines issus des cannonar les culturelles et des renar res sixibles. En fait, ce sujet mente que notre Control s'a strade ello, les profesidour. Dans la present de la chient de la pouviete des jeunes fort egalement reference à ce le des jeunes des con monsulos culturelles.

- Marie Thereso CHICHA PONTBRIAND Les

- jeunes discrimor a plusibrer et armignes et le marche ou travair une et latrer doublement presant : (a.). Commission des dinitis de la personne 1990, 12 p.
 Ecretisch 1900/0N in commonter, valides ar Quesan l'enjeus et jeut quer la intercention?.
 Problèmes de le luerse et insulations sarra es um graciar, meltrerheistiv et socialis af en societies, vol. 2, 1998, p. 22-54.

 OREGRATINE: Consert des caminamautes cotturables et de l'uminiquation. Ciutegration per jeut es usons insides caminamantes culture les et de minor de visibles.
- 46 If est a noter clus is not records usent des onteuiltes plus grandes on taison de leur ensteine in igratier et les pienners, malgre une prenense plus arquer neur. Quetne, se retrouvent plus frequentment en marge de la viece de teoring le active proci de lengues periodes.

Quant à la distance «ethno» culturelle séparant les organismes publics et para-publics et les communautés culturelles, non seulement est-elle perçue comme existante, mais également comme constituant un obstacle important Ainsi, les jeunes pauvres des communautés culturelles se heurtent à un réseau doublement inapte à répondre à leurs besoins. En fait, ce réseau ignore les valeurs de ces populations. En découle une prise en charge souvent inappropriée des jeunes de coummunautés culturelles, notamment des jeunes des communautés noires montréalaises, par les réseaux de la justice, de la santé et des services sociaux⁴⁷.

La pauvrete a donc pour effet de diviser la société. Il semble que l'action des personnes qui travaillent à l'enrayer soit vouée à l'échec tant et aussi longtemps qu'elles relègueront à l'arrière-plan (bien inconsciemment) les valeurs des personnes jugées en difficulté.

5.6 DES COÛTS CONSIDÉRABLES

La pauvreté coûte cher. Elle coûte cher aux jeunes et aux autres personnes qui en sont victimes, et elle coûte cher également à l'État et à la société tout entière. La pauvreté entraîne donc tout le monde a subir les effets d'une spirale

> inflationniste qui se traduit par des pertes humaines, sociales, économiques et financières

Selon la plupart des observateurs, il

n'est pas facile de faire correspondre des chiffres precis aux coûts financiers, économiques et sociaux de la dépendance sociale. Les coûts sociaux en particulier ne se prêtent pas facilement a la quantification ¹⁸. De façon générale, on déplore l'absence d'études visant à établir ces coûts. De plus, on mentionne que, de toute façon,

les ministères et organismes dont les activités sont reliées à la pauvreté ne font pas de calculs serrés et précis de leurs programmes, mesures, prestations, etc. Il en découle que l'on doit, à toutes fins utiles, procéder à une évaluation par le biais de l'évocation.

Ainsi, les coûts financiers de la pauvreté représentent l'ensemble des déboursés realisés dans le cadre des grands programmes offerts par l'État. Au Québec, c'est le régime de la sécurité du revenu qui est le plus directement engage dans ce domaine. Mais la contribution du gouvernement

québécois ne s'arrête pas là; qu'il suffise de penser à la Régie des rentes, aux allocations familiales et au régime de la santé et de la sécurité au travail. Il faudrait donc additionner les coûts administratifs de ces grands programmes aux dépenses faites en vertu de la distribution des prestations et de l'offre de services divers.

Quant aux coûts économiques, ils sont encore plus difficiles à établir. En effet, le sous-emploi et l'exclusion qui affectent un grand nombre de personnes aptes et qui veulent travailler crée des pertes en termes de production potentielle. Pertes pour les entreprises et la fonction publique et pertes aussi concernant les revenus que l'État peut obtenir par le biais des taxes et des impôts. De plus, les pertes de production découlant du non-emploi de ressources humaines créent des coûts economiques dynamiques. Ces coûts représentent les pertes causées par le chômage sur le capital humain (démotivation, déqualification, etc.)⁴⁹.

Pour leur part, les coûts sociaux apparaissent considérables. Mais comment quantifier le prix de l'exclusion, de la dépendance, de la perte de dignité et de l'absence d'espoir ? Comment évaluer le coût de la criminalité, de la mortalité, de la malnutrition, de la détresse psychologique, de la toxicomanie, du suicide, de l'itinérance ? Comment mesurer les effets de la mobilité descendante de la jeunesse actuelle?

Autres éléments dont les coûts sont gigantesques: l'analphabétisme, la surchauffe des services curatifs qui hypothèque les mesures liées à la prévention⁵⁹, l'inexorable montée des tensions entre les «assistés» et les «payeurs de taxes», l'accroissement des inégalités⁵¹ et la perte d'autonomie des organismes communautaires relégués au rôle de pourvoyeurs de services que l'État n'offre plus. De plus.

► "L'ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE D'AGE DE LA POPULATION, COMBINÉE À CELLE DE L'EMPLOI ET DE L'ÉCONOMIE EN GÉNÉRAL, RISQUE DE CREER TOT OU TARD UN PROBLEME D'ÉQUITE ENTRE LES GÉNÉRATIONS. LE HAUT TAUX DE CHÔMAGE DES JEUNES AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, LEUR RETARD À ENTRER SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL, LEUR ACCES PLUS DIFFICILE À LA PROPRIÈTÉ, LE FARDEAU DES POPULATIONS VIEILLISSANTES À ASSUMER DANS L'AVENIR ÉTANT DONNÉ LA CAPITALISATION DES REGIMES PUBLICS DE RETRAITE ESTIMÉE INSUFFISANTE, TOUT CELA NE CONSTITUE-T-IL PAS UNE SOURCE POTENTIELLE DE CONFLITS. QU'IL FAUDRAIT ÀU PLUS TÔT S'APPLIQUER À DESAMORCER'2?"

Camil Bouchard, du groupe de travail pour les jeunes du MSSS, mentionnait que «la pauvreté est une hypothèque que nous n'avons pas les moyens de rembourser⁵³,»

- 47 C. MESSIER et autres, Prof l'pluraliste des jources en d'fliculte d'adaptation suivis par les centres de roadaptation, [s-1]. Comité de protection des droits de la jounesse, 1997, 253 c.
 - Pierre NOÈL, La clientele multiethinque des centres de readaptation pour jeunes en difficulte d'acaptation, Montreal, Université de Montreal, 1992, 20 p
- 48 Noel BOULIANNE et autres, Les coûts de la dépendance sociale, [s 1], MIMSREP, 1989, chap. 1, p. 3.
- 49 Red , chap. 1, p. 7
- Québer (gonvernement), MSSS. Un Quebec fou . . p. 52.
- 51 CCDS, Pour une politique familiale . . p. 22.
- Centraide Montreal, Au tournant des annees.
 190, Montreal, Centraide Montreal, 1990,
 μ. 12
- 53 Queber (gouvernement) MS\$\$ Un Quebec feuil, p. 16.

La pauvreté des jeunes ne constitue-t-elle pas une véritable bombe à retardement qui hypothèque non seulement l'avenir économique du Québec, mais également la possibilité d'assurer la paix sociale? C'est peut-être là que se retrouve le plus haut coût social de la pauvreté actuelle.

LA PAUVRETÉ DES IEUNES SE FAIT DÉJÀ SENTIR À LA FOIS CHEZ LES PERSONNES DE MOINS DE 30 ANS ET DANS LA SOCIÉTÉ TOUT ENTIÈRE. SI PLUSIEURS ONT ENCORE ESPOIR DE S'EN SORTIR, D'AUTRES SONT DÉMOLIS ET SE SENTENT COUPABLES DE NE POUVOIR RÉPONDRE AUX EXIGENCES POSÉES PAR NOTRE SOCIÉTÉ. LES ÉLITES S'ÉTONNENT DE LEUR SILENCE, MAIS REFUSENT D'ENTENDRE LES CRIS DE DÉTRESSÉE QUE REPRÉSENTENT LEURS SUICIDES ET LEUR ITINÉRANCE.

SI LA PAUVRETÉ DES JEUNES PERSISTE, ON SAIT QUE SON PRIX INDIVIDUEL ET SOCIAL SERA ÉLEVÉ: SANTÉ PHYSIQUE DÉTÉRIORÉE, SANTÉ PSYCHOLOGIQUE FRAGILE, DIVISION SOCIALE, COÛTS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS CONSIDÉRABLES ET MENACE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET À LA PAIX SOCIALE.

LES CAUSES PERDUES

Il n'existe pas **une** cause à la pauvreté. À la limite, chaque personne pauvre peut expliquer l'origine de son «moinsavoir» et de son «moins-être» de façon différente. Et, ce qui ne facilite pas les choses, il est hasardeux de vouloir distinguer les causes des effets de la pauvreté.

➤ «IL NE SAURAIT ÈTRE QUESTION DE PARLER ICI DE

«LA CAUSE» OU MÊME DES CAUSES DE LA PAUVRETÉ

DANS UN SENS DÉTERMINISTE STRICT. ON PEUT

PLUTÔT PARLER D'UN PROCESSUS DYNAMIQUE

METTANT EN JEU PLUSIEURS FACTEURS CREANT

DES CONDITIONS PROPICES À L'APPAUVRISSEMENT.

DANS UN TEL PROCESSUS, LES EFFETS DE

RÉTROACTION SONT NOMBREUX ET IL S'AVÈRE

SOUVENT IMPOSSIBLE DE DISTINGUER CLAIREMENT

LA CAUSE DE L'EFFET^{NA}.»

Ces remarques posent, au préalable, les limites auxquelles se bute l'opération visant à établir les causes de la pauvreté.

Toutefois, il n'est pas question de désigner l'ensemble des causes de toutes les pauvretés, car il y a bien plusieurs pauvretés. La pauvreté et le rapport qu'elle entretient avec les sphères sociale, psychologique et économique varient dans le temps. Et la pauvreté, ressentie individuellement, peut être expliquée a partir d'un bien plus large spectre de raisons que la pauvreté observée à l'échelle de toute une société. À ces égards, il semble davantage pertinent de présenter les causes de la pauvreté jeune actuelle vue sous l'angle social.

6.1 PARESSE PERSONNELLE OU PARESSE INSTITUTIONNELLE

Le courant dominant actuel explique la pauvreté par l'absence de volonté «réelle» des personnes pauvres. Autrement dit, les personnes pauvres ne font pas suffisamment d'efforts pour trouver un emploi, elles sont paresseuses; c'est ce qui explique leur état.

Cette explication générale sera nuancée selon les circonstances. Ainsi, pour un jeune qui fait preuve d'initiative dans sa démarche de recherche d'emploi, on dira plutôt que sa pauvreté provient de diverses carences : la maladie, le manque d'instruction, l'absence de qualification professionnelle, le divorce, la toxicomanie, une incompréhension de la culture du travail, la malchance.

En fait, selon ce courant, la personne pauvre est responsable de ce qui lui arrive. C'est donc à elle de faire les efforts qui s'imposent pour conjurer le mauvais sort. Si elle reste paresseuse⁵⁵ ou s'obstine à demeurer dans son milieu de vie, bref si elle ne veut pas s'en sortir, elle devra en subir les conséquences. La société ne pourra lui offrir que ce qu'elle mérite: un revenu minimum assorti des services minimaux.

Cette interprétation des causes de la pauvreté mène directement à l'adoption d'une approche punitive et coercitive qui transparaît dans les lois, mesures et programmes s'adressant aux jeunes pauvres. De plus, toute solution véritable au problème de la pauvreté est reléguée à la sphère privéo, le rôle de la société se limitant à pallier les symptômes les plus graves par la voie de la charité publique. De nos jours, cette charité s'exprime notamment par le biais des refuges, des banques alimentaires et des comptoirs de vétements.

Toutefois, la véritable paresse est peut-être de circonscrire les causes de la pauvrete à la responsabilité individuelle. Non pas qu'il faille évacuer toute participation individuelle à la recherche de solution, loin de là, mais il est de toute première importance de reconnaître que l'individu ne peut, par sa seule volonté, déjouer les obstacles dressés à la fois par sa trajectoire de vie et la conjoncture socio-économique Et d'ailleurs, comment peut-on en arriver a penser que toutes ces personnes, et que tous ces jeunes, ont envie d'être pauvres ?

LANGLOIS cité par le CCDS, Pour une palmque fant Irale (; p. 19

⁵⁵ L'idee selon laquelle la pauvrete s'explique par la paresse est lort repandue. Pour s'en convariore, voir, entre autres, les resultats d'un sondage effectue par le MSSS dans Louvrage produit par le MSSS et l'ASPG, Actes du Forum. p. 25-26.

L'autre vision des causes de la pauvreté actuelle, à laquelle le Conseil adhère, est donc élaborée à partir d'une analyse du marché de l'emploi et des mesures prises par les différents gouvernements.

► «IL EXISTE UN LIEN TRÈS ÉTROIT ENTRE LA SITUATION SUR LE MARCHÉ DU TRAVAIL ET L'ÉVOLUTION DU TAUX DE PAUVRETÉ. [...] LA PAUVRETE FLUCTUE DANS LE MÊME SENS QUE LE CHÔMAGE: ELLE PEUT AUSSI BAISSER, MAIS, DANS UNE MOINDRE MESURE, SI LES DÉPENSES GOUVERNEMENTALES DE TRANSFERT DESTINÉES AUX PLUS DÉMUNIS AUGMENTENT. ÉGALEMENT, PLUS UNE GRANDE PROPORTION DE PERSONNES ONT UN EMPLOI, PLUS LA PAUVRETÉ EST FAIBLE⁵⁶.»

À la pénurie d'emplois s'ajoutent des services publics révisés à la baisse et une protection sociale de moins en moins adéquate et universelle. En fait, la réduction des déficits gouvernementaux est devenue le leitmotiv justifiant la révision de programmes tels l'assurance-chômage, les allocations familiales et l'aide sociale. D'autres secteurs comme l'éducation, les services de garde et le logement social ont été victimes de changements d'orientation marqués du sceau de la réduction.

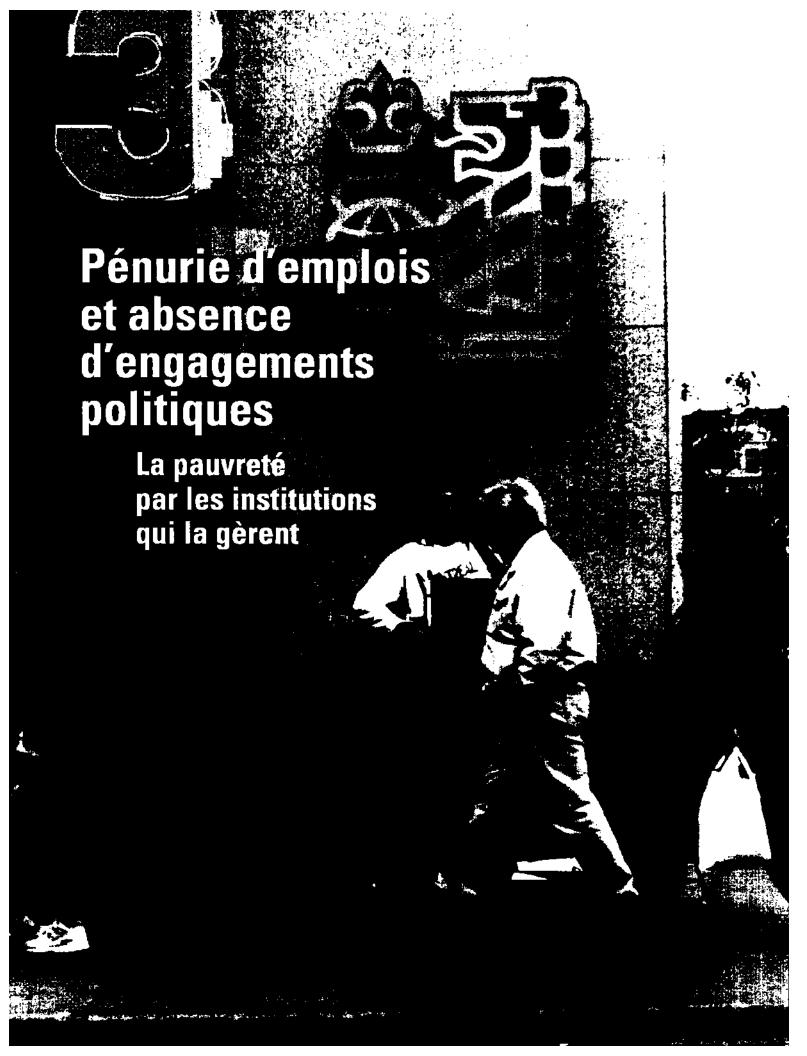
► *L'ÉROSION DE L'ACCESSIBILITÉ, DU VOLUME ET DE LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS REFLÉTE UN DÉSENGAGEMENT DE L'ÉTAT AU PLAN SOCIAL ET LA MISE AU RANCART DE L'OBJECTIF DE RÉDUCTION DES INÉGALITÉS SOCIALES. DANS UN TEL CONTEXTE, OÙ LE PRINCIPE D'ÉQUITÉ SOCIALE EST À TOUTE FIN PRATIQUE REMISÉ, LA LÉGITIMITÉ DES SERVICES PUBLICS S'EN TROUVE D'AUTANT ALTÉRÉE ET C'EST LE TYPE MÊME DE SOCIÉTÉ QUE NOUS VOULONS LÉGUER AUX GÉNERATIONS FUTURES QUI EST REQUESTIONNÉ⁵⁷.»

Il existe donc deux causes principales à la pauvreté actuelle des jeunes: la pénurie d'emplois et l'absence d'engagements politiques à l'égard de l'amélioration de leur situation. Cette inaction est d'ailleurs tangible dans les domaines de la sécurité du revenu, du développement de la main-d'oeuvre, de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de la famille, du logement social et du développement régional.

CASCALAGE PAROVRES NE PEUVENT ÊTRE TENUS
PRESENTATION. EN PLUS DE LEURS
PRESENTATION. EN PLUS DE LEURS
PRESENTATION. EN PLUS DE LEURS
PRESENTATION DE LES DIFFICILES, ILS SONT
PRESENTATION DE LA L'ABSENCE
PRESENTATION DE VIE. CETTE ABSENCE
PRESENTATIONS DE VIE. CETTE ABSENCE
PRESENTATIONS DE LA SÉCURITÉ DU REVENU, DU
PRESENTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE
PRESENTATION DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE
PRESENTATION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX.
PLE LA LAMINE DE LA GEMENT SOCIAL ET DU
PRESENTATION DE LA GEMENT SOCIAL ET DU
PRESENTATION DE LA GEMENT SOCIAL ET DU
PRESENTATION DE LA GEMENT SOCIAL ET DU

⁵⁶ Regent CHAMARD, Les tendances de la pauvrete dans les regions du Canada, la sépation particulière du Quebec, (s.1.), MMSREP, 1991, p. 21.

⁵⁷ Richard LANGLOIS, opiciti, p. X



ter. En plus, elle s'exprime en un «moins-avoir» et un «moins-être» important. Or, cette pauvreté apporte avec elle tout un lot de problèmes qui dégradent peu à peu et inexorablement non seulement les conditions de vie des jeunes pauvres, mais aussi la vie sociale de la collectivité.

té des jeunes est bien réelle et tend

Les jeunes pauvres rencontrés par le Conseil ont indiqué les secteurs qui les empêchaient d'améliorer leur sort, et par-delà le sort de nombreuses personnes. Le marché du travail, la sécurité du revenu, le développement de l'employabilité, l'éducation, la santé et les services sociaux, la famille, le logement et le développement régional sont ces secteurs désignés.

Dans cette troisième partie. l'on verra de façon plus précise la nature des obstacles dressés devant les jeunes pauvres. Il est important de voir en quoi ils consistent avant de présenter des solutions.

UN HORIZON DE CHÔMAGE ET DE PRÉCARITÉ DU TRAVAIL

Les propos tenus par les jeunes pauvres rencontres par le Conseil indiquent que le ralentissement de l'économie a eudes répercussions importantes chez les jeunes. En 1992, les jeunes de 15 à 30 ans representent 27,3 % de la population de 15 ans et plus, alors qu'ils occupent 38,4 % de l'effectif des chômeurs. Leur taux de chômage s'établit a 16,6 %. De plus, à la fin de cette même année (décembre 1992), ils sont 145 266 à être inscrits à la sécurité du revenu, ce qui représente 9,8 % de l'ensemble des jeunes. Pourtant, plusieurs analystes et politiciens dressent un portrait rassurant de la situation des jeunes sur le marché du travail. Selon leur interprétation, leur baisse demographique combinée à une future reprise économique américaine effaceront les quelques problèmes auxquels ils font face actuellement. Il reste que, selon le Conseil, les effets des modifications qui touchent le marché du travail sont loin. d'être temporaires et peuvent affecter les jeunes encore longtemps.

TABLEAU 2

TAUX DE JEUNESSE POUR CERTAINES VARIABLES LIÉES À L'EMPLOI, QUÉBEC, 1982 ET 1992

	Population	Pop.active	Emploi	Chômage	Séc.revenu
1992	27,3 %	29,5 %	28,2 %	38,4 %	33,1 %
1982	35,8 %	38,5 %	35,8 %	55,7 %	_

7.1 UNE RÉALITÉ À DÉCHIFFRER

Il est vrai que les analyses, basées sur les données les plus couramment utilisées, donnent une image plutôt satisfaisante de la situation des jeunes sur le marché du travail.

LA PARTICIPATION DES JEUNES AU MARCHÉ DU TRAVAIL

Ainsi, l'on note que la participation des jeunes de 15 à 24 ans au marché du travail a atteint des sommets inegalés en 1989 et que leur rapport emploi/population a presque

rejoint celui des 25 ans et plus. Du jamais vu en 15 ans. De plus, en 1992, en pleine récession, les jeunes de 15 à 24 ans présentent un taux de chômage moins élevé qu'en 1982 et ne constituent que 22,9 % des chômeurs, comparativement à 40 % dix ans plus tôt. Par contre, l'on mentionne rarement que, de 1982 à 1992, les emplois occupés par les jeunes de ce groupe d'âge ont vu leur nombre diminuer de 19,1 %. Une diminution qui passe inaperçue parce que moins importante que la baisse démographique (24,5 %) qu'a connue ce groupe d'âge

Ce portrait est plutôt satisfaisant parce qu'il est construit a partir de statistiques qui ne peuvent rendre compte de l'ensemble des changements qui se produisent sur le marché du travail

L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES

L'intégration professionnelle ne passe plus par un cheminement linéaire où l'emploi suit la fin des études. La

tendance actuelle des etudiants et des étudiantes à travailler pendant leurs études, entre autres, complexifie les analyses.

En fait, le statut par rapport aux etudes ajoute de la confusion en ce qui a trait aux catégories d'individus recensés par Statistique Canada. Étudiant travaillant à temps partiel, travailleur et chômeur poursuivant des études à temps partiel,

étudiant en quête d'emplor sont autant de realités évacuées par les données couramment utilisées. Seule l'Enquête sur l'activité permet de préciser les catégories de travailleurs et d'étudiants, mais celle-ci existe depuis trop peu de temps.

Or, dans la réalité, les records de participation des jeunes au marche du travail s'expliquent largement par le fait que, de 1978 a 1990, le sous-groupe des 15 à 19 ans a augmente son taux d'activité de pres de 10 points de pourcentage, alors que celui des 20 à 24 ans montait de 2 points. La forte tendance des jeunes à travailler pendant les études n'est donc pas étrangère à cette situation. D'ailleurs, le taux d'activité et le rapport emploi/population ont plus que

doublé entre 1975 et 1991 chez les personnes de 15 à 19 ans aux études à temps complet⁵⁶.

De ce fait, l'apparente amélioration de la situation des jeunes depuis dix ans est principalement due aux étudiants qui entrent sur le marché du travail et qui occupent des emplois à temps partiel. En 1992, les personnes âgées de 15 à 19 ans et qui travaillent occupent un emploi à temps partiel dans 67,5 % des cas. En 1982, ce taux s'établissait à 50 %.

En contrepartie, si les étudiants et étudiantes qui travaillent contribuent, depuis une dizaine d'années, à faire grimper le taux d'activité et le rapport emploi/population des jeunes, ils participent aussi à faire diminuer l'ampleur du chômage en période de récession.

À la suite d'une période de travail, les jeunes étudiants et étudiantes se déclarent «étudiant» plutôt que «chômeurs», ce qui les exclut de l'effectif des jeunes chômeurs. Ils sont, par le fait même, considérés statistiquement inactifs et se retrouvent donc exclus de l'effectif des jeunes chômeurs. Cette tendance, combinée aux pertes d'emplois nombreuses causées par la récession, minimise considérablement le problème du chômage chez les jeunes. L'on peut croire que cette interprétation est pertinente pour le ralentissement actuel puisque la baisse des taux d'activité est particulièrement marquée chez les moins de 25 ans.

De surcroît, ce phénomène vient aussi attenuer la durée du chômage des jeunes.

*LA DURÉE PLUS COURTE DE CHÓMAGE CHEZ LES JEUNES EST ATTRIBUABLE EN GRANDE PARTIE À LA

FORTE PROPORTION D'ÉTU-DIANTS DANS CE GROUPE, CES DERNIERS METTANT FIN À LEUR PÉRIODE DE CHÒMAGE LORSQUILS REPRENNENT LEURS ÉTUDES. LE NOMBRE MOYEN DE SEMAINES DE CHÔMAGE QUE CONNAISSENT LES NON-ÉTUDIANTS (15 SEMAINES) SE RAPPROCHE BEAUCOUP PLUS DU NOMBRE ÉTABLI POUR LES AUTRES GROUPES D'ÀGE QUE POUR LES ÉTUDIANTS (10 SEMAINES)59.3

La proportion des jeunes canadiens non-étudiants qui connaissent une période de chômage de longue durée (26 semaines et plus) est de 15 %⁶⁰.

Ne pas en tenir compte peut avoir des conséquences néfastes car ce type de chômage peut conduire à l'exclusion sociale et professionnelle des jeunes.

LA PRÉCARITÉ

Autre problème lié aux modifications du marche du travail, les données recueillies par Statistique Canada, et présentées dans *La population active*, ne font pas état de la véritable ampleur prise par la précarité du travail des jeunes, car elles décrivent la situation des individus à un moment prècis. Ainsi, ces données mensuelles présentent le nombre de jeunes chômeurs, mais ne précisent pas, entre autres, combien d'emplois a occupé chacune des personnes durant l'année.

Les taux d'activité et de chômage masquent donc le phénomène de la précarité des emplois. Ainsi, malgré un taux d'activité plus élevé et un taux de chômage plus bas qu'en 1982, les jeunes de 15 à 19 ans ont perdu 42 % de leurs emplois à temps complet pour gagner 26,2 % d'emplois à temps partiel durant les dix dernières années. De plus, une des formes prises par la précarité du travail, le travail à temps partiel, ne se limite pas aux étudiants et étudiantes qui travaillent pendant leurs études. Elle touche de plus en plus, quoique moins fortement, les autres catégories de travailleurs et les autres groupes d'âge

Qui plus est, le travail à temps partiel involontaire gagne du terrain. Les données faisant état des insatisfactions quant aux heures travaillées le prouvent hors de tout doute. En 1988, parmi les jeunes non-étudiants de 25 ans et moins, près de la moitié (46 %) veulent travailler plus d'heures alors que le tiers disent occuper des emplois à temps partiel en raison du manque d'emplois à temps complet^{§ 1}.

TABLEAU 3

PROPORTION DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL PARMI LES EMPLOIS OCCUPÉS ET CROISSANCE DES EMPLOIS À TEMPS PARTIEL, SELON CERTAINS GROUPES D'ÂGE, QUÉBEC, 1982 ET 1992

	PROPORTIO	ON DU TEMPS PARTIEL	TAUX DE CROIS	SANCE 1982-1992
ÂGE	1982	1992	TEMPS PARTIEL	TEMPS COMPLET
15-19 ANS	48,8 %	67,5 %	+ 26,2 %	- 42,0 %
20-24 ANS	14,0 %	25.1 %	+ 37,7 %	- 33,9 %
25-29 ANS	8,5 %	10,7 %	+ 31,2 %	+ 1.4 %
15-29 ANS	18,2 %	26.4 %	+ 30,2 %	- 18,8 %
30 ET PLUS	9,6 %	10,7 %	+ 56,5 %	+ 25,7 %

- 58 Ouchec (gouvernament) Consol permanent de la journesse, Eleves an travail. Le travail des genres du socondaire en cours d'annec scolaire. Avis, Quebec Consoll permanent de la journesse, 1992, n. 11.
- 59 Conada, Statistique Canada, Enquete sur l'ectivite. Les jeunes au Canada, un problide eur expenence du marche du travail, carino 71 207, 1992, p. 15
- 60 Idem
- 61 Ibid a 40

LE CHÔMAGE

Ces critiques s'ajoutent à celles, couramment faites, concernant la définition restreinte du «chômeur». Selon Statistique Canada, les chômeurs sont les personnes qui, essentiellement, étaient sans emploi, avaient activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines et étaient prêtes à travailler.

Cette définition est souvent remise en question puisqu'elle exclut, notamment, les personnes «découragées» de se chercher du travail croyant qu'elles n'en trouveront pas (on peut penser que c'est le cas de plusieurs prestataires de la sécurité du revenu aptes au travail); celles qui poursuivent leurs études sans chercher activement un emploi, étant certaines de ne pas en trouver; celles qui étudient à temps complet et qui se cherchent un emploi à temps complet parce qu'elles ne sont pas considérées comme prêtes à travailler⁶²; et celles qui travaillent à temps partiel faute d'emplois à temps complet.

La définition de la personne en chômage et le fait d'établir des taux mensuels qui ne tiennent pas compte des changements survenus dans la situation professionnelle des individus contribuent à sous-évaluer l'importance du chômage des jeunes. Un indice: en 1992, le taux de

chômage des jeunes de 15 à 24 ans atteignait 18,2 %, alors qu'il était de 11,7 % chez les 25 ans et plus. Toutefois, selon l'*Enquête sur l'activité*, en 1988, 31 % des membres du premier groupe ont subi au moins une période de chômage durant l'année, alors que 15% des autres connurent une telle situation.

- 62 Toulefois, les étudiants à temps complet qui se cherchent un emploi à temps partiel sont considéres chômeurs
- Québec (gouvernement), MMSRFP, Les pratiques de gestion des ressources humaines dans les entreprises. Allocution au Congrès des relations industrielles, [s.f.]. MMSRFP, 1990, p. 10-11.
- 64 Arnold BEAUDIN, «Le chômage des jeunes une realité mouvante». Le marche du travail, décembre 1987, p. 78-82
- 55 Diano-Gabrielle TREMBLAY, Économie du travail: les réalités et les approches theoriques, Sainte-Foy, Telé-Université et Éditions Saint-Martin, 1990, p. 148
- 66 Pierre FORTIN, «La question de l'emptoi au Quebec, la photo et le film». Eternents d'analyse economique perunents a la revision du statut politique et constitutionnel du Quebec, Document de travail no 1 déposé a la Cominission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1991, p. 186.

7.2 PÉNURIE D'EMPLOIS

C'est donc à partir de données inadéquates que l'on construit un portrait officiel plutôt satisfaisant de la situation des jeunes sur le marché du travail. Or, ce portrait amène plusieurs analystes et politiciens à conclure qu'il faut continuer à prôner le laisser-faire dans le domaine de l'emploi

Pourtant, tout indique que le marché du travail connaît des modifications qui ont des effets graves et permanents pour les jeunes. Ces modifications résultent d'un ralentissement observé depuis plus de vingt ans ainsi que d'une modernisation de l'économie québécoise. En fait, la mondialisation des marchés s'accompagne de la recherche d'une plus grande productivité, laquelle se fait souvent au détriment de l'emploi. D'ailleurs, même lors de la reprise qui eut lieu à la suite de la récession de 1981-1982, l'emploi n'a pas suivi la croissance économique. «Si l'emploi a augmenté de 450 000 unités entre 1983 et 1989 soit de 18 % au total, celui-ci reste largement inférieur à la croissance de la production qui a crû de 32 % pour la même periode⁶³».

La pénurie d'emplois est donc bien réelle et constitue, sans conteste, le principal problème rencontré par les jeunes. Elle continue toutefois à être nièe. Selon le discours «officiel», si les jeunes occupent encore une proportion relative très élevée dans le nombre de chômeurs, ils n'ont qu'eux a blâmer.

Ainsi, plusieurs analystes tentent de banafiser les problèmes de chômage des jeunes et d'y trouver des explications.

D'abord, l'on fait observer que le chômage des jeunes est «socialement» moins dommageable car ceux ci ont, entre autres, moins de responsabilités familiales que leurs aînés⁶⁴.

Ensuite, les explications au chômage des jeunes font inévitablement référence à leur manque d'expérience et à la faible productivité qui l'accompagne⁶⁵, de même qu'à leurs lacunes quant à leur formation générale et professionnelle.

Certes, un jeune ayant peu ou pas d'expérience de travail et présentant des lacunes sur le plan de la formation rencontrera des difficultés importantes à intégrer le marché du travail⁶⁶. Ainsi, les récessions se font sentir dramatiquement chez ce groupe de jeunes. Toutefois, lorsque l'on compare les taux de chômage selon la scolarité des différents groupes d'âge, l'on constate que, pour la même scolarité, le taux de chômage est constamment plus élevé chez les jeunes. Dans la conjoncture actuelle, même si tous les jeunes étaient suffisamment scolarisés et adéquatement formés, d'autres formes de discrimination à l'embauche s'exerceraient.

En fait, ces causes ne font que responsabiliser les jeunes et justifient l'inaction des gouvernements, des employeurs et des syndicats dans le domaine du développement de l'emploi. Ces trois partenaires réussissent même à renverser

le probleme: il n'existerait pas une pénurie d'emplois, mais une pénurie de main-d'oeuvre qualifiée. Des études controversées évaluent que près de 80 000 emplois actuels ne trouvent pas preneurs. Pourtant, 166 000 jeunes sont bel et bien considérés comme étant chômeurs.

TABLEAU 4

TAUX DE CHÔMAGE SELON LA SCOLARITÉ, POUR CERTAINS GROUPES D'ÂGE, QUÉBEC, 1992

Niveau de scolarité	15-24 ans	25 ans et plus
8 années ou moins	35,2 %	17,5 %
études secondaires partielles	26,8 %	16,4 %
études secondaires complétées	17,7 %	12,4 %
diplôme d'études postsecondaires partielles	14,3 %	11,9 %
certificat ou diplôme d'études postsecondaires	12,1 %	9,6 %
grade universitaire	13,4 %	6,2 %
total	18,2 %	11,7 %

Pour le Conseil, le véritable problème est la pénurie d'emplois. Expliquer le chômage des jeunes par leur manque de formation ne fait que souligner l'inertie des entreprises sur le plan du développement de la main-d'oeuvre et le laisser-faire des gouvernements, des employeurs et des syndicats concernant le développement de l'emploi.

7.3 UNE PRÉCARITÉ OMNIPRÉSENTE

La restructuration de l'économie s'accompagne également d'une prolifération des emplois précaires. Des emplois souvent occupés par les nouveaux arrivants sur le marché du travail. Bien entendu, les jeunes en récoltent une part importante.

DÉFINIR LA PRÉCARITÉ DU TRAVAIL

La pénurie d'emptois a des conséquences néfastes sur l'ensemble des conditions de travail. Dans un contexte où la recherche d'une meilleure productivité se fait principalement par la diminution des coûts de main-d'oeuvre, les politiques de gestion des ressources humaines sont orientées de façon à favoriser la flexibilité de cette main-d'oeuvre.

L'une des formes prises par cette flexibilité concerne la réduction de la durée du temps de travail et des contributions se faisant au titre des avantages sociaux. Les emplois précaires offrent cette possibilité. Ils prennent la forme, notamment, d'emplois à temps partiel, à contrat, à la pige, temporaires, sur appel, occasionnels et autonomes.

Si la précarité du travail offre des avantages aux employeurs, elle pose toutefois de nombreux problèmes aux travailleurs et travailleuses. Les va-et-vient entre l'activite et l'inactivité, entre le chômage et le travail, de même que la baisse de revenus qui accompagne ces mouvements rendent

l'intégration **stable** au marché du travail difficile et peuvent provoquer, non seulement le retrait momentané, mais parfois même, permanent du marché du travail. Plusieurs jeunes sont donc confrontés à un risque élevé d'exclusion professionnelle et sociale.

TERTIARISATION, TEMPS PARTIEL, DUALISATION DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Les jeunes sont particulièrement touchés par la précarité du travail. Ainsi, en 1992, 40 % des jeunes de moins de 25 ans travaillaient à temps partiel. Dix ans plus tôt, cette proportion s'établissait à 24,9 %. Certes, plusieurs travaillent à temps partiel parce que cela leur convient davantage, cela peut être le cas des

personnes qui sont aux études à temps complet. Mais pour plusieurs, le travail à temps partiel est involontaire.

Trois raisons semblent expliquer la montée de la précarité du travail chez les jeunes.

Premièrement, depuis une vingtaine d'années, la tertiarisation importante de l'économie a stimulé la creation d'emplois à temps partiel. Souvent «des emplois sans securité, moins bien rémunérés, à horaire variable, qui se développent dans des secteurs qui offrent le moins d'avantages sociaux (les commerces et les services personnels) ou dans les entreprises qui s'en servent comme volant plus flexible de main-d'oeuvre⁶⁷ »

Deuxièmement, ces dernières années, ce sont les petites et moyennes entreprises qui ont créé une part importante des emplois. Or, celles-ci, davantage soumises à la conjoncture économique, utilisent tous les moyens pour réduire leurs coûts de main-d'oeuvre. Elles offrent donc des conditions de travail et des salaires généralement inférieurs à ce que l'on retrouve dans les grandes entreprises⁶⁹.

Troisièmement, les emplois bien rémunérés sont surtout occupés par des hommes de plus de 30 ans alors que les

emplois temporaires le sont par des jeunes et des femmes. En fait, alors qu'il y a pénurie d'emplois, les travailleurs organisés (dont bon nombre d'hommes de plus 30 ans) protègent et améliorent leurs conditions de travail au détriment des groupes non

⁶⁷ Sinon LANGLOIS, «Le travail a temps partiel, versione polarisation de plus en plus notre); Relations industrielles, vol. 45, no.3, 1990; p. 549

⁶⁸ Quebeu (gouvernoment), MMSRFP, Les pratiques de gestion. p. 17

organisés⁶⁹. La double echelle salariale (ou clause orphelin) illustre très bien en quoi consisté la segmentation du marche du travail qui en resulte. Cette clause prévoit une echelle salariale et des conditions de travail inférieures pour les nouveaux employés, qui sont la plupart du temps des jeunes. Selon le comité des jeunes de la Conféderation des syndicats nationaux (CSN), à peine 21 % des jeunes travailleurs du Québec sont syndiqués et bénéficient de la protection d'une convention collective. De plus, 8,9 % des conventions collectives de travail au Québec contiennent des clauses «orphelins»⁷⁰.

L'INSTABILITÉ EN EMPLOI

Outre le travail à temps partiel, des données récentes et moins utilisées concernant la durée moyenne des emplois, les transitions, les raisons associées aux démissions, les conditions de travail et le travail autonome permettent de mieux cerner le phénomène de la précarité.

Chez les jeunes canadiens et canadiennes âgés de 16 à 24 ans, la durée moyenne des emplois à temps complet est de 60,4 semaines. Mais pour la moitié de ces jeunes, les emplois ne durent pas plus de 6 mois. De surcroît, «la proportion de jeunes travailleurs remunérés occupes toute l'annee qui a travaillé pour plus d'un employeur est de 31 %, ce qui est nettement supérieur a la proportion de 11% enregistrée pour le groupe des 25 a 64 ans ¹».

- Diano BELLEMARE et Liso POULIN-SIMON Lo doti du plein emploi, Montroal, Editions Saint-Martin, 1986, 528 p.
- Jeunes C.S.N., Texte de réflexion auprès dos organismes de la C.S.N. sur lo situation des jeunes, Montroai. C.S.N., hiver 1992-1993.
- 71 Canada, Statistique Canada, eo cit. p. 10
- 72 Données tirees de l'Enquete sur l'autivité (1988-1969) de Statistique Canada; d'après les calculs effectues par l'Institut québecois de recherche sur la culture pour le Conseil permacent de la jeunesse.
- 73 René MURRISSETTE et autres, «Le rourement de la main d'ocustor les demes nos» L'emplor et le myonu en perspective. Statistique Canada, del 75 001F, automoe 1993, p. 10
- 74 dem
- Diano-Gabrielle (IBEMBLAY, L'ampiorieri devenir, Quoboc, IQRC 1990, p. 39
- 76 Diane-Gabrielle TREMBLAY, Economie du travail ... p. 109-116
- 77 Sert 5,70 \$ x,40 houres x,52 semanos = 11 856 \$ par winee comparativement au seuil de Statictique Canada de 1991 etabli pour un milieu urbain de 500 000 habitants, et plus, soit 14,887 \$ pour une personne seulo et 20 172 \$ pour deux personnes.
- /8 Gilles BÖIVIN, «Le salaire minimum a 5,70 \$». Le Soier , 17 juin 1992, p. A-7.

En ce qui a trait aux transitions d'un emploi à une situation de chômage ou d'inactivité, on remarque que près de 70 % des jeunes de moins de 25 ans en connaissent au moins une au cours d'une année, alors que ce taux est équivalent au tiers chez l'ensemble des groupes d'âge. En ce qui concerne la fréquence de ces transitions, la tendance est claire, «chez les jeunes, la probabilité est très forte de transiter dès lors que l'on connaît une première transition.

Les raisons évoquées pour quitter un emploi révélent aussi une situation problématique pour les jeunes. En fait, l'étude de ces raisons permet de constater l'insatisfaction des jeunes travailleurs canadiens. En 1988, «bien que les jeunes travailleurs representent moins de 20 % de l'ensemble des travailleurs occupés, la moitié des demissions leur sont attribuables (3). Des démissions dont les deux tiers sont provoqués par des raisons de nature économique (desir d'occuper un autre

emploi, conditions de travail trop mauvaises, rémuneration insuffisante, absence de possibilités d'avancement, absence de sécurité d'emploi, réduction effective ou possible des heures de travail, déménagement); le dernier tiers s'explique largement par les retours aux etudes, ce qui est évidemment considérablement plus éleve que chez les démissionnaires des autres groupes d'âge⁷⁴.

Finalement, et ce qui n'est pas étranger à toute cette instabilité, «déjà, en 1986, plus d'un jeune Quebécois sur trois âge de 25 a 34 ans, et plus d'un jeune sur deux âgé de 20 à 24 ans, avait un emploi sans avantages sociaux⁷⁴». Au même moment, même si seulement 10 % des jeunes travaillaient de façon autonome, «on constate que de 1976 a 1985, le taux de croissance du travail autonome a été deux fois plus élevé que celui du travail rémunére ⁵⁸». N'est-il pas opportun d'établir un lien entre les emplois precaires et le travail autonome qui offre peu d'avantages sociaux ?

En superficie, ces données font croire que les jeunes ont un comportement instable sur le marché du travail. Mais ne serait-il pas plus exact de parler d'un comportement persévérant étant donné les conditions instables qui leur sont offertes sur le marché du travail ?

7.4 LES REVENUS D'EMPLOI DES JEUNES: ÇA BAISSE

Depuis près de dix ans, les hausses du salaire minimum sont inférieures aux taux d'inflation. Résultats: non seulement le pouvoir d'achat des petits salariés a-t-il regresse, mais leurs revenus d'emploi ne leur permettent pas d'atteindre le seuil de faible revenu, et ce, même pour une personne sans dépendant. C'est ainsi qu'une personne seule remunéree au salaire minimum a un revenu d'emploi se situant à 79,7 % du seuil de faible revenu etabli par Statistique Canada pour les régions urbaines comptant 500 000 habitants et plus. Lorsque cette personne a un dépendant, son revenu atteint seulement 58,8 % du seuil.

Actuellement au Quebec, près de 171 000 travailleurs et travailleuses reçuivent le salaire minimum. Parmi ces personnes, quelque 70 % sont âgées de moins de 30 ans et pres de la moitié de ces dernières occupent un travail à temps partiel. L'on peut supposer que cette situation vient du fait que la majorité des jeunes travailleurs occupent des emplois dans le secteur tertiaire, un secteur offrant souvent des emplois précaires et mal rémunérés.

Il n'est donc pas surprenant que les revenus d'emploi des jeunes de moins de 25 ans aient chuté de 12 % entre 1981 et 1986, et ce, malgré la reprise économique⁷⁹. Certes, pour les jeunes étudiants et étudiantes qui habitent chez leurs parents, la question de la pauvreté se pose autrement. Mais, pour plusieurs, la situation est dramatique. D'autant plus que les emplois au salaire minimum sont souvent privés d'avantages sociaux et n'offrent pas toujours du travail régulier à temps complet.

➤ «LE RISQUE DE PAUVRETÉ DES FAMILLES DONT LE CHEF TRAVAILLE À TEMPS PARTIEL EST PRÈS DE CINQ FOIS PLUS ÉLEVÉ QUE CELUI DES FAMILLES DIRIGÉES PAR UNE PERSONNE TRAVAILLANT À TEMPS PLEIN (21,7 % CONTRE 4,8 %). EVIDEMMENT, LE TAUX DE PAUVRETÉ DES PERSONNES N'AYANT PAS TRAVAILLE DU TOUT EST SUPÉRIEUR À CES DEUX TAUX, MAIS ON NOTE QU'IL N'EST PAS TELLEMENT PLUS ÉLEVÉ QUE POUR LE TEMPS PARTIEL. CELA S'EXPLIQUE SANS DOUTE EN PARTIE PAR LE FAIT QUE BON NOMBRE DES PERSONNES TRAVAILLANT À TEMPS PARTIEL NE TRAVAILLENT MÊME PAS 15 HEURES (SEUIL D'ADMISSIBILITE À L'ASSURANCE-CHÔMAGE ET PARFOIS À D'AUTRES RÉGIMES D'ASSURANCE SOCIALE OFFERTS UNIQUEMENT AUX SALARIÉS «À PLEIN TEMPS»)80,»

7.5 DES CONSÉQUENCES NÉFASTES

La restructuration de l'économie a des conséquences sur le niveau de vie des jeunes et, surtout, sur leur processus d'intégration sociale et professionnelle. La pénurie d'emplois et la prolifération des emplois précaires, qui traduisent les tendances prises par cette restructuration, posent de sérieux obstacles à leur intégration «stable» au marché du travail et affectent leur sentiment d'appartenance à un milieu de travail, à un milieu de vie, voire à une société.

Il n'est donc pas surprenant que plusieurs jeunes soient confrontés, non seulement à un manque d'argent, mais aussi à un problème d'isolement, de perte de dignité individuelle et de marginalisation. C'est toute la démarche vers l'autonomie qui est remise en question.

Qu'une société change, c'est normal. Mais il semble dangereux de faire supporter à un groupe spécifique d'individus le poids des changements touchant la collectivité. Actuellement, les jeunes font les frais de ces changements.

Et à supposer que, tout à coup, des emplois se créent. Que ferons-nous des jeunes décrocheurs et des jeunes assistés sociaux d'aujourd'hui? pourront-ils intégrer ou réintégrer le marché du travail? Et la formation plus complète des autres sera-t-elle encore pertinente alors qu'ils auront passé beaucoup de temps à occuper des emplois sans lien avec leurs études?

Les tendances qui se dessinent actuellement inquiètent le Conseil. En fait, l'emploi à temps partiel et la précarité affectent de plus en plus les autres groupes d'âge. Les problèmes des jeunes ne sont donc plus temporaires. En vieillissant, ils risqueront toujours de se trouver confrontés à ces situations. De plus, on peut craindre les effets qu'auront les faibles rémunérations sur l'ensemble de la consommation et de l'emploi. L'on peut interroger également l'avenir de ces jeunes qui auront forcément peu contribué aux régimes de retraite et qui n'auront pas eu les moyens d'avoir des enfants.

ECCEMENTS STRUCTURELS DE L'ÉCONOMIE ET LA LIBE PAR LES ENTREPRISES. D'UNE PLUS LES ENTREPRISES. D'UNE PLUS LES ENTREPRISES. D'UNE PLUS LE MAIN-D'OEUVRE PROVO-BRIE PRURIE D'EMPLOIS ET LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA CRÉATION D'EMPLOIS ET LA CRÉATION D'EMPLOIS ET NOTAM-BRIE MINATION D'ONT LES JEUNES, ET NOTAM-BRIE MACINE ECOLARISÉS, SONT VICTIMES SUR LE RESTREVALL.

CHARLES QUANTITATIVES LES PLUS COURAMMENT LE CHÔMAGE DES JEUNES ET LE CHÔMAGE DES JEUNES ET LE CHÔMAGE DES JEUNES ET LES EMPLOIS HOURS AND DES CONSÉQUENCES, NON SEULEMENT LE CHÔMAGE ET LES EMPLOIS SEE MATORIES DES JEUNES, MAIS AUSSI SUR LA LA CHÂMAGE D'INTÉGRATION LE CHÂMARCHE LE CHÂMARC

⁷⁹ J. MYLES et autres, »La repartition savanaise des emplois», La population active, octobre 1968, p. 111

⁸⁰ Diáne-Gabrielle TREMBLAY, Économie du hisvair , p. 118

UN FILET DE SÉCURITÉ TROUÉ

Traiter de la pauvreté des jeunes force à examiner le regime de sécurité du revenu. Cette operation s'impose d'autant plus que tous ceux et celles qui veulent travailler ne peuvent se trouver un emploi. Et un jeune sans emploi, non admissible a l'assurance-chômage et qui ne fréquente pas un établissement d'enseignement à temps complet a de très fortes chances de se retrouver à l'aide sociale, et de vivre avec un revenu qui ne représente même pas la mortié du seuil de faible revenu⁸¹

En février 1993, 136 052 personnes de moins de 30 ans et aptes au travail, et 13 549 autres, classées inaptes, sont inscrites au régime de securite du revenu. Ces jeunes représentent 32,9 % de tous les adultes aptes au travail et 13,2 % des adultes classés inaptes par le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP)³⁷.

TABLEAU 5

CLASSIFICATION DES ADULTES AUX PROGRAMMES DE LA SÉCURITÉ DU REVENU SELON CERTAINS GROUPES D'ÂGE, FÉVRIER 1993.

Programmes	29 ans et moins (% dans le groupe)	30 ans et plus (% dans le groupe)	taux jeune
Soutien financier	13 549 9,1 %	88 527 24,2 %	13,2 %
APTE	136 052 90,9 %	276 407 75,7 %	32,9 %
non disponibles	42 858 30,5 %	97 442 27,5 %	30,5 %
disponibles	19 093 12,7 %	29 227 8,0 %	39,5 %
participants	23 24 5 15,5 %	31 887 8,7 %	42,1 %
non participants	50 856 33,9 %	117 851 32,2 %	30,1 %
TOTAL	149 601	364 934	29,0 %

Seurce: Techier estegne de la securate du recenue, 40. AMASHEF, Unactivo de l'evaluativo et de la statistique

- 81. In la Come por sonne seu e regot tord au plus un inpotant eou volent o 48 % ou seur de fa ele revenu etabu par Statistique Canada pour les regions inbaneix de 500 000 habitants et pars.
- 82 diceber (gouvernement), LNSFPP, Rapport statistique mensuel. Program reside a secunità di review. Chente a della curre di review. Quebec, MMSREF, fevrier 1993, p. 10.
- 8.1 Unaher (genvernsment), Conset Jes affaires sociales, Agir encembre. Pappart sur a deve opperant. Coucherville, Gaétan Merin Fortear, 1990. p. 23-74.

Ces chiffres sont d'autant plus alarmants que les tendances observées sont l'augmentation du nombre de personnes aptes au travail, du nombre de jeunes, du nombre de personnes qui n'ont jamais occupé un emploi et de la durée de présence au régime⁸⁵. En fait, de nombreuses recherches en viennent à la même conclusion: plus la situation de l'emploi est mauvaise, plus le chômage est important, plus le nombre de personnes inscrites au régime de sécurité du revenu augmente.

En d'autres mots, les personnes assistées sociales sont majoritairement des chômeurs et des chercheurs d'emploi.

► "DEUX SONDAGES RÉCENTS AUPRÈS DE CES PERSONNES RÉVÉLENT EN EFFET LEUR ATTA-CHEMENT AU MARCHÉ DU TRAVAIL TANT AU NIVEAU DE LEUR EXPÉRIENCE DE TRAVAIL QU'AU NIVEAU DE LEUR VOLONTÉ DE RÉINTÉGRER LE MARCHÉ DU TRAVAIL SUR UNE BASE RÉGULIÈRE. CES ÉTUDES DE CLIENTÉLE AINSI QUE LE FAIT QUE CES PERSONNES SONT CLASSEES COMME APTES AU TRAVAIL NOUS JUSTIFIENT DONC DE LES CONSI-DÉRER COMME DES PERSONNES EN CHÔMAGE⁸⁴.»

Le régime de sécurité du revenu a-t-il été conçu pour répondre aux besoins des chômeurs de longue durée que sont les jeunes assistés sociaux ? Pourquoi suscite-t-il tant de controverses ?

8.1 UN RÉGIME DE SÉCURITÉ DU REVENU VICTIME D'UN DÉTOURNEMENT

D'abord, il importe de préciser que le régime de sécurité du revenu s'inscrit dans l'ensemble des mesures québécoises et canadiennes de redistribution du revenu. A ce titre, il est donc lié au régime d'assurance-chômage (instauré dans les années 1940), aux allocations familiales (instaurées dans les années 1940), au régime universel des pensions de vieillesse (mis en place dans les années 1950) et au Régime de pensions du Canada, au Régime des rentes du Québec de même qu'au Supplément de revenu garanti pour personnes âgées (creés dans les années 1960). Pour leur part, le Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) et les différents régimes d'aide sociale provinciaux ont pris naissance dans les années 1960⁸⁵.

Au fil des années, ces différents régimes et programmes connurent plusieurs modifications allant de l'élargissement général de l'accessibilité dans les années 1970 jusqu'au mouvement, tout aussi général, de désindexation partielle ou totale des allocations ou prestations, de récupération fiscale et de réduction de l'accessibilité dans les années 1980 et 1990⁹⁶.

C'est à la suite de la constitution du RAPC, en 1965, et de la promulgation de la Loi sur l'assistance publique du Canada, en 1966, que naît le regime d'aide sociale du Québec. À l'époque, le RAPC constituait l'un des cinq volets d'un vaste programme destiné à abolir la pauvreté au Canada. En vertu de cet objectif, le RAPC intègre, pour la première fois, les divers programmes d'aide en un seul régime dans un souci de cohérence et d'efficacité⁸⁷.

*DANS LE CADRE DU RÉGIME, LE FÉDÉRAL CONCLUT DES ENTENTES AVEC LES PROVINCES ET TERRITOIRES VISANT UN PARTAGE EGAL DES COÛTS ENGAGÉS PAR LES PROVINCES POUR OFFRIR DES PROGRAMMES D'«AIDE AUX PERSONNES NÉCESSITEUSES», «DES SERVICES DE BIEN-ÉTRE SOCIAL AUX PERSONNES DANS LE BESOIN OU QUI RISQUENT DE L'ETRE SI CES SERVICES NE LEUR SONT PAS FOURNIS» ET «DES PROJETS D'ADAPTATION AU TRAVAIL DESTINÉS À AMÉLIORER L'APTITUDE À L'EMPLOI DES PERSONNES QUI ONT DES DIFFICULTÉS EXCEPTIONNELLES À TROUVER OU À CONSERVER UN EMPLOI OU À SUIVRE UNE FORMATION PROFESSIONNELLE»⁸⁸,»

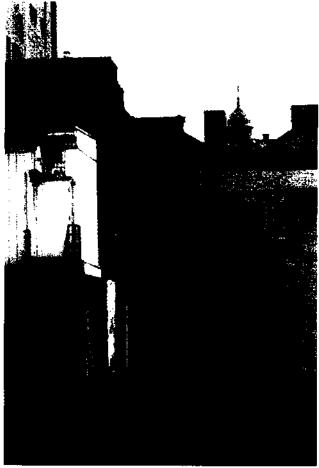
En bref, le RAPC prévoit les conditions de partage des coûts associés, entre autres, aux besoins essentiels (nourriture, logement, vêtement, combustible, services d'utilité publique, fournitures ménagères, services personnels), aux services de bien-être social (garderies), au placement des enfants en foyer d'accueil, aux mesures d'employabilité, aux soins de santé, aux soins offerts dans les foyers de soins spéciaux (refuges, etc.) et aux articles nécessaires aux personnes handicapées⁹⁹. Le régime s'applique donc non seulement à l'aide sociale, mais aussi aux secteurs de la santé et des services sociaux, de la formation professionnelle et du logement.

En vertu de cet accord, chaque province a tout le loisir de définir, d'orienter et d'administrer son propre régime d'aide sociale. Ainsi, au Canada, on note des écarts notables entre les différents régimes provinciaux²⁹.

C'est sur cette toile de fond que le Québec adopte sa Loi de l'aide sociale en décembre 1969. Cette loi, qui unifie tous les programmes d'assistance jusque-là développés à la pièce (programmes à l'intention des aveugles, des invalides, des meres seules, etc.), reconnaît deux ordres de besoins: les besoins ordinaires (nourriture, logement, vêtements) et les besoins spéciaux (frais médicaux, déménagement, etc.). Toujours selon cette loi, ces besoins doivent être comblés par l'État à l'intention de tout individu en difficulté, et ce, sans égard à la cause⁹¹.

Ce retour historique est incomplet si l'on passe sous silence le fait que le Québec désirait, à la fin des années 1960, se doter d'une politique sociale cohérente et intégrée. À cette fin, il envisageait de négocier, avec le gouvernement fedéral, des arrangements permanents lui permettant de devenir le seul maître-d'oeuvre des programmes d'aide sociale, d'assurance-chômage, d'allocations familiales, de sécurité de revenu et de maind'oeuvre sur son territoire. Cette opération était d'autant plus réalisable que le Québec représentait la seule province jouissant d'un statut

- 84 Noel BOLLIANNE et autres, op dit ichap 3, o. 5.
- So Conseil economique du Canada, Les nouveaux visages de la parivreté. La securité du revenu des familles canadiennes. Ottowa, CEC, 1992, p. 7.
- % klen
- 87 Barbara GREENC, Les enfonts du Canada indue avent, [sit], Comite permanent de la sanaciet du bien-être sucial, des affaires sociares, du troisième âge et de la condition feminine, 1991, p. 27.
- **88** | Ibid. p. 28
- 89 | Ibid p 28-29
- 90 Ibid. p. 30-31
- Denis FORTIN, Blunes pointre pauvrey, treus posts, debx mesures III, Quebec, Leaind nons autogoshonnaites, 1988, p. 21-27



Profession Decy

particulier aux termes du RAFC; il pouvait se prévaloir d'un droit de retrait avec compensation *(opting out)*. Toutefois, à travers les changements de gouvernements quebécois et féderaux, aucun processus de négociation ne fut mené a terme⁹.

Le regime d'aide sociale quebécois se développe donc pendant une periode où la conjoncture économique est

> bonne et ou les gouvernements benéficient d'excédents budgétaires.

Au debut des années 1980, le contexte change. Avec la récession, les taux de chômage grimpent, ce qui a des effets importants sur la clientèle de l'aide sociale. En effet, celle-ci apparaît composée par de plus en plus de personnes capables de travailler ou qui cherchent un emploi, et par de plus en plus de personnes âgées de moins de 30 ans; et ce, même si ces dernières subissent une discrimination systématique en ce qui a trait au montant

alloué en quise de prestations.

Au-delà des modifications de la «clientèle», l'aide sociale en arrive à prendre une place toujours plus importante dans le budget de l'État.

Pour ces raisons, les gouvernements qui se succèdent à partir de 1984 préconsent une réforme du régime de l'aide sociale. En bout de ligne, et malgré un fort tollé, la nouvelle Loi sur la sécurité du revenu est adoptée en décembre 1988 et entre en vigueur en août 1989. Depuis ce temps, le Québec est reputé pour avoir le système d'aide sociale le plus complexe du pays⁹³.

En fait, cette réforme fut prioritairement commandée par le besoin de freiner le taux d'endettement des gouvernements et les augmentations d'impôt qui risquent d'en découler. Néanmoins, une conjoncture économique défavorable, pour les jeunes notamment, favorisera une augmentation constante du nombre de personnes requérantes au régime et, donc, des coûts qui y sont associés.

La réforme a egalement ete dictée selon une nouvelle philosophie. La pauvreté et le chômage passent d'une responsabilité collective à une responsabilité individuelle. Désormais, le chômage s'explique par le manque de formation et de mobilité de la main-d'oeuvre; la pauvreté, par la paresse. Si un individu veut avoir droit à l'aide de l'État, il devra prouver qu'il n'est pas fraudeur et qu'il est prêt à faire des efforts importants pour intégrer ou réintégrer le marché du travail; il en est individuellement responsable. C'est pourquoi le nouveau régime de sécurité du revenu met tant l'emphase sur l'employabilité des personnes aptes au travail - Selon cette philosophie, la notion de besoin, qui avait inspirée la Loi de l'aide sociale de 1969, fait place à la notion d'employabilité. Ainsi, seuls les individus maptes à travailler et les individus aptes qui participent a une mesure de développement de l'employabilité ont le droit de se voir reconnaître la majeure partie de leurs besoins (tels que déterminés par le gouvernement).

«JUSQU'ICI, LA THÈSE DOMINANTE À PROPOS DU CHÔMAGE ET DE LA PAUVRETÉ AVAIT ÉTÉ DE CONSIDÉRER CES PHÉNOMÈNES COMME STRUCTURELS DONC INDÉPENDANTS DE LA VOLONTÉ DES INDIVIDUS, APPELANT DU MÊME COUP UNE INTERVENTION CORRECTRICE GLOBALE. DE TYPE ÉTATIQUE, AU NOM DE LA SOLIDARITE DANS LE PARTAGE DES RISQUES OU DES EFFETS DES INÉGALITÉS STRUCTURELLES. SI, DÉSORMAIS, CES PHÉNOMÈNES SONT INTERPRÉTÉS COMME RELEVANT DES COMPORTEMENTS, NON SEULEMENT TOUTE INTERVENTION ÉTATIQUE COMPENSATOIRE DEVIENT ELLE ILLEGITIME, MAIS ELLE DOIT EN PLUS PORTER L'ODIEUX D'ETRE RESPONSABLE DE PRODUIRE DES COMPORTEMENTS NON DÉSIRABLES".

- Vves VAIII ANCOURT ter talan quidecons des quinze premières années du Regime d'assistance publique du Canada (1966-1981) la dimension constitutionnelle», Nouvel es pratiques sociales, vol. 4, no 2, autonine 1991, p. 135, 116, 126.
- Conseil not onal du bien étre social Reforme du Bien-etre social, Ottawa, CNBs, 1992, p. 18
- Product LESEMANN, los nouvelles pauvietes, Parvironner ent aconomique et les services sociaux Quebco, Les Publications du Quebec, 1987, p. 59

8.2 LES PROGRAMMES, PRESTATIONS ET MESURES OFFERTS PAR NOTRE RÉGIME DE SÉCURITÉ DU REVENU

Le ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle (MMSRFP) est responsable de l'administration et de l'application du régime de sécurité du revenu au Québec. Les prestations, services et mesures sont offerts par l'entremise de quinze bureaux régionaux et de 135 bureaux locaux (les centres Travail-Québec (CTQ) répartis sur l'ensemble du territoire, dont 24 sont situés dans la ville de Montréal. D'ailleurs, Montréal possède un statut particulier: elle est la seule à être chargée d'appliquer le régime sur son territoire⁹⁵. De plus, depuis novembre 1989, un accord a été conclu entre le MMSRFP, la Ville de Montréal et deux organismes communautaires afin d'assurer aux personnes itinérantes un acces temporaire aux prestations⁹⁶.

Le régime de sécurité du revenu est composé de trois programmes: Soutien financier, APTE et APPORT.

Le programme Soutien financier s'adresse aux personnes qui sont, selon la loi et les règlements, dans l'incapacite de travailler de façon permanente, ou pour une période longue et indéterminée, en raison de déficiences physiques ou mentales majeures. Ce programme donne droit aux prestations les plus élevées du régime.

Le programme APTE, pour sa part, est accessible à toute personne capable de travailler. Il donne droit à une aide financière couvrant une partie des besoins reconnus par le gouvernement et à un ensemble de mesures visant le développement de l'employabilité et l'intégration en emploi. Étant intimement lié à l'objectif d'intégration ou de réintégration au marché du travail, le bareme de prestations est établi en fonction de la participation ou de la nonparticipation à une mesure de développement de l'employablité, ou de la disponibilité ou de la nondisponibilité à participer à une mesure. Les personnes qui participent à une mesure reçoivent les prestations les plus élevées alors que les personnes qui refusent de participer ont les prestations les plus basses. Quant à celles qui sont disponibles ou non-disponibles, elles se voient accorder des montants qui se situent plus près du barème de participation que du barème de non-participation.

Par ailleurs, il est important de mentionner que les personnes inscrites à ces deux programmes peuvent avoir droit, selon le cas, à des prestations spéciales couvrant, entre autres, certains frais médicaux et de garderie, à une allocation-logement et à une majoration pour enfants à charge et fréquentant un établissement d'enseignement de niveau secondaire, collégial ou universitaire.

Les individus sont admissibles aux programmes Soutien financier et APTE «s'ils respectent certaines règles genérales, si leur avoir ne dépasse pas les montants prévus pour l'avoir liquide et immobilisé, et si leurs besoins excèdent les ressources financières dont ils disposent⁹⁷.»

Par ailleurs, la structure des barèmes de ces deux programmes «a été établie à partir du relevé des dépenses effectivement engagées par le 10 p. 100 des ménages de travailleurs qui ont les plus faibles revenus, selon Statistique Canada. Le barème applicable à la clientèle non employable (Soutren financier) couvre l'ensemble de ces besoins reconnus, tandis que ceux qui visent les différentes catégories aptes se fondent sur le principe de responsabilité partagée de l'État et du client pour combler ces besoins de tableau suivant présente le barème de sécurité du revenu en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1992.

Le barème de base du programme Soutien financier est revisé annuellement selon les variations de l'Indice des prix à la consommation tandis que le barème du programme APTE est soumis au pouvoir discrétionnaire du ministre et n'est pas révisé systematiquement⁹⁹. À cet égard, durant les premiers mois de 1993, le MMSRFP faisait publiquement part de son intention de creuser l'écart entre les prestations des programmes Soutien financier et APTE.

En plus de la clientèle, du bareme et du processus d'indexation, deux clauses contribuent à distinguer le programme APTE du programme Soutien financier. Les prestations des requérants aptes au travail peuvent connaître des coupures (98\$ par mois) s'ils partagent une unité de logement ou s'ils sont réputés être dependants de leurs parents.

⁹⁵ Canada, State et Bien dire son a Canada, Repettore de programmes de securite du reser o co Canada, Ottawa, Sante et Bienvette social Canada, 1990, p. 93.

⁹⁶ Conseti national du bien-etre sociali opiciti; p. 75

⁹⁷ Conser national du bleavêne social, Revenus de bioniône social, 1991, Ottawa, CNBS, 1992 p. 4.

⁹⁸ Canada, Santo et Bienrétre social Canada, opietti, p. 65

^{99 -} Cense I national of Loen-Adelyocal, Revenus 1, : 10

BARÈMES DE LA SÉCURITÉ DU REVENU, PROGRAMMES SOUTIEN FINANCIER ET APTE, DEPUIS JANVIER 1992.

PROGRAMME						Composition familiale					
Barème de base (((n ^{fen} d'adultes + n ^{tec} d'enfants)									
Revenus de travail e	exclus (S	S/mois)									
	1	1+1	1+ <i>2</i>	1+3	2	2+1	2 + 2	2+ <i>3</i>	1-		
SOUTIEN FINA	ANCIE	R		-							
Barème de base	641	860	972	972	939	1052	1136	1136	285		
Revenus	100	100	100	100	100	100	100	100	100		
APTE											
Non participant	483	712	829	829	747	878	967	967	138		
Revenus	161	161	161	161	195	195	195	195	161		
Disponible	552	781	898	898	885	1016	1105	1105	207		
Revenus	92	92	92	92	58	58	58	58	92		
Non disponible	58 3	793	910	910	925	1000	1082	1082	238		
Revenus	61	80	80	80	40	74	80	80	61		
Participant	597	827	944	944	977	1108	1197	1197	253		
Revenus	92	92	92	92	58	58	58	58	92		
Disponible + non	particip	anl			816	947	1036	1036			
Revenus					126	126	126	126			
Non disponible +	non par	ticipan	t		837	940	1025	1025			
Revenus					106	135	138	138			
Participant + non	partici	pant			862	993	1082	1082			
Revenus					126	126	126	126			
Disponible + non (disponi	ble			906	1009	1094	1094			
Revenus					40	66	69	69			
Disponible + participant				931	1062	1151	1151				
Revenus					58	58	58	58			
Non disponible + _l	particip	ant			952	1055	1140	1140			
Revenus					40	66	69	69			

[&]quot; conjoint d'étud ant Source - MAISREP

Est réputé indépendant quiconque

- a, pendant au moins deux ans, subvenu à ses besoins tout en résidant ailleurs qu'à la résidence de son pere ou de sa mère et tout en n'ayant pas fréquenté un établissement d'enseignement à temps complet,
- a, pendant au moins deux ans, occupé un emploi rémunéré à temps complet ou reçu des prestations d'assurance-chômage;
- a été ou est marié;
- vit maritalement et a cohabité avec la personne pendant au moins un an,
- a ou a eu un enfant a sa charge;
- detient un diplôme universitaire;
- est enceinte depuis au moins 20 semaines¹⁶⁰.

Finalement, le régime de sécurite du revenu comprend un troisième programme: APPORT.

Celui-ci offre des prestations qui font office de supplément de revenu pour les familles dont le ou les responsables travaillent à faible salaire tout en ayant un ou des enfants à charge. C'est un programme très individualisé dont le but est d'inciter les travailleurs à faible revenu à demeurer sur le marché du travail ou à le réintégrer. Les prestations sont établies de façon à rembourser une partie des frais relatifs à la garde des enfants et au paiement du loyer.

Ce programme connaît des difficultes à bien s'implanter puisqu'en 1990, le nombre de familles inscrites etait de

De plus, tout requérant de 18 ans et plus qui ne remplit aucune des conditions menant au statut d'indépendance (voir criteres ci-dessous) est réputé recevoir une contribution parentale dont le montant vient réduire d'autant la prestation mensuelle pour une période de trois ans. Et cela, peu importe les modifications à la situation personnelle du requérant. Cette clause de contribution parentale peut avoir pour effet de réduire l'admissibilité à l'aide sociale des moins de 21 ans

¹⁰⁰ Canada, Sunte et Bion être sec al Canada, op ett. p. 85-86

¹⁰¹ Conseil national du bien être social. Revenus . p. 23-24

17 000¹⁰² alors qu'en août 1992, 14 081 familles, dont 3 640 jeunes familles¹⁰³, recevaient une aide financière¹⁰⁴. Par ailleurs, la moyenne des prestations mensuelles a augmenté de 1990 à 1992. Cette moyenne était de 125 \$ en 1990¹⁰⁵ alors qu'en août 1992, sur 14 081 familles inscrites, 10 363 avaient droit à un montant dépassant les 125 \$¹⁰⁶.

8.3 LES LACUNES DU RÉGIME DE SÉCURITÉ DU REVENU

S'appuyant sur les propos des jeunes assistés sociaux et sur sa propre analyse, le Conseil est d'avis que le régime de sécurité du revenu est incapable de favoriser une réelle intégration sociale et professionnelle des jeunes et d'assurer la capacité à pouvoir subvenir aux besoins essentiels.

En fait, le régime dresse plusieurs obstacles devant les jeunes et peut favoriser leur appauvrissement. Le Conseil relève quatre lacunes majeures.

Première lacune: le régime de sécurité du revenu abandonne sa fonction d'assistance en donnant priorité à la baisse des coûts du régime et en créant diverses catégories de prestataires.

À la suite de la réforme de 1988, le régime a vu sa fonction fondamentale d'assistance transformée selon le type de personnes qui y a recours. Le MMSRFP a utilisé les concepts d'«aptitude» et d'«employabilité» pour créer plusieurs catégories de prestataires et moduler leurs prestations selon leur état de santé physique et mentale et selon leur disponibilité et leur participation aux mesures d'employabilité. L'integration professionnelle est devenue le prétexte servant à pénaliser financièrement les personnes assistées sociales.

Or, un programme d'assistance ne peut se substituer à une politique de l'emploi ou de la formation. À l'instar du MMSRFP, le Conseil croit que la réelle solution au problème de la pauvreté des jeunes se trouve dans leur intégration ou leur réintégration au marché du travail. Ceci dit, ce n'est pas là le rôle de l'aide sociale, qui est de venir en aide financièrement aux personnes qui ne peuvent subvenir à leurs besoins de façon temporaire ou permanente.

Lier l'importance de l'assistance accordée à l'état de santé physique ou mentale et à l'obligation de participer aux mesures soumet les jeunes les plus démunis à l'arbitraire, à la coercition et à la culpabilisation.

De plus, l'obligation de participer aux mesures soumet la main-d'oeuvre active et potentiellement active aux besoins des entreprises. Les faibles prestations et avantages spéciaux accordés en vertu du programme APTE représentent désormais les conditions minimales liées à l'exercice d'un emploi. À cet égard, elles exercent une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail des emplois précaires et demandant peu de formation. De plus, il s'avère que des emplois qui ne trouvaient pas preneurs, en raison du salaire et des conditions auxquels ils donnent droit, sont occupés par des personnes qui y «développent leur employabilité» à des conditions encore moins avantageuses.

Deuxième lacune: les prestations offertes, notamment aux jeunes aptes au travail, procurent des revenus inadéquats qui remettent en question l'objectif de lutte à la pauvreté que devrait préconiser le régime et qui ne facilitent pas l'intégration au marché du travail.

Le barème de l'aide de dernier recours est établi de façon tout aussi arbitraire que les seuils de faible revenu de Statistique Canada et les autres seuils de pauvreté.

➤ «AUCUNE PROVINCE N'ÉTABLIT DES PRÉVISIONS BUDGETAIRES AFIN DE DÉTERMINER SI LES MONTANTS D'ASSISTANCE DE BASE SONT CONVENABLES OU DE S'ASSURER QUE LES PRESTATIONS ACCORDÉES REPONDENT EFFECTIVEMENT AUX BESOINS ESSENTIELS ÉNUMÉRÉS DANS LA LOI SUR LE RÉGIME D'ASSISTANCE PUBLIQUE DU CANADA. ON NE SAURAIT DONC PRÉSUMER QUE LES ASSISTÉS SOCIAUX BÉNÉFICIENT D'UN REVENU SUFFISANT POUR SUBVENIR À LEURS BESOINS™.

Avec les prestations actuelles, les jeunes subissent des déficits importants sur les plans de l'alimentation et du

logement. Il ne fait aucun doute que de rencontrer de tels problèmes ronge les énergies pouvant être canalisées dans la recherche d'un emploi.

Troisième lacune: le régime impose plusieurs contraintes qui vont à l'encontre d'une stratégie rationnelle d'intégration sociale et professionnelle.

La réforme de 1988 instituait officiellement la parité de l'aide sociale entre tous les groupes d'âge, y compris pour les moins de 30 ans qui jusque-là faisaient l'objet de discrimination. Toutefois, cette parité est factice compte tenu de l'entrée en vigueur, au même moment, des clauses relatives

- 102 Odobot grossemententi, MMSRPP, Soula Jesurphilites programmes de securite du reveral Editien 1991, Oriebec, Les Profications du Guebec, 1991, p. 131.
- 103 Quebec (gouvernement), MMSRFF, Rapport stat stique mensuel. Programmes de la sécurite du revenu. Clientele du programme AFPORT J. Aout 1992, Quebec, MMSRFP, 1992, p. 5.
- $104 \cdot 1000 \; , p \cdot 2$
- 105 Ouebec (gouvernement), MMSRFP, Guide descriptif , p. 111.
- 106 Québes (gouvernement), MMSREP, Rapport statistique monsitel APPCRT I, p. 5
- 107 David P. BOSS et Bichard SHILLINGTON, epcit. p. 16

au partage du logement et à la contribution parentale. Il est évidemment impossible de denombrer les personnes affectées par ces mesures, mais il est tout à fait plausible de penser qu'elles touchent les jeunes de façon spécifique et importante.

La coupure imposée en cas de partage du logement n'est ni plus ni moins qu'un facteur d'appauvrissement et d'isolement de jeunes qui sont deja marginalisés et victimes de prejugés. En outre, ce règlement n'a d'autre resultat que d'empêcher la mise en commun de ressources et la débrouillardise; tout ceci pour faire realiser des economies à court terme au régime de sécurité du revenu. Par contre, en forçant l'isolement et en accentuant la pauvreté, il constitue un frein au processus d'intégration sociale et profossionnelle des jeunes. Ce qui, à long terme, peut s'avérer fort coûteux pour le même régime.

Pour sa part, l'application du règlement de la contribution parentale a pour résultats de nier l'autonomie des jeunes et de nuire à la vie familiale. Cette mesure n'a pour effet que de limiter l'accès à la parité à l'aide sociale pour les jeunes. Elle n'a surtout rien à voir avec l'intégration sociale et professionnelle.

De plus, ce régime, dont l'objectif est d'intégrer ou de réintégrer ses requérants au marché du travail, ne permet à ces derniers que de réaliser des gains de travail minimes avant de subir un taux de récupération fiscale de 100%. En outre, dans le contexte actuel, où relativement peu de personnes peuvent participer à une mesure d'employabilite, la véritable intégration au marché du travail ne se fait-elle pas par l'obtention de gains de travail de plus en plus importants? Et qui peut affirmer que les seuils actuellement en vigueur ne favorisent pas le travail au noir ? Bref, en matière d'intégration ou de réintégration au marché du travail, le système actuel des gains de travail constitue un problème.

Par ailleurs, comment passer sous silence le harcèlement dont les personnes assistées sociales font l'objet depuis la mise en oeuvre de la réforme? Non seulement sont-elles victimes du manque d'emplois mais le gouvernement et les médias en font les boucs émissaires des problèmes budgétaires gouvernementaux. Pour un jeune assisté social, il est tout à fait incompréhensible d'être soupçonné de fraude et de parasitisme alors qu'il rencontre des difficultés à se loger et à se nourrir. En plus, ce climat de suspicion ne l'aide en rien à retrouver confiance en lui-même, condition préalable à toute démarche d'intégration sociale et professionnelle.

En fait, les jeunes pauvres rencontrés par le Conseil sont d'avis qu'il est impossible de vivre décemment avec les prestations actuelles. Ils doivent donc se debrouiller pour ameliorer des conditions de vie difficiles. Le MMSRFP confond la débrouillardise avec la fraude.

Pour en finir avec cotte question, il apparaît que le bruit fait autour du travail des enquêteurs de l'aide sociale ait une portée plus «idéologique» que pratique. Alors que l'ensemble des assistés sociaux subissent les prejugés et la suspicion, 13 % des visites à domicile realisées par les enquêteurs aboutissent à une réduction ou à une perte des prestations et 1 % ont l'effet d'augmenter les prestations ¹⁶⁵. Il y aurait lieu de s'interroger sur la rentabilité économique de l'embauche et de la formation des enquêteurs. On sait déjà qu'ils contribuent à detériorer la vie sociale.

Quatrième lacune: les pratiques d'intégration sociale et professionnelle ne tiennent pas compte de la diversité et de l'étendue des besoins manifestés par les jeunes assistés sociaux qui éprouvent des difficultés à intégrer la vie sociale.

L'orientation des mesures, axée sur l'integration professionnelle au moyen du développement de l'employabilité, nie l'existence des jeunes assistés sociaux qui ont davantage besoin de trouver une aide psychologique ou sociale. Contourner cette réalité équivaut à reléguer aux oubliettes des jeunes qui ont encore l'espoir de s'en sortir.

En fait, plusieurs jeunes ont besoin d'un encadrement particulier. Au Québec, aucun organisme ne peut les recevoir et les aider à décoder l'ensemble des services existants. Les réseaux de la sante et des services sociaux, de l'education et de l'emploi fonctionnent de façon parallèle sans que toute l'information soit disponible en un endroit particulier

LE RÉGIME DE SÉCURITÉ DU REVENU NE RÉPOND PAS AUX BESOINS DES CHÔMEURS QUE SONT LES JEUNES ASSISTÉS SOCIAUX. LES PRESTATIONS ACCORDÉES NE PERMETTENT PAS D'ASSURER LES BESOINS ESSENTIELS, CE QUI MINE LES RESSOURCES POUVANT ÉTRE INVESTIES DANS LA RECHERCHE D'EMPLOI ET LA FORMATION. LES RÈGLEMENTS RELATIFS AU PARTAGE DU LOGEMENT ET À LA CONTRIBUTION PARENTALE NE MISSINT QU'À PERPÉTUER LA DISCRIMINATION FAITE ENVERS LES JEUNES PAUVRES. LE LIEN ENTRE LES PRESTATIONS ET LA PARTICIPATION AUX MESURES PRESTATIONS ET LA PARTICIPATION AUX MESURES PROBLÈMES QUE CEUX RELIÉS À LA FORMATION ET À L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE ET DÉNATURE LA FONCTION D'ASSISTANCE DU RÉGIME.

II, SEMBLE QUE LA FONCTION DU RÉGIME NE SOIT PAS FANT DE LUTTER CONTRE LA PAUVRETÉ QUE DE EIMITER LE PLUS POSSIBLE LES COÛTS ASSOCIÉS À CETTE EXPTE.

^{108 -} Conseil national du bien-être social, Reference no 25

DES MESURES INEFFICACES DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ

Le MMSRFP affirme que le régime de sécurité du revenu a l'objectif d'aider les personnes assistées sociales à intégrer ou à réintégrer le marché du travail et ainsi de leur donner les moyens d'atteindre l'autonomie financière ¹⁰⁹. C'est d'ailleurs la vocation essentielle du programme APTE qui regroupe la grande majorité des jeunes inscrits à l'aide sociale.

Comme le programme APTE justifie à la fois l'existence même et la structure des barèmes du régime de sécurité du revenu. La nature et la performance des mesures d'employabilité et d'emploi doivent être interrogées.

9.1 LES MESURES DE DÉVELOP-PEMENT DE L'EMPLOYABILITÉ ET D'AIDE À L'EMPLOI

Les mesures ont toutes l'objectif de favoriser l'intégration en emploi des personnes assistées sociales en leur permettant d'acquérir de la formation ou de l'expérience de travail, ou les deux à la fois¹¹0. Elles leur permettent également de recevoir la prestation maximale d'aide sociale et des sommes visant à combler certains besoins spéciaux (frais de garde, frais scolaires). Toutefois, les personnes participantes aux mesures d'employabilité et aux autres mesures désignées ne bénéficient pas de la protection offerte par la Loi sur les normes du travail ni par la Commission de la santé et de la sécurité au travail. Finalement, les mesures varient en fonction des clientèles cibles et de la durée de participation.

- 109 Quebec (gouvernement), MMSRFP, Analyse coûts-benefices des programmes d'employabilité de 1987 à 1990. Travaux communautaires, Stages en milieu de travail, Rattrapage scolaire, Quebec, MMSRFP, 1991, p.1.
- 110 Quebec (gouvernement), MMSRFP, Mosures de développement de l'employabilité et d'aide à l'emploi, dephant, février 1992

Quebec (gouvernement), MMSRFP, Mesures de tormation professionnelle offertes par les commissions de formation professionnelle, depliant, février 1992.

Quéhec (gouvernement), MMSR, Manuel des mesures de déve oppement de l'employabilité et d'aide à l'emploi, (s.l.), MMSR, 1992, 3 vol

Québec (gouvernement), MMSRFP, Guide descriptif des programmes de sécurité du revenu. Edition 1991, Quebec, Les Publications du Québec. 1991, 127 p.

Quebec (gouvernement), MFQ. Les programmes et mesures du gouvernement provincial et du gouvernement federal à l'intention de la main-d'ocuvre quebecuise. Document d'information, edition provisoire, Quebec, MEQ, 1991, 86 p.

Rattrapage scolaire

Objectifs: Offrir une formation permettant l'obtention du D.E.S.; permettre de completer des etudes en formation professionnelle; offrir des activités fices à l'alphabetisation, aux études présecondaires et à l'apprentissage de la longue française

Personnes admissibles. Adultes prestataires de l'aide sociale ayant quitte les etudes à temps complet depuis au moins

9 mais avec priorite à ceux qui ont quitte les études depuis 2 ans ou plus.

Duree de participation: Scion los besoins du prestataire. La charge de travail scolaire doit être de 60 heures ou plus par mois.

Avantages financiers. Un adulte apte reçoit la prestation de participation, un adulte inapte reçoit 100 \$ par mois en plus de sa prestation; prestations spéciales pour frais de garde (maximum 10 \$/jour/enfant); prestations speciales pour frais d'inscription et de scolarité et matériel didactique (maximum 500 \$/an).

Retour aux études postsecondaires pour les chefs de famille monoparentale

Objectifs: Favoriser le retour aux études et le recours au regime des prêts et bourses pour les personnes qui ont besoin de formation accrue afin d'intégrer le marché du travail.

Personnes admissibles. Responsables de famille monoparentale prestataires de l'aide sociale durant 24 des 36 derniers mois et admissibles à un programme d'études à temps complet (minimum de 4 cours/trimestre au collégial et de 12 credits/trimestre à l'universite).

Durée de participation. 4 trimestres sur une periode de 24 mois

Avantages financiers. Un adulte apte reçoit la prestation de participation, un adulte inapte reçoit 100 \$ par mois en plus de sa prestation, prestations spéciales pour frais d'admission et frais scolaires engages; prestations spéciales pour frais de garde (maximum 10 \$/jour/enfant); prestations spéciales pour un déménagement (maximum 200 \$).

Reconnaissance des activités de développement de l'employabilité (RADE)

Objectels: Favoriser l'acces à diverses activités du developpement de l'employabilité (formation, orientation, initiation à la recherche d'emploi) offertes par des organismes autres que le MMSRFP (organismes, corporations un entreprises legalement constitues).

Personnes admissibles: Adultes prestataires de l'aide sociale.

Durce de participation: 12 mois au maximum (exceptionnellement 15 mois), pour une activité qui s'étend sur 90 heures au minimum et 20 semaines (exceptionnellement plus) au maximum. Lorsque le projet s'étend sur plusieurs mois, la participation mensuelle doit étre de 60 heures au minimum.

Avantages financiers. Un adulte apte reçoit la prestation de participation, un adulte inapte reçoit 100 \$ par mois en plus de sa prestation; prestations speciales pour frais de garde (maximum 10 \$:jour; enfant).

L'organisme peut recevoir 20\$/mois/participant pour couvrir des frais administratifs

Services externes de main-d'oeuvre (SEMO)

Objectifs: Faveuser l'integration ou la reintégration au marche du travail et accroître l'autonomic personnelle, sociale et financière des personnes aux prises avec des difficultos particulières au moyen de services specialisés et adaptes que les centres Travail-Quebec (CTOLirioffrent pas: Les SEMO sont des organismes a but non lucratif subventionnes ayant la mission d'être complementaires aux CTO.

Personnes admissibles. Personnes handicapees; femines hors du marché du travail, jeunes en difficulté; ex-alcooliques, ex-detenus, ex-toxicomanes, expatients psychiatriques, etc., avec priorite aux personnes assistées sociales.

Duron de participation. Un maximum de 50 jours pour les activites preparatories à l'emplor et un maximum de 6 semaines pour les stages.

Avantages financiers. Un adulte aple reçoit la prestation de participation, un adulte inapte reçoit 100 \$ par mois en plus de sa prestation.

Expérience de travail (EXTRA)

Objectifs. Favoriser le développement ou le maintien d'habiletes, d'affitudes on de comportements pouvant accroître les possibilités d'integrer le marche du travail. Les activites (production ou distribution de biens communs ou de services) se mônent dans des organismes, corporations ou entreprises legalement constitués et en exploitation au Quebec. Des activités de formation totalisant 4 heures par semaine sont prévues.

Personnes admissibles. Adultes prestataires de l'aide sociale avec priorité à ceux qui reçoivent des prestations de façon continue depuis au moins un an

Ouree de participation. Maximum de 12 mois (exceptionneillement 15 mois), avec participation mensuelle de 80 houres. Une personne peut se prevaloir à nouveau de la mesure à condition que sa première participation ait pris fin depuis au moins 6 mois et qu'elle ait, durant cette periode affectie des demarches actives de recherche d'emploi ou participe à une autre mesure.

Avantages financiers. Un adulte apte reçoit la prestation de participation; un adulte inapte reçoit. 100 \$ par mois en plus de sa prestation; prestations speciales pour frais de garde (maximum 10 \$-jour/enfant); allocation mensuelle versee par le promotour de façon virientaire.

Programme d'aide à l'intégration en emploi (PAIE)

Objectifs: Etant la seule mesure d'aide à l'emploi offerte, PAIF deit lavoriser l'accès à un emploi aux prestataires de l'aide sociale. Cet emploi doit correspondre à un poste nouveau cree dans une entreprise, une corporation ou un organisme à but luciatif en exploitation continue au Ouebec durant 6 mois au cours dus 12 derniers. Les municipalites, les organismes du socicur municipal, les organismes à but non luciatif et les travailleurs autonomes sont uussi admissibles au programme. Aucune formation n'est prevue.

Personnes admissibles: Personnes s'etant retrouvées à l'aide sociale au moins 6 mois au cours de la dernière année; responsables de famille monoparentale à l'aide sociale; personnes de 45 ans et plus à l'aide sociale, ex-participants à une mesure d'employabilité encore à l'aide sociale.

Duree de participation 26 semaines pour les emplois permanents et de 18 à 26 semaines pour les emplois saisonmers recurrents. La participation hébdomadaire peut correspondre à l'occupation d'un emploi à temps partiel pour autant que le revenu tire de l'emploi permette de quitter la securite du revenu.

Avantages financiers. L'adulte assisté social reçoit au moins le salaire minimum et conserve l'acces aux subventions pour besoins speciaux pendant au plus 6 mois. De plus, le participant beneficie de la couverture de la Commission des normes du travail et de la Commission de la sante et de la securite au travail. Par ailleurs, le MMSRFP couvre, pour la durée de la participation, 66,6 % du salaire brut (maximum de 160 \$/semaine) d'un participant occupant un poste dans le secteur prive 85 % du salaire brut (maximum de 165,11 \$/semaine) d'un participant travaillant dans une municipatite, 100 % du salaire brut d'un participant à l'emploi de la Ville de Montreal, et 100 % du salaire brut (maximum de 194,25 \$'semaine) d'un participant dans un organisma sans but lucratit

Stages en milieu de travail (SMT)

Objectifs. Permettre l'acquisition de connaissances, d'habiletes et d'experience professionnelle à l'interieur d'un processus d'alternance travail-formation. Le poste de stage doit s'ajouter à l'effectif régulier d'une corporation, d'une entreprise ou d'un organisme privés en exploitation continue au Quebec depuis 6 mois ou plus. Les ministères, organismes ou corporations publiques peuvent egalement offrir un poste de stage. Quelque 10 % des activites sont reservees à une formation encadree par une Commission de formation professionnelle.

Personnes admissibles. Adultos prostataires de l'aide sociale ayant abandonne des etudes a temps complet depuis au moins 9 mais et ne possedant pas de diplôme d'études collégiales profussionnalles ou universitaires.

Duree de participation. 13 semaines au minimum et 52 semaines au maximum avec une participation hebdomadaire minimale de 20 heures.

Avantages financiers. Un adulte apte reçoit la prestation de participation, un adulte inapte reçoit 100 \$ par mois en plus de sa prestation; prestations spéciales pour frais de garde (maximum 10 \$/joui./enfant), allocation ininimale de 100 \$ par mois versee par l'employeur.

Jeunes Volontaires

Objectifs. Accroître l'employabilite, permettre la realisation de projets qui offrent differentes formes d'apprentissage et d'acquisition de compétences tout en ayant des retombées significatives dans la communaute. Des activités de formation sont prevues pour chaque projet. Les projets se realisent grâce a une subvention du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP).

Personnes admissibles - Jeunas adultes äges do 16 à 29 ans sans emploi ayant cesse de frequenter un etablissement scolaire à temps complet depuis au moins 4 mais.

Durée de participation: De 3 à 8 mois pendant 20 heures par semaine

Avantages financiers. Les jeunes adultes aptes et assistés sociaux reçoivent la prestation de participation, les jeunes adultes maptes reçoivent 100 \$ par mois en plus de leur prestation, les jeunes chômeurs reçoivent une allocation de participation (environ 165 \$ par mois) en plus de leur prestation d'assurance-chômage.

Modalités particulières. C'est le MLCP qui assume la responsabilite et la gestion du programme. Le contact avec les jeunes assistes sociaux se fait par le biais des CTQ, qui fonctionnent en collaboration avec les directions régionales du MLCP. Un projet peut compter un maximum de 7 jeunes participants qui sont en contact avec un agent de projet un animateur, un comite-conseil et un organisme associo. L'agent de projet est charge d'offrir la formation aux jeunes et de recruter, former et eucadrer les animateurs. L'animateur soutient les jeunes et los aide à gerer lour subvention. Le comite-conseil, formé de 3 à 7 benevolos, selectionne et recommando ou non les

projets, puis favorise la visibilite des réalisations. L'organisme associe participe à la gestion du projet et met à contribution son expertise et ses ressources au profit des jeunes.

Les mesures désignées

Ces mesures ont la particularite d'être offertes par les commissions de formation professionnelle (CFP). Elles sont generalement accessibles à la fois aux personnes assistées sociales et aux personnes en chômage de meme qu'aux autres sans-emploi. Par aillours, ces mosures font l'objet d'ententes entre le MMSRFP et Emploi et Immigration Canada (CIC). Dans certains cas, elles sont gerees conjointement, dans d'autres, FIC en a la responsabilite les mesures d'employabilite et d'aide a l'emploi sont sous la responsabilite unique du MMSRFP (sauf pour Jeunes Volontaires)

Il est à noter que fout adulte assiste social et apte reçoit la prostation de participation forsqu'il est inscrit à l'une de ces mesures. L'adulte inapte reçoit, quant à lui-100 \$ par mois qui s'ajoutent à sa prestation

Le tableau suivant presente les principales caracteristiques de ces mesures

TABLEAU 7

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES MESURES DÉSIGNÉES.

Caractéristiques Mesures désignées* 2 3 5 Clientèle. femme femme femme femme femme temme femme, jeune tous tous visée ex-détenu, demi-entendant Durée 40sem 15sem 32sem 5sem 14sem 5sem var var 20sem 30h/s **30**h/s 30h/s 30h/s 30h/s 25h/s 30h/sFrais aucun aucun aucun aucun aucun auçun aucun ancun aucun Formation sec. coll. sec sec. sec. coll. sec. sec sec coll orient. coll. coll. coll. lloa stage orient. orient. stage orient. stage couns. sec. secondaire coll. collegial orient, i chentation professionnelle stage i stage on milieu de travail couns. comesching

- 1 MESURES DESIGNEES
- 1. Acquisition du diplôme d'études secondaires.
- 2. Accès aux cameres technologiques
- 3 Mise a niveau
- 4 Trans tinnstravail
- 5 libit abon aux metiers non traditionnels
- 6. Préfermation à la formation technologique.
- 7 Formation professionne le
- 8 Termation surmesure
- 9 Cormation preparatore a l'emplai

9.2 UNE ÉVALUATION DES MESURES

Malgré toute l'importance que prennent les mesures, elles ne font pas l'objet d'une evaluation continue et complète. Toutefois, il est vrai que le MMSRFP s'est engagé plus sérieusement, depuis l'an dernier, à recueillir toutes les donnees permettant de procéder à une evaluation plus rigoureuse. Le travail serait neanmoins ardu à réaliser en raison, notamment, de la difficulté à retracer les personnes qui ont abandonné le régime de la sécurite du revenu. Cette situation complique singulièrement tout processus d'évaluation des mesures. Une façon de contourner cette difficulté est de s'appuyer a la fois sur les quelques études accessibles et les séries de données quantitatives non traitées se trouvant dans les rapports statistiques mensuels du MMSRFP.

DES RÉSULTATS NON CONVAINCANTS

Aucune étude ne permet d'affirmer que la participation a une mesure permette une sortie plus rapide de l'aide sociale ou l'obtention d'un emploi.

En fait, dans un ouvrage paru en 1991'', le MMSRFP, tout en reconnaissant l'absence de données portant sur les activités entreprises par les personnes qui sortent de l'aide sociale, affirme que des facteurs tels la forte motivation du participant, une scolarité relativement élevée (11 ans et plus), une durée limitée de présence au regime et l'absence de personnes à charge semblent constituer les éléments permettant de bénéficier au maximum d'une participation. Une participation serait d'ailleurs plus prometteuse dans la mesure «SEMO», laquelle serait suivie d'«EXTRA» et de «Stages en milieu de travail». Selon la même etude, participer à «Rattrapage scolaire» ne vaudrait pas mieux que de ne participer à aucune mesure.

Un autre rapport d'évaluation datant de la même année les conclut que la participation aux mesures a peu d'impact sur

les personnes les plus favorisées quant à leur potentiel d'intégration. Autrement dit, les personnes inscrites à l'aide sociale depuis peu, sans enfants à charge et ayant une bonne scolarité semblent mettre fin a leur dépendance au régime sans necessairement participer à une mesure. Le rapport affirme du même coup qu'une participation serait plus profitable pour les personnes démontrant des déficits majeurs. Cette étude mentionne que «Stages en milieu de travail» est la mesure la plus efficace.

Finalement, la dernière étude disponible 12 en arrive à la conclusion

que la participation à une mesure procure un certain avantage aux personnes assistees sociales. En effet, six mois apres leur participation, ces personnes occupent un emploi dans 25 % des cas par rapport à un taux d'intégration professionnelle de 13 % chez celles qui n'ont pas participé. La participation aux mesures procure donc un avantage net de 12 %. C'est bien peu, surtout si l'on considère que les personnes qui se trouvent un emploi grâce à la mesure «Stages en milieu de travail» (30 %) et au programme PAIE (40 %) presentent, au départ, «les meilleures caractéristiques d'employabilité» [14]. Qui plus est, le programme PAIE est constitué de manière a fortement favoriser l'embauche des participants

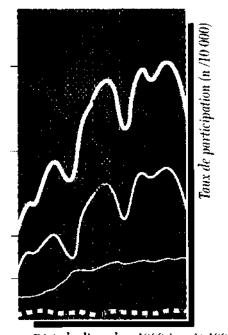
De toute façon, même en admettant qu'une participation puisse effectivement procurer certains avantages, combien de personnes assistées sociales sont-elles en mesure d'en bénéficier? Puisque le régime de la sécurité du revenu met l'accent sur l'employabilite, il devrait permettre à tous de participer à une mesure

DES MESURES OFFERTES PARCIMONIEUSEMENT

Le graphique suivant fait état des laux de participation enregistrés d'octobre 1989 a août 1992.

Graphique 1

TAUX DE PARTICIPATION AUX MESURES D'EMPLOYABILITÉ ET AUX AUTRES MESURES DÉSIGNÉES



Période d'octobre 1989 à août 1992

Rattrapage scolaire ————				-
EXTRA				_
Total des mesures				
Moyenne des autres mesurés	•	•	•	•

111 Guébec ájouvemententi MMSPPP, Analyse colts-benefices des programmes de developpement de l'employacide et d'aide a Compto, Quebec, MMSPPP, 1991, p. 1, 5 i. 13.

112 Ouebed (gouvernement), MMSRFP, Suivi des resultats des programmes d'employabilité de 1987 à 1990. Travoux communautaires, Stages en milireu de travail, Battrabage scolaire, Quebed, MMSRFP, 1991, p. 9-11 et 15-16.

113 Françoise TARTE, Relance aucrès des préstataires de la sécurité du resenu ayant participe a un programme de résisté population de l'employabilité ou d'intégration en emploi, [sit], MIMISREP, 1993, 77 p.

114 Ibid p 16

Le taux maximal de participation s'élève à 12 %. En août 1992, le taux se situe à 8,9 %.

Le graphique montre également l'importance prise par la mesure «Rattrapage scolaire»: près de la moitié des participants y sont inscrits et ce, de façon continue, depuis octobre 1989. À la suite de cette mesure arrive «EXTRA». Grosso modo, celle-ci rejoint la moitié des participants à «Rattrapage scolaire». Finalement, toutes les autres mesures recueillent respectivement un taux de participation de moins de 1 %.

Tout taux de participation peut porter à interprétation puisqu'il est hasardeux d'en établir un qui rende compte de toutes les situations (on peut le réajuster de façon à tenir compte des personnes inaptes au travail, de celles ayant refusé de participer et de celles qui sont non disponibles). Toutefois, une chose est claire. Une personne assistée sociale, disponible et prête à répondre aux exigences fixées par le ministère, peut se retrouver dans l'impossibilité de participer à une mesure et, donc, dans l'impossibilité de recevoir la prestation maximale d'aide sociale en raison, par exemple, d'un manque de places dans les mesures. Si L'on tient compte des personnes disponibles et non participantes, c'est le cas de la majorité des personnes assistées sociales aptes au travail.

En fait, les personnes qui refusent de participer a une mesure peuvent avoir des raisons valables. En outre, elles peuvent considérer qu'une participation leur est inutile compte tenu que la

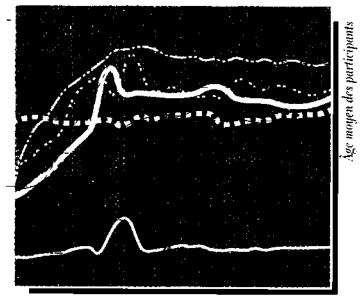
mesure proposée ne correspond pas à leurs attentes ni à leurs aptitudes; ou elles préfèrent consacrer toute leur énergie a la recherche d'un emploi.

LA PARTICIPATION DES JEUNES AUX MESURES

Les jeunes participent-ils aux mesures ? Et si oui, se démarquent-ils de leurs ainés ? Le graphique suivant répond de façon partielle en démontrant les variations de l'âge moyen de l'ensemble des participants

Graphique 2

ÂGE MOYEN DES PARTICIPANTS AUX MESURES D'EMPLOYABILITÉ ET AUX AUTRES MESURES DÉSIGNÉES



Période d'octobre 1989 à août 1992

A la suite d'une hausse importante de l'âge moyen constatée entre octobre 1989 et août 1990, celui-ci se situe aux alentours de 33 ans. Cette élévation de l'âge moyen des participants s'explique par le fait que toutes les personnes assistées sociales doivent desormais participer à une mesure. Avant la mise en oeuvre de la réforme, seuls les moins de 30 ans y avaient acces.

Par ailleurs, certaines mesures semblent regrouper davantage de jeunes tandis que d'autres sont occupées surtout par des personnes de plus de 30 ans «Jeunes Volontaires», «Rattrapage scolaire», «Retour aux études postsecondaires» et «Stages en milieu de travail» se situent sous la moyenne d'âge générale, alors que «EXTRA», «RADE» et «SEMO» affichent un âge moyen plus élevé.

Les tableaux suivants établissent d'autres éléments liés à la participation des jeunes.

Ainsi, les jeunes aptes participent davantage aux mesures que l'ensemble des personnes aptes au travail; les jeunes sont surreprésentés chez les personnes disponibles a participer à une mesure; et les jeunes aptes sont plus

scolarisés que l'ensemble des personnes aptes.

En guise de complément, d'autres relevés indiquent que la répartition des taux de scolarité des jeunes aptes reste constante que ceux-ci soient participants, non disponibles ou non participants. Toutefois, le niveau de scolarite des jeunes disponibles apparaît plus élevé: 34 % des jeunes disponibles ont effectué des études postsecondaires alors que leur proportion varie entre 23,2 % (chez les personnes non disponibles) et 26,6 % (chez les participants) dans les autres sous-groupes.

De plus, les jeunes participants les plus scolarisés prennent moins part à «Rattrapage scolaire» mais plus a «Retour aux études postsecondaires» et «Jeunes Volontaires».

Finalement, peu de choses différencient la situation des jeunes de la situation générale des personnes aptes, si ce ne sont leurs taux plus élevés de participation, de disponibilité et de scolarité.

TABLEAU 8

LA PROPORTION PRISE PAR LES JEUNES DANS LES DIFFÉRENTES CATÉGORIES DE PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES APTES AU TRAVAIL, OCTOBRE 1992

34,5 % des personnes aptes sont jeunes.	
42,8 % des participants sont jeunes.	
41,8 % des personnes disponibles sont jeunes.	
32,1 % des personnes non disponibles sont jeunes.	
31,7 % des non participants sont jeunes.	

Source MAISREP.

TABLEAU 9

NOMBRE D'ANNÉES DE SCOLARITÉ DES ADULTES INSCRITS AU PROGRAMME APTE SELON CERTAINS GROUPES D'ÂGE, OCTOBRE 1992

années de scolarité	29 ans et moins	30 ans et plus
2-6 ans	3,8 %	19,3 %
7-11 ans	70,5 %	59,0 %
12 ans et +	25,5 %	21,6 %

Source MMSRFP.

TABLEAU 10

TAUX DE PARTICIPATION AUX MESURES DES ADULTES APTES PARTICIPANTS SELON CERTAINS GROUPES D'ÂGE, OCTOBRE 1992

	1	2	3	4	5	6	7	8	
taux des 30 ans et plus	3,1	1,8	3,2	0,02	3,8	31, 1	4,6	49,3	
taux des 29 ans et moins	2,6	1,9	1,9	1,4	3,1	18,6	4,6	65,4	
rapport jeune	38,9	43,6	30,9	98,1	38,2	31,0	42,0	48.5	

Source, MANISHEP

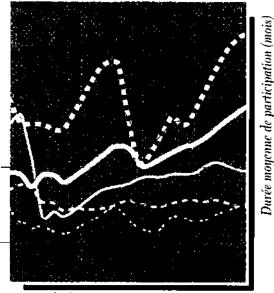
- 1. Formation professionne le
- 2. Retour aux etudes postsecondaires.
- 3 SEMIC
- 4. Jeunes Volontaires
- 5 RAOC
- 6 EXTRA
- 7. Stages er milien de trava I
- R. Battarbage spelaire

UNE DÉPENDANCE QUI S'ALLONGE

D'autre part, qu'en est-il de la durée moyenne de participation aux mesures?

Graphique 3

DURÉE MOYENNE DE PARTICIPATION AUX MESURES D'EMPLOYABILITÉ ET AUX AUTRES MESURES DÉSIGNÉES



Période d'août 1990 à août 1992

Rattrapage scolaire
Stage en milieu du travail
EXTRA
Retour aux étudos postsecondaires
RADE
SEM0
Jeunes Volontaires
Total des mesures

lci, l'on note une montée générale et constante de la durée moyenne de participation. Ce phénomene est particulièroment observable chez les participants de «Retour aux études postsecondaires», «Rattrapage scolaire» et «EXTRA». Cette montée générale est attribuable, au moins en partie, au fait que l'emploi se fait toujours rare, ce qui provoque une dépendance accrue au régime de la sécurité du revenu. Autrement dit, quitter une mesure prématurément, ou abandonner le régime de sécurité du revenu, semble de plus en plus compliqué compte tenu des difficultés croissantes d'intégration au marché du travail.

QUE DIRE?

Ces données presentent un taux relativement faible de participation aux mesures, une élévation générale et constante de l'âge des participants et de la durée de participation.

Il apparaît que la reforme du régime de sécurité du revenu a atteint son objectif d'uniformisation de l'offre des mesures d'employabilité. Toutefois, non seulement la priorité «jeunesse» a-t-elle été abandonnée, mais on ne semble pas tenir compte des besoins d'une catégorie particulière de jeunes: les plus scolarisés. Leur surreprésentation parmi les jeunes disponibles et leur présence remarquable dans «Rattrapage scolaire» (21.6 % des jeunes inscrits à cette mesure ont atteint un niveau de scolarité postsecondaire) suggèrent qu'il y a lieu de s'interroger sur la capacité du régime à maintenir et à developper leur employabilité.

Il est à noter également le manque de données concernant le programme PAIE. Jadis annonce à grand renfort de publicité et présenté comme une panacée aux problèmes des personnes aptes au travail, ce programme semble le parent pauvre du processus d'évaluation. En fait, tout ce que l'on sait tient à peu de choses: quelque 25 000 contrats de participation auraient éte établis durant les deux premières années de son existence; le taux de rétention en emploi s'établirait à 37 %; 55 % des postes de travail seraient offerts dans l'entreprise privée, 41% dans des organismes sans but lucratif et 4 % dans des municipalités.

9.3 LES LACUNES DES MESURES

Force est de constater que l'évaluation des mesures est inadéquate, non seulement pour rendre compte des performances fiées a l'intégration en emploi des participants, mais aussi pour faire le point sur leurs acquis personnels et sociaux de même que sur les conditions de réalisation d'une participation.

Pour sa part, le Conseil désigne cinq principaux problèmes liés aux mesures.

Premier problème: le nombre de places de participation étant insuffisant, la majorité des jeunes assistés sociaux sont contraints d'accepter des prestations minimales d'aide sociale.

Pénaliser ainsi des jeunes qui veulent intégrer le marché du travail n'a aucun sens. Cela confirme que le regime de sécurité du revenu est devenu un filet de sécurité troué.

De plus, en n'offrant pas une participation à toute personne prête à participer, le MMSRFP contribue à augmenter la dépendance à l'aide sociale. Ce qui accroît les dépenses du régime de la sécurité du revenu.

Deuxième problème: rien n'indique que les mesures s'avèrent performantes au chapitre de l'insertion en emploi.

En fait, au-delà de l'absence d'évafuation de la performance des mesures, 115 Jean-Meinre DUDDIN, «Petogriau travail des assistes rociaux. Des subventions pavantos», La Journal de Montroal, 2 juin 1992, p. 34 cette lacune transparaît dans le nombre important de jeunes non participants. Un jeune qui accepte de participer a une mesure a comme premier objectif d'intégrer ou de reintégrer le marché du travail à la suite de cette participation. Or, une fois la participation réalisée et réussie, il se retrouve au même point.

Cette information circule et a pour effet de demotiver les nouveaux arrivants à l'aide sociale. Aussi, ces derniers préférent-ils concentrer leurs ressources dans la recherche d'un véritable emploi ou dans un retour à l'école.

Toutefois, bien que les jeunes affirment qu'il n'est pas nécessairement avantageux de participer a une mesure (sur les plans financier et de l'integration professionnelle), ils reconnaissent que le contact avec le monde du travail procure une vie sociale plus stimulante

Troisième problème: les personnes qui participent aux mesures, en étant exclues de la protection offerte par la Loi sur les normes du travail et la Commission de la santé et de la sécurité au travail, sont privées d'un statut de travailleur et soumises aux volontés des entreprises et des organismes qui bénéficient de leurs services.

Les participants aux mesures d'employabilite et aux mesures désignées ne touchent aucun salaire et ne sont pas protégés par la Loi sur les normes du travail ni par la Commission de la santé et de la sécurite au travail. Pour les jeunes, cela signifie qu'ils restent étiquetés «B.S.» et qu'ils demeurent marginalises par rapport au marché du travail.

De plus, il semble qu'une part démesurée des postes créés et comblés par les mesures «EXTRA» et «Stages en milieu de travail» ne se transforment jamais en veritables emplois parce que ces postes se retrouvent dans des organismes communautaires ou des petites et moyennes entreprises qui n'ont souvent pas les moyens, ou refusent, d'offrir de nouveaux emplois salariés. Ces organismes et ces entreprises profitent donc de l'offre des mesures pour combler leurs besoins à peu de frais.

Quatrième problème: l'organisation et la gestion des mesures sont inadéquates et en minent l'efficacité.

Les mesures ne laissent pas beaucoup de place à la réalisation d'un cheminement personnalise. De plus, le suivi et le soutien dans l'apprentissage sont reduits au minimum,

tant du côté des centres Travail-Québec que du côté des entreprises ou organismes qui reçoivent les participants. Par ailleurs, tout indique qu'une bonne proportion des jeunes assistés sociaux sont affectés par des lacunes en matière de formation de base et professionnelle. Pourtant, a la lumière de la description des mesures, il semble qu'aucune d'entre elles ne permette de concilier veritablement l'acquisition de connaissances de base avec l'apprentissage pratique d'un metier ou d'une profession. De plus, de nombreuses participations se font dans des secteurs non spécialises qui ne demandent aucune formation ou offrent une formation extrêmement pointue et non polyvalente.

Tout se passe comme s'il fallait combler les places disponibles sans tenir compte des capacites, des besoins et du cheminement du jeune assiste social. Ce qui importe est de participer, et ce, sans égard au potentiel offert par cette participation.

Cinquième problème: les mesures imposent des clientèles et des procédures aux organismes subventionnés qui participent à la mise en oeuvre de certaines d'entre elles; cela a pour effets d'imposer des priorités, de rediriger des pratiques et de porter atteinte à leur autonomie au détriment des jeunes participants.

En fait, plusieurs jeunes assistés sociaux s'attendent à ce qu'on leur procure une aide pour se reintegrer socialement avant de s'intégrer professionnellement. Toutofois, en ne permettant aux organismes «jeunesse» de beneficier d'un soutien financier que s'ils mettent l'accent sur l'intégration professionnelle, les mesures contraignent cos organismes à modifier une stratégie d'intervention prévue pour tenir compte de l'ensemble des besoins du jeune assiste social. Il en résulte que la survie des organismes apprecies des jeunes est menacee.

Les mesures d'employabilité offertes par le biais du régime de sécurité du revenu souffrent de lacunes majoures: elles n'offrent pas suffisamment de places de participation; rien n'indique qu'elles permettent aux jeunes d'intégrer plus rapidement le marché du travail; elles soumettent les participants aux volontés des employeurs; elles ne permettent pas de tenir compte des besoins de nombreux jeunes; et elles portent atteinte aux pratiques des organismes qui sont en mesure de contribuer à aider les jeunes.

¹¹⁶ Apdethamid GMA fillet Jean 200 TAILLE, «Jaide sociale et «Temployal» little lichnap Tabor an programme i Viel ouvriere, vol. 233, novembre-eacembre 1903 p. 32.

LES BESOINS DE BASE EN ATTENTE

En raison des besoins immédiats manifestés par les jeunes pauvres, les secteurs de l'emploi, de la sécurité du revenu et de l'employabilité presentent des défis majeurs. Toutefois, ces secteurs ne sont pas les seuls à poser des obstacles à leur pleine integration sociale et professionnelle. Ainsi, l'éducation, la santé et les services sociaux, la politique familiale et le logement présentent-ils des enjeux importants. Ce chapitre met l'accent sur les principaux symptômes de dysfonction mentionnés par les jeunes pauvres rencontrés par le Conseil.

10.1 UN SYSTÈME D'ÉDUCATION OUVERT À TOUS ?

Depuis le début de ses activités, le Conseil a accordé une attention toute particulière au monde de l'éducation. Des travaux ayant trait à la formation professionnelle initiale, au régime de l'aide financière aux étudiants, au décrochage scolaire, à la réforme du collégial et au travail étudiant pendant l'année scolaire ont permis de souligner des lacunes qui entravent l'accessibilité aux études.

Ces principales lacunes ont été relevées de nouveau par les jeunes pauvres. Il semble que le monde de l'éducation s'ajuste peu à peu, mais jamais suffisamment et jamais assez vite. L'acces culturel, financier et physique à l'éducation, de même que l'organisation et l'acces à la formation professionnelle initiale de niveau secondaire sont encore des points d'achoppement.

Abordés sous l'angle de la pauvreté des jeunes, ces éléments prennent encore plus d'ampleur puisque l'on sait que l'école représente l'un des seuls moyens permettant de réduire l'inégalité des chances que rencontrent les jeunes issus de milieux défavorisés.

➤ "ON SAIT PAR EXEMPLE QUE LES GENS PLUS SCOLARISÉS ONT DAVANTAGE ACCÈS AUX SERVICES, PEUVENT PLUS FACILEMENT FAIRE VALOIR LEURS DROITS ET SONT PLUS AUTONOMES. UNE SCOLARITÉ AVANCEE VA BIEN SUR DE PAIR AVEC UN BON REVENU. UN EMPLOI VALORISANT ET L'ACCÈS A LA CULTURE. À REVENU ÉGAL, LES GENS SCOLARISÉS AFFICHENT MÊME UN MEILLEUR ÉTAT DE SANTE ET DE BIEN-ÊTRE™.»

Par contre, l'inverse est tout aussi vrai: «plus le niveau de scolarité est faible, plus l'incidence de la pauvreté s'accroît¹¹⁸.» En fait, «sortir du système scolaire sans le diplôme du secondaire constitue un facteur déterminant d'exclusion sociale¹¹⁹,»

Or, les taux d'échec et d'abandon scolaire varient selon les milieux socio-économiques. Les taux d'abandon relevés en milieux défavorises, et qui voisinent les 50 %, sont généralement plus éleves que ceux enregistres dans les milieux mieux nantis. De même, les abandons des jeunes issus de milieux défavorises se concrétisent plus tôt (des la première année du niveau secondaire) que dans d'autres milieux. Le milieu social d'un elève demeure donc déterminant dans ses chances de réussite scolaire.

Cet écart entre l'école et les jeunes vivant en milieux defavorisés s'additionne maintenant aux résultats des coupures budgetaires de l'État dans l'éducation, aux difficultés d'intégration professionnelle rencontrées par les jeunes (et moins jeunes) diplômés et à la dévalorisation de l'enseignement professionnel. Conséquemment, «paradoxalement, au lieu d'être le premier agent d'insertion sociale, l'école devient, pour plusieurs jeunes, le premier facteur de leur exclusion sociale¹²¹.»

10.2 DES SERVICES DE SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX MAL ADAPTÉS AUX JEUNES

UN RÉSEAU INSTITUTIONNEL «DÉBRANCHÉ»

Les jeunes pauvres rencontrés par le Conseil ne laissent aucun doute sur leur perception des institutions du secteur

de la santé et des services sociaux. Bien que constituant une clientèle potentielle importante, ils refusent de faire appel au réseau institutionnel en raison du manque de confiance qu'ils éprouvent envers les intervenants et les intervenantes. En fait, ils ne font que leur renvoyer la balle puisque euxmêmes se sont sentis rejetés, jugés et

Queber ágouvernementi, MSSS, La politique de la santé : p. 157

¹¹⁸ CCDS. Policiure politiono familiale holistique ()

¹¹⁹ Richard LANGLOIS, epicit, p. 75

^{*20} Marcussia KISHKA inhibited activiorise. Comprendre les parents avant de les critiquois. Nouvelles CEO, septembre-octubre 1991, p. 8.

^{12&}quot; Yves ! AMONTAGNE et autres, opiciti, p. 42

culpabilises à travers les relations qu'ils ont eues avec ces personnes.

Ce jugement sévère confirme les observations maintes fois posées concernant la difficulte qu'ont les services gouvernementaux à joindre la clientèle qui à le plus de besoins. Selon le MSSS, «l'accessibilité universelle aux services n'à cependant pas permis au système de santé et des services sociaux d'éliminer, ni parfois même de réduire, les écarts de santé et de bien-être l'22,» En fait, l'on note une amélioration globale de la santé au sein de l'ensemble de la population en même temps qu'une persistance des écarts entre les mieux nantis et les plus démunis quant à l'esperance de vie. L'espérance de vie en bonne santé, la mortalité et l'adoption de saines habitudes de vie l'-5.

Toutefois, la distance culturelle entre les intervenants et intervenantes et les jeunes pauvres n'est pas le résultat d'une opération machiavélique. Les travailleurs et travailleuses que l'on retrouve dans le réseau peuvent aussi se sentir dépasses et être en proie à un sentiment de défaitisme qui peut les démobiliser.

➤ «L'INTERVENTION AUPRÉS DES FAMILLES DÉFAVORISÉES EST SOUVENT L'OCCASION POUR
L'INTERVENANT D'ETRE CONFRONTE À DE
NOMBREUX OBSTACLES. LES LIMITES DE L'INTERVENTION AUPRÉS DE CES CLIENTÉLES SONT TELLES
QUE L'INTERVENANT EST SOUVENT VICTIME D'UN
SENTIMENT DE DEFAITISME OU D'IMPUISSANCE. LE
SEUL REFUGE APPARENT POUR ÉVITER UN
«ÉPUISEMENT» SEMBLE SOUVENT L'ADHESION
CONSCIENTE OU INCONSCIENTE AUX COURANTS
IDÉOLOGIQUES DOMINANTS QUI PERSONNALISENT
LES PROBLEMES ET CULPABILISENT LES INDIVIDUS
OU LES COLLECTIVITÉS. UNE TELLE ASSOCIATION
MENE À MARGINALISER, À STIGMATISER ET A
INFERIORISER CES CLIENTÉLES!».

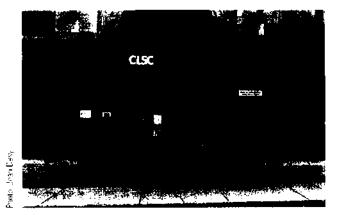
De plus, ces personnes ne sont généralement pas issues de milieux pauvres et ont reçu une formation qui s'appuie peu sur l'affectivité et «l'experience populaire de l'état de

rien à leurs attentes.

santé¹²⁵n

Ceux et celles qui travaillent dans le reseau institutionnel ne comprennent pas que les «populations cibles» soient si peu réceptives aux mesures préventives. Et ces populations ne comprennent pas pourquoi il leur faudrait adopter des comportements et des attitudes qui ne correspondent en

A cette lecture, l'on saisit mieux la difficulté de créer des relations de confiance et de compréhension entre les intervenants et les jeunes pauvres.



*CEST SOUVENT, AUSSI, SOUS LE SEUL RAPPORT DE LEUR CONDITION D'ASSISTÉS, DE CULTURELLEMENT SOUS-DÉVELOPPÉS QUE LES GENS DE MILIEUX POPULAIRES SONT CONSIDÉRES ET PRIS EN CHARGE¹⁴⁰."

Au MSSS, on est parfaitement conscient des problemes causés par la distance culturelle. Ainsi, dans la dernière politique de la sante et du bien-être, il est mentionne que l'instauration des régies régionales de la santé et des services sociaux doit permettre aux communautes locales et régionales d'adapter les services à leurs besoins^{1,7}.

En outre, la politique préconise la mise en oeuvre d'une série de moyens destinés à améliorer la situation des milieux «les plus vulnérables». On veut intensifier l'action dans les communautes et les territoires où sont concentres ces groupes: en adaptant les sérvices à leurs valeurs et à leur style de vie; en soutenant les actions visant à améliorer leurs conditions et leur qualité de vie; en formant du personnel sensibilisé à la problématique rencontrée dans ces milieux; et en améliorant la comprehension de cette problematique.

De même, le ministère veut «favoriser le renforcement des réseaux sociaux par le soution aux groupes d'entraide et aux organismes communautaires, particulièrement dans les milieux les plus vulnérables ⁷⁹.» Il entend également consolider le CLSC comme établissement de première figne et «augmenter les subventions aux organismes communautaires selon les proportions et le rythme prévu lors de la reforme, et favoriser leur participation à la prise de decision et à la concertation au sein du reseau ¹⁸⁰.»

Toutefois, l'on ne sait pas comment cette politique va s'orchestrer. On ne connaît pas la nature du mandat qui sera attribué aux régies. On est dans l'attente pour ce qui est de la désignation des personnes, institutions et organismes qui seront appeles à participer aux travaux des regies. Et l'on ignore tout des sommes d'argent dont ces régies auront la responsabilite.

Pour l'instant, il semble que les pouvoirs de décision resteront aux mains du ministère et que les regies auront un

¹²² Guebec (gouvernement), MSSS, La politique de la sante . p. 25.

Quebec injouvemententi, MSSS -ti ASPQ, op. of pp. 5

¹²⁴ Boger MCOL et autres, "illim" pratique al impubisance vers to processor d'appropriation le chompement d'une exparience a Huntingdon", Apprentissage et socialisation, vol. 14, no. 1, mars 1991, p. 47.

¹²⁵ Ginette PAQUET, opicit ip. 78

¹²⁶ Ibid. p. 80

¹²⁷ Guebec (gonvernement), MSSS, La point que de la santé li, p. 3

¹⁷⁸ Ibid., p. 167.

¹²⁹ Ibia. p. 172.

¹³⁰ lbst, p. 178

rôle limité à jouer concernant les orientations et la définition des politiques et des mesures de santé et de services sociaux. D'ailleurs, il est d'ores et déjà acquis que la définition des priorités et des nouvelles thématiques se fera au MSSS. Que fera-t-on des jeunes pauvres ? Actuellement, le MSSS ne se reconnaît aucun mandat spécifique pour les personnes âgées de 18 à 30 ans.

L'ITINÉRANCE LAISSÉE À ELLE-MÊME

Bien que les jeunes prennent de plus en plus de place parmi l'ensemble des itinérants, aucune politique gouvernementale efficace n'est destinée à enrayer ce problème grave et persistant.

➤ «IL N'EXISTE À NOTRE CONNAISSANCE AUCUNE POLITIQUE DE L'ÉTAT, NI FÉDÉRAL, NI PROVINCIAL, NI MUNICIPAL, QUI S'ADRESSE À CE PROBLÈME GRANDISSANT ET LANCINANT, SI CE N'EST D'ABANDONNER À L'ENTREPRISE PRIVÉE, EN L'OCCURRENCE LES COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES, LA POURSUITE DE LEUR DEUVRE AUPRÈS DES PLUS DÉMUNIS'!.»

Les jeunes sans-abri sont donc confrontés à des ressources gouvernementales (CLSC, CSS, hôpitaux, etc.) la plupart du temps inadaptées à leurs besoins et à des ressources communautaires (maisons d'hébergement, soupes populaires, comptoirs vestimentaires, refuges, etc.) qui sont aux prises avec une foule de problèmes, dont celui de la dépendance à la charité publique ou à la charité de l'État.

De plus, les maisons d'hébergement jeunesse, qui représentent, à l'heure actuelle. L'une des seules voies offrant à la fois du dépannage et des perspectives, sont en difficulté.

Au nombre de 24, les maisons d'hebergement jeunesse ont principalement vu le jour avec la crise économique du debut des années 1980. Organismes sans but lucratif, elles reçoivent la majeure partie de leur financement du MSSS. Les maisons offrent des services d'hébergement et souvent des services d'orientation et d'aide à la réinsertion sociale et professionnelle aux jeunes qui leur font volontairement appel. Elles s'inscrivent aussi comme étant un lieu de transition entre les institutions (centres d'accueil, etc.) et la vie sociale autonome. Le personnel offrant les services possède généralement toutes les qualifications professionnelles requises et travaille selon une approche globale et individualisée. L'application de cette philosophie permet aux maisons d'hébergement jounesse de se démarquer nettement, pour ce qui a trait à l'efficacité et à l'appréciation des services, des institutions gouvernementales qui agissent auprès des jeunes sans-abri.

Par contre, elles connaissent plusieurs difficultés. En premier lieu, leur statut, leur vocation, leur expertise de même que le caractère novateur de leur approche no

reçoivent aucune forme de reconnaissance de la part du MSSS. En deuxième lieu, elles sont confrontées à la montée des problèmes sociaux et de la pauvreté chez les jeunes sans pour autant pouvoir bénéficier d'un soutien financier adéquat et récurrent. En troisième lieu, ce manque de financement fait en sorte qu'elles ne peuvent offrir des conditions de travail et salariales intéressantes au personnel qualifié qui y travaille, ce qui provoque un roulement important. Finalement, en quatrième lieu, l'absence de collaboration et de coordination entre elles et les institutions gouvernementales minent l'efficacite des interventions 132.

En bout de ligne, ce sont les jeunes sans-abri qui en souffrent.

10.3 LES FAMILLES: COMME SI ELLES N'EXISTAIENT PAS

En plus de la pénurie d'emplois, des conditions de travail qui ne facilitent pas la conciliation des activités professionnelles et familiales et de la faiblesse de l'aide apportée par le régime de sécurité du revenu, au moins un autre elément a une influence directe sur la vie des jeunes familles: la politique familiale répond mal à des besoins provoques par la necessité de travailler. L'éclatement des familles et l'augmentation des familles monoparentales.

Désormais, «le nombre de soutiens économiques dans un ménage constitue une importante caractéristique qui distingue les ménages pauvres des ménages qui ne le sont pas¹³³.» Si le nombre de personnes pauvres n'est pas plus élevé, c'est en raison du fait qu'il y a plus fréquemment deux revenus par ménage et non pas en raison de l'augmentation des revenus individuels: «en 1986, près de 65 p.100 des familles [canadiennes] ont évité la pauvreté grâce à la contribution financière d'une femme ¹³⁴.» Parallèlement, malgré l'augmentation du nombre de familles à deux revenus (de 36 % à 58 % de 1971 à 1986 ¹³⁵), l'incidence de la pauvrete chez les familles biparentales a très peu baissé. Conséquemment, le double revenu par ménage est devenu le revenu de référence; le nombre de revenus dans un ménage,

le nouveau facteur d'inégalité. La dualité sociale ne s'exprime plus seulement en termes de personnes actives et personnes inactives, mais également en termes de menages à double revenu et ménages à revenu unique.

L'une des voies susceptibles d'améliorer la situation financière des jeunes familles se situe donc dans l'élimination des entraves à l'accès au marché du travail. À cet égard, les services de garde et les conges parentaux jouent un rôle considérable.

¹³¹ Fierre \$IMARD, op cit., p. 70-71.

¹³² Regroupement des marsons d'hébergement jeuresse du Québec, op cit, p. 21 et 65-67.

¹³³ Barbara GREENE, op cat jp. 50

 $^{134 \}mod p.53$

^{135 -} Conser économique du Canada, op citi, p. 16.

¹³⁶ Bea CANFILLON (Adjusation o secondemouraphiques et securite sociale) Bevire internationale de securite sociale, 4.90 p. 427.

Or, les services de garde de qualité et à coût abordable sont insuffisants et mal adaptés aux conditions de travail actuelles

«DES TÉMOINS ONT FAIT VALOIR QUE, FAUTE DE SERVICES DE GARDE, CERTAINES FEMMES CHOISISSAIENT DE RESTER AU FOYER PLUTÔT QUE DE CHERCHER UN EMPLOI. D'AUTRES ONT AFFIRMÉ QUE, EN RAISON DES COUTS ÉLEVÉS DES SERVICES DE GARDE, IL EST ÉCONOMIQUEMENT IMPOSSIBLE POUR LES FEMMES DE TRAVAILLER, SURTOUT SI ELLES OCCUPENT UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL OU PEU RÉMUNÉRATEUR¹⁹⁷.»

À titre indicatif, l'Office des services de garde à L'enfance du Québec évaluait à 620 347 le nombre d'enfants de 0 à 11 ans qui avaient potentiellement besoin de services de garde en 1987, dont 282 433 avaient besoin d'une place specifiquement dans un service régi¹³⁸. En 1990, l'Office comptait 75 900 places dans ce type de service¹³⁹.

➤ «EN TENANT COMPTE DES PRÉFÉRENCES DES PARENTS QUANT AU MODE DE GARDE, ON ESTIME OU'AU 31 MARS 1990, LES SERVICES RÉGIS RÉPONDAIENT DANS L'ENSEMBLE À ENVIRON 38 % DE LA DEMANDE 140, «

Pour contourner le problème du manque de places en services régis, plusieurs jeunes parents font appel au travail au noir. Si cette

solution apparaît avantageuse à court terme, elle soulève une série de problèmes liés à la perte d'avantages fiscaux, à la qualite des soins offerts et aux conditions de travail et de rémunération des personnes qui offrent ce type de service. Ce dernier élément est à considérer puisque l'on peut

supposer qu'un certain nombre de personnes qui offrent ce service sont jeunes.

Par ailleurs, non seulement les places de garde sont-elles en nombre insuffisant, mais les services sont également mal adaptes aux conditions de travail. L'Enquête nationale sur la garde des enfants, realisee en 1988. souligne que 55% dos parents travaillent dans le cadre d'une «semaine de travail normale», sans travail la fin de semaine et sans travail après 18 h les jours de semaine¹⁴¹. Lorsque l'on considère uniquement les familles où les deux parents travaillent, moins du tiers de ces couples travaillent solon cette semaine normale¹⁴². Cette situation fait en sorte que des familles sont contraintes de payer des frais de garde à temps complet même și les parents ne travaillent qu'à temps partiel ou décident de se contenter d'un seul revenu.

Les services de garde sont donc inadéquats sur plusieurs plans.

Pourtant, le Québec se targue d'avoir une politique familiale. En fait, l'on devrait parler davantage d'une politique nataliste que d'une politique familiale. Qu'on en juge. Le volet majeur de cette politique concerne l'arrivée d'un



troisième enfant, le gouvernement accordant des allocations à la naissance de 500 \$ pour le premier enfant, de 1 000 \$ pour le deuxième, et de 8 000 \$ à partir du troisième. Le gouvernement apparaît fort généreux, mais l'on peut se demander si l'allocation remise à la naissance du troisième enfant n'aurait pas un effet pervers. Est-il possible que certaines jeunes familles pauvres soient trompées par cette illusion financière et se retrouvent, après la naissance du troisième enfant, dans une situation financière encore plus précaire ?

D'autre part, pour les familles qui sont à une autre étape du cycle familial, on se contente d'indexer les crédits d'impôts sans les bonifier. «De cette manière, on ne tient pas compte du fait que ces familles font face elles aussi à des dépenses d'entretien et d'éducation des enfants qui ont considérablement augmenté au cours des dernières années, bien au-delà du taux d'inflation 143,»

LES JEUNES FAMILLES MONOPARENTALES

Les familles monoparentales, dont le responsable est âgé de moins de 30 ans, représentent le groupe le plus pauvre aussi bien en ce qui concerne la proportion que la gravité. Au Québec, 83,9 % des jeunes familles monoparentales vivent

^{137 -} Barbara GREENL, op est., p. 45

^{1.33 -} Únabec rapusemententé Office des services. de garde a l'entance. La politique sur les services de garde a l'enfance. Resumé, (s.t.), Office des services de gardo à Fonfance, 1990, n. 16

¹³⁹ Shill, p. 8

[.]p. 18

Canada, Statistique Canada et Sante et Bienétre social Canada, opiciti, p. 69.

Ibid p. 14

¹⁴³ Domso DESMEULES, «Fiscalité et politique familiare», altocution prononcee dans le cadre du cirloque au CCDS, Politiques economiques et politiques pociales: 18 mois après le traite de libre-echange, 14 mar 1990, 14 p.

sous le seuil de faible revenu. La politique familiale, les emplois qu'occupent les femmes, leurs conditions de travail ainsi que le régime de la sécurité du revenu ne sont sûrement pas étrangers à cette situation. De plus, les questions particulières des pensions alimentaires, du partage du logement et de l'aide pour frais de garde présentent des entraves à l'amélioration de la situation des jeunes femmes responsables de famille monoparentale.

Et ce qui n'est pas pour briser le cercle vicieux de la monoparentalité et de la pauvreté des jeunes familles, «plus d'adolescentes deviennent enceintes aujourd'hui qu'il y a dix ans. Et elles le deviennent de plus en plus jeunes ¹⁴⁶».

➤ «LE TAUX DE GROSSESSE PAR 1 000 ADOLESCENTES

DE MOINS DE 18 ANS EST PASSÉ DE 12.7 EN 1980 À

17.3 EN 1989. [...] EN 1989, LE TIERS DES ADOLES
CENTES DE MOINS DE 18 ANS ONT CHOISI DE

DONNER NAISSANCE À L'ENFANT QU'ELLES

PORTAIENT. UNE TRÈS FORTE PROPORTION

D'ENTRE ELLES APPARTIENNENT À UN MILIEU

DÉFAVORISÉ™S.»

En fait.

► «LA DÉCISION DE GARDER L'ENFANT OU DE SE FAIRE AVORTER OBÉIT À DES FACTEURS SOCIO-ÉCONOMIQUES. CELLES QUI ÉVOLUENT VERS LA MATERNITÉ ÉPROUVENT GÉNÉRALEMENT UN GRAND BESOIN DE VALORISATION. ELLES ONT VECU DES ÉCHECS SCOLAIRES, ENTREVOIENT PEU DE PERSPECTIVES INTERESSANTES D'INTÉGRATION SOCIO-PROFESSIONNELLE, VIENNENT D'UN MILIEU OÙ AVOIR UN ENFANT À 17 ANS N'EST PAS INUSITÉ, À COURT TERME, LA MATERNITÉ LEUR PERMET DE PASSER RAPIDEMENT À L'ÂGE ADULTE ET D'OBTENIR DES REVENUS COMPARABLES À CEUX DE LEUR ENTOURAGE (40).

Le phénomène de la monoparentalité des jeunes, plus que de soulever des interrogations sur la disponibilité de l'emploi et l'efficacité du régime de sécurité du revenu, questionne également la qualité des politiques de périnatalité et familiales.

10.4 L'ABANDON DU LOGEMENT SOCIAL

LE CADRE DU LOGEMENT SOCIAL AU QUÉBEC

Il n'y a jamais eu de politique de logement social au Québec, mais seulement des interventions faites en faveur des populations victimes d'opérations de rénovation urbaine ¹⁴⁷. En fait,

«À LA DIFFÉRENCE DU DROIT DE PLUSIEURS PAYS, LE DROIT CANADIEN ET LE DROIT QUÉBÉCOIS N'ONT PAS RECONNU LE DROIT AU LOGEMENT. CE CON- CEPT ÉTAIT AU COEUR DES DÉBATS EN COMMISSION PARLEMENTAIRE, LORS DE L'ADOPTION A QUÉBEC, DE LA LOI SUR LA RÉGIE DU LOGEMENT, EN 1979. L'ASSEMBLÉE NATIONALE A ALORS DÉCIDÉ DE NE PAS RECONNAÎTRE UN DROIT AU LOGEMENT, MÊME SI LE LOGEMENT EST UN BESOIN SOCIAL IMPORTANT, ÉVITANT AINSI D'INTRODUIRE LE LOGEMENT DANS LE DOMAINE DES DROITS GARANTIS PAR L'ÉTAT^{IAR},»

Le logement est donc considéré comme relevant de la responsabilité privée.

Au Québec, l'on peut dire qu'il existe cinq intervenants en matière de logement: les gouvernements fédéral, provincial, municipaux, l'entreprise privée et les organismes non gouvernementaux.

Le gouvernement fédéral, par l'entremise de la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL), offre des services, des programmes et fixe les règles en matière de construction, de prêts hypothécaires, d'accès à la propriété, de logement social et de rénovation¹⁴⁹. Créée en 1945 sous le nom de Société centrale d'hypothèque et de logement, la SCHL des années 1970 tend à se substituer à l'entreprise privée afin de mieux satisfaire les besoins éprouvés par certains groupes sociaux (les Amérindiens, les pauvres, les handicapés, etc.). À ce titre, elle modèle les législations provinciales et favorise des formes d'intervention gouvernementale. Toutefois, a partir de 1983, la SCHL se voit remise en question¹⁵⁰. Cette opération se termine par la conclusion de l'entente fédérale-provinciale de 1986 et par le retrait de ses fonctions relatives au logement social tors de la mise en application du budget fédéral de 1993.

Pour sa part, le gouvernement québécois est actif par le biais de la Société d'habitation du Québec (SHQ). La SHQ joue un rôle important en matière de logement social, de construction, d'accès à la proprieté et d'aide directe aux populations cibles. De plus, cette société régit l'industrie de la construction et le marché du logement locatif (Règie du logement)¹⁵⁴.

Le logement fait appel egalement aux pouvoirs municipaux. Les municipalites voient au zonage de leur territoire; elles sont des intermédiaires par lesquels transitent. Les programmes des gouvernements fédéral et provincial; elles peuvent offrir des programmes spéciaux et, par les Offices municipaux d'habitation (OMH), elles administrent les habitations à loyer modique (HLM)¹⁵².

- 144 Jeanne MORAZAIN «L'adolescence qui bascule», la Guzette des femmes, judet aout 1991, p. 16
- 145 Ibid., p. 17 et 20
- 346 Ibid, p. 19
- 147 François SAILLANT, «i as enjeux du logement social», Bapport du colloque sur l'avenir du logement social ferir les 18 et 19 mai 1985 a Quobec, Montreal, FRAPBU, 1985, p. 47
- 148 Claude THOMASSET, the logement cutre.

 Etat et l'entreprise genedo d'un droit on deverset, Robort D. BURFAU et Pierre MACKAY (sous la breef on det, Le droit dans rous sos etats. La poestion ou droit au Queber 1970-1987, Montreat, Wilson et Lafleur, téc., 1987, p., 48.
- 149 Ville de Montreal, Habiter Montréal, Ériouxe de politique e habitation, Montreal, Ville de Montreal, 1989, p. 30.
- 150 Claude THOMASSET, op cit., p. 260.
- 151 Vd-e de Mentreal, ep.cit., p. 30
- 152 Mem

Par ailleurs, c'est sur le marche privé que naissent des projets de construction et que l'on procède à la vente et à la location de logements.

Finalement, des organismes non gouvernementaux sont particulièrement engages en matière de logement social. Les groupes de ressources techniques (GRT) offrent des services visant le developpement des coopératives d'habitation et des logements gérés par des organismes sans but lucratif (OSBL) alors que des organismes communautaires et des communautés religieuses offrent le gîte et diverses autres possibilités à certaines personnes en difficulte (sans-abri, jeunes, fenimes victimes de violence, etc.).

LE LOGEMENT SOCIAL EN DÉCROISSANCE

De la fin des années 1960 jusqu'au milieu des années 1970, la formule des HLM arrive en tête de liste des interventions gouvernementales en matière de logoment social. Puis, de 1975 jusqu'au début des années 1980, non seulement investit-on dans la construction des HLM, mais l'en se soucie de mieux les intégrer au voisinage et de rehausser leur qualite. C'est egalement la période ou apparaissent et se developpent les coopératives d'habitation. À partir de 1983, on note une chute importante des mises en chantier de logements publics (de 5 034 en 1979 à 1 353 en 1983), la diminution de l'accessibilité aux HLM (de plus en plus

- 153- and $\rho/47\text{-}48$
- 154 Veronica DOYLE, opiciti, p. 9.
- 155 Hadi, p. 1
- 156 Barbara G**REENE**, op at 1p. 53
- 157 Quisses spanson ements. Corse I des communautes culturelles et de l'immigration, évis sur le legement et les communautes cu turelles, le 11, 0001, 1951, p. 22.
- 150 Claude THOMASSET opentur 756 763
- 159 Chestian CHAMPAGNE, Enqueto our la cherte el dans les cooperatises o robitation ou deserce en 1997. Happent d'activité présente al ENAP, al TINES et al JEDAM est vine de Robiention de la mattrie en usulaisse et gestion impaire, L'ontreau LNAP, 1998, p. 24-29.
- 160 od p 17
- 161 ibrl. p. 4 et 1 1 la

réservée aux personnes àgées et aux personnes seules) et la mise en vigueur de reglements qui rondent les coopératives d'habitation moins accessibles aux personnes à faible revenu^{18,5}.

L'Entente-cadre fédérale-provinciale de 1986 établit de nouveaux objectifs. Entre autres, la \$CHI doit maintonant appuyer le marché prive du logement tout en aidant les personnes qui ne peuvent trouver un logement abordable et convenable 191. Ce qui a pour effet de diriger l'aide au logement aux ménages «ayant des besoins impérieux» de logement, c'est-a-dire aux menages qui occupent des logements qui ne repondent pas aux normes fixees par la SCHL en ce qui a trait a la taille, à la qualite et au prix, tout en consacrant plus de 30 % de leurs revenus au paiement du loyer¹⁵⁰ L'aide accordée permet a ces ménages de se loger convenablement sur le marché privé sans debourser plus de 25 % de leur revenu familial brut

L'intervention gouvernementale en matière de logement social passe de plus en plus par des programmes d'allocation au logement en faveur des ménages très démunis, et de moins en moins par la construction ou la mise sur pied de HLM, de cooperatives d'habitation et de logements geres par des OSBL. Cette tendance, qui s'est affirmée depuis 1986, se renforce avec les coupures financières (15 % du budget) qui affectent la SCHL depuis 1990¹⁵⁶, coupures qui ne sont pas compensees par la SHQ¹⁵⁷.

«L'ÉTAT SE DÉSINVESTIT MAINTENANT DES FONCTIONS SOCIALES QU'IL ASSUMAIT EN MATIÈRE DE PRODUCTION DE LOGEMENTS DESTINES AUX PERSONNES QUI NE POUVAIENT TROUVER A SE LOGER SUR LE MARCHÉ PRIVÉ. LES LOGEMENTS PUBLICS SONT RARES, ET DE PLUS EN PLUS RÉSERVÉS AUX PERSONNES AGÉES. LES COOPÉRATIVES D'HABITATION, FAUTE D'UNE AIDE FINANCIÈRE ADAPTÉE, SONT DE PLUS EN PLUS DIFFICILES A CREER. LES LOGEMENTS LOCATIFS, NOTAMMENT DANS LES CENTRE VILLES, SONT L'OBJET DE VISEES SPÉCULATIVES QUI LES TRANSFORMENT SOIT EN LOGEMENTS RÉNOVES COÚTEUX POUR DES LOCA TAIRES A REVENUS MODESTES, SOIT EN «CONDOS», DESTINES À DES CATEGORIES SOCIALES PLUS FORTUNEESTIE.

LA SITUATION PARTICULIÈRE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

Un sondage realisé en 1987 démontre que les coopératives étaient occupées à 82,7 % par des personnes ayant des emplois precaires ou modestes (44,1 % n'ayant aucun emploi); que 65,2 % des ménages possédaient des revenus annuels ne depassant pas 19 000 \$; et que 33,3 % des chefs de ménage étaient âgés de moins de 35 ans . Malgré tout, 67 % des ménages réussissaient à consacrer moins de 25 % de feur revenu brut au logement, et ce, sans aide directe du gouvernement. .

Depuis lors, los logements en cooperatives sont de plus en plus difficiles à mettre sur pied. Non seulement les programmes permettant leur développement sont-ils soumis aux coupures budgétaires, mais les politiques gouvernementales découlant de l'Entente de 1986 misent sur les projets de construction neuve plutôt que sur les projets d'achat-rénovation qui etaient à l'origine de la grande majorité des coopératives (87,2 % des projets jusqu'en 1979)¹²⁷. Comme il est plus coûteux de realiser des projets de construction que des projets de rénovation, cela hypothèque des ressources financières dejà diminuees. Le tableau suivant fait état de la tendance concernant le nombre d'unités de logements coopératifs produits de 1975 a 1992.

MISE SUR PIED DE LOGEMENTS COOPÉRATIFS, QUÉBEC, 1975-1992

Année	Nombre	
1975	68	
1976	500	
1977	319	
1978	430	
1979	1553	
1980	767	
1981	723	
1982	1603	
1983	1430	
1984	1212	
1985	2141	
1986	1548	
1987	1326	
1988	1336	
1989	977	
1990	588	
1991	758	
1992	283 ¹⁶⁷	

Source: Association des Groupes de ressources techniques du Queber (AGRTO):

UNE ÉVALUATION DES BESOINS

Il n'est pas facile d'évaluer les besoins en matière de logement social.

Au Québec, en 1986, 2,2 % (51 000 unités 163) du parc de logements se trouvent en HLM, alors que les logements gérés par les OSBL et les coopératives d'habitation en constituent 1,9 % (45 000 unités 164 dont 13 648 en coopératives 165). Au même moment, 143 300 familles québécoises, dont 37 461 avec un chef de moins de 30 ans, consacrent plus de 30 % de leur revenu à se loger 163 «C'est dire que 12,9 pour cent de l'ensemble des familles du Québec ont un problème d'accessibilité financière au logement 167,»

À Montréal, en 1988, l'on comptait 14 000 ménages en attente d'un HLM et 8 000 autres pour une place en coopératives ou en OSBL. À ce moment, la ville était dotée de 14 000 unités en HLM¹⁶⁸. En fait, l'on affirmait que Montréal avait besoin de 40 000 nouvelles unités de logements sociaux d'ici l'an 2000¹⁶⁹.

Par ailleurs, dans son analyse de la situation, la SHO mentionne que «vue sous l'angle de l'âge des familles, l'incidence du problème de l'accessibilité financière au logement est plus importante chez les jeunes ⁷⁰,»

En fait, les orientations gouvernementales semblent accentuer le déficit du nombre de logements sociaux. Dans le dépliant de la SHQ, qui présente le Programme de logement sans but lucratif (HLM), il est mentionné que toute

personne répondant aux critères d'accès peut être placée sur une liste d'attente et voir son délai d'obtention d'un logement s'étendre sur quelques années. Et l'on ne parle ici que des ménages ayant des besoins impérieux de logement.

Pour pallier cette situation, la SHQ offrait une aide financière (Programme de supplément au loyer) à 1-174 ménages en 1989¹⁷¹. Ce qui apparaît nettement insuffisant. En fait, bien qu'il soit difficile d'évaluer les besoins (et notamment les besoins des jeunes) en matière de logement social, le récent retrait du gouvernement fédéral risque d'accentuer ce déficit, d'autant plus que ce retrait n'est pas compensé par le gouvernement québécois.

PAR ALA PRUVRETÉ.

RETRUMENT DE PRÉVENTION RECONNU, L'ÉCOLE NE L'ÉCORE POURTANT PAS À L'ÉCART EXISTANT ENTRE L'ÉCART EXISTANT ENTRE L'ÉCART EXISTANT ENTRE LE L'ÉCART EXISTANT ENTRE LE L'ÉCART EXISTANT ENTRE LES L'ÉCART EX POUR LES ISSUS DE MILIEUX DÉFAVORISÉS. LES L'ÉCARTES DES DIFFICULTÉS À JOINDRE LEURS LES MILIEURS ET LES L'ÉCARTES «À RISQUE», DONT LES JEUNES ET LES L'ÉCALL L'ÉTREMENTS. LA CAPACITÉ DE POUVOIR L'ÉCALL L'ÉTE ELLE-MÊME REMISE EN CAUSE FAMILIALE. ENFIN, LE LOGEMENT L'ÉCALL ET EN PARTICULIER LA FORMULE DES L'ÉTE EN PARTICULIER LA FORMULE DES L'ÉTE ENTIVES D'HABITATION, SE TROUVE DANS L'ÉCANACITÉ DE RÉPONDRE AUX BESOINS.

¹⁶⁷ Peir 1997, nombre estime

^{163 - 60 257} en 1992 selon l'AGRTO

¹⁶⁴ Société d'bapitation du Cucher, L'habitation au Quebec Document d'information et de discussion Duebec SEO 1990 in 6

¹⁶⁵ Quebe, (gouvernement), Cense I de la famille Agur avec les familles en habitation, Quebec, Cense I de la famille, 1991, p. 8.
Ces logements sont au pembre de 17 567 en 1992 selon l'ASRIO.

¹⁶⁶ Societe d'hobitation du Queber, Les conditions d'habitation des familles au Quebec, [s.1]. SHO, 1991, c. 48

¹⁶⁷ Ibid p. is:

^{168 -} Ville de Montreal, opicit, p. 23

¹⁶⁹ lb d , p. 59.

¹⁷⁰ Christian CHAMPAGNE, opic 1, p. 21

¹⁷¹ SHQ, "Thab tarion au Quettec ... p. 25.

LE DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS ÉLOIGNÉES SANS LES JEUNES

Les jeunes des régions éloignées ont manifesté beaucoup d'attentes. Selon eux, un redressement de leur situation. sociale et professionnelle ne peut que passer par leur engagement dans le développement de leur milieu de vie Or, le gouvernement québécois institue désormais toute une série de mécanismes et d'organismes chargés d'assurer la régionalisation de l'administration et de l'offre de divers services. Les secteurs particulièrement névralgiques de l'éducation, du développement de la main-d'oeuvre et de la santé et des services sociaux sont touchés par cette opération. Dans la même foulee, on assiste a la mise en place du Secrétariat aux affaires régionales et des Conseils régionaux qui ont l'ambition de coordonner et d'orienter les activités des ministères sectoriels de façon à ce que l'action gouvernementale soutienne davantage le développement régional dans le respect des volontés exprimees par les milieux.

Ce chapitre, loin d'embrasser toute la question du développement régional, se limite à mettre en parallèle les attentes et la situation des jeunes avec l'ouverture et la place qui leur sont réservées à l'intérieur des Conseils régionaux

11.1 UNE STRATÉGIE GOUVERNEMENTALE BIEN TIMIDE

- 172 Lawrence DESROSIERS of autres, Unlaberçui genéral sur le developpement regional au Quabec, Quebec, ENAP, 1987, p. 7
- 173 Quebec (gouvernement), Developper les rogions du Quebec, (s.l.), gouvernement ou Quebec, 1992, p. 13
- 9.44 . Cowronce DESROSIERS et autres, op of , p -10.44
- 125 Ibid., p. 12
- 176 Ibid . p. 7
- 177 Quebec (gouvernement), Developper les regions. p. 13
- 178 Lawrence DESROSIERS et autres, op.c.it. p. 15
- 179 Ibid p 17-19
- 180 Ibid., p. 20
- 181 feid ; p. 22

L'on peut affirmer que le Québec a connu trois phases en matière de développement régional¹⁷⁹.

La première phase, qui débute avec la décennie 1960, represente l'étape de concrétisation de l'action gouvernementale. On procède à la mise en place des infrastructures et des services publics et l'on se dote d'un organisme chargé de voir a l'application des décisions et des programmes conçus à Québec. Dans cette optique, le gouvernement central conserve le pouvoir décisionnel et conçoit les programmes¹⁷³.

À la fin de cette période, «le gouvernement choisit la voie de la «consolidation d'un appareillage déconcentré» plutôt que celle de la decentralisation politique et administrative ¹⁷⁴.» Puis, en 1968, il institue l'Office de planification et de développement du Québec (QPDQ), lequel constitue l'organisme chargé de la planification et de la coordination gouvernementale en matière de développement régional. Par le biais de divers programmes et mesures, par la création de leviers de développement economique et par la déconcentration administrative des services publics gouvernementaux, l'OPDQ a l'objectif de rationaliser les investissements gouvernementaux et de développer le potentiel économique des régions ¹⁷⁵.

La deuxième phase s'étend de 1970 à 1983. Elle correspond à la consolidation de Montréal comme pôle de développement 176, mais aussi a la mise en oeuvre d'interventions multisectorielles destinées à améliorer les conditions sociales, économiques, éducatives, culturelles et politiques 177

Durant cette période. l'on assiste a «l'affirmation d'un pouvoir d'intervention gouvernemental très centralisé et sectorialisé» ou «les régions sont investies par l'appareil de l'État», pendant que «le pouvoir administratif et politique reste a Québec 178.» En toile de fond, la philosophie qui alimente les politiques de développement régional vise la croissance des régions susceptibles d'entraîner les autres dans leur sillage. À cet égard, Montréal représente un pôle de développement important 179.

Si l'on considère cette deuxième phase comme etant caractérisée par l'absence de stratégies intégrées, par le manque de concertation entre les ministères et les organismes gouvernementaux et par la mise en oeuvre d'interventions de nature strictement sectorielle 160, il reste que 1979 apparaît annonciatrice d'un mouvement qui prendra de l'importance dans l'avenir. Cette année-là, le gouvernement adopte la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui, en quelque sorte, «structure l'espace sous-régional et consacre les instances municipales comme partenaires du gouvernement 181,». Ainsi, l'on crée les 96 municipalités régionales de comté (MRC) tout en leur confiant la responsabilité d'élaborer chacune leur schéma d'aménagement. À partir de ce moment s'instaure un

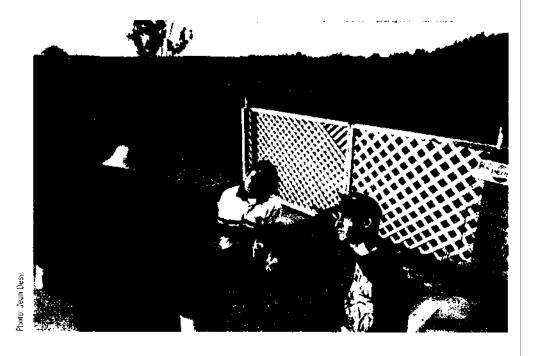
processus de planification du développement fondé sur la négociation entre le gouvernement et les élus municipaux. Les ministères et organismes font part de leurs intentions et de leurs projets aux MRC qui, elles, préparent leurs schémas. Ceux-ci sont mis en oeuvre à la suite des accords qui se trouvent entérinés au Conseil des ministres 182. Bien que les pouvoirs dévolus aux MRC n'ont trait qu'à l'aménagement physico-spatial, il n'est pas rare de voir les schémas porter également sur le développement économique 183.

La troisième phase débute en 1983 et se prolonge jusqu'à aujourd'hui. Elle est considérée comme étant celle de l'émergence des dynamismes régionaux 184 et du partenariat entre les instances régionales et le gouvernement central 185. L'aboutissement de ce mouvement est la création du Secrétariat aux affaires régionales et des Conseils régionaux (et le démantèlement de l'OPDQ).

Cette phase coïncide aussi avec le moment où le gouvernement termine ses investissements dans les infrastructures de base des régions, où il est aux prises avec des ressources financières limitées et où il cherche à se départir de certaines responsabilités. Ainsi, il accepte de modifier son rôle; il devient l'État-partenaire 186. Un État ne remplissant plus un rôle de promoteur direct, mais un État se voulant mieux branché sur les instances régionales, plus conscient d'organiser la concertation et la coordination interministérielle et assumant davantage un rôle d'orientation, d'analyse et d'information 187.

C'est également le moment où les régions se mettent à la recherche de responsabilités et de pouvoirs nouveaux. Celles-ci ont d'ailleurs tendance à miser davantage sur leur propre capacité d'entreprendre que sur l'attente de grands investissements emanant du gouvernement central ou de l'étranger.

Il n'est toutefois jamais question d'instituer des gouvernements régionaux. Et l'apparent changement de philosophie du gouvernement central ne s'accompagne pas d'une modification au chapitre des pouvoirs. Ainsi, les municipalités actuelles ne sont-elles officiellement responsables que de l'entretien des routes, de la sécurité publique, des loisirs, de l'eau potable, des égouts, des déchets domestiques et du déneigement¹⁸⁸. De même, les 16 régions administratives (puisque l'on est passé d'un



découpage de 10 à 16 régions administratives en 1987 189] n'existent que pour appliquer plus rationnellement les politiques sectorielles du gouvernement

Quoi qu'il en soit, à partir de maintenant, le Secrétariat aux affaires régionales a le mandat d'harmoniser les actions gouvernementales (conception des orientations, concertation des intervenants et coordination des actions) en concertation avec les délégués régionaux¹⁹⁰, alors que les Conseils régionaux deviennent les lieux de la concertation locale.

Les fonctions des Conseils sont de: donner avis au gouvernement, définir une stratégie de développement (pour

un horizon d'environ 5 ans), laquelle fera l'objet d'une négociation et d'une entente-cadre avec le gouvernement; conclure des ententes spécifiques avec les ministères et organismes gouvernementaux; gèrer un fonds régional de développement (environ 3 millions de dollars annuellement par région) en coordination avec le ministre délégué aux Affaires régionales 191.

La composition de ces Conseils, qui réunissent entre 20 et 50 membres, est la suivante, au moins le tiers des membres sont des élus municipaux et les sièges restants peuvent être

^{182 (}bid p. 24.27)

¹⁸³ Dueber (gotvernoment), Conset des affaires sociales, Un Duebec solidaire, Bouchery Le. Gaetan Morin Editeur, 1992, p. 133

¹⁸⁴ Lawrence DESROSIERS et autres, on c ϵ , ρ , ℓ .

^{185 -} Quelor (goovernement), Developper les regions ... p. 13

¹⁸⁶ Ibid. p. 18

¹**87 Ib**id., p. 35-38

Querec igouvernementi, Conseil des affaires sociales, Un Queten solidaire, p. 146

¹⁹⁹ Quebet (qouvernment) Developper lasregions. p. 15.

¹⁹⁰ Ibid p. 10

^{197 |} Ibid. p. 8-10

occupés par des agents de développement socioéconomique, des organismes dispensateurs de services publics et des députes de l'Assemblee nationale¹³².

En plus des fonds régionaux de développement, le financement alloué par le gouvernement passe par un fonds conjoncturel de développement s'établissant à environ 9 millions de dollars par an (à l'intention des régions connaissant des difficultés conjoncturelles exceptionnelles) et par les budgets ministériels a impacts régionaux qui peuvent être géres en concertation avec les Conseils 193

11.2 LE CANCER DES RÉGIONS

Le Québec fait face à de nombreuses difficultés sur les plans de la création d'emplois et du développement économique À plus forte raison, les régions et les municipalités qui ne bénéficient pas d'une activité économique diversifiée rencontrent davantage de problèmes. Les régions ressources, et des régions centrales comme l'Estrie et la Mauricie - Bois-Francs, sont durement touchees par l'urbanisation, la tertiarisation de l'economie et la restructuration de l'activite industrielle qui entraîne des fermetures d'usines au profit de pays où les coûts de production sont moins élevés. De plus, le manque d'emplois se conjugue, en un cercle vicieux, avec le déclin démographique et le sous-développement social pour repousser toujours plus loin l'amorce d'un développement global et durable.

La vie en région a aussi d'autres particularites. L'entraide et les activités d'échanges rohaussent le niveau de vie des personnes et représentent des mesures supplétives pour celles dont les revenus s'avèrent insuffisants ⁹⁴. Là peut-être plus qu'ailleurs, les services et les investissements publics (institutions scolaires, centres hospitaliers, transport, etc.) ont un important effet sur les possibilités de développement grâce a la qualite et au nombre d'emplois directs et indirects qu'ils créent ou maintiennent. La question du transport est partout présente et se pose de

façon particulièrement aiguë pour les jeunes. La vie familiale et sociale est animée par un mélange de respect des valeurs «anciennes» et d'un désir de nouveauté et de modernité. Finalement, bien que plusieurs municipalités soient aux prises avec cette période d'austérité et de sous-emploi, peu d'entre elles offrent «un spectacle de déchéance matérielle chronique ⁹⁸» à la manière de ce que l'on peut observer dans certains espaces urbains.

Mais, et surtout, la vie en région est marquée par l'exode des jeunes.

*IL EST EVIDENT QUE CHAQUE FOIS QU'UN JEUNE ADULTE DE 18, 22 OU 26 ANS QUITTE UNE COMMUNAUTÉ POUR S'INSTALLER AILLEURS, IL AGGRAVE LA SITUATION SOCIO-ÉCONOMIQUE PRESENTE ET À VENIR DE LA COMMUNAUTÉ QU'IL QUITTE¹⁹⁶.»

La recherche d'un emploi, la poursuite des etudes et le desir de connaître une vie culturelle plus diversifiee représentent des facteurs qui expliquent cet exode. Un exode souvent vecu comme étant imposé, particulierement pour les jeunes moins scolarises qui se retrouvent souvent isolés, à la manière de veritables réfugiés, dans les grands centres urbains.

Mais «au-delà des jeunes qui quittent, il y a ceux qui restent et qui constituent tout un potentiel inutilisé ¹⁹⁷.» Ces jeunes représentent un espoir pour les régions en difficulté. Même les plus pauvres et les plus défavorisés au chapitre de l'emploi et de la formation ont l'impression qu'ils peuvent contribuer à leur mieux-être et au mieux-être de leur collectivité. Malgré tout, ils disent se buter constamment au mur de l'indifference des personnes qui exercent le pouvoir dans leurs municipalités et regions respectives.

Or, plusieurs jeunes croient encore au développement de leur région. Pour eux, il reste beaucoup de choses à tenter, trop d'initiatives a concrétiser et un immense sentiment d'appartenance à exploiter. À leur point de vue, si le développement régional passe par toutes sortes de considerations économiques et financières, il passe aussi par des guestions institutionnelles, sociales et politiques.

À cet égard, la stratégie gouvernementale en matière de développement régional, en faisant fi de la situation rencontrée par les jeunes en régions éloignées et en ignorant leur apport potentiel au processus de concertation, alimente le cancer qui ronge les régions éloignées et celles qui sont en déclin.

ET L'UN DES EFFETS DE LA DÉSINTÉGRATION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DE PLUSIEURS RÉGIONS, LES ÉCONOMIQUE DE PLUSIEURS SENT PAS. LE GOUVERNEMENT CENTRAL NE FAIT PAS DE CETTE QUESTION UN AXE PRIORITAIRE NI NE CHERCHE À FAIRE PARTICIPER DES JEUNES AUX INSTANCES DÉSTINÉES À ORIENTER LES POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL. QUANT À ELLE, L'ÉLITE BÉGIONALE S'EN REMET À SES «LEADERS INSTITUTIONNELS» SANS MANIFESTER UN INTÉRÊT PARTICULIER POUR LES JEUNES. DES JEUNES QUI, BOURTANT, VEULENT DEMEURER DANS LEUR MILIEU ET CONTRIBUER À SON ESSOR.

^{192 (}bid. p.8

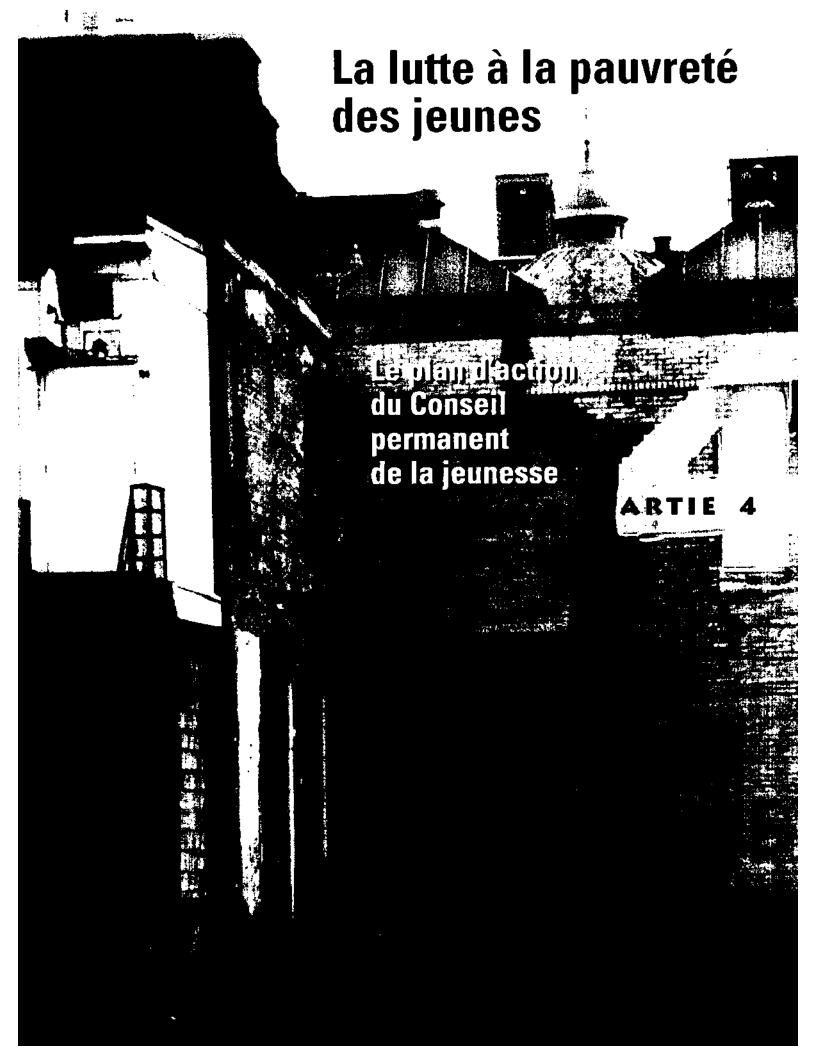
¹⁹³ lbd. p 9-10

¹⁹⁴ Les chapities 2 et 3 traitent largement de cette question. It est auss portinent de consulter l'article de Andree ROBERGE, d'échange informal en milieu sami-rural pour la reface à la pauvirele : aux pages 1/3 à 196 de l'ouvrage réalise sous la direction de Maccioine GAUTHICA, Les nouveaux visages de la pauvirete.

¹⁹⁵ Madeleine GAUTHIÉR (sous la direction de), ep cst., p. 175

¹⁹⁶ Quebec (gouvernement), Conso I des affaires sociales Deux Quebec dans un [51], Gaetar Monir Editerin 1989, p. 63

Údébec (godvernement), Conseil des arraires sociales, Agir ensemble, p. 15



En première partie de l'avis, les jeunes panvres ont témoigné de leur désarroi, de leur solitude et de leur manque de confiance dans l'avenir. Cela a de quoi inquiéter puisqu'ils sont nombreux et que leur paivreté, contrairement à la croyance populaire, tend à persister. Néanmoins, les jeunes pauvres se disent prêts à s'engager personnellement pour intégrer la vie sociale et économique et sinsi faire bénéficier la collectivité de leur dynamisme, de leurs expériences et de leur croyance en l'atteinte d'un bien-être collectif et personnel. Par contre, leurs témoignages permettent de relever que la solidarité avec les jeunes plus favorisés ainsi qu'entre les jeunes et les autres générations ne trouve pas le moven de se concrétiser. Ils attendent donc beaucoup de l'État et des groupes socianx organisés. Ils ont conscience que s'aider uniquement entre panvres ne mêne nulle part.

Les deuxième et troisième parties de l'avis sonlignent l'urgence d'agir. Les effets de la pauvreté des jeunes sont individuellement et collectivement considérablement néfastes. En retour, le marché de l'emploi semble irrémédiablement orienté de façon à evacerber ces effets. De leur côté, les interventions gouvernementales, en plus d'être meohérentes, sont axées sur la responsabilisation de chaque individu devant les problèmes qu'il rencontre au détriment du renforcement de la solidarité.

Cette dernière partie présente le plan d'action, et peut-être aussi le plan de réflexion, du Conseil. Inspiré par les recommandations formulées par les groupes de jeunes pauvres (voir l'annexe 2), le Conseil croit en être arrivé à proposer un ensemble cohérent qui tienne compte des différentes formes de pauvreté des jeunes, que celles-ci s'expriment davantage par l'insécurité financière on la misère. C'est pourquoi cette dernière partie propose un plan d'action et non simplement une série de recommandations.

Le grand pôle de ce plan est de lier le développement de l'emploi au développement social et d'attribuer au gouvernement du Québec un rôle catalyseur orienté de façon à favoriser un meilleur engagement social de l'entreprise privée et des syndicats. l'établissement de modes de concertation entre tons les partenaires sociaux et une réelle décentralisation qui permette et favorise le développement social et économique de toutes les régions.

En outre, le rôle catalyseur du gouvernement doit se concrétiser à travers quatre axes d'intervention. Par ordre d'importance, les quatre axes désignés par le Conseil sont:

1 L'EMPLOI:

2

B

4

LA SÉCURITÉ DU REVENU ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE;

LES BESOINS SOCIAUX;

LA FISCALITÉ.

Il fant contrer le discours économique actuel qui est pessimiste et extrêmement démobilisateur. À la longue, tous les individus, tous les groupes sociaux, et même les gouvernements, se disent victimes d'une perte de contrôle et de pouvoir qui apparaît inéluctable. Il fant plutôt créer des conditions sociales et économiques qui favorisent l'expression de la solidarité entre tous les groupes sociaux. Le Québec a besoin de tous ses jeunes, pauvres ou nou, afin de pouvoir relever les défis actuels et futurs. Et les jeunes ont besoin des gouvernements et des personnes d'autres générations pour contribuer davantage au développement social et économique du Québec.

Mieux vant le mentionner immédiatement, le Conseil n'a pas la prétention de présenter mi plan d'action qui s'attaque à l'ensemble des problèmes rencontrés par les jennes pauvres. Conscienment, il laisse aux gonvernements, aux différents ministères, aux employenrs, aux syndicats et aux organismes communautaires le soin d'élargir les débats et de trouver les moyens permettant de concrétiser ses recommandations.

Le Conseil sait aussi qu'il sera tavé d'idéalisme et d'irréalisme. Il sait que plusieurs recommandations ne sont pas de son cru et apparaissent des lieux communs. Cela lui convient parfaitement. Il lui faut être audacieux pour s'attaquer à un aussi vaste problème que celui de la pauvreté des jeunes et il lui faut être conscient qu'il n'existe pas de solution magique. Si certaines recommandations ne sont pas nouvelles, elles ne sont pas pour autant inadéquates. Elles ne sont tout simplement pas appliquées

Le Conseil est d'avis que le statu quo coûte cher et qu'il est purement irréaliste de continuer de la sorte.

L'EMPLOI

DE L'EMPLOI ET DE L'EMPLOI DE QUALITÉ

Encore aujourd'hui, le travail représente le meilleur moyen qui permette de devenir autonome et de contribuer aux activites de la collectivité. Il est, par le fait même, une source importante d'intégration sociale et de valorisation individuelle. De plus, les emplois assurent, en bonne partie, la répartition des revenus entre les membres de la societé.

On ne dort quand même pas négliger d'interroger tout modèle d'intégration et de développement lié au travail. La pauvreté affectant les petits salariés, l'importance du chômage, la multiplication des emplois précaires et mal rémunérés de même que les effets d'une production élevee sur l'environnement soulèvent plusieurs questions. Existe-til des emplois «non traditionnels» en mal de reconnaissance? Des emplois, pourtant, qui permettraient de vivre décemment tout en liant la valorisation individuelle à l'engagement social ? Est-il encore possible de produire davantage et d'inciter encore plus a la consommation ? Un développement «vert» est-il compatible avec le type de production et de consommation actuel ? Le présent contexte est propice à la remise en cause du modele de développement traditionnel base sur une croissance économique soutenue et soi-disant créatrice d'emplois.

Selon le Conseil, les mégaprojets ne sont pas les seules sources d'emplois. Il est imperieux de se tourner vers le développement de l'emploi à l'échelle locale. Les projets locaux de developpement peuvent plus facilement prendre en compte les besoins de la collectivité et utiliser efficacement les ressources humaines disponibles, notamment les jeunes sans emploi. Ainsi, le Québec doit miser sur un développement économique qui tienne compte de l'emploi, du développement régional, de la répartition de la richesse et de l'integration des personnes pauvres à la vie economique et sociale de la communauté. Le développement économique doit désormais aller de pair avec le développement social.

C'est pourquoi l'on aborde la question du plein emploi en élargissant le concept de «travail». Des formes nouvelles de

valorisation individuelle et d'engagement social doivent émerger. Non seulement doit-on créer de nouveaux emplois, mais également de nouveaux secteurs d'activité. En ce sens, il faut reconnaître les activités socialement utiles et trouver des moyens permettant de partager le travail.

1.1 LE PLEIN EMPLOI

Plusieurs préalables président à la recherche du plein emploi. Ceux-ci sont deja bien designes log une responsabilisation de tous les membres de la société, une concertation des agents socio-économiques et une décentralisation importante des pouvoirs. De plus, la volonté politique à mettre de l'avant un tel projet est reconnue fondamentale.

C'est pourquoi le conseil soutient le principe selon lequel le gouvernement doit donner la priorité à l'emploi en subordonnant l'objectif de croissance économique à celui du bienêtre de l'individu et de la collectivité.

LE CONSEIL RECOMMANDE AUSSI AU GOUVERNE-MENT DE S'ENGAGER À DONNER LA PRIORITÉ À LA CRÉATION D'EMPLOIS ET À L'INVESTISSEMENT DANS L'ÉDUCATION ET LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN Y INJECTANT LES MONTANTS NÉCESSAIRES.

LA VOLONTÉ POLITIQUE ET LE PARTENARIAT

En tant que plus important employeur du Québec, gestionnaire immobilier, acheteur et investisseur, le gouvernement du Québec doit utiliser pleinement son pouvoir de dépenser pour instaurer une politique de plein emploi. Il doit assumer son rôle de «catalyseur» en orientant les agents économiques, en établissant des cibles, en suscitant les initiatives et en appuyant les réseaux de solidarité

Toutefors, le gouvernement ne peut agir seul. La concrétisation d'une politique de plein emploi exige la participation des groupes concernés. Cela signifie que les syndicats, les associations patronales et les groupes communautaires participent à la definition des politiques et des programmes lies au développement de l'emploi

¹⁹⁸ Diane BELLEMARE et Jise POULIN SIMON, Le defi du plein emploi. Montréal, Soltions Saint Martin, 1986, 528 p.

Le gouvernement du Québec doit donc créer un mode de concertation afin de mettre de l'avant, avec les associations patronales, syndicales et communautaires, un ensemble de politiques qui assure le développement économique du Québec tant au niveau national, régional que local.

Point d'achoppement important, les sans-emploi et les non syndiqués ne sont pas représentés dans les diverses formules actuelles de partenariat. À cet égard, il est nécessaire que l'on reconnaisse l'apport des groupes communautaires oeuvrant dans les domaines de l'emploi et du développement de la main-d'oeuvre, notamment les organismes dont la chentèle est constituée de jeunes pauvres. Ces organismes doivent participer à tout mode de concertation et ainsi prendre part aux décisions les concernant.

Ainsi, Le conseil recommande au gouvernement d'établir immédiatement avec les organismes communautaires une formule de représentation des personnes sans emploi et non syndiquées, notamment des jeunes; de voir à améliorer la syndicalisation de la maind'oeuvre; et de participer à la création d'une structure patronale plus formelle et plus représentative qui soit engageante pour ses membres.

De plus. Le conseil recommande au oouver-NEMENT DE PROFITER DE LA MISE EN PLACE DE LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE POUR CRÉER, D'ICI UN AN, UN PARTENA-RIAT REPRÉSENTATIF DES DIFFÉRENTS MILIEUX.

D'autre part, les employeurs et les syndicats doivent prendre conscience qu'ils ont une responsabilité sociale à l'égard des sans-emploi. Les employeurs, en particulier, doivent reconnaître que la recherche d'une meilleure productivité se faisant au détriment de l'emploi a des conséquences sociales considérables. Or, il est possible pour les entreprises de devenir plus compétitives en utilisant d'autres moyens que la baisse des coûts de la main-d'oeuvre. Une meilleure qualité du produit, une présence accrue sur les marchés, une gestion des stocks adéquate, un service à la clientèle, une organisation du travail plus efficace ne sont que quelques-uns de ces moyens. Autrement dit, il faut changer la mentalité des employeurs pour qu'ils en viennent à allier la compétitivité avec l'augmentation de l'emploi.

Airsi, le conseil recommande aux associations syndicales et patronales d'offrir, d'ici un an, en collaboration avec les institutions appropriées, des sessions de FORMATION À L'INTENTION DE LEURS MEMBRES RESPECTIFS, PORTANT SUR LES DIFFÉRENTS MOYENS PERMETTANT D'AMÉLIORER LA PRODUCTIVITÉ TOUT EN DÉVELOPPANT L'EMPLOI.

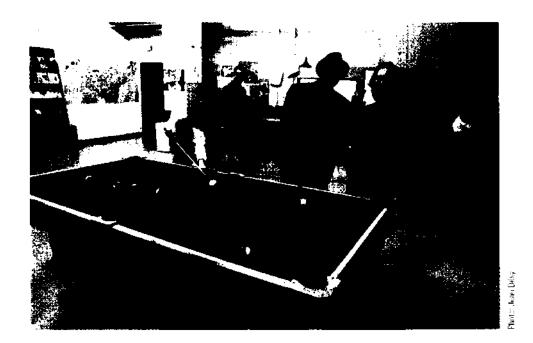
Si le développement de l'emploi est compatible avec la recherche d'une meilleure competitivité, il en est tout autant de la stabilité en emploi et de l'apport des activités de formation. En fait, il est illusoire de croire que les entreprises peuvent innover avec une main-d'oeuvre «formée sur le tas», précaire et payée au salaire minimum. Les employeurs doivent comprendre qu'offrir une stabilité d'emploi aux travailleurs est bénéfique sur plusieurs plans. Entre autres, il devient plus acceptable pour les employés de s'engager dans l'entreprise et de participer aux changements qui permettent à cette dernière de devenir plus productive. Dans ce cadre, il y a fort à parier que les employés et les gestionnaires seront plus ouverts à acquérir de nouvelles compétences en bénéficiant des mesures de perfectionnement et de recyclage offerts par les gouvernements. En ce sens, les employeurs doivent désormais devenir des promoteurs de la stabilité en emploi et des activités de formation. De façon plus fondamentale, ils doivent reconnaître, avec les associations syndicales, leur responsabilité sociale à l'egard de la formation.

Pour ces raisons, le conseil recommande au ministère de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation profession-nelle d'exiger des entreprises, d'ici un an. L'atteinte d'objectifs précis, selon leur taille, en ce qui a trait à l'investissement en formation pour leurs employés (réguliers et non réguliers) et pour les sans-emploi (dans le cadre des mesures de développement de la main-d'oeuvre proposées dans le deuxième axe d'intervention). Dans le cas où les objectifs ne seraient pas atteints, ce même ministère devrait prévoir l'application de mesures coercitives.

LA DÉCENTRALISATION

La décentralisation est une condition essentielle à l'atteinte du plein emploi. D'une part, parce que les collectivités connaissent bien les besoins de leurs membres, et, d'autre part, parce que l'information circule plus rapidement dans des espaces restreints. Il est donc possible d'appliquer des politiques de façon plus efficace.

A l'heure actuelle, l'on assiste plutôt à un mouvement de déconcentration non intégré, notamment dans les secteurs du développement de la main-d'oeuvre, du developpement regional et de la santé et des services sociaux. En fait, on



remet des responsabilites aux instances regionales et locales sans les accompagner des pouvoirs et des sommes nécessaires à leur gestion et à leur application.

LE CONSEIL RECOMMANDE DONC À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAINDO COUVRE D'ADOPTER IMMÉDIATEMENT UNE POLITIQUE D'ENSEMBLE VISANT À ASSOCIER FORMELLEMENT LES SOCIÉTÉS RÉGIONALES DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE AUX CONSEILS RÉGIONAUX INSTITUÉS PAR LE SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES RÉGIONALES AFIN D'ÉLABORER ET DE METTRE EN PLACE DES PROJETS RÉGIONAUX ET LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT DE L'EMPLOI ET DE LA MAIN-D'OEUVRE.

D'ailleurs, il serait intéressant, pour les instances en question, de se pencher sur des projets qui lient le développement local à celui des secteurs d'activité socialement utiles. Il est egalement souhaitable que l'on puisse établir des modes de financement qui permettent l'émergence de projets collectifs de développement de l'emploi et d'intégration professionnelle qui ne visent pas la rentabilité financière a court terme.

Dans cet ordre de pensée, les services de proximite représentent justement des secteurs d'activité socialement utiles. Ces services s'adressent aussi bien aux personnes qu'aux collectivités, tout en se situant en marge des activités des secteurs privé et public ainsi que de la sphère communautaire et familiale. Les services aux personnes en

perte d'autonomie, le transport collectif et le soutien aux élèves en difficulté ne sont que quelques exemples de services de proximité dont les modalités (financement, statut des «travailleurs», secteurs d'activité, statut juridique des organismes, etc.) doivent être precisées.

Certains diront que l'offre généralisee de services entraînera désengagement de l'Etat. Or, pour le Conseil, il s'agit plutôt de freiner le désengagement actuel et de répondre aux besoins individuels et collectifs qui ne trouvent satisfaction que par l'entremise du benevolat, du travail féminin non paye et du travail au noir. De plus, les entreprises offrant des services de proximité, en prenant la forme de coopératives de travailleurs ou de corporations sans but lucratif, présentent la possibilité de fournir, a peude frais, plusieurs types d'assistance à la

collectivité dont celle de procurer du travail a des jeunes sans emploi

Ainsi, Le conseil recommande au ministre délégué aux affaires régionales de faire en sorte que les conseils régionaux allouent au moins 10 % des fonds dont ils sont responsables au soutien et à la création d'organismes ou d'«entreprises alternatives» offrant des services de proximité tout en visant l'intégration sociale et professionnelle de jeunes sans emploi.

1.2 LE PARTAGE DE L'EMPLOI

Le Conseil est d'avis que même si elles ont ete reléguées aux oubliettes depuis 1982, les formules d'aménagement du temps de travail et de partage de l'emploi peuvent contribuer à réduire le chômage des jeunes. De plus, même s'il ne dispose pas d'études portant sur ce sujet, le Conseil croit que bon nombre de travailleurs et de travailleuses seraient prêts a réduire leur temps de travail dans la mesure où certains avantages seraient maintenus.

À l'heure actuelle, le seul programme québecois d'amenagement concerté de temps de travail (P.A.C.T.I.), creé en 1985, est sur le point d'être aboli. Ce programme a pour but de favoriser l'accès au marché du travail des sans-emploi au moyen d'une réduction et d'un aménagement volontaires du temps de travail des salaries. En outre, il permet, avec la collaboration des milieux syndicaux et patronaux, l'implantation de plusieurs modalités d'amenagement ou de diminution de temps de travail (retraite graduelle, préretraite, congé sans solde, partage de poste, baisse du nombre d'heures de travail, etc.), et favorise l'embauche des jeunes.

LE CONSEIL RECOMMANDE DONC AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE REMETTRE EN OEUVRE, D'ICI UN AN, LE PROGRAMME D'AMÉNA-GEMENT CONCERTÉ DU TEMPS DE TRAVAIL ET DE LUI ALLOUER LES BUDGETS SUFFISANTS POUR LE FAIRE CONNAÎTRE ET POUR MAXIMISER SON IMPACT.

Ainsi, les travailleurs et les travailleuses qui, actuellement, veulent diminuer ou aménager leur temps de travail n'ont d'autre choix que de recourir aux dispositions contenues dans leurs conventions collectives. Reduire ou aménager son temps de travail relève donc d'un privilège et non d'une politique générale établie en concertation. Pourtant, cette question, dans le cadre de la recherche du plein emploi, revêt une importance capitale. De plus, il est facile d'imaginer que le partage de l'emploi puisse prendre différentes formes favorisant la formation et l'embauche des jeunes.

Différentes mesures et formules d'aménagement du temps de travail existent. Par exemple, les réaménagements de la durée de la vie active (la prolongation de la scolarité, la retraite anticipée, les conges sabbatiques), la réduction de la durée annuelle du travail (l'allongement des vacances et des congés spéciaux, l'augmentation du nombre de jours fériés, l'octroi de conges sans traitement), la réduction de la durée hebdomadaire du travail au niveau national ou par branche d'activite, par entreprise, par profession (la réduction volontaire, à titre individuel, l'augmentation du travail à temps partiel, le partage d'emplois, les horaires réduits, la diminution des heures supplémentaires, la diminution du cumul d'emplois).

Celles-ci peuvent être divisées en deux catégories: les mesures de diminution legale du temps de travail (congés légaux, retraite obligatoire, etc.); et les mesures volontaires sans compensation salariale (incitation fiscale à la réduction du temps de travail, subventions de l'État afin d'encourager les options individuelles, etc.).

Il est à noter que ces mesures n'ont pas toutes le même impact sur la productivité et la création d'emplois. Certaines sont faciles à appliquer, d'autres moins. Finalement, plusieurs ont, à différents degres, des effets sociaux secondaires

Néanmoins, les mesures volontaires de diminution du temps de travail maintenant les revenus et les avantages au prorata sont nettement avantageuses. En outre, elles seraient plus efficaces que les mesures de diminution légale du temps de travail quant à la création d'emplois. En fait, les mesures volontaires offrent une meilleure performance sur le plan: de l'équité sociale (partage des coûts du chômage) et des possibilités de venir en aide à certains groupes cibles particulièrement touchés par le chômage; de la souplesse d'implantation et de la réversibilité; des effets secondaires positifs engendrés (plus de temps aux activités hors-travail, plus de temps pour l'éducation, etc.), et de la participation des employés et des employeurs. De plus, «le travail à temps choisi est une modalité privilégiée du partage du travail car elle ne pèse pas sur les coûts salariaux et ne suscite pas d'incitation officielle à augmenter la productivité²⁹⁰.»

Conséquemment, le Conseil est d'avis que les mesures d'aménagement du temps de travail doivent être volontaires tout en maintenant les revenus et les avantages au prorata. En outre, il est important que les employeurs et les travailleurs en fixent les modalités d'application de façon qu'elles n'entraînent pas une plus grande précarité du travail.

LE CONSEIL RECOMMANDE DONC AUX ASSOCIA-TIONS SYNDICALES ET PATRONALES DE METTRE EN PLACE, D'ICI DEUX ANS, DES MESURES VOLONTAIRES DE DIMINUTION DU TEMPS DE TRAVAIL (TRAVAIL À TEMPS PARTIEL, PARTAGE DE POSTE, HORAIRE DE TRAVAIL FLEXIBLE, RETRAITE PROGRESSIVE, ETC.) QUI MAINTIENNENT LES REVENUS ET LES AVANTAGES AU PRORATA DU TEMPS TRAVAILLÉ.

Par ailleurs, il est souhaitable de chercher à engager un travailleur près de la retraite dans les processus d'intégration professionnelle, d'apprentissage et de formation de jounes sans emploi.

Ainsi, LE CONSEIL RECOMMANDE AU GOUVER-NEMENT DE FACILITER, D'ICI UN AN, LA MISE À LA

RETRAITE PROGRESSIVE EN OBLIGEANT LA RÉGIE DES RENTES DU QUÉBEC À PERMETTRE À L'EMPLOYEUR ET AU RETRAITÉ À MI-TEMPS DE CONTRIBUER PLEINE-MENT AU FONDS DE PENSION DE CELUI-CI AFIN QU'IL PUISSE BÉNÉFICIER D'UNE PLEINE RENTE AU MOMENT DE SA RETRAITE COMPLÉTE.

- 199 Visitano ACCCA, La partigio di travari (s.1.) NIMSREP, 1985 p. 34.35
- 200 Viviane ACOCA lopi cit. p. 38-39.

En outre, le temps ainsi «libéré» doit servir à créer un nouvel emploi.

C'est pourquoi le conseil recommande aux associations syndicales et patronales ainsi qu'au ministère de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle de faire en sorte que les mesures liées à l'aménagement du temps de travail soient conçues de façon à assurer la création de nouveaux postes de travail pour les jeunes.

Finalement, le Conseil croit qu'une politique efficace de partage de l'emploi ne peut s'implanter que dans la mesure où elle est accompagnee de meilleurs modes de répartition des revenus. C'est pourquoi le relèvement du salaire minimum et des seuils minimum d'imposition, une fiscalité plus progressive rendant plus coûteuses les heures supplementaires, des congés pour études et des congés de maternité compensés adéquatement sont des mesures nécessairement complémentaires à celles qui facilitent le partage de l'emploi. À ce titre, le gouvernement et ses partenaires doivent chercher à les harmoniser entre elles

1.3 DES CONDITIONS DE TRAVAIL PLUS JUSTES ET UN SALAIRE MINIMUM PLUS ÉLEVÉ

Le travail précaire est un problème important pour les jeunes. Si les emplois temporaires, à temps partiel ou occasionnels font l'affaire de certains, il en est autrement pour ceux qui veulent travailler de façon réguliere. Aussi, puisque la majorité des jeunes qui occupent des emplois précaires y sont contraints, il est impérieux de leur offrir des conditions de travaille des avantages sociaux comparables à ceux offerts aux travailleurs et travailleuses qui occupent des emplois à temps complet.

LE CONSEIL RECOMMANDE AU GOUVERNEMENT DE FIXER DANS LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL, D'ICI

201 Ces clauses previoent des echètie : salanales et des conditions de travair plus faibles pour les nouveaux employes; et sont la olupart du temps des paines.

201 Collectif d'auteurs, «Symposium au le salaire minimum et l'empesi. Actual le économique, vo. 67 no 2 juin 1991. DEUX ANS, UN CADRE RÉGISSANT
LES EMPLOIS NON RÉGULIERS.
DANS LE CAS DES EMPLOIS À TEMPS
PARTIÉL, IL DOIT DICTER DES RÉGLES
OFFRANT DES CONDITIONS DE
TRAVAIL ET DES AVANTAGES
SOCIAUX AU PRORATA DU TEMPS
TRAVAILLÉ. DE PLUS, LES NORMES
ÉTABLISSANT LA PRIORITÉ
D'EMBAUCHE ET LA RECONNAISSANCE DE L'ANCIENNETÉ DOIVENT
ÊTRE PRÉCISÉES.

D'autre part, en appui à cette recommandation, LE CONSEIL RECOMMANDE AUX ASSOCIATIONS PATRONALES ET SYNDICALES DE PROFITER DU PROCESSUS DE NÉGOCIATION ENTOURANT LES CONVENTIONS COLLECTIVES QUI VIENNENT À ÉCHÉANCE POUR ÉLIMINER TOUTE FORME DE DISCRIMINATION NÉGATIVE FONDÉE SUR LE SEXE ET SUR L'ÂGE, DONT LES CLAUSES «ORPHELINS»²⁰¹.

Par ailleurs, l'on ne peut traiter du travail des jeunes sans aborder la question du salaire minimum. Quelque 70 % des personnes rémunérees au salaire minimum sont des jeunes.

Le Conseil est d'avis que la politique du salaire minimum ne peut reposer uniquement sur des considérations économiques qui, à la limite, en proposent l'abolition. Cette vision reductrice, basee sur une logique de la moindre interférence de l'État sur le marché du travail, est d'autant plus pernicieuse qu'elle ouvre la voie au retrait de toutes les réglementations concernant le travail.

Le principal argument utilisé par les ténors du patronat qui s'opposent au salaire minimum ou qui, traditionnellement, s'opposent à sa hausse, est celui selon lequel cette mesure mine la competitivité des entreprises québécoises en augmentant constamment les coûts en main-d'oeuvre. À cet égard, il y a lieu de s'interroger sur la réelle capacite competitive d'une entreprise dont la survie depend du seuil du salaire minimum.

Du côté gouvernemental, l'on utilise l'argument qui veut que l'on maintienne un écart important entre le salaire minimum et les prestations de la securité du revenu afin de preserver l'incitatif a demeurer ou à entrer sur le marche du travail Or, paradoxalement, ce raisonnement est employe, non pour hausser significativement le salaire minimum, mais pour revoir à la baisse les barèmes de la sécurité du revenu.

Dans un plan d'action de lutte à la pauvreté des jeunes, le salaire minimum doit donc constituer un moyen d'ameliorer le pouvoir d'achat des petits salaries, d'inciter au travail et d'améliorer la productivité et la croissance economique. Il est demontré que toute augmentation du salaire minimum ameliore le niveau de vie de plusieurs milliers de personnes actives sur le marche du travail, notamment des jeunes, sans affecter la compétitivité des entreprises⁽¹⁰⁾.

Il faut donc garder un écart entre le salaire minimum et les prestations de la securite du revenu sans que la personne qui travaille à temps complet pendant toute une année ait des revenus inferieurs au seuil de faible revenu Airsi, le conseil recommande au ministère de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle d'augmenter graduellement, sur trois ans, le salaire minimum, afin qu'une personne travaillant 40 heures par semaine, durant 52 semaines par année, puisse avoir des revenus de travail au moins égaux au seuil de faible revenu de statistique canada pour une personne seule habitant une région de soo oog personnes et plus ²⁰³.

Par ailleurs, le salaire minimum doit être indexé selon le niveau d'inflation afin que soit maintenu le pouvoir d'achat des faibles salariés. De plus, ces dernières années, pendant que le salaire minimum regressait, le produit national brut (le PNB, c'est-à-dire l'ensemble de la production) continuait d'augmenter. Il est donc souhaitable qu'une partie de l'ensemble des revenus générés par cette production soit redistribuée aux travailleurs et travailleuses. C'est pourquoi une clause supplémentaire, dite d'enrichissement collectif, doit s'ajouter au mécanisme de fixation du salaire minimum afin que les travailleurs et les travailleuses a faibles revenus puissent benéficier des progres économiques et des acquis des secteurs industriels mieux organisés²⁰⁴

LE CONSEIL RECOMMANDE DONC AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'ÉTABLIR UN MÉCANISME D'INDEXATION ANNUELLE DU SALAIRE MINIMUM QUI TIENNE COMPTE DE L'AUGMENTATION DU COÛT DE LA VIE ET DE L'ENRICHISSEMENT COLLECTIF.

²⁰³ Set all costs enditions, Lexalene unitarium dergation 2.15 Sian incredit 5.76 \$ en 1990.

²⁰⁴ Foren, 3 by Te salare annuam a 5.70 So. Te Soler, 37 × a 1972 3-7.

LA SÉCURITÉ DU REVENU ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE

PALLIER LA PÉNURIE D'EMPLOIS



Si la recherche du plein emploi doit animer l'activité des gouvernements et de leurs partenaires, il n'en demeure pas moins qu'un régime de sécurité du revenu est necessaire pour répondre aux besoins des personnes qui se retrouvent dans l'impossibilité de travailler. À cet egard, il importe donc de redéfinir l'intervention gouvernementale.

2.1 TENDRE UN VÉRITABLE FILET DE SÛRETÉ

Le régime de sécurité du revenu ne peut, à lui seul, éliminer la pauvreté et promouvoir l'autonomie des jeunes Toutefois, ce régime doit participer à lutter contre la pauvreté en raison de la place centrale qu'il occupe et du nombre important de jeunes qui y ont recours.

Au chapitre 8, il était relevé que le régime posait des obstacles à l'intégration sociale et professionnelle des jeunes en raison, notamment, de la modification de sa fonction d'assistance, de la faiblesse des prestations, de la réglementation coercitive qui l'appuie et de l'inadéquation des pratiques d'intégration offertes.

INSISTER SUR L'ASSISTANCE

Selon le Conseil, le régime de sécurité du revenu doit s'en tenir à sa principale vocation: assurer un revenu minimum adéquat à toute personne se retrouvant dans l'incapacité de subvenir à ses besoins. Entremêler l'accès aux prestations et l'employabilité crée un système extrêmement complexe où, de surcroît, les requérants à l'aide sociale sont soumis à l'arbitraire des décisions et à la méfiance généralisée. De plus, le gouvernement vient tout juste de mettre sur pied la Société québécoise de développement de la main d'oeuvre (SQDM) qui, avec ses composantes (les sociétés régionales et les bureaux locaux de services), a le mandat de prendre en charge le secteur du développement de la main-d'oeuvre au Québec. Garder le

domaine de l'employabilité au sein du régime de sécurité du revenu perd donc de sa pertinence tout en exposant directement les personnes assistées sociales à l'exclusion.

LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE REDONNER. D'ICI UN AN, AU RÉGIME DE SÉCURITÉ DU REVENU SA VOCATION PREMIÈRE D'ASSISTANCE PUBLIQUE ET DE REMETTRE À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE L'ADMINISTRATION, LA GESTION, LE DÉVELOPPEMENT ET L'OFFRE DES MESURES ACTUELLES D'EMPLOYABILITÉ ET D'EMPLOI.

DES PRESTATIONS QUI PERMETTENT DE SE NOURRIR ET DE SE LOGER

Les jeunes assistés sociaux doivent integrer le marché du travail le plus rapidement possible de façon à éviter de sombrer dans la pauvreté chronique. Ils doivent donc avoir la possibilité de se chercher activement un emploi ou de participer a un cheminement visant a les intégrer en emploi

À cet égard, le Conseil remarque que les prestations qui leur sont accordées ne satisfont pas leurs besoins essentiels²⁰⁵. Ainsi, bon nombre de jeunes assistés sociaux sont beaucoup plus préoccupés par leurs besoins relatifs à l'alimentation et au logement qu'à l'emploi. Ils doivent donc bénéficier d'une aide financiere accrue de façon à pouvoir subvenir à leurs besoins (nourriture, logement, transport, habillement, loisirs, garderie, etc.) et ainsi pouvoir investir plus d'énergie dans un cheminement d'intégration professionnelle.

Ainsi, à la suite de l'augmentation du salaire minimum telle que recommandée par le Conseil précédemment,

LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, AVEC UN DÉLAI DE SIX MOIS SUIVANT LA HAUSSE DU SALAIRE MINI-MUM, D'OFFRIR DES PRESTATIONS QUI COUVRENT DAVANTAGE LA SOMME DES BESOINS DES PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES EN LES ÉLEVANT JUSQU'À CE QU'ELLES CORRESPONDENT À 70 % DES SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA POUR CHACUN DES MÉNAGES HABITANT UNE RÉGION DE 500 000 HABITANTS ET PLUS 206.

En outre, le même barème doit être offert à toutes les personnes assistées sociales sans égard à leur condition physique ou mentale, ou à leur âge, tout en maintenant l'accès aux prestations pour besoins spéciaux. De plus, le bareme doit être révise annuellement selon la variation de l'Indice des prix à la consommation.

LES CTQ: DE L'ENQUÊTE À L'AIDE

Les centres Travail-Québec (CTQ) doivent changer leur vocation. Dès qu'ils auront cedé leurs fonctions relatives au développement de la main-d'oeuvre, ils auront intérêt à se concentrer davantage sur l'accueil et l'évaluation de la situation personnelle des personnes sans emploi, la distribution des prestations et la référence. En outre, les services doivent être offerts aux personnes qui, pour toutes sortes de raisons, n'ont pas droit à l'aide de dernier recours. Plusieurs jeunes de moins de 21 ans, et notamment un bon nombre de moins de 18 ans, sont dans cette situation

Par ailleurs, l'évaluation de la situation personnelle ne doit pas se limiter à la scolarité et aux expériences de travail. Cette évaluation doit tenir compte de l'ensemble des conditions objectives de vie de façon telle que toute personne soit référee au bon endroit, au bon moment. Dans le cas où quelqu'un rencontre principalement des problèmes d'intégration professionnelle, la référence au bureau local de développement de la main-d'oeuvre peut s'avérer pertinente et suffisante. Par contre, les personnes qui éprouvent des difficultes personnelles (alimentation, endettement, logement, violence familiale, toxicomanie, etc.) en plus d'être exclues du marché du travail, devraient pouvoir compter sur l'aide d'un agent du CTQ pour atténuer ces difficultés avant d'entreprendre une démarche d'intégration professionnelle. Idéalement, chaque jeune deviait pouvoir faire affaire avec un seul agent afin qu'un climat de confiance s'instaure et que l'intervention ne soit pas inutilement morcelée.

En France, par le biais des Missions locales, les jeunes entrent dans un processus qui les mène graduellement a une intégration professionnelle. Tout au long du cheminement, un suivi s'effectue et des «contrats» lient les jeunes aux intervenants. Par exemple, au début d'un processus d'intégration, un contrat de solidarité peut prévoir qu'un jeune prenne un certain temps pour se trouver un logement ou se refaire une santé. L'intégration sociale est liée à l'intégration professionnelle.

Ainsi, dans le but d'offrir une gamme de services plus diversifiés et correspondant davantage à la diversité des besoins des jeunes assistés sociaux, des jeunes familles pauvres et des jeunes responsables de famille monoparentale,

LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, PAR LE BIAIS DES CENTRES TRAVAIL-QUÉBEC, D'OFFRIR, D'ICI UN AN, DES SERVICES D'ACCUEIL, D'ÉVALUATION ET DE RÉFÉRENCE RELEVANT DE DIFFÉRENTS SECTEURS, NOTAMMENT CEUX DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, DE L'ENSEIGNEMENT ET DU LOGEMENT.

Evidemment, cela exige une concertation pratique entre les différents ministères et les organismes communautaires actifs dans ces secteurs de même que la mise en application d'une nouvelle approche dans la formation et la fonction du personnel des CTQ.

Pareille modification au mandat des CTQ reclame un changement tout aussi important de leur philosophie. Ainsi, le personnel de ces centres doit-ildésormais se concentrer davantage sur un rôle d'aidant et délaisser les fonctions relatives à la surveillance et aux enquêtes. Conséquemment, pour faciliter cette reorientation, mais également parce que ces règlements, loin de faciliter l'intégration au marché du travail, aggravent la pauvreté, l'isolement et la détresse des jeunes tout en portant atteinte à leurs droits individuels,

- 209 : En comparant le barerne de la securité ou revenu en vigueur en vanvier 1992 avec les seruls de faible revenir de Statistique Corada. pour 1991, on remarque que les prestations. masurated officies and personnes aptes neimotions plattendre tout aup ut 59 % du seur voices s'ampliquent a un conde sans. enfant. Dans les autres das, le pourcentage latteint varie de 44 % a 51 %, avec un creux de 38 % pour les familles porroparentales. comptant trees enfants.
- 206. Ainsi, ocur une famility comptant quatre personnes (2 adultes at 2 enfonts). In prestation mer suelle manurale sassolari de 1 197 \$ 5 1 702 \$

LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'ABROGER IMMÉDIATEMENT LES CLAUSES CONCERNANT LE PARTAGE DU LOGEMENT ET LA CONTRIBUTION PARENTALE, ET D'ABANDONNER L'ENSEMBLE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX ENQUÊTES ET AU POUVOIR DES ENQUÉTEURS TOUT EN CONSERVANT LES CONTRÔLES ADMINISTRATIFS USUELS.

Il serait ainsi possible d'encourager les jeunes pauvres qui vivent seuls à partager un logement dans le but d'ameliorer leurs conditions de vie et de s'intégrer socialement.

2.2 DES CHEMINEMENTS D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE QUI MÈNENT À L'EMPLOI

Le phénomene est bien connui le Québec, comme le Canada, investit relativement peu dans des mesures actives de maind'oeuvre. De plus, les gouvernements actuels prônent le non-interventionnisme sur le plan economique. Resultats, les problèmes liés à l'intégration et à la réintégration au marche du travail sont «individualises»; l'entreprise privée de même que les syndicats accusent un retard important quant à leur engagement concernant la formation professionnelle mitiale et de la main-d'oeuvre ainsi qu'envers leurs responsabilités liées à l'intégration professionnelle des jeunes.

L'on ne peut tout attendre des mesures actives de maind'oeuvre, dont les mesures d'employabilité actuelles font partie. Néanmoins, plusieurs jeunes assistés sociaux sont victimes de feur faible scolarité, de leur manque d'expérience de travail et d'une inactivité prolongée. Il faut donc adopter une approche centiée sur les individus (et non sur les mesures) tout en permettant a plus de personnes de participer a un cheminement d'intégration professionnelle.

L'évaluation présentée au chapitre 9 a permis de designer certains problemes relatifs aux mesures actuellement offertes aux jeunes: le nombre de places est limité; rien n'indique que les mesures facilitent l'intégration en emploi; les participants ne béneficient d'aucune protection face aux employeurs abusifs; les mesures sont inadéquates et remettent en question la qualité des services offerts par les organismes jeunesse.

Pour être vraiment performantes, les mesures doivent s'inscrire dans un

cheminement volontaire qui permette la realisation de gains de travail importants et l'acquisition d'un véritable statut de travailleur. De plus, elles doivent favoriser l'intégration au marche du travail. À cet égard, il est utile que les employeurs et les syndicats soient engagés plus fortement dans leur mise en peuvre

Plusieurs des recommandations suivantes s'adressent à la Société québécoise de développement de la main-d'ueuvre. Or, au moment d'arrêter le libellé de ses recommandations, le Conseil en savait bien peu sur les orientations de cet organisme de même que sur la nature précise de son mandat. Aussi, advenant une trop grande distorsion entre le mandat de cette Société et ses recommandations, le Conseil souligne que ces dernières s'adresseront directement au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurite du revenu et de la Formation professionnelle.

L'INTÉGRATION PAR LE TRAVAIL

Si les études évaluatives du MMSRFP ne sont guère concluantes concernant la performance des mesures actuelles d'employabilité et d'aide à l'emploi, il reste que réaliser des gains de travail represente une voie efficace d'intégration au marché du travail pour les jeunes.

Aussi, le conseil recommande au ministère de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle, au moment de la révision du barème de l'aide sociale (six mois après la hausse du salaire minimum). D'élaborer une formule permettant aux personnes assistées sociales de réaliser des gains de travail qui permettent à leur ménage d'avoir des revenus égaux au seuil de faible revenu établi par statistique canada pour chacun des ménages habitant dans une région de soo oog habitants et plus ²⁰⁷.

À cet égard, les gains permis doivent être haussés de manière a combler l'écart existant entre la prestation de base et le scuil¹³⁸. Ces gains pourraient être soumis à un taux de récupération fiscale de 50 % jusqu'a ce qu'ils atteignent ce scuil. À ce moment, les gains pourraient être récupéres à 100 % dans la mesure où serait maintenu l'accès aux besoins spéciaux pour une durée limitée (de 6 mois par exemple), durée pendant laquelle se réalise l'intégration au marche du travail.

UNE PARTICIPATION VOLONTAIRE ORGANISÉE AVEC COMPÉTENCE

Il est extrèmement important d'établir des objectifs précis, réalistes et personnalisés avec tout jeune assisté social, chômeur ou «sans-cheque» qui veut participer à un

²⁰⁷ Aostripour une familie comptant quatra personnes (3 adultes et 2 enfants) et recevant une prestation de 1.773 \$13.70 % da seudi en games permis parament de 738 \$ par mois an rein des 58 \$ actuels.

²⁰⁸ Sillon compare la somme des besoms resonnus prostation coothemee des gains de travail borni si par le harche de la securte du receru en vigueur ricoura jans er 1992 avoc les seurs à de faible revenu de Statistique Canada pour les menages habitant une region de 500 000 habitants et pilis, on reinarque que le programme APTF cernest d'attendre tout au plus 61 fai de seur, de cas s'acpliquant aux couples sans cefant. Dans ce autres cas le taux varia de 46 fai à 55 fai, aven un croux de 42 fa pour les familles monoparentales comptant trois enfants.

cheminement d'intégration professionnelle. Ainsi, les mesures offertes doivent-elles être suffisamment souples pour tenir compte d'un éventail de besoins et de possibilités concrètes d'application. Il est impérieux d'ajuster la démarche selon les besoins, les intérêts et les capacites du jeune au lieu d'enfermer cette même démarche dans un labyrinthe de normes et de mesures inutiles ou inapplicables. Il est évident que les situations et perspectives d'un jeune scolarisé, d'un jeune non scolarisé, d'une jeune femme responsable de famille monoparentale, d'une personne plus âgée et plus expérimentée et d'un chômeur de longue durée différent.

Ainsi, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE STATUER, D'ICI UN AN, QUE TOUTE PARTICIPATION À UN CHEMINEMENT D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE SE FASSE SUR UNE BASE VOLONTAIRE, SANS QUE CELA AIT QUELQUE CONSÉQUENCE QUE CE SOIT SUR LA PRESTATION D'AIDE SOCIALE ACCORDÉE.

LE CONSEIL RECOMMANDE ÉGALEMENT AU MINIS-TÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'ASSURER QUE TOUTE PERSONNE (SANS ÉGARD À SON STATUT), PRÈTE ET INTÉRESSÉE À PARTICIPER À UN CHEMINEMENT D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE, PUISSE ÈTRE REÇUE DANS UN DES BUREAUX LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE, ET CE, DÈS LEUR MISE EN PLACE. C'EST À CET ENDROIT QUE SERA ÈTABLI UN CHEMINEMENT D'INTÉGRATION PERSONNALISÉ QUI RESPECTE LES CAPACITÉS, LES INTÉRÈTS ET LES BESOINS DU JEUNE, ET AUXQUELS LES MESURES SERONT AJUSTÉES.

OFFRIR UNE CHANCE AUX JEUNES «INAPTES»

Les jeunes assistés sociaux actuellement jugés «inaptes» au travail doivent bénéficier d'une attention particulière. Plusieurs d'entre eux aspirent à l'autonomie et au travail, c'est pourquoi il faut cesser de les considérer comme étant à tout jamais en marge d'une participation à la vie sociale et économique. En fait, dans plusieurs cas, leur principal handicap provient de la non-reconnaissance de leurs capacités et de leur volonté par les personnes dites «aptes».

Dans le respect des personnes handicapées et du mandat de l'Office des personnes handicapées du Québec. LE CONSEIL RECOMMANDE À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE D'ÉTRE À L'ÉCOUTE DES PERSONNES ACTUELLEMENT JUGÉES «INAPTES» AU TRAVAIL EN

LEUR OFFRANT SYSTÉMATIQUEMENT DE PARTICIPER VOLONTAIREMENT À UN CHEMINEMENT D'INTÉGRA-TION PROFESSIONNELLE OFFERT PAR L'ENTREMISE DES BUREAUX LOCAUX DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE.

En outre, la SQDM devrait s'engager fermement quant à l'amélioration de la situation de ces personnes en établissant des objectifs quantitatifs d'intégration en emploi à leur égard.

LES PERSONNES QUI PARTICIPENT AUX MESURES: DE VÉRITABLES TRAVAILLEURS

Les mesures d'employabilité actuelles n'offrent aucune protection et aucun droit aux participants. Au chapitre de la rémunération, ceux-ci acquièrent le droit de recevoir la prestation maximale du programme APTE (environ 100 \$ de plus par mois que la prestation minimale), les participants à «Stages en milieu de travail» se voyant accorder 100 \$ supplémentaires par l'employeur.

En fait, les jeunes qui participent ou qui ont participé à une mesure autre que «Rattrapage scolaire» sont d'avis que l'incitatif financier lié à la participation est quasiment nul eu égard à la quantité de travail demandé et aux dépenses occasionnées par l'intégration dans un milieu de travail (habillement, transport, garderie). De plus, ils ont le sentiment de représenter une source de «cheap labor» pour des employeurs avides de subventions. Ils se sentent, encore et toujours, des «B.S.».

Le retrait des mesures d'employabilité du domaine de la sécurité du revenu doit être accompagne d'une revision du statut et du mode de rémunération des participants.

Quant au Conseil, il recommande au ministère DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE DE FAIRE EN SORTE, D'ICI UN AN. QUE TOUS LES PARTICIPANTS À UN CHEMINEMENT D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE BÉNÉFICIENT DES MESURES ET RÈGLEMENTS PRÉVUS EN VERTU DE LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL ET DE LA COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL DÈS LE MOMENT OÙ LEURS ACTIVITÉS DE FORMATION EN ÉTABLISSEMENT CÉDENT LA PLACE À DES ACTIVITÉS DE TRAVAIL (STAGES D'INSERTION, STAGES COMPRIS DANS UN RÉGIME D'APPRENTISSAGE OU D'ALTERNANCE. TRAVAIL DANS UNE «ENTREPRISE D'INSERTION», TRAVAIL DANS UN PROJET DE TYPE «JEUNES **VOLONTAIRES» OU TRAVAIL RELIÈ AUX SERVICES DE** PROXIMITÉ).

Cela suppose que les heures de travail sont remunerées au salaire minimum. Cela suppose egalement que ce salaire représente des gains de travail par rapport aux modalités du régime de la sécurité du revenu, gains qui peuvent contribuer à faire cesser la dépendance à l'aide sociale.

INTÉGRATION, FORMATION, ACTIVITÉS

Tout cheminement d'intégration professionnelle se concrétise par une participation à diverses mesures. Il faut donc offrir des mesures qui se démarquent clairement quant à leurs objectifs respectifs. Aussi, le terme «employabilité» utilisé pour désigner l'ensemble des mesures actuelles devrait-il être abandonné au profit d'appellations plus précises.

LE CONSEIL RECOMMANDE À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉ-COISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE, DÉS QU'ELLE AURA LE MANDAT D'OFFRIR SES SERVICES AUX PERSONNES ASSISTÉES SOCIALES, DE METTRE FIN À L'AMBIGUÏTÉ ENTOURANT L'EMPLOYABILITÉ EN REGROUPANT LES MESURES OFFERTES AUX PERSONNES SANS EMPLOI AUTOUR DE TROIS PÔLES: LES MESURES D'INTÉGRATION, LES MESURES DE FORMATION ET LES MESURES D'ACTIVITÉS.

Cette simple opération évitera à la personne participante d'entretenir de faux espoirs; une participation à une mesure ne mene pas nécessairement à un emploi.

MESURES D'INTÉGRATION = EMPLOI

Les mesures d'intégration doivent offrir une possibilité réelle d'obtenir un emploi à chacun des participants. Ces mesures s'apparentent à la réalisation d'un stage en milieu de travail qui fait l'objet d'un contrat liant l'employeur, le syndicat, le participant et la sociéte régionale. Ce contrat établit toutes les conditions de réalisation et d'évaluation du stage. De plus, il stipule qu'en cas de réussite du stage, un emploi est obligatoirement offert à la personne l'ayant réalisé.

LE CONSEIL RECOMMANDE À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉ-COISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE DE FAIRE EN SORTE QUE TOUTE PLACE OFFERTE DANS LE CADRE D'UNE MESURE D'INTÉGRATION FASSE L'OBJET D'UNE ENTENTE ENTRE L'EMPLOYEUR, LE SYNDICAT, LE PARTICIPANT ET LA SOCIÉTÉ RÉGIONALE: UNE ENTENTE PRÉVOYANT L'EMBAUCHE OU LE PLACEMENT DU PARTICIPANT À LA SUITE D'UNE PARTICIPATION RÉUSSIE À LA MESURE D'INTÉ-GRATION.

MESURES DE FORMATION = FORMATION EN ALTERNANCE ET APPRENTISSAGE

Les mesures de formation doivent avoir comme objectif principal de compléter la formation de base et de parfaire ou d'offrir une formation professionnelle. Elles ne donnent pas acces directement au marché du travail, mais permettent d'acquérir des connaissances et de realiser des apprentissages qui haussent les possibilités d'intégration. Ainsi, la formule de formation offerte par la mesure actuelle de «Rattrapage scolaire» doit-elle être révisée. Continuer à cantonner la formation à l'intérieur d'un établissement d'enseignement ne répond pas aux besoins et aux intérêts de plusieurs jeunes sans emploi qui ont déjà éprouve de la difficulté à s'adapter à la pédagogie utilisée en établissement. Il faut plutôt lier l'acquisition de connaissances de base avec la réalisation de travaux pratiques en milieu de travail.

LE CONSEIL RECOMMANDE À LA SOCIÉTÉ QUÉBECOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE
DE RÉVISER LA NOTION DE FORMATION ACTUELLEMENT EN VIGUEUR DANS LES MESURES D'EMPLOYABILITÉ DU RÉGIME DE LA SÉCURITÉ DU REVENU. TOUTE
PARTICIPATION À UNE MESURE DE FORMATION DOIT
MENER À L'ACQUISITION D'UNE FORMATION POLYVALENTE ET QUI APPORTE DES QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES PAR UNE FORMULE D'ALTERNANCE ENTRE
DES PÉRIODES D'ENSEIGNEMENT THÉORIQUE ET DES
PÉRIODES DE FORMATION PRATIQUE.

Le régime d'apprentissage peut représenter une solution pour les jeunes en difficulté, et en particulier pour les décrocheurs qui n'envisagent pas de longues études et qui preferent apprendre en travaillant. D'ailleurs, ce regime, tel que défini dans l'énoncé de politique Partenaires pour un Québec compétent et compétitif, ouvre les portes aux jeunes qui voudraient entreprendre une telle démarche.

Toutefois, dans les faits, la SQDM considère davantage le régime d'apprentissage comme une façon de recycler les personnes en emploi plutôt qu'une mesure de formation de jeunes en difficulté. De plus, le régime actuel vise des métiers qui sont généralement dans le domaine manufacturier ou dans le secteur de la construction (uniquement les métiers réglementés non soumis aux décrets), en laissant de côté le secteur des services pourtant créateur d'emplois (hôtellerie, services aux personnes, commerce, etc.).

Aussi. Le conseil recommande à la société québécoise de développement de la maind'oeuvre d'étendre, d'ici deux ans, le régime d'apprentissage à un plus grand nombre de mêtiers et de professions et de le rendre accessible aux jeunes sans emploi.

Par ailleurs, le Conseil suggère d'établir un régime d'apprentissage pour les métiers et les professions qui sont considérés être affectés d'une pénurie de main-d'oeuvre.

D'autre part, malgré leur efficacité et leur potentiel d'intégration professionnelle des jeunes, les entreprises d'insertion sont peu nombreuses au Québec (Boulot Vers, le Chic Resto-Pop et Formétal sont les plus connues). La logique comptable actuelle des gouvernements et des entreprises bien établies en freine le développement, car le concept s'applique à la condition qu'il y ait partenariat. Partenariat sur le plan financier, afin d'assurer le démarrage et la survie de l'entreprise d'insertion; partenariat en matière de services (prêts d'équipement, disponibilité d'ateliers de réparation, facilités de transport, etc.) pour aider au développement de l'entreprise en question.

Le concept de l'entreprise d'insertion permet de concrètiser la relation existant entre l'utilité économique et l'engagement social d'une entreprise. Tout en visant la rentabilité économique, les entreprises d'insertion ont aussi comme objectif d'aider des personnes défavorisées quant à l'emploi et à la formation à acquérir les compétences et les connaissances nécessaires à leur intégration professionnelle. De plus, certaines d'entre elles agissent dans des secteurs d'activité socialement utiles, mais peu exploités parce que difficilement rentables financièrement (services de restauration à l'intention de personnes pauvres, fabrication de matériel pour les garderies, etc.).

Ce concept ouvre donc la voie à toutes sortes de formules qu'il serait intéressant d'explorer. Ainsi, certaines entreprises existantes pourraient-elles intervenir directement en offrant des postes de stages réservés, tandis que d'autres pourraient parrainer la mise sur pied d'une entreprise d'insertion. De leur côté, les gouvernements pourraient contribuer en offrant une compensation financière aux entreprises qui parrainent ou qui sont vouées à l'insertion

Ainsi, LE CONSEIL RECOMMANDE À LA SOCIÉTÉ GUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE, EN COLLABORATION AVEC LES CONSEILS RÉGIONAUX DE DÉVELOPPEMENT, DE FAVORISER, D'ICI UN AN, LA MISE EN PLACE D'ENTREPRISES D'INSERTION ET L'OFFRE DE PLACES D'INSERTION POUR LES JEUNES DANS DES ENTREPRISES EXISTANTES.

La SQDM doit donc être en mesure de fournir de l'information aux employeurs et aux syndicats et de proposer quelques modèles d'application.

MESURES D'ACTIVITÉS = INTÉGRATION SOCIALE ET SERVICES AUX COLLECTIVITÉS

Les mesures d'activités ont l'objectif de briser l'isolement et le processus de marginalisation dos jeunes sans emploi. Elles offrent une possibilité de participation à ceux et celles qui ne peuvent s'inscrire à une mesure d'intégration ou à une mesure de formation en raison de lacunes majeures sur le plan de la compétence, d'un manque de places ou d'un manque d'intérêt pour ces mesures.

En outre, les mesures d'activités peuvent concrétiser le développement des organismes et la reconnaissance des personnes travaillant dans les services de proximité. Déjà, des organismes offrent des services qui répondent à des besoins difficilement rentables financièrement, mais bel et bien exprimés par des personnes ou des collectivites. De surcroît, ils contribuent à l'intégration sociale de jeunes en grande difficulté en leur donnant la responsabilité de réaliser le travail.

À l'heure actuelle, une partie seulement des besoins «non rentables» est comblée par l'État, mais leur croissance, dans un contexte de crise économique, laisse présager l'apparition d'une foule de problèmes.

Par exemple, des services reliés au maintien à domicile des personnes âgées sont désormais offerts par les CLSC tout en étant assurés par des personnes qui participent à la mesure EXTRA. Ce mode de fonctionnement crée des problèmes au sujet du statut de la personne participant à la mesure, de la compétence de cette personne, de la rémunération à lui accorder et de la place désormais attribuée au personnel syndiqué.

En fait, un tel fonctionnement risque davantage de renvoyer la satisfaction des besoins au bénévolat, au travail non rémunéré des femmes et au travail au noir. Or, il y a lieu d'assurer la viabilité et le développement de ce «nouveau» secteur économique d'autant plus qu'il offre de nouvelles perspectives d'intégration sociale et professionnelle des jeunes et qu'il tend à faire reconnaître l'apport social et économique de personnes dont les activités de travail sont dévalorisées et souvent non payées.

À cet égard. Le conseil recommande à la société québécoise de développement de la main-d'oeuvre et au ministère de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle de profiter 309 fourpes d'intern

DE LA PÉRIODE ACTUELLE DE

²⁰⁹ Pour pein c'information sur les services de proximite, voir le premier axe d'intervention.

RESTRUCTURATION DU DOMAINE DU DÉVELOP-PEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE POUR PRÉCISER, D'ICI DEUX ANS ET EN CONCERTATION AVEC LES ORGANIS-MES COMMUNAUTAIRES CONCERNÉS, LE CADRE DE FONCTIONNEMENT, DE FINANCEMENT ET D'OFFRE DES ACTIVITÉS RELIÉES AUX SERVICES DE PROXIMITÉ.

LA NÉCESSAIRE ÉVALUATION

Il va de soi que chaque mesure doit être évaluee de façon complète et continue afin de vérifier si elle atteint son objectif principal. Dans les cas problematiques, des réajustements doivent être apportés par la SQDM ou par la société regionale

À cet effet, LE CONSEIL RECOMMANDE À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DE DÉVELOPPEMENT DE LA MAIN-D'OEUVRE D'ÉTABLIR UN PROCESSUS D'ÉVALUATION GÉNÉRALE ET LOCALE DES MESURES ASSOCIÉES AUX DIFFÉRENTS CHEMINEMENTS D'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE.

Cette procédure doit être basée sur les avis émis par les personnes participantes, par les employeurs ou organismes qui collaborent ou qui ont collabore et par les agents des bureaux locaux qui sont chargés de l'encadrement et du suivi des participants. Les mesures doivent être evaluées à partir de leur objectif principal (intégration, formation, activités) et de leur apport en ce qui a trait aux acquisitions sociales et personnelles.

Finalement, à la suite d'une participation à une mosure, l'exparticipant doit béneficier d'une sanction officielle visant a lui reconnaître ses nouvelles competences professionnelles ou génériques (sens de l'initiative, autonomie, ponctualite, pensée méthodique, persévérance, fiabilité, etc.).

À cet effet, le conseil recommande au ministère de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle et au ministère de l'éducation de mettre en pratique, d'ici deux ans, une formule officielle de sanction et de reconnaissance des acquis reconnue et transférable du secteur de la main-d'oeuvre à celui de l'éducation.

Actuellement, et depuis peu, les CTQ offrent des services lies à la reconnaissance des acquis. Il reste toutefois à établir une formule de diplomation qui réponde aux besoins des jeunes.

L'INTÉGRATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES PASSE PAR LA CONCERTATION

L'application des recommandations du Conseil et la recherche d'un meilleur développement de la main-d'oeuvre passent par la mise en oeuvre d'une collaboration réelle entre toutes les parties concernées. Le gouvernement provincial, les inunicipalites, les employeurs, les syndicats et les organismes communautaires sont condamnés à s'entendre. Certains voient en la SQDM, et ses Sociétes régionales, une occasion unique de concrétiser cette entente. Le Conseil ose encore y croire malgre les nombreuses interrogations soulevees par le mandat actuel du nouvel organisme et par la composition controversée de son conseil d'administration où siègent une majorite de représentants du monde patronal et aucune personne officiellement reconnue pour exprimer la situation de la main-d'oeuvre non syndiquée et des personnes sans emploi.

Ainsi, dans l'attente d'avoir un partenariat représentatif, Le conseil recommande à la société québécoise de développement de la main-d'oeuvre de se doter, d'ici un an, d'une politique de financement et de soutien plus respectueuse et répondant davantage aux besoins des organismes communautaires de développement de l'emploi et de l'employabilité.

Aussi, le conseil recommande aux sociétés régionales de développement de la maind'oeuvre de faire participer les organismes communautaires de développement de l'emploi et de l'employabilité à leur processus décisionnel et consultatif dès que possible.

Ces organismes sont actuellement les seuls à pouvoir prétendre représenter les interêts de la main-d'oeuvre non syndiquee et des personnes sans emploi dans le secteur du développement de la main-d'oeuvre.

Finalement, si l'intégration professionnelle des jeunes passe par la concertation, elle est également tributaire de la sensibilisation des partenaires et des orientations generales qu'ils adoptent.

Aussi, le conseil recommande au ministère de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle, à la société québécoise de développement de la main-d'oeuvre et aux sociétés régionales de désigner immédiatement les jeunes sans emploi comme la clientèle prioritaire des mesures d'emploi et de développement de la main-d'oeuvre.

LES BESOINS SOCIAUX

PRÉVENIR LA PAUVRETÉ ET RÉPONDRE AUX BESOINS DE BASE DES JEUNES

Une meilleure assistance et des mesures actives de développement de la main-d'oeuvre orientées de façon à aider les jeunes en difficulté d'intégration professionnelle représentent évidemment des piliers d'un plan de lutte à la pauvreté des jeunes. Or, il y a lieu également de prévenir son apparition et d'éviter que cette pauvreté s'accroisse. À cet égard, les secteurs de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de la famille, du logement et du développement régional ont retenu l'intérêt des jeunes pauvres rencontrés par le Conseil. Ils représentent, eux aussi, des voies où il faut agir

3.1 UN SYSTÈME D'ÉDUCATION ACCESSIBLE À TOUS

Puisque l'offre d'une formation de base et professionnelle solide et polyvalente représente le préalable à une politique de développement social et économique efficace, il importe d'assurer à tous les jeunes, indépendamment de leur provenance socio-économique et de leur condition physique ou mentale, la possibilité de s'instruire

Il est donc de toute première importance d'augmenter l'accès aux études et ainsi de diminuer l'incidence des abandons relevée chez les jeunes issus de milieux défavorisés. Un meilleur accès passe par des considérations culturelles, financières et physiques.

UNE APPROCHE NOVATRICE POUR CONTRER LE DÉCROCHAGE

La culture scolaire ne rejoint pas les intérêts des jeunes démunis.

*DEPUIS TOUJOURS, LES ENFANTS DE MILIEUX DÉFAVORISÉS SONT CONFRONTÉS AUX PROBLÉMES DE L'ÉCHEC ET DU SOUS-RENDEMENT SCÓLAIRE. LONGTEMPS ON A TENTÉ DE LEUR FAIRE PORTER LA RESPONSABILITÉ ENTIÈRE DE CETTE SITUATION. AUJOURD'HUI, FORCE EST D'ADMETTRE, DEVANT LES PREUVES QUI S'ACCUMULENT, L'INVALIDITÉ DE LA THÈSE DU DÉFICIT CUMULATIF (CETTE THÈSE SOUTIENT QUE LES ENFANTS ISSUS DE MILIEUX

PAUVRES ONT DES TARES DANS DIFFÉRENTS DOMAINES (LANGAGE, INTELLIGENCE, SOCIO-AFFECTIVITÉ, ETC.), CE QUI EXPLIQUE LEUR SOUS-RENDEMENT). CE NE SERAIT PAS TANT L'ENFANT QUI SOIT INADAPTE, QUE L'ÉÇOLE NON SENSIBLE À SA RÉALITÉ SOCIO-CULTURELLE²¹⁰.»

En fait, plusieurs recherches québécoises et étrangères démontrent que ces jeunes ont les mêmes capacités que les autres et que leur sous-rendement provient d'une forte tendance à sous-evaluer ces capacités?". Point qui n'est également pas sans intérêt, le personnel enseignant n'est pas issu des milieux les plus pauvres. Et tous connaissent l'influence déterminante que chaque enseignant peut avoir sur l'intérêt et la motivation des jeunes envers la poursuite et l'investissement personnel dans les études.

Ainsi, le Conseil est d'avis qu'il faut accorder une attention spéciale aux écoles secondaires situées dans des milieux défavorisés.

À cet égard, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, AUX COMMISSIONS SCOLAIRES ET AUX CENTRALES SYNDICALES DE FAIRE EN SORTE, DÉS QUE POSSIBLE, QUE LE PERSONNEL DES ÉCOLES SECONDAIRES SITUÉES DANS DES MILIEUX DÉFAVORISÉS POSSÈDE UNE FORMATION ET DES HABILETÉS PERMETTANT L'ACCOMPLISSEMENT OPTIMAL DESES FONCTIONS.

LE CONSEIL RECOMMANDE ÉGALEMENT AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION D'OFFRIR, D'ICI UN AN, DES SERVICES DE SOUTIEN POUR LES ÉLÉVES ET DE MÉTTRE EN OEUVRE DES FORMULES PÉDAGOGIQUES SOUPLES ET ADAPTÉES AU VÉCU ET AUX VALEURS DES JEUNES QUI FRÉQUENTENT CES INSTITUTIONS.

Parmi ces formules, le personnel enseignant et la direction des écoles pourraient faire appel davantage aux personnes qui travaillent dans les organismes communautaires du

²¹⁰ Michele DROLET, «L'enseignement en milieu défavonsé des pratiques pédayogiques ajustees à la sono-culture», Apprentissage et socialisation, vo. 14, no 1, mars 1991, p. 19

²¹¹ lbid. p. 21-22

quartier ou de la municipalité. Celles ci ont la volonte et les capacités de transmettre de l'information portant sur les conditions de vie et les possibilités offertes par le milieu (travail, logement, itinérance, services sociaux et de santé, etc.). D'ailleurs, cette information s'avérerait utile aussi bien pour les élèves que pour le personnel enseignant

Par ailleurs, il est également urgent de favoriser le retour aux études des jeunes décrocheurs. Or, des écoles qui s'adressent spécifiquement aux «raccrocheurs» voient leur existence remise en question régulièrement malgré la qualité de l'enseignement qu'elles offrent et le nombre de jeunes qui les fréquentent.

À cet égard, Le conseil recommande au ministère de l'Éducation d'assurer immédiatement le maintien des écoles dites de «raccrochage» et de s'inspirer de leur expérience pour en implanter de nouvelles.

Toutefois, le Conseil reste convaincu qu'il vaut mieux améliorer le système scolaire actuellement en place plutôt que de chercher à créer des réseaux parallèles d'éducation. De façon prioritaire, il s'agit de mettre fin à l'élitisme qui caractérise le système et d'amorcer une réflexion sur la nature de l'école dans un contexte où le marché du travail est de plus en plus inaccessible.

Afin de prévenir le décrochage scolaire et d'améliorer le système scolaire, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, À LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES ET AUX SYNDICATS D'ENSEIGNANTS ET D'ENSEIGNANTES DE VOIR À L'APPLICATION, D'ICI UN AN, DES RECOMMANDATIONS PROPOSÉES DANS SON AVIS «RACCROCHER» L'ÉCOLE AUX BESOINS DES JEUNES» (VOIR L'ANNEXE 3).

Ces recommandations ont pour objet de créer un milieu de vie correspondant davantage aux intérêts et aux besoins des jeunes qui fréquentent les écoles secondaires, ce qui constitue un préalable au désir de poursuivre les études. De même, plusieurs d'entre elles, en prônant la participation

des jeunes aux différents processus décisionnels à l'intérieur de l'ecole, les familiarisent avec l'exercice pratique de la démocratie et avec l'apprentissage des droits individuels et collectifs. De plus, elles revêtent l'intérêt de désigner l'école primaire comme le premier lieu de prévention du décrochage.

212 Caroline MONTPETIT, «La grature scolaire coûte 242 \$ par année aux parents». Le Devoir, 5 levrier 1993, p. A-4

UN MEILLEUR ACCÈS FINANCIER AU SYSTÈME D'ÉDUCATION

Si le décrochage scolaire est une affaire de culture et de pedagogie, c'est aussi une affaire financière. En effet, selon une enquête réalisée par la Fédération des comités de parents du Québec, «les parents du Québec doivent débourser chaque année, et pour chaque enfant, 242 \$ au primaire, et 260 \$ au secondaire, malgré le principe de gratuité scolaire mis de l'avant par le système d'éducation québecois²¹³.»

Si la gratuité a un tel prix au primaire et au secondaire, peuton imaginer ce qu'il en coûte pour les études postsecondaires ? En fait, les coûts cachés de l'éducation (livres, transport, materiel scolaire, participation a diverses activités, etc.) entravent la poursuite des études. Et ce, même pour les jeunes diplômes du secondaire qui ont officiellement accès au régime de l'aide financière aux étudiants et qui pourraient s'inscrire au collégial. Les dettes contractées par le biais de ce régime freinent leurs aspirations. Les difficultés d'intégration au marché du travail rencontrées par les jeunes, diplômes ou non, leur suggèrent de ne pas recourir à l'endettement. Déjà pauvres, ils sont plutôt tentes par le travail qu'ils peuvent trouver immédiatement.

C'est pourquoi LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE DE CESSER IMMÉDIATEMENT SES OPÉRATIONS VISANT À DONNER AUX PRÊTS UNE PROPORTION TOUJOURS CROISSANTE PAR RAPPORT AUX BOURSES DANS SON RÉGIME D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS.

LE CONSEIL RECOMMANDE AUSSI AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE DE NE PLUS EXIGER, À PARTIR DE SEPTEMBRE 1994, LE REMBOURSEMENT DE LA DETTE CONTRACTÉE PAR LE BIAIS DU RÉGIME DE L'AIDE FINANCIÈRE AVANT QUE L'EX-ÉTUDIANT OU QUE L'EX-ÉTUDIANTE N'OCCUPE UN EMPLOI ET POSSÈDE LA CAPACITÉ FINANCIÈRE LUI PERMETTANT DE LA REMBOURSER.

Aucun remboursement ne serait exigé pendant les périodes de chômage involontaire et pendant le temps où une personne décide de consacrer ses activités au bien-être d'un enfant d'âge préscolaire.

Finalement, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE D'OFFRIR, D'ICI UN AN, L'ACCÈS AU RÉGIME DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DES

RÉGIONS ÉLOIGNÉES QUI DOIVENT QUITTER LE DOMICILE DE LEURS PARENTS AFIN DE POURSUIVRE LEURS ÉTUDES SECONDAIRES.

Par ailleurs, il est inconcevable que ne soit pas favorisé l'accès aux études secondaires à temps complet des jeunes assistés sociaux. En effet, plusieurs parmi ceux qui veulent reprendre leurs études secondaires perdent leurs prestations sans avoir droit à une aide financiere qui compense cette perte. La principale mesure actuelle favorisant le retour aux études secondaires (Rattrapage scolaire) ne permet pas de poursuivre des études à temps complet.

LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DE METTRE SUR PIED, D'ICI UN AN, UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE FAVORISANT LE RETOUR AUX ÉTUDES SECONDAIRES À TEMPS COMPLET DE JEUNES ASSISTÉS SOCIAUX.

PALLIER LE MANQUE DE CÉGEPS ET D'UNIVERSITÉS EN RÉGIONS ÉLOIGNÉES

Le décrochage est aussi une affaire d'accessibilité physique aux institutions d'enseignement. Au Temiscamingue en particulier, il a été maintes fois mentionné qu'envisager la poursuite d'études collégiales et universitaires relevait du rêve. On pourrait en dire autant pour les jeunes des régions de Charlevoix, de la Gaspésie, de l'Abitibi, etc., la situation étant amplifiée par la constitution inadéquate du regime de l'aide financière.

Cette inaccessibilité physique aux cégeps et aux universités limite les perspectives des jeunes issus de milieux défavorisés qui ont les capacités et l'intérêt pour pousser plus loin leur scolarité. Cette inaccessibilité limite également le potentiel de rétention des regions et, du même coup, leur réelle possibilité de développement social et économique.

Bien qu'il ait été impossible de repérer une étude de cette nature pour le réseau collegial, «des relevés récents indiquent, par exemple, que trois étudiants sur quatre diplômés des constituantes regionales de l'Université du Québec sont demeurés dans leur région²¹².» Ce qui elève d'autant le dynamisme et la capacité de prise en charge de ces régions.

Ainsi, le conseil recommande au ministère de L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE D'IMPLANTER DE NOUVEAUX CÉGEPS, OU DES POINTS DE SERVICES DE CÉGEPS EXISTANTS, DE MÊME QUE DE NOUVEAUX POINTS DE SERVICES UNIVERSITAIRES DANS LES RÉGIONS RESSOURCES ET LES RÉGIONS CENTRALES QUI SONT DÉPOURVUES QUANT À L'ACCESSIBILITÉ AUX ÉTUDES COLLÉGIALES ET UNIVERSITAIRES.

MISER SUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Bien que la formation professionnelle initiale ne soit pas la panacée au problème de chômage des jeunes, elle est un secteur-clé sur lequel il faut agir pour permettre au plus grand nombre de devenir des acteurs de leur intégration professionnelle. De plus, bien que ce ne soit pas sa vocation première, la formation professionnelle initiale offerte dans le réseau secondaire peut être une solution au décrochage scolaire.

Des liens se tissent entre les ministères actifs en cette matière, ainsi qu'entre les ministères et les représentants du monde du travail. Le processus de révision des programmes suit son cours et même le concept d'alternance se voit appliqué de façon beaucoup plus fréquente. Il est à espérer que tout ce mouvement permette de trouver une solution à la principale entrave au développement de la formation professionnelle initiale: le manque de collaboration de l'entreprise privée et des syndicats en ce qui a trait à l'offre de places de formation pratique.

Toutefois, en ce qui concerne essentiellement les attentes des jeunes défavorisés, il reste beaucoup à faire. Ces jeunes ne représentent-ils pas une «clientèle» potentielle importante pour les institutions qui offrent des programmes de formation professionnelle initiale?

Le Conseil est d'avis qu'il faut revaloriser la formation professionnelle en étendant l'accessibilité aux programmes, en accélérant l'offre de stages en milieu de travail et de programmes basés sur l'altornance de même qu'en offrant davantage de services permettant et facilitant une intégration professionnelle. Il ne doute pas que ces éléments retiennent actuellement l'attention de plusieurs personnes oeuvrant au sein des ministères et des milieux patronaux et syndicaux. Il se permet quand même de rappeler ces recommandations qui figurent dans l'avis La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire, en soulignant l'importance qu'elles revêtent face aux problèmes rencontrés par les jeunes issus de milieux défavorisés.

Ainsi, le conseil recommande au ministère de l'éducation, d'ici un an, de permettre la pour-

SUITE SIMULTANÉE DES ÉTUDES DE BASE ET PROFESSIONNELLES ET QUE L'ON CESSE D'EXIGER LA RÉUSSITE DE TOUS LES COURS DE BASE COMME PRÉALABLE À L'INSCRIPTION À UN PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE.

213 - Quebet ágruivemententt, Consest des affaine sinciales, Danix (Frebet Bans im. p. 1712)

Les matières de base sont d'une importance capitale, mais tout porte à croire que la manière de les offrir ne correspond pas aux attentes et aux besoins des jeunes issus des milieux défavorisés. Mieux vaut miser sur des formules souples qui allient l'acquisition de la formation de base avec l'apprentissage d'un metier sans remettre en question les exigences actuelles reliées à l'obtention du diplôme.

LE CONSEIL RECOMMANDE AUSSI AU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET AU MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA SCIENCE D'ACCÉLÉRER LA MISE EN OEUVRE DU CONCEPT D'ALTERNANCE ET D'ACCORDER LEUR APPUI FINANCIER ET ORGANISATIONNEL AUX COMMISSIONS SCOLAIRES ET CÉGEPS QUI TRAVAILLENT À LA MISE SUR PIED DE PROGRAMMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAR ALTERNANCE.

En outre, le conseil recommande aux commissions scolaires et aux cégeps de s'inspirer du "guide de stages en milieu de travail", produit par le forum pour l'emploi, pour maximiser l'apport des stages existants et à venir.

Finalement, LE CONSEIL RECOMMANDE AUX COMMISSIONS SCOLAIRES ET AUX CÉGEPS D'INVESTIR DAVANTAGE DANS LES RESSOURCES DESTINÉES À L'ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE ET AU PLACEMENT. À CE SUJET, LE CONSEIL SUGGÈRE L'IMPLANTATION D'UNE FORMULE QUI FAVORISE LA SYNERGIE ENTRE LES INTERVENANTS: LA C.L.E.F. (CENTRALE LOCALE POUR L'EMPLOI ET LA FORMATION).

Les modalités d'application de cette formule sont precisées dans l'avis du Conseil *La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire.*

3.2 AGIR POUR ET AVEC LES JEUNES PAUVRES

Relativement aux besoins de santé et de services sociaux, la situation des jeunes pauvres appelle également un engagement des acteurs en présence. Toutefois, comme il est mentionné à la partie 10.2, malgre la bonne volonté du MSSS, rien n'indique que les groupes les plus près des populations défavorisees, dont les organismes communautaires «jeunesse», auront quelque place que ce soit au sein des régies régionales de la santé. Collos-ci seraient laissées aux bons soins des «leaders institutionnels» régionaux. De plus, le ministère, en proposant un cadre de financement par programmes (santé mentale, toxicomanie, itinérance, maintien à domicile, etc.), risque de dénaturer l'intervention et les fonctions des organismes communautaires «jeunesse». Ceux-ci seront peut-être appelés à

laisser tomber leur approche globale d'intervention a la faveur d'une surspécialisation qui leur permettra d'obtenir du financement.

Le Conseil a deja mené des travaux importants sur les enjeux de la réforme qui proposait cette régionalisation. Des interrogations et des recommandations portant notamment sur la place réservée a des représentants jeunes au sein des regies, à l'importance accordée à l'amélioration de la qualite de vie des jeunes et à la survie des organismes communautaires «jeunesse» furent soulevees. Comme il est encore impossible d'avoir des réponses precises et satisfaisantes sur ces points, il apparaît pertinent d'interpeler à nouveau le MSSS.

De plus, en regard des problèmes rencontrés par les jeunes pauvres, les recommandations contenues dans cet avis ne font que s'imposer avec plus de force

Ainsi. LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX D'ASSURER IMMÉDIATEMENT L'APPLICATION DES PROPOSITIONS DÉJÀ PRÉSENTÉES DANS L'AVIS «LA RÉFORME DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX: LES ENJEUX POUR LES JEUNES ET POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES «JEUNESSE» » (VOIR L'ANNEXE 4).

Par ailleurs, il importe que le MSSS tienne davantage compte de la situation des jeunes pauvres âgés de 18 à 30 ans et, particulierement, des jeunes femmes responsables de famille monoparentale et des jeunes issus des communautés culturelles.

À cet effet, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINIS-TÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX QUE LES REGROUPEMENTS NATIONAUX D'ORGANISMES COMMUNAUTAIRES OEUVRANT AUPRÈS DES JEUNES FASSENT PARTIE DES INSTANCES CHARGÉES DE DÉFINIR ET DE METTRE EN PLACE LES POLITIQUES DE PROMOTION DE LA SANTÉ ET LES MESURES DESTINÉES À RÉDUIRE LES INÈGALITÉS DE SANTÉ.

LE CONSEIL RECOMMANDE ÉGALEMENT AU MINIS-TÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DE RÉVISER IMMÉDIATEMENT SA DÉFINITION DE LA JEUNESSE DE FAÇON À Y INCLURE LES JEUNES ÂGES DE 18 À 30 ANS.

Finalement, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINIS-TERE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX D'ORIENTER LES PROGRAMMES DE FORMATION S'ADRESSANT AUX FUTURS INTERVENANTS DU RÉSEAU INSTITUTIONNEL (MÉDECINS, INFIRMIÈRES, TRAVAILLEURS SOCIAUX, PSYCHOLOGUES, ETC.) DE FAÇON À CE QU'ILS OFFRENT UN APPRENTISSAGE DE LA PRATIQUE EN MILIEU DÉFAVORISÉ ET EN MILIEU MULTIETHNIQUE, DE MÊME QU'UNE MEILLEURE COMPRÉHENSION DE LA PROBLÉMATIQUE DE LA SANTÉ DANS CES MILIEUX. UNE FORMATION D'APPOINT DÉVRAIT ÊTRE DISPONIBLE POUR LES INTERVENANTS ACTUELS.

BRISER LE JOUG DE L'ITINÉRANCE

Toute stratégie de lutte à la pauvreté des jeunes doit prendre en considération l'existence de l'itinérance. Si l'État refuse de s'engager directement auprès des jeunes sans abri, il ne peut pour autant refuser d'accorder son soutien aux groupes communautaires qui sont sur la ligne de front du dépannage et de la relance de l'autonomie de ces jeunes. En fait, il est souhaitable d'établir une

politique intégrée de lutte à l'itinérance comparable à la politique de lutte à la violence faite aux femmes déjà adoptée par le gouvernement.

Les jeunes itinérants, s'ils ont évidemment besoin de formation et d'aide afin de se trouver un emploi, doivent avant tout pouvoir se loger et se nourrir convenablement. Dans l'immédiat, ils ont besoin de se sentir écoutés, respectés et soutenus. Ils ont besoin de sortir de leur isolement, d'être informés sur leurs droits et responsabilités et d'apprendre à gérer les affaires du quotidien.

Lieux d'intervention majeurs auprès des jeunes sans abri, les maisons d'hébergement jeunesse existantes sont confrontées à la précarité de leur financement. Pourtant, ne faudrait-il pas renforcer leur vocation d'intégration sociale et professionnelle et développer le réseau en favorisant l'implantation d'autres maisons ?

De plus, et en particulier à Montréal, les organismes de travailleurs de rue sont affectés non seulement par un manque chronique de ressources financières, mais également par un manque de concertation qui accentue l'isolement des travailleurs de rue et qui marginalise ces organismes par rapport aux réseaux gouvernementaux des services sociaux et de l'éducation. Ces situations n'ont d'autres effets que de miner leurs interventions et d'alourdir leur pratique.

En conséquence, Le conseil recommande au ministère de la santé et des services sociaux de reconnaître immédiatement l'ampleur du phénomène spécifique de l'itinérance des jeunes



ET LA MULTIPLICITÉ DES BESOINS DE CEUX-CI, EN PARTICULIER POUR LES MOINS DE 18 ANS.

Également, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINIS-TÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX D'ÉTA-BLIR, D'ICI UN AN, UNE POLITIQUE DE LUTTE À L'ITINÉRANCE COMPORTANT, ENTRE AUTRES, DES MODES DE FINANCEMENT RÉCURRENT ET DE CONCERTATION QUI ASSURENT AUX JEUNES SANS ABRI L'ACCÉS AUX SERVICES ET AUX ORGANISMES (TRAVAIL DE RUE, HÉBERGEMENT, ORIENTATION, ACCOMPAGNEMENT, ETC.) NÉCESSAIRES À L'AMÉLIO-RATION DE LEURS CONDITIONS DE VIE.

Il est primordial d'établir une concertation respectueuse des vocations spécifiques des organismes et des institutions du réseau public. Celle-ci doit servir à concevoir et mettre en oeuvre des plans d'action voués à répondre aux besoins des jeunes sans abri, tant en matière de santé et de services sociaux qu'en matière de travail, de justice, d'éducation et de médiation parentale.

3.3 UNE VRAIE POLITIQUE FAMILIALE

Les jeunes familles pauvres doivent bénéficier d'une politique familiale qui tienne davantage compte de leur apport à la vie sociale. Ainsi, elle doit offrir à ces familles un meilleur soutien afin qu'elles puissent s'acquitter de l'ensemble de leurs responsabilités et de leurs activités (travail, loisir, études, etc.).

Le Conseil est aussi d'avis qu'une politique familiale doit permettre aux jeunes de concrétiser leur désir d'enfant. Toutefois, toute politique est vaine si elle ne préconise pas un regime de congès de maternité et de conges parentaux ainsi que des services de garde qui permettent de concilier la vie professionnelle et la vie familiale. De même, une politique familiale doit prévoir un soutien financier adéquat pour les femmes responsables de famille monoparentale. Les facilités financières et les services de garde représentent donc les piliers sur lesquels doit reposer une vraie politique familiale conséquente à un objectif plus global de lutte a la pauvreté

Ainsi, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE FAIRE EN SORTE QUE LE PROGRAMME APPORT COMPENSE LA DIFFÉRENCE ENTRE LES REVENUS DE TRAVAIL ET LE SEUIL DE FAIBLE REVENU (TEL QU'ÉTABLI PAR STATISTIQUE CANADA POUR LES MÉNAGES HABITANT UNE RÉGION DE 500 000 HABITANTS ET PLUS) ASSOCIÉ AUX FAMILLES. EN OUTRE, LE MINISTÈRE DOIT AMÉLIORER LE PROCESSUS D'OFFRE DE CE PROGRAMME.

Aussi, le conseil recommande au gouvermement d'abolir, d'ici un an, les allocations à la naissance et de réallouer ces fonds à la bonification des crédits d'impôt pour enfants.

En outre, le conseil recommande au gouvernement de rendre les crédits d'impôt pour enfants remboursables d'ici un an, et d'en préserver le caractère universel tout en les modulant en fonction des revenus des familles afin que les moins nanties en bénéficient davantage.

Ces mesures ont pour but de favoriser l'ensemble des familles, particulièrement les jeunes familles à faible revenu. Toutefois, le Conseil est conscient qu'en abolissant les allocations à la naissance, il élimine ainsi des montants supplémentaires reçus par les familles prestataires de la securite du revenu. Néanmoins, ce problème disparaît dans la mesure ou les prestations de la sécurité du revenu sont haussées comme il le recommandait précédemment.

Par ailleurs, afin de permettre à des conjoints qui le désirent de travailler simultanément, l'on doit faciliter une meilleure conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Pour ce faire, l'amélioration des congés

de maternité, des congés parentaux et des services de garde doit se retrouver au coeur d'une politique familiale.

LE CONSEIL RECOMMANDE DONC AU GOUVER-NEMENT DU QUÉBEC, D'ICI DEUX ANS, DE COMPENSER JUSQU'À 90 % LE MANQUE À GAGNER D'UNE TRAVAIL-LEUSE (QU'ELLE SOIT SALARIÉE, TRAVAILLEUSE AUTONOME OU PROPRIÉTAIRE D'ENTREPRISE) LORS DE SON CONGÉ DE MATERNITÉ ET D'AMÉLIORER LES CONGÉS PARENTAUX.

En ce qui concerne les services de garde du Québec, c'est l'Office des services de garde à l'enfance (créé en 1980) qui est responsable de la mise en oeuvre des orientations de la politique, qui est chargé de maximiser l'impact des mesures, qui veille à ce que soient assurés des services de qualite et qui encourage le développement des services. Par contre, bien que les engagements financiers du Québec montent d'année en année. l'Office est aux prises avec le désengagement du gouvernement féderal qui à laisse tomber sa stratégie nationale sur les services de garde à partir de 1987. Ainsi, le nombre de places continue d'augmenter, mais de façon beaucoup moins rapide que les besoins des jeunes familles.

Ainsi, LE CONSEIL RECOMMANDE AU GOUVER-NEMENT DU QUÉBEC DE FAIRE PRESSION AUPRÉS DU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL, À PARTIR DE MAIN-TENANT, AFIN QUE CE DERNIER RÉADOPTÉ ET CONCRÉTISE SA STRATÉGIE NATIONALE SUR LES SERVICES DE GARDE.

Toutofois, il ne suffit pas d'être à la remorque du gouvernement féderal en cette matière, c'est pourquoi.

LE CONSEIL RECOMMANDE AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC D'INVESTIR DANS L'OFFRE DE SERVICES DE GARDE RÉGIS DE FAÇON À COMBLER AU MOINS JUSQU'À 50 % DES BESOINS RESSENTIS PAR RAPPORT À CE TYPE DE SERVICE D'ICI DEUX ANS.

LE CONSEIL RECOMMANDE ÉGALEMENT À L'OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE DE CONSIDÉ-RER COMME PRIORITAIRE L'IMPLANTATION DE SERVICES PLUS SOUPLES, PERMETTANT DAVANTAGE DE CONCILIER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DES JEUNES AVEC L'ACCESSIBILITÉ AUX SERVICES.

²¹⁴ Ournes (growernement) Office des services ac garde op cit. p. 4, 7-8 pl 44

Finalement, LE CONSEIL RECOMMANDE À L'OFFICE DES SERVICES DE GARDE À L'ENFANCE ET AU GOU-VERNEMENT DE SENSIBILISER DÈS MAINTENANT LES ENTREPRISES PRIVÉES, LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEI-GNÉMENT ET LES DIRECTIONS MINISTÉRIELLES AUX RÉPERCUSSIONS POSITIVES CRÉÉES PAR L'IMPLANTA-TION DE SERVICES DE GARDE EN MILIEU DE TRAVAIL ET D'OFFRIR DES MODÈLES, DES SERVICES, VOIRE DES MÉSURES FISCALES, QUI LES INCITENT À LE FAIRE.

D'autre part, sous prétexte de ne pas inciter les jeunes adolescentes à devenir enceintes, le MMSRFP ne permet pas le versement des prestations de la sécurité du revenu aux jeunes filles de moins de 18 ans durant leur grossesse. Le Conseil croit que la prévention de telles situations passe plutôt par l'information transmise dans le milieu scolaire, la qualité de la relation avec les parents, la disponibilité de services d'aide et les perspectives d'intégration sociale et professionnelle.

Ainsi, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE D'OFFRIR DÈS MAINTENANT LES PRESTATIONS DE LA SÉCURITÉ DU REVENU AUX JEUNES ADOLESCENTES ET AUX JEUNES FEMMES ADMISSIBLES DÉS LE MOMENT OÙ ELLES SIGNIFIENT QU'ELLES SONT ENCEINTES.

LE CONSEIL RECOMMANDE ÉGALEMENT AU MINIS-TÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX D'AMÉ-LIORER LES SERVICES DE PRÉVENTION DES GROSSESSES À L'ADOLESCENCE, D'ADAPTER LES SERVICES POUR LES A DOLESCENTES ENCEINTES ET DE FOURNIR UN SOUTIEN ADÉQUAT AUX NOUVEAUX PARENTS.

Par ailleurs, dans le cas des familles où les deux responsables sont mineurs (la mère et le pere d'un même enfant sont âges de moins de 18 ans), on remarque une situation aberrante. Lorsque le jeune homme a des gains de travail suffisants, il est reconnu comme étant conjoint et pourvoyeur d'une famille inadmissible à la sécurité du revenu. Lorsque celui-ci ne travaille pas, il n'est pas reconnu conjoint ni père de famille et est inadmissible à la sécurité du revenu même s'il décide d'être co-responsable de la famille.

Aussi, le conseil recommande au ministère de la main-d'oeuvre, de la sécurité du revenu et de la formation professionnelle, d'ici un an, d'inclure dans la loi sur la sécurité du revenu (lrq 5-3.1.1). À la définition des conjoints, les personnes mineures vivant maritalement qui sont les père et mère d'un même enfant.

Enfin, pour améliorer les conditions de vie des jeunes familles monoparentales.

LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE PARTICIPER, DÈS MAINTENANT, À L'ÉLABORATION D'UN SYSTÈME DE PERCEPTION DES PENSIONS ALIMENTAIRES QUI SOIT D'UNE RÉELLE EFFICACITÉ POUR LES FEMMES RESPONSABLES DE FAMILLE MONOPARENTALE.

Enfin, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DE LA MAIN-D'OEUVRE, DE LA SÉCURITÉ DU REVENU ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE CONSIDÉRER DÈS MAINTENANT LES PENSIONS ALIMENTAIRES COMME DES GAINS DE TRAVAIL, CE PRINCIPE ÉTANT DÉJÀ RECONNU DANS LE PROGRAMME APPORT.

3.4 LA VOIE DES COOPÉRATIVES D'HABITATION

Au point de vue du logement, les jeunes pauvres rencontrés par le Conseil jugent qu'il n'est pas souhaitable de développer la formule du logement social en HLM. Pour plusieurs qui y ont grandi ou qui y vivent encore, les HLM sont des nids de misère, de delinquance et de violence, des ghettos qui les marquent du sceau de leur pauvreté.

Or, il apparaît que la formule des coopératives d'habitation réponde mieux à leurs besoins. Vivre en coopérative signifie être logé dans un quartier où les activités sont normales, et non être loge en péripherie ou en marge d'une municipalité. Vivre en coopérative signifie également béneficier d'une sécurité d'occupation d'un logement, au lieu de se retrouver à la merci des volontés d'un propriétaire. Aussi, la coopérative peut souvent offrir la possibilité de se loger à des coûts moindres que les loyers du marché privé. De plus, les logements coopératifs sont généralement plus neufs et de meilleure qualité que les autres logements sociaux. En outre, ils permettent à leurs occupants de participer a la gestion de leurs conditions de logement et d'acquérir des compétences nouvelles (gestion, entretien, etc.). Enfin, ils permettent une mixité sociale importante et stimulante comparativement à l'homogénéité offerte par les HLM.

En raison du manque de logements sociaux et du désintéressement des jeunes vis-à-vis de la formule des HLM, en raison également du fait que les cooperatives d'habitation offrent l'avantage de lier des objectifs de lutte a la pauvreté financière à des objectifs de développement social et de responsabilisation individuelle et collective, il est important de répondre au récent retrait du gouvernement fédéral en matière de logement social

C'est pourquoi le conseil recommande au ministère des affaires municipales d'Orienter ses politiques de logement social de façon à prendre immédiatement la relève du gouvernement fédéral et à relancer et à faciliter l'implantation de coopératives d'habitation ainsi que d'organismes sans but lucratif privés.

En outre, le Conseil suggere que l'on réserve des logements coopératifs et sociaux à l'intention des jeunes pauvres, que l'on favorise une meilleure concertation et une plus grande sensibilisation des differents paliers gouvernementaux a l'égard des besoins de ces jeunes et que l'on assure la survie et le developpement des Groupes de ressources techniques qui sont à l'origine de nombreux projets de cooperatives d'habitation.

Par ailleurs, afin de faciliter l'insertion sociale des jeunes qui présentent des difficultés importantes tant sur le plan financier que scolaire et psychologique, le Conseil est d'avis qu'il faut developper des projets particuliers à partir des Maisons d'hébergement jeunesse dejà existantes ou à partir de formules novatrices qui restent à developper.

Ainsi, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, EN CONCERTATION AVEC LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX ET LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES DONT LA CLIENTÈLE EST CONSTITUÉE DE JEUNES EN DIFFICULTÉ, DE METTRE SUR PIED DES PROJETS DE LOGEMENT SOCIAL QUI ALLIENT HÉBERGEMENT ET SOUTIEN DANS UN PROCESSUS DE PRISE EN CHARGE DES CONDITIONS DE VIE.

Parmi ces projets, certains seraient dediés a résoudre les problèmes de logement et d'isolement rencontres par les jeunes des regions éloignées qui viennent se réfugier dans les grands centres urbains. Ces projets pourraient donc prendre la forme d'organismes sans but lucratif de chambreurs. Ils auraient l'intérêt supplementaire de prevenir l'itinerance et de pallier la disparition des maisons de chambres dans les centres-villes.

3.5 LES JEUNES: DE VÉRITABLES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Bien que l'exode des jeunes soit reconnu comme un facteur de désintegration sociale des régions ressources et de quelques régions centrales, le Conseil constate que la stratégie gouvernementale en matière de développement régional n'apporte rien de neuf. Rien de neuf pour freiner ce phénomène et rien de neuf qui puisse favoriser une participation pleine et entière des organisations de jeunes au nouveau processus de concertation.

En fait, les Conseils regionaux peuvent devenir de véritables lieux de concertation comme ils peuvent s'ériger en lieux de débats entre des élus municipaux qui n'ont pas encore demontre qu'ils cherchaient à amétiorer la situation des jeunes.

L'on dira que la mise en place de cette nouvelle structure est avant tout un pas en avant afin de concretiser la concertation locale, le partenariat entre l'État et les regions, l'adaptation des programmes aux réalites régionales et le rapprochement entre la population et les pouvoirs locaux. Et qu'il ne faut pas faire trop vite.

Mais force est d'admettre que le gouvernement a rate là une bonne occasion d'établir sa confiance envers une partie de la population qui se trouve garante du développement économique et social des régions. **Ces jeunes n'ont plus le temps d'attendre.** Ils quitteront bientôt leur region ou perdront tout espoir de devenir des agents de développement significatifs. Et le cercle vicieux du non-développement continuera de tourner, toujours accompagne du flux de jeunes qui trouvent refuge dans des centres urbains comine Montréal. N'est-ce pas ce que l'on appelle «déplacer le problème» ?

Le Consell regrette que le mouvement de déconcentration actuel, qui a lieu dans des secteurs aussi diversifiés que le développement de la main-d'oeuvre, de la santé et des services sociaux et du developpement régional, ne se fasse pas de façon integree et concertee. Bien que l'on comprenne que de probleme peut être contourné en partie par l'omnipresence d'un certain nombre de leaders regionaux, il reste que l'implantation des nouvelles instances et des nouveaux plans d'action a tout l'air de se faire a l'avenant sans que soit pris en compte le developpement des relations intersectorielles qu'impose le developpement régional

Puisqu'il semble admis que le développement des régions eloignées est tributaire, entre autres, du pouvoir de retention que colles-ci exercent aupres des jeunes.

LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTRE DÉLÉGUÉ
AUX AFFAIRES RÉGIONALES DE DÉSIGNER IMMÉDIATEMENT LA PARTICIPATION DES JEUNES ET DES ORGANISMES DE JEUNES AU PROCESSUS DE CONCERTATION
ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL COMME L'UN DES
ENJEUX PRIORITAIRES DU SECRÉTARIAT AUX AFFAIRES
RÉGIONALES.

Il semble admis également que le développement des régions éloignées dépend de la qualité des outils et des interventions liés au développement économique. Or, il y a lieu de joindre davantage les jeunes à ces outils et à ces interventions.

Dans cette perspectice, LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTRE DÉLÉGUÉ AUX AFFAIRES RÉGIONALES DE PROPOSER AUX CONSEILS RÉGIONAUX DE FAIRE CONNAÎTRE ET DE PROMOUVOIR LE FONDS DE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURSHIP AUPRÈS DES JEUNES ET D'EN ASSOUPLIR LES RÈGLES D'ADMISSIBILITÉ.

Ce fonds, géré par les Conseils, représente l'un des moyens permettant la participation d'un plus grand nombre de jeunes dans la relance économique des régions.

Par ailleurs, afin de favoriser l'établissement d'un processus de concertation qui rassemble davantage de types d'intervenants au sein des Conseils régionaux,

LE CONSEIL RECOMMANDE AU MINISTRE DÉLÉGUÉ
AUX AFFAIRES RÉGIONALES DE LIMITER AU TIERS LA
REPRÉSENTATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET DE FIXER
UN NOMBRE PRÉCIS DE PLACES EN FAVEUR DE JEUNES
OU D'ORGANISMES DE JEUNES.

D'autre part, il est évident que toute la vie démocratique régionale ne peut se résumer aux activités des Conseils régionaux. En fait, les jeunes désignent davantage les municipalités comme lieux de débats et d'actions directes sur leurs conditions de vie. Toutefois, ils considèrent également que les élus municipaux manifestent bien peu d'intérêt envers leur situation et les projets qu'ils soumettent. À leurs yeux, plusieurs municipalités préfèrent réaliser des économies à court terme plutôt que de chercher à maximiser le potentiel des équipements et des services municipaux.

LE CONSEIL RECOMMANDE DONC À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ET À L'UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ DU QUÉBEC DE METTRE EN OEUVRE, D'ICI UN AN, UNE CAMPAGNE VISANT À SENSIBILISER LES ÉLUS À LA SITUATION DES JEUNES ET À REVALORISER LE RÔLE QUE CES JEUNES PEUVENT JOUER DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LEUR MILIEU.

La réforme des structures décisionnelles et de concertation régionales qui a cours actuellement doit s'inspirer de la volonté des jeunes à participer au redressement économique et social de leur milieu. Se priver de leur dynamisme et de la nouveauté qu'ils peuvent insuffler, sous prétexte qu'ils ne font pas partie de l'élite régionale, équivaut à entretenir le cancer qui ronge les régions.

LA FISCALITÉ

LE GOUVERNEMENT N'A PAS LE CHOIX

Ces dernières années, l'intérêt pour les finances publiques s'est accru à la suite de l'évolution des dépenses gouvernementales, de la taxation et de la deffe. La résolution des problèmes lies directement à ces trois éléments est devenue une priorité qui influence l'ensemble du régime fiscal québécois.

La fiscalité est un élément tres important de l'ensemble des politiques sociales. Elle s'insère dans un «projet de societé» et «definit les comportements économiques des individus et des entreprises ainsi que les types de rapports qu'une societe entend instituer entre ses membres, riches et pauvres, hommes et femmes, jeunes et vieux, natifs du pays et immigrants, promoteurs des investissements et laissés-pour-compte de la concurrence²¹⁶». Pour cette raison, le Conseil est d'avis que le débat sur la fiscalité ne doit pas être reservé aux specialistes.

Actuellement, le gouvernement dessine des choix de société par ses politiques fiscales. C'est ainsi que l'on retrouve, dans le document *Les finances publiques au Québec: vivre selon nos moyens*²⁻⁶, les premisses suivantes:

- ➤ Le secteur privé est préférable au secteur public:
- Les prélevements fiscaux sont trop élevés plutôt que mal répartis;
- Ces prélèvements fiscaux ont des conséquences sur la réduction de l'incitation au travail et sur l'évasion fiscale;
- La création d'emplois est une conséquence heureuse de la croissance économique que doit permettre la fiscalité;
- L'équité fiscale est vue sous l'angle de l'utilisation des services (tarification) plutôt que sous l'angle de la capacité de payer.

Avec une telle perception, il n'est pas surprenant que les orientations choisies par le gouvernement ne remettent pas

en cause la taxation des entreprises et des particuliers, mais se dirigent plutôt vers une réduction des dépenses gouverne-mentales et du système de protection sociale, voire de l'intervention de l'État.

Toutefois, pour le Conseil, les coupures dans les dépenses gouvernementales

sont loin de représenter la panacée aux problèmes de l'endettement du Quebec Même si le système de protection sociale, bâti en période de croissance économique, n'est plus adapté à la situation actuelle, ce système n'est pas à l'origine de tous les problèmes. L'augmentation des coûts du système de protection sociale est la conséquence de l'augmentation du chômage chronique au Québec plutôt que d'un «exces de générosité». A cet égard, il est à souligner que le taux de chômage de 1966 était de 4 %, alors qu'il est de 13 % en 1993. De plus, d'autres éléments sont venus amplifier le problème de l'endettement. Qu'il suffise de mentionner le vieillissement de la population, les coupures dans les paiements de transfert du gouvernement fédéral envers les provinces et la politique monetaire des taux d'intérêt élevés (elle-même responsable, en grande partie, du chômage)

Aussi, les solutions ne doivent pas viser la diminution, par diverses normes, du nombre de prestataires de l'assurance-chômage ou de la sécurité du revenu. Elles doivent plutôt s'attaquer à la source du probleme en favorisant la création d'emplois; créer des emplois afin que ceux qui reçoivent actuellement des prestations puissent contribuer au financement des services publics. C'est cette voie qui permettra de résoudre les problèmes des finances publiques.

Coûteuse, une politique de relance de l'emploi ? Pas autant que le statu quo.

On l'a signalé au chapitre 5, l'inactivité d'une proportion importante de la population est coûteuse pour l'ensemble de la collectivité. En période de recession, ces coûts sont considérables. Or, le gouvernement quebécois prévoit, après cinq années de «conjoncture favorable», que le taux de chômage s'établira à 9 % en 1998, soit un taux comparable à 1989, au sommet du cycle conjoncturel précédent. Est-ce a dire que l'on accepte à tout jamais de vivre avec un taux de chômage éleve ? Que fera le gouvernement si la recession actuelle perdure ou est suivie de près par une autre ? Où prendra-t-il la «marge de manoeuvre» pour accorder les prestations nécessaires à ceux et celles qui ne trouveront pas d'emploi, pour financer le réseau de la santé et des services sociaux, pour investir dans le système d'éducation?

- 215 Frederic LESEMANN, Les grandes tendances internationales de la fiscaite et leurs impacts sur les pol tiques sociales. Collegue du CCOS, 14-15 mai 1990.
- 216 Quebes (gouvernement), man stere des Emandem et Conseil du tresor, Les finances publiques au Quebect vivre se on ses movens, Quebec, ministère des Eviances et Conseil ou tresor, 1993, p. 7-01.

Le Conseil a précédemment proposé des recommandations visant à créer des emplois. Néanmoins, il sait que la solution ne réside pas dans ces seules propositions. Une politique de plein emploi doit être combinée à une politique monétaire de faible taux d'intérêt, a une politique budgétaire adéquate de même qu'à des mesures institutionnelles qui mettent de l'avant un objectif de relance de l'emploi.

Il sait aussi que certaines de ses recommandations, prises isolément, peuvent provoquer une augmentation du déficit et, conséquemment, risquent de soulever des inquiétudes. Toutefois, il reste convaincu que l'on doit se méfier du discours qui, prétextant le fardeau fiscal imposé aux générations futures, préconise une intervention toujours moindre de l'État. En fait, ce fardeau pèse déjà de façon dramatique sur la jeunesse actuelle. Les coupures dans l'éducation et la hausse des frais de scolarité qui les accompagne, le gel de l'embauche dans la fonction publique, la révision à la baisse des normes de la securité du revenune sont que quelques manifestations des coûts assumés par les jeunes d'aujourd'hui. Or, une société doit léguer des actifs et des outils à sa jeunesse et à ses générations futures. Des outils qui permettent aux individus de contribuer au progrès social et économique, individuel et collectif du Québec. Parmi ceux-ci figurent un système d'éducation accessible, des services sociaux et de santé adéquats, des mesures de formation de la main-d'oeuvre efficaces et une politique familiale qui permette aux familles de concilier l'ensemble de leurs activités et leurs responsabilités.

Pour fournir ces outils menant au progrès, des choix doivent être faits au chapitre du régime fiscal. En fait, le gouvernement doit trouver d'autres sources de revenus. À cet égard, il y a lieu de faire contribuer davantage les particuliers ayant des revenus élevés. Dans cette foulée, les abris fiscaux, qu'ils utilisent largement, peuvent être orientés de façon à devenir plus socialement utiles en contribuant à la création d'emplois pour les jeunes ou à la mise sur pied d'entreprises offrant des services de proximité.

D'ailleurs, en augmentant la participation fiscale des particuliers et des familles à revenus élevés, le gouvernement désamorcerait le mouvement de dualisation sociale actuel. En effet, les familles à revenus moyens se perçoivent de plus en plus comme les principales pourvoyeuses de l'État. Et elles n'ont pas tort. Ces familles, tout comme celles qui ont de faibles revenus, consacrent nécessairement une plus grande proportion de leur budget à l'acquisition de biens et de services. Elles sont donc soumises davantage à la taxation et a l'impôt que les familles à revenus élevés. Constatant ce fait, elles remettent en cause la légitimité de venir en aide aux personnes pauvres, tout en dénonçant les évasions fiscales des personnes riches.

LE CONSEIL RECOMMANDE DONC AU GOUVER-NEMENT D'AMÉLIORER, D'ICI UN AN, LA PROGRES-SIVITÉ DE L'IMPÔT DES PARTICULIERS, NOTAMMENT EN DIMINUANT L'UTILISATION DES ABRIS FISCAUX DES PARTICULIERS AUX REVENUS ÉLEVÉS.

Aussi, Le conseil recommande au gouverne-MENT d'Orienter, d'Ici un an, certains abris FISCAUX DE FAÇON À CE QU'ILS DEVIENNENT SOCIALEMENT UTILES. EN OUTRE, LE GOUVERNEMENT DOIT METTRE SUR PIED UN «FONDS DE SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE» QUI PERMETTE SPÉCIFI-QUEMENT LA CRÉATION D'EMPLOIS POUR LES JEUNES.

On retrouve une situation comparable du côté des entreprises. Là aussi, une plus grande progressivité du fardeau fiscal est grandement souhaitable, d'autant plus que les petites et moyennes entreprises, qui supportent le lourd fardeau des contributions sur la masse salariale, sont les plus créatrices d'emplois.

Par ailleurs, et bien entendu, il faut garder la possibilité d'accorder des subventions aux entreprises. Mais ces subventions ne seraient-elles pas plus rentables pour la société si leur attribution était conditionnelle a la création d'emplois ou à l'obligation d'investir dans la formation de la main-d'oeuvre?

LE CONSEIL RECOMMANDE DONC AU GOUVERNE-MENT DE VISER, DE FAÇON GRADUELLE SUR CINQ ANS, UNE MEILLEURE RÉPARTITION DU FARDEAU FISCAL ENTRE LES PARTICULIERS ET LES ENTRÉPRISES,

LE CONSEIL RECOMMANDE AUSSI AU GOUVERNE-MENT D'AMÉLIORER, D'ICI UN AN, LA PROGRESSIVITÉ DE L'IMPÔT DES ENTREPRISES, EN ACCORDANT UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AUX CONTRIBUTIONS SUR LA MASSE SALARIALE QUI PÉNALISENT LES PETITES ENTREPRISES. De plus. LE conseil recommande au gouver-NEMENT DE CESSER D'ACCORDER DES ABRIS FISCAUX ET DES SUBVENTIONS AUX ENTREPRISES LORSQUE CEUX-CI NE PERMETTENT PAS DE CRÉER DES EMPLOIS.

D'autre part, le Conseil est d'avis qu'une meilleure gestion des dépenses publiques est possible à la condition, entre autres, de tenir compte des recommandations contenues dans les rapports du Vérificateur géneral. Ce dernier a pour objectif de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire sur les fonds et autres biens publics, y compris les subventions accordées par un organisme public.

C'EST POURQUOI LE CONSEIL RECOMMANDE AU GOUVERNEMENT D'AMÉLIORER IMMÉDIATEMENT L'EFFICACITÉ DES DÉPENSES PUBLIQUES EN SE BASANT SUR LES RAPPORTS DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL.

Finalement, la décentralisation est une condition *sine qua non* a l'atteinte du plem emploi. Les intervenants régionaux et locaux sont, en général, bien placés pour connaître les besoins de leur communauté et pour définir des cibles concernant le développement des services et de l'emploi. Ils peuvent ainsi favoriser un développement économique compatible avec un développement social. Toutefois, toute décentralisation doit necessairement leur permettre d'agir concretement. Pour ce faire, ces intervenants ont besoin de fonds qui rendent possible l'application de leurs décisions

Ainsi, LE CONSEIL RECOMMANDE AU GOUVERNE-MENT DE RÉAMÉNAGER LA FISCALITÉ ENTRE LES DIFFÉRENTS PALIERS DE GOUVERNEMENT DE FAÇON À CE QUE LES RÉGIONS ET LES MUNICIPALITÉS PUISSENT BÉNÉFICIER D'UN RÉEL MOUVEMENT DE DÉCENTRA-LISATION. «Dites à tout le monde qu'on existe...». C'est un véritable cri de désespoir et d'alarme que lancent les jeunes pauvres. Des jeunes qui se voient exclus de toute vie sociale et professionnelle avant même d'avoir pu y participer. En fait, pour eux, les dés sont pipés. Le marché du travail est fermé. L'aide sociale est trouée. Le système d'éducation est insensible à leur égard. Les institutions de santé et de services sociaux sont autrement préoccupées. Élever des enfants et se loger relèvent de la stricte responsabilité privée. Et le développement régional est manifestement l'affaire des leaders «régionaux».

Déjà, ces jeunes sont nombreux et premient une part importante dans l'effectif des personnes pauvres du Québec. Pire encore, leur pauvreté persiste. Tendance inquiétante qui les différencie des jeunes pauvres de jadis.

Si leur pauvreté a des conséquences personnelles immédiates sur le pouvoir de consommation, elle a aussi, et surtout, des effets considérablement néfastes entraînés par le «moins-être» qui l'accompagne. La tragique perte de dignité fait perdre de vue les capacités personnelles et, par-delà, le sentiment d'appartenance sociale. Hors de tout doute, la pauvreté est une atteinte à la qualité de vie personnelle et à la cohésion sociale.

Pour la société québécoise, la pauvreté des jeunes coûte cher. Perte de productivité et de compétitivité des entreprises; coûts financiers considérables; coûts sociaux associés à la dualisation sociale, à l'effondrement de la culture du travail, à l'absence d'imagination et au laisser-aller des décideurs. De plus, les bouleversements économiques actuels et la révision à la baisse de plusieurs programmes sociaux risquent d'entraîner toute la jeunesse du Québec dans un processus d'appauvrissement généralisé. Situation inacceptable pour les jeunes et extrêmement dangereuse pour la société. Aneune collectivité ne peut relever les défis présents et à venir sans le concours de sa jeunesse.

Or. la pauvreté des jeunes ne se résorbera pas d'elle-même. Elle ne sera vaincue qu'au prix d'engagements politiques et publics clairs. Pour ce faire, l'étroite et aveugle logique comptable qui nous gouverne doit céder le pas à une vision axée sur le développement social et personnel. C'est à partir d'une telle conception que tous les groupes organisés et que tous les individus pourront convenir d'une organisation du travail qui place le développement de l'emploi au centre des préoccupations et d'une organisation sociale qui ne laisse plus de place à la pauvreté.

C'est dans cette optique, après avoir constaté les sévères et dramatiques conditions de vie des jeunes pauvres, que le Conseil a établi son plan de lutte à la pauvreté. Sans prétendre à l'originalité ni à l'exhaustivité, ce plan vise à redonner une cohérence à des interventions discordantes, à réorienter le pouvoir d'action du gouvernement central et de ses partenaires, à recentrer le débat de la réduction de la dette sur le terrain de la création et du partage de la richesse plutôt que sur la simple réduction des services collectifs et des dépenses publiques.

Le Conseil s'attend à ce que le gouvernement du Québec prenne un rôle de catalyseur. Il s'attend aussi à ce qu'il assume pleinement son rôle de redistributeur de la richesse collective. En cette période de restructuration économique, c'est à l'État d'indiquer les conditions dans lesquelles le «marché» doit se développer afin que soit assuré à tous et à toutes l'accès à une vie décente. Mais il n'y a pas que l'État qui soit interpellé. Le patronat, les syndicats et les organismes communautaires sont aussi désignés comme des acteurs de premier plan dans la lutte à la pauvreté.

Il est temps que la forte concentration de la pauvreté chez les jeunes provoque une mobilisation générale. Il faut aussi que cette mobilisation s'établisse à partir des besoins manifestés par les jeunes pauvres. En outre, elle doit naître d'un plan d'action audacieux qui allie les forces gouvernementales, patronales et syndicales avec la volonté des jeunes à développer et à appliquer des solutions adaptées, non seulement à leurs besoins et à leur réalité, mais aux besoins et à la réalité du Québec. Plus aucun groupe ne peut faire cavalier seul sous prétexte qu'il constitue la véritable locomotive du développement du Québec. Ce développement se fera dans la solidarité ou il ne se fera pas.

Qu'on ne s'y trompe pas, le Conseil ne cherche pas de coupables. Aucun groupe particulier et aucune génération spécifique n'est responsable de la pauvreté actuelle des jeunes. Par contre, si aucun groupe n'est chargé, à lui seul, de trouver des solutions, tous sont responsables de les mettre en ocuvre. Le Conseil en appelle à une solidarité sociale et intergénérationnelle ainsi qu'à une créativité nouvelle.

Sans cette mobilisation, le Conseil juge que le Québec entre dans un cul-de-sac. Ne jouons plus à l'autruche. Il faut être bien inconscient pour ne pas appréhender les problèmes sociaux et économiques qui pointent...Et pour ne pas chercher des solutions.



LIVRES ET DOCUMENTS OFFICIELS

ACOCA, Viviane. *Le partage du travail*, Québec, ministère de la Maind'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1985-254 o

Association canadienne pour la santé mentale. Jeunesse et santé mentale. Les jeunes d'aujourd'hui: une génération hypothequee ? Que leur réserve l'an 2000? Colloque du 5 mai 1989, Montréal, Association canadienne pour la santé mentale, 1989, 76 p.

Association coopérative d'économie familiale de Lanaudière. *Pauvreté au programme*, [s.l.], Association coopérative d'économie familiale de Lanaudière, 1992, 125 p.

Auberge communautaire du sud-ouest et Secrétariat à la jeunesse du Québec. Actes du colloque. Colloque sur l'hébergement jeunesse. Montréal, les 26 et 27 mai 1986. Jeune et sans toit, Montréal, Auberge communautaire du sud-ouest et Secrétariat à la jeunesse du Québec, 1986. 89 p.

BELLEMARE, Diane et Lise POULIN-SIMON. Le défi du plein emploi, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1986, 528 p.

BOULIANNE, Noë!, et autres — Les coûts de la dépendance sociale, Montréal, ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 1989, 91 n.

Canada. Santé et Bien-être social Canada. Répertoire de programmes de sécurité du revenu au Canada. Ottawa, Approvisionnements et Services Canada, 1990.

Canada. Statistique Canada et Santé et Bion-être social Canada. Les régimes de travail des parents et leurs besoins en matière de garde des enfants, Ottawa, Statistique Canada, 1992, 151 p

Centraide Montréal. Au tournant des années '90, Montréal, Centraide Montréal, 1990, 79 p.

CHAMARD, Règent. Les tendances de la pauvreté dans les régions du Canada: la situation particulière du Québec, Montréal, ministère de la Main-d'oeuvre, de la Securité du revenu et de la Formation professionnelle, 1991, 24 p.

CHAMPAGNE, Christian. Enquête sur la clientèle dans les coopératives d'habitation au Quebec en 1987. Rapport d'activité présenté à l'ÉNAP, à l'INRS et à l'UQAM en vue de l'obtention de la maîtrise en analyse et gestion urbaine, Montréal, École nationale d'administration publique, 1988, 84 p.

CHICHA-PONTBRIAND, Marie-Thérèse. Les jeunes des minorites visibles et ethniques et le marché du travail: une situation doublement précaire, (s.l.), Commission des droits de la personne, 1990, 12 p.

CLARKE, Michelle. Combattons la pauvreté. Programmes sociaux et de santé pour les enfants et les jeunes défavorisés du Canada, Ottawa, Children Enfants Jeunesse Youth, 1991, 23 p.

Comité-hébergement du Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal-métropolitain Dossier itinérancehébergement, Montréal, Regroupement des organismes communautaires jeunesse du Montréal-métropolitain, 1988, 27 p.

Conseil canadien de développement social. *Compte rendu de la conférence sur l'entraide*. Ottawa. 20-21 mars 1987, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1987, 27 p.

Conseil canadien de développement social. Mémoire à l'intention du comité législatif sur le projet de loi C-80 de la Chambre des communes. Propositions sur les prestations pour enfants, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1992, 15 p.

Conseil canadien de développement social. Pour une politique familiale holistique orientée vers la lutte à la pauvreté. Étude soumise au Groupe de travail pour les jeunes, Montréal, Conseil canadien de développement social, 1991, 46 p.

Conseil canadien de développement social. La sécurité du revenu. lacunes du régime actuel et voies d'avenir, Montréal. Conseil canadien de développement social, 1992, 30 p.

Conseil canadien de développement social. Trop peu Définition et evaluation de la pauvreté au Canada. Rapport du Groupe de travail national du CCOS chargé de définir et d'évaluer la pauvreté au Canada, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1984, 100 p.

Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse. Les enfants pauvres du Canada: les mesures appropriées se font toujours attendre. Mémoire à l'intention du Sous-comité de la pauvreté du Comité permanent de la sante et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition l'éminine de la Chambre des communes, Ottawa, Conseil canadien de l'enfance et de la jeunesse, 1990, 28 p.

Conseil économique du Canada. Les nouveaux visages de la pauvrete. La sécurite du revenu des familles canadiennes, Ottawa, Conseil économique du Canada, 1992, 74 p

Conseil national du bien-être social. *Réforme du bien-être social*, Ottawa, Conseil national du bien-être social, 1992, 63 p

Conseil national du bien-être social. *Revenus de bien-être social*, 1991, Ottawa, Conseil national du bien-être social, 1992, 37 p

DESROSIERS, Lawrence, et autres. *Un aporçu géneral sur le dévelop*pement régional au Québec, Québec, École nationale d'administration publique, 1987, 50 p.

DOYLE, Veronica. Le logement et les enlants au Canada, Ottawa, Association canadienne d'habitation et de rénovation urbaine, 1991, 20 p.

FERLAND, Marc. Vivre sous le seuil de pauvrete au Québec. Profit de l'insuffisance de revenu par territoire de CLSC et par region sociosanitaire, Québec, Département de santé communautaire de l'Hôpital du Saint-Sacrement, 1991, 44 p.

Forum pour l'emploi. Mémoire sur le financement des services publics au Québec, soumis à la Commission du budget et de l'administration de l'Assemblée nationale du Québec, Montréal, Forum pour l'emploi, 1993, 10 p.

FORTIN, Denis. Riches contre pauvres. Deux poids, deux mesures. Ou de l'aide sociale aux plus démunis à l'assistance cachée pour les bien-nantis. Au passage... de l'État-providence à l'État-Provigo! Québec, Les Editions Autogestionnaires, 1988, 233 p.

FRÉCHET, Guy et Michel BERNIER. Les perceptions des difficultes d'insertion sur le marché du travail, les raisons de quitter un emplor et l'inemployabilité dans l'Enquête sur l'activité, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1991, 47 p.

GAUTHIER, Madeleine. L'insertion de la jeunesse quebécoise en emploi, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, 119 p.

GAUTHIER, Madeleine (sous la direction de) Les nouveaux visages de la pauvrete, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1987, 258 p.

GREENE, Barbara. Les enfants du Canada: notre avenir. Rapport du Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, Ottawa, Comité permanent de la santé et du bien-être social, des affaires sociales, du troisième âge et de la condition féminine, 1991, 122 p.

KRAHN, Harvey et Graham S. LOWE. Les jeunes travailleurs dans une économie de services. Document de travail no 14, Ottawa, Conseil économique du Canada, 61p.

LAMONDE, Pierre et Jean-Pierre BÉLANGER. L'utopre du plein emploi, Montréal, Boréal, 1986, 175 p.

LAMONTAGNE, Yves, et autres. La jeunesse québécoise et le phénomène des sans-abri, Sillery, Québec Science éditeur, 1987, 77 p.

LAMOUREUX, Henri. L'intervention sociale collective. Une éthique de la solidarité, Glen Sutton, Le Pommier éditeur, 1991, 232 p.

LANGLOIS, Richard. *S'appauvrir dans un pays riche*, Montréal, Éditions Saint-Martin et Centrale de l'enseignement du Québec, 1990, 141 p.

LAVILLE, Jean-Louis. *Les services de proximité en Europe,* Paris, Syros Alternatives, 1992, 240 p.

LESEMANN, Frédéric. Les nouvelles pauvretés, l'environnement économique et les services sociaux, Québec, Les Publications du Québec, 1987, 115 p.

LIPIETZ, Alain. Choisir l'audace: une alternative pour le XXIII siècle, Paris, Éditions La Découverte, 1989, 156 p.

MESSIER C., et autres. *Profit pluraliste des jeunes en difficulté* d'adaptation suivis par les centres de réadaptation, [s.l.]. Comité de protection des droits de la jeunesse, 1992, 253 p.

NOËL, Pierre. La clientèle multiethnique des centres de réadaptation pour jeunes en difficulté d'adaptation, Montréal, Université de Montréal, 1992, 20 p.

PAQUET, Ginette. Santé et inégalités sociales. Un problème de distance culturelle, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1989, 131 p.

PARADIS, Marguerite. Histoires de passion et de raison. Jeunes et itmérantes, Montréal, Les Éditions du Remue-Ménage, 1990, 148 p.

Québec (gouvernement). Développer les régions du Québec. [s.l.], gouvernement du Québec, 1992, 47 p.

Québec (gouvernement). Conseil de la famille. Agir avec les familles en habitation. Québec, Conseil de la famille, 1991, 35 p.

Québec (gouvernement). Conseil des affaires sociales. Agir ensemble. Rapport sur le développement, Boucherville, Gaétan Morin éditeur, 1990, 209 p.

Québec (gouvernement) Conseil des affaires sociales. Deux Québec dans un. Rapport sur le développement social et démographique, Boucherville, Gaétan Morin éditeur, 1989, 124 p.

Québec (gouvernement). Conseil des affaires sociales. *Pour combattre la pauvreté culture et développement local. Avis du Conseil des affaires sociales*, Sillery, Conseil des affaires sociales, 1991, 6 p.

Québec (gouvernement). Conseil des affaires sociales. *Un Québec solidaire. Rapport sur le développement*, Boucherville, Gaétan Morin éditeur, 1992, 182 p.

Québec (gouvernement). Conseil des communautés culturelles et de l'immigration. Avis sur le logement et les communautés culturelles, [s.l.], Conseil des communautés culturelles et de l'immigration, 1991. 51 p.

Québec (gouvernement). Conseil permanent de la jeunesse. La clef de la formation professionnelle offerte en milieu scolaire. Avis, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 1990, 43 p.

Québec (gouvernement). Conseil permanent de la jeunesse. Élèves au travail. Le travail des jeunes du secondaire en cours d'année scolaire. Avis, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 1992, 56 p.

Québec (gouvernement). Conseil permanent de la jeunesse. Les jeunes et la réforme de l'aide sociale. Avis, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 1988, 54 p.

Québec (gouvernement). Conseil permanent de la jeunesse. Partenaires pour une jeunesse compétente et compétitive. Mémoire, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 1992, 58 p. Québec (gouvernement) Conseil permanent de la jeunesse. *Priorité* à la jeunesse. *Passons du discours à l'action. Avis*, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 1991, 7 p.

Québec (gouvernement). Conseil permanent de la jeunesse «Raccrocher» l'école aux besoins des jeunes. Avis, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 1992, 39 p.

Québec (gouvernement). Conseil permanent de la jeunesse. La réforme de la santé et des services sociaux: les enjeux pour les jeunes et pour les organismes communautaires «jeunesse». Avis, Québec, Conseil permanent de la jeunesse, 1990, 23 p.

Québec (gouvernement). Conseil permanent de la jeunesse, Conseil des affaires sociales et Conseil de la famille. *Étre jeune et parent, oui, mais... Avis,* Québec, Conseil permanent de la jeunesse, Conseil des affaires sociales, Conseil de la famille, 1990, 26 p.

Québec (gouvernement). Ministère de l'Éducation. Les programmes et mesures du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral à l'intention de la main-d'oeuvre québécoise. Document d'information, édition provisoire, Québec, ministère de l'Éducation, 1991, 86 p.

Québec (gouvernement). Ministère des Finances. *Budget 1992-1993: Discours sur le budget et Renseignements supplementaires*, Québec, 14 mai 1992, 250 p.

Québec (gouvernement). Ministère des Finances et Conseil du Irésor. Les linances publiques au Québec: vivre selon nos moyens, Québec, ministère des Finances et Conseil du trésor, 1993, 160 p.

Québec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu. *Manuel des mesures de développement de l'employabilité et d'aide à l'emploi*, [s.l.], ministère de la Main-d'oeuvre et de la Sécurité du revenu, 1992, 3 vol.

Québec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Analyse coûts-bénélices des programmes de développement de l'employabilité et d'aide à l'emploi, Québec, ministère de la Maind'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1991, 98 p.

Québec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Apprendre en travaillant. Énoncé d'orientation en matière d'apprentissage, Québec, ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1992, 27 p.

Quèbec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. *Guide descrip*uf des programmes de sécurité du revenu. Édition 1991, Quebec, Les Publications du Quèbec, 1991, 127 p.

Québec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. *La pauvreté au Québec. Situation récente et évolution de 1973 à 1986,* [s.f.], Les Publications du Québec, 1990, 285 p.

Québec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Les pratiques de gestion des ressources humaines dans les entreprises. Allocution au Congrès des relations industrielles. 24 avril 1990, [s.l.], ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1990, 17 p.

Québec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Les sans-abri au Québec. Étude exploratoire. Montréal, ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1988, 138 p.

Quèbec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Suivi des resultats des programmes d'employabilité de 1987 à 1990. Travaux communautaires, Stages en milieu de travail, Rattrapage scolaire, Quèbec, ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1991, 26 p.

Québec (gouvernement). Ministère de la Santé et des Services sociaux. La politique de la santé et du bien-être, [s.l.], ministère de la Santé et des Services sociaux, 1992, 192 p.

Québec (gouvernement). Ministère de la Santé et des Services sociaux. *Un Québec fou de ses enfants. Rapport du groupe de travail pour les jeunes*, [s.l.], ministère de la Santé et des Services sociaux, 1991, 179 p.

Québec (gouvernement). Ministère de la Santé et des Services sociaux et Association pour la santé publique du Québec. Actes du Forum. Les inegalités socio-économiques et la santé. Comment agir? [s.f.], ministère de la Santé et des Services sociaux et Association pour la santé publique du Québec, 1990, 150 p.

Québec (gouvernement). Office de planification et de développement du Québec. *Profil statistique des régions du Québec*, Québec, Office de planification et de développement du Québec, 1991, 171 p.

Québec (gouvernement) Office des services de garde à l'enfance. La politique sur les services de garde à l'enfance. Résume, Québec, Office des services de garde à l'enfance, 1990, 53 p.

Regroupement des maisons d'héhergement journesse du Québec. Une alternative pour les jeunes sans abri: vers une reconnaissance des maisons d'hébergement jeunesse, Montréal, Regroupement des maisons d'hébergement jeunesse du Québec, 1988, 82 p.

Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc. Les jeunes itinérants de 18-24 ans à Montreal, Montréal, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal inc., 1984, 20 n.

ROSS, David P. et Richard SHILLINGTON. Données de base sur la pauvreté au Canada-1989, Ottawa, Conseil canadien de développement social, 1989, 118 p.

SIMARD, Jean-Pierre et Jean BERNIER. Aperçu des mesures d'aide à la famille au Québec. 1990, [s.l.], ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1990, 35 p.

SIMARD, Pierre. Le clochard de Montréal. Une histoire à coucher dehors, Montréal, Éditions Saint-Martin, 1990, 176 p.

Société d'habitation du Québec. Les conditions d'habitation des familles au Québec, [s.l.], Société d'habitation du Québec, 1991, 50 p.

Société d'habitation du Québec. L'habitation au Quebec. Document d'information et de discussion, Québec, Société d'habitation du Québec, 1990, 41 p.

SULLIVAN, Susan. Les politiques relatives à l'emplor et au marché du travail, Ottawa, Conseil de planification sociale d'Ottawa-Carleton, 1991, 26 p.

TARTE, Françoise. Relance auprès des prestataires de la securité du revenu ayant participé à un programme de développement de l'employabilité ou d'intégration en emploi, (s.l.), ministère de la Maindoeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1993, 77 p.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle. Économie du travail: les realites et les approches théoriques, Sainte-Foy et Montréal, Télé-Université et Éditions Saint-Martin, 1990, 544 p.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle. L'emploi en devenir, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1990, 121 p.

TREMBLAY, Diane-Gabrielle et Vincent VAN SCHENDEL. Economie du Québec et de ses régions, Sainte-Foy et Montréal, Télé-Université et Éditions Saint-Martin, 1991, 649 p.

Ville de Montréal. Habiter Montréal. Énoncé de politique d'habitation, Montréal, Ville de Montréal, 1989, 76 p

WUHL, Simon. Du chômage à l'exclusion? L'état des politiques? L'apport des expériences, Paris, Syros Alternatives, 1991, 207 p.

ZOUALI, Siham. Analyse descriptive de l'evolution de la pauvreté au Québec et dans les autres régions canadiennes, 1973-1988, [s.l.], munistère de la Main-d'ocuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1991, 45 p.

PÉRIODIQUES

Bureau de la statistique du Québec. Statistiques économiques. Données sur la population active, (Québec), Bureau de la statistique du Québec, 1986.

Canada: Statistique Canada: Enquête sur l'activité des jeunes au Canada: un profil de leur expérience du marché du travail, cat. no 71-207, [Ottawa], Statistique Canada, 1992, 50 p.

Canada. Statistique Canada. Moyennes annuelles de la population active, (Ottawa), Statistique Canada.

Canada. Statistique Canada. *Profil des divisions et subdivisions de recensement du Québec, Recencement 1991,* Partie A, vol. un et deux, Ottawa, Statistique Canada, 1992, p. 218-222 et 788-798

Canada Travail Canada. Législation du travail: nouveautés, [Ottawa], Approvisionnements et Services Canada.

Conseil canadien de développement social. *Developpement social en perspectives*, vol. 8, no 1, (Ottawa), Conseil canadien de développement social, automne 1990, 8 p.

Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse. Apprentissage et socialisation. Jeunes et de plus en plus pauvres, vol. 14, no 1. Montréal, Conseil québécois pour l'enfance et la jeunesse, mars 1991, 80 p.

LESEMANN, Frédéric, et autres. Revue internationale d'action communautaire. La pauvreté, raison d'État, affaire de coeur, [s.l.], Revue internationale d'action communautaire, 1986, 222 p.

Québec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Bulletin régional sur le marché du travail. Abitibi-Témiscamingue (08), [Québec], ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle

Québec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Bulletin régional sur le marché du travail. Québec et Chaudière-Appalaches (03 et 12), [Québec], ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Québec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. *Bapport statistique mensuel. Programmes de la sécurité du revenu. Clientèle aux mesures designées, d'appoint et d'aide à l'emplor,* [Québec], ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Québec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Securité du revenu et de la Formation professionnelle. *Rapport statistique mensuel. Programmes de la sécurité du revenu. Clientéle de la sécurité du revenu,* (Québec), ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle.

Québec (gouvernement). Ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle. Rapport statistique mensuel. Programmes de la sécurité du revenu. Clientéle du programme APPORT II. Août 1992, [Québec], ministère de la Maind'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle, 1992, 9 p.

ARTICLES

ARCHAMBAULT, Réal. «Les programmes EXTRA: qui exploite qui ?», Inter-Action communautaire, vol. V. no 4, janvier 1992, pp. 9-11.

BEAUDIN, Arnold. «Le chômage des jeunes: une réalité mouvante», Le marché du travail, décembre 1987, pp. 78-82.

BELLEMARE, Diane et Lise POULIN-SIMON. «Le plein emploi: objectif et stratégie économique», Économies et Sociétés, pp. 369-370.

BOISVERT, Réal. «La santé, ça va ? La vie de quartier en milieu défavorisé», *Municipalité*, mars-avril 1991, pp. 9-11.

BOIVIN, Gilles. «Le salaire minimum à 5,70 \$», Le Soleil, 17 juin 1992, p. A-7.

CANTILLON, Béa. «Mulations sociodémographiques et sécurité sociale», Revue internationale de sécurité sociale, 4-90, pp. 420-447.

CHICOINE, Nathalie et Damaris ROSE. «Ètre jeunes et se loger», Relations, no 585, novembre 1992, pp. 273-276.

Collectif d'auteurs. «Symposium sur le salaire minimum et l'emploi», Actualité économique, vol. 67, no 2, juin 1991, pp. 121-191.

COUSINEAU, Jean-Michel «La sécurité sociale et la division des pouvoirs au Canada», L'Analyste, no 37, printemps 1992, p. 23-28.

D'AMOURS, Martine. «T'appelles ça vivre toi…», La Gazette des femines, Novembre-décembre 1992, pp. 13-23.

DESMEULES, Denise. «Fiscalité et politique familiale», allocution prononcée dans le cadre du colloque du Conseil canadien de développement social, *Politiques économiques et politiques sociales:* 18 mois après le traité du libre-échange, le 14 mai 1990, pp. 14.

DOUYON, Emerson. «Les minorités visibles au Québec: enjeux et pratiques d'intervention», Problèmes de jeunesse et régulations sociales: immigration, multiethnicité et socialisation des jeunes, vol. 3, 1986, pp. 32-54.

DUBUISSON, Philippe. «La prestation du nouveau régime d'aide aux familles pourra atteindre 4 467 S par année», *La Presse*, 16 septembre 1992, p. 8-5.

DUDDIN, Jean-Maurice. «Retour au travail des assistés sociaux. Des subventions payantes». Le Journal de Montréal, 2 juin 1992, p. 34.

FORTIN. Pierre. «La question de l'emploi au Québec: la photo et le film», Éléments d'analyse économique pertinents à la révision du statut politique et constitutionnel du Québec, Document de travail no 1 déposé à la Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, Québec, Commission sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec, 1991, pp. 167-242.

FRÉCHET, Guy, et autres. «Les transitions sur le marché du travail: une perspective longitudinale», Relations industrielles, vol. 47, no 1, 1992, pp. 79-98.

GMATI, Abdelhamid et Jean ROBITAILLE. «L'aide sociale et «l'employabilité» cheap labor au programme». *Vie ouvrière*, vol. 233, novembre-décembre 1991, pp.26-38.

GOODMAN, Catherine. «Sécurité du revenu et aide à la famille dans un environnement social en évolution: l'expérience canadienne». Bevue internationale de sécurité sociale, 4-90, pp. 448-469.

JOYAL, André. «Lutte à la pauvreté: les initiatives de création d'emplois du quartier Centre-Sud/Grand Plateau», L'Action nationale, vol. LXXXI, no 8, pp.1 025-1 042.

JOYAL, André. «Pas de souveraineté sans solidarité et sans insertion sociale», *Action nationale*, vol. LXXX, no 10, décembre 1990, pp. 1 392-1 416.

KISHKA, Maroussia. «Milieu défavorisé. Comprendre les parents avant de les critiquer», Nouvelles CEO, septembre-octobre 1991, pp. 8-9.

LANGLOIS, Richard. «Rencontres intercentrales sur la fiscalité. Injuste, la distribution du fardeau fiscal», *Nouvelles CEQ*, septembre-octobre 1992, pp. 20-21.

LANGLOIS, Simon. «Le travail à temps partiel; vers une polarisation de plus en plus nette», *Relations industrielles*, vol. 45, no 3, 1990, pp. 548-564.

LESEMANN, Frédéric. «Les grandes tendances internationales de la liscalité et leurs impacts sur les politiques sociales», allocution prononcée dans le cadre du colloque du Conseil canadien de développement social, Politiques économiques et politiques sociales: 18 mois après le traité du libre-échange, le 14 mai 1990, p. 14.

MATHIEU, Réjean et Raymonde BOURQUE. «Les entreprises communautaires dans les services sociaux au Québec», Nouvelles pratiques sociales, vol. 3, no 2, automne 1990, pp. 157-171.

MERCIER, Jacques. «Elfets du salaire minimum sur l'emploi. Résultats des études économétriques canadiennes et québécoises», Relations industrielles, vol. 42, no 4, 1987, pp. 806-830.

MONTOUR, Bruno. «Le marché du travail: un malade qu'on ignore !», En perspective, Bulletin économique, vol. 2, no 8, août 1992, pp. 1-3.

MONTPETIT, Caroline. «La gratuité scolaire coûte 242 S par année aux parents», Le Devoir, 5 février 1993, p. A-4.

MORRISSETTE, René, et autres. «Le roulement de la main-d'oeuvre: les démissions», L'emploi et le revenu en perspective, Statistique Canada, cat. 75-001F, automne 1992, pp. 9-20.

MORAZAIN, Jeanne. «L'adolescence qui bascule», La Gazette des temmes, juillet-août 1991, pp. 15-22.

MYLES, J., et autres. «La répartition salariale des emplois: variations de 1981 et 1986», *La population active: octobre 1988*, Ottawa, Statistique Canada, novembre 1988, 160 p.

POULIN-SIMON, Lise. «La flexibilité du marché de l'emploi: une perspective canadienne», La flexibilité des marchés du travail au Canada et aux États-Unis, Genève et Québec, Institut international d'études sociales de Genève et département des relations industrielles de l'Université Laval, 1989, pp. 63-77.

SAILLANT, François. «Les enjeux du logement social», Rapport du colloque sur l'avenir du logement social tenu les 18 et 19 mai 1985 à Québec, Montréal, Front d'action populaire en réaménagement urbain, 1985, pp. 47-51.

THOMASSET, Claude. «Le logement, entre l'État et l'entreprise; genèse d'un droit en devenir», Le droit dans tous ses états. La question du droit au Québec 1970-1987, Montréal, Wilson et Lafleur Itée, 1987, pp. 245-270.

VAILLANCOURT, Yves. «Un bilan québécois des quinze premières années du Régime d'assistance publique du Canada (1966-1981): la dimension constitutionnelle», *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 4, no 2, automne 1991, pp. 115-146.

MESURES DE LA PAUVRETÉ

SEUILS DE FAIBLE REVENU DE STATISTIQUE CANADA, 1991

Taille			

	lanie de la region de residence					
Taille de l'unité familiale	Régions urbain	Régions rurales				
	500 000 hab. et plus	100 000 à 499 999	30 000 à 99 999	moins de 30 000		
1 personne	14 882 \$	13 071 \$	12 769 \$	11 640 \$	10 131 \$	
2 personnes	20 172 \$	17 719 \$	17 309 \$	15 778 \$	13 734 \$	
3 personnes	25 641 \$	22 520 S	22 000 S	20 055 \$	17 457 \$	
4 personnes	29 522 S	25 928 \$	25 330 \$	23 091 \$	20 098 \$	
5 personnes	32 255 \$	28 329 \$	27 675 \$	25 229 \$	21 958 \$	
6 personnes	35 012 \$	30 749 \$	30 040 \$	27 384 S	23 835 \$	
7 personnes ou +	37 656 \$	33 074 \$	32 311 S	29 455 \$	25 6 36 \$	

Source: Conseil canadien de developpement social.

SEUILS D'ÉGALITÉ DES REVENUS DU CONSEIL CANADIEN DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL, 1991

Taille de la famille

13 791 \$	
22 985 \$	
27 582 \$	
32 179 S	<u>. </u>
36 776 \$	
41 373 \$	
45 970 \$	
	22 985 \$ 27 582 \$ 32 179 \$ 36 776 \$ 41 373 \$

Source: Conseil canadien de developpement secial.

	Taille de la famille		
	1 personne	11 900 \$	
	2 personnes	19 830 \$	
	3 personnes	23 790 S	
	4 personnes	27 760 \$	
	5 personnes	31 730 \$	<u> </u>
<u> </u>	6 personnes	35 690 \$	 -
	7 personnes	40 050 \$	

Tire de Barbara Groene, Les entants du Canada, notre avenir, 1991, p. 78.

Source | D. Ross et A. Shillington. The canadian fact book on poverty 1989, CCDS, 1989, p. 9 et 12 et le tancad du senateur D. Croll, le Senat

MESURES DE LA PAUVRETÉ ÉTABLIES PAR LE METROPOLITAN TORONTO SOCIAL PLANNING COUNCIL ET LE DISPENSAIRE DIÉTÉTIQUE DE MONTRÉAL, 1989

Type de foyer	MTSPC	DDM	
célibataire apte au travail	16 398 \$	7 836 \$	
mère, deux enfants	21 694 \$	12 704 \$	
couple, deux enfants	30 204 \$	15 891 S	

Tiro de Barbara Greene, Les cotants du Canada, notre avenir, 1991, p. 78.

Source | D. Ross et B. Shillington | The canadian fact book on povertil 1989, CCDS, 1989, p. 9 et 12 et le bureau du senateur D. Croll, le Senat

LES RECOMMANDATIONS DES GROUPES DE JEUNES

Lors de la consultation faite par le Conseil permanent de la jeunesse, les groupes de jeunes ont été invités à présenter des recommandations et à les mettre par ordre d'importance. Voici le fruit de cet exercice.



Les groupes de jeunes pauvres recommandent

- au gouvernement et à tous les acteurs sociaux de tout mettre en oeuvre afin de créer des emplois,
- au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de reviser les programmes d'employabilité offerts aux prestataires de la sécurité du revenu afin que ceux-ci permettent l'obtention d'un emploi stable;
- au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science de susciter l'implantation d'un nombre plus important de cégeps ou de points de service de cégeps existants dans les régions éloignées;
- au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Socurite du revenu et de la Formation professionnelle d'abolir les dispositions relatives à la contribution parentale et au partage du logement de la Loi sur la securité du revenu;
- au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de hausser le sataire minimum jusqu'à ce qu'il permette à une personne travaillant à temps complet d'avoir un revenu annuel au moins égal au seuil de faible revenu etablipar Statistique Canada;
- à tous les ministères concernés de se concerter afin d'implanter une politique familiale destinée à venir en aide aux familles les plus démunies, notamment les familles monoparentales dont le responsable est une femme;
- aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science d'adapter davantage les programmes d'études aux réalités et aux exigences du marché du travail:

au ministère des Affaires municipales de favoriser le développement de logements sociaux conçus différemment des grands ensembles de HLM.

- aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science de voir comme une priorité absolue le maintien de la gratuité scolaire au secondaire et au collégial;
- au ministère de l'Éducation d'adapter le contenu des cours et la pédagogie aux besoins et interêts des jeunes en difficulté ou issus de milieux defavorises,
- au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science de rendre plus accessible et plus généreuse l'aide financière aux jeunes qui veulent frequenter un etablissement d'enseignement collégial;
- aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement superieur et de la Science de tout mettre en œuvre afin de faciliter l'accès aux écoles secondaires et aux cégeps aux jeunes vivant en régions éloignées;
- aux ministères concernés de se concerter dans le but d'offrir plus de services et de programmes aux jeunes de 15 a 18 ans qui sont contraints ou qui decident de quitter le domicile familial;
- aux municipalités d'investir dans le domaine des activités de loisir offertes aux jeunes et de favoriser l'implantation de lieux de rencontre spécifiques aux jeunes.
- au ministère de la Santé et des Services sociaux d'offrir davantage de services en régions éloignées;
 - aux ministères de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science et de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle d'harmoniser le regime de la sécurité du revenu avec les regimes d'aide financière aux étudiants (prêts et bourses, aide à la pension) afin de favoriser le retour aux études des personnes qui ont abandonné l'école prématurement.

- aux ministères concernés de diffuser davantage, à l'aide de moyens et d'un langage adaptés aux jeunes, l'information sur les services et les programmes disponibles aussi bien au niveau provincial que local;
- aux ministères concernés de réviser leurs programmes s'adressant spécifiquement aux jeunes de façon à les rendre davantage compatibles avec leurs attentes et leurs intérêts;
- aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science de mener des campagnes visant à revaloriser le rôle de l'éducation dans notre société:
- au ministère de l'Éducation d'instaurer un régime d'aide financière au secondaire:
- au ministère de l'Éducation de développer et de créer plus d'écoles destinées aux jeunes qui ont quitté prématurément leurs études;
- au ministère de l'Éducation de mettre sur pied davantage de services d'aide à l'intégration professionnelle dans les écoles secondaires,
- au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de hausser les prestations offertes dans le cadre du régime de la sécurité du revenu de façon à réduire significativement l'écart actuel entre le revenu des prestataires et le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada;
- au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de mener une campagne d'information destinée à améliorer l'image sociale attribuée aux personnes vivant de la sécurité du revenu;
- au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de hausser les prestations offertes aux responsables de famille monoparentale dans le cadre du régime de la sécurité du revenu pour qu'elles atteignent le seuil de faible revenu établi par Statistique Canada;

- au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de permettre de combiner les prestations versées en vertu du régime de la sécurité du revenu et le salaire obtenu par l'occupation d'un emploi, lorsque ce salaire est égal au salaire minimum, pendant un certain temps, afin de favoriser l'intégration définitive au marché du travail;
- aux municipalités de se doter d'une politique à l'égard des jeunes;
- aux municipalités de considérer les jeunes comme étant des partenaires de leur développement;
- aux ministères de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de même que de la Santé et des Services sociaux d'assurer un meilleur soutien financier aux organismes communautaires offrant des services à une jeune clientèle;
- au ministère de la Santé et des Services sociaux de mettre sur pied plus de services à l'égard des familles monoparentales;
- au ministre responsable du développement régional d'élaborer une politique branchée davantage sur les besoins du milieu;
- au ministère des Transports d'améliorer l'état des routes, notamment en régions éloignées;
- aux syndicats d'adopter une stratégie visant à syndicaliser les jeunes travailleurs;
- aux organismes communautaires de se préoccuper davantage du sort réservé aux familles monoparentales et de voir à agir plus fortement dans le secteur des besoins alimentaires;
- aux gens d'affaires et au gouvernement de tenir compte des coûts sociaux engendrés par la fermeture d'une usine avant de prendre la décision ferme de cesser ses activités;
- au ministère de l'Éducation d'inclure à l'intérieur des programmes d'enseignement professionnel, la tenue de stages en milieu de travail rémunérés;

- au ministère de l'Éducation d'adapter le contenu et la pédagogie des cours aux réalites rencontrées dans le milieu rural lorsque ces cours s'adressent à des jeunes issus d'un tel milieu;
- aux ministères de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur et de la Science de mettre sur pied des services d'accueil et d'aide dans les institutions destinées à desservir de vastes territoires:
- au ministère de l'Éducation de sensibiliser les enseignants et enseignantes à la réalité du milieu lorsque ceux-ci sont appelés à travailler dans une municipalité rurale:
- au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurité du revenu et de la Formation professionnelle de mettre sur pied des services d'aide à la recherche d'emploi destinés spécifiquement aux jeunes;
- au ministère de la Main-d'oeuvre, de la Sécurite du revenu et de la Formation professionnelle de veiller à ce que les programmes d'employabilité ne nuisent pas à la création de véritables emplois;
- aux municipalités de favoriser et de stimuler la participation des jeunes à la vie démocratique;
- au ministère de la Sante et des Services sociaux de sensibiliser les intervenants et intervenantes oeuvrant au sein des CLSC aux situations vécues par les jeunes en difficulté;
- au ministère de la Santé et des Services sociaux de tout mettre en oeuvre afin de réduire la distance «culturelle» entre les personnes qui travaillent en CLSC et les jeunes en difficulté;
- au ministère de la Sante et des Services sociaux d'améliorer les services d'accueil et de réference des CLSC.
- au ministère de la Sante et des Services sociaux d'investir plus fortement dans les activités de prévention menées par les CLSC;
- au ministère de la Santé et des Services sociaux d'offrir un meilleur soutien financier aux maisons de jeunes;

- aux ministeres concernés de donner un nouvel élan au développement du transport en commun, notamment en régions eloignées;
- aux organismes communautaires de s'intéresser davantage aux besoins des municipalités situées en milieu rural.

LES RECOMMANDATIONS DE L'AVIS «RACCROCHER» L'ÉCOLE AUX BESOINS DES JEUNES*

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande au ministre de l'Education



- de promouvoir et soutenir, dans l'ensemble des écoles secondaires, un meilleur développement et un meilleur fonctionnement des mécanismes de représentation et de consultation des élèves. À titre de première démarche, le ministère de l'Éducation devrait mener une vaste enquête aupres des jeunes oeuvrant au sein des conseils étudiants et des autres structures de représentations des élèves, afin d'identifier les problèmes auxquels ils font face et les voies d'amélioration qu'ils suggèrent;
- d'amender la Loi sur l'instruction publique afin d'accroître la représentation des élèves au sein du conseil d'orientation de chaque école secondaire;
- d'assurer la présence de trois étudiants au sein du Conseil supérieur de l'éducation;
- de voir à ce que des etudiants soient présents au sein de la Commission de l'enseignement secondaire du Conseil supérieur de l'éducation;
- de favoriser, dans chaque école, l'adoption d'une grillehoraire plus souple, permettant aux élèves de rencontrer leurs professeurs en dehors des heures de cours;
- d'offrir au personnel scolaire davantage d'activités de perfectionnement concernant: les relations humaines avec les élèves; la culture et les valeurs des jeunes; l'approche de l'elève en difficulté; l'organisation d'activités éducatives à l'intérieur et à l'extérieur de l'école. Certaines demi-journées devraient être consacrées à des échanges avec les élèves sur différents aspects de la vie en classe;
- de développer pour les professeurs qui sont démotivés et même «décrochés», après plusieurs années dans l'enseignement, des formules de retraite anticipée, de congé sabbatique, d'affectation à d'autres tâches dans l'école, dans la commission scolaire ou dans une autre

organisation du monde de l'éducation, de tutorat auprès des jeunes enseignants ou toute autre possibilité de varier leurs tâches;

- de faciliter l'engagement des enseignants et des autres membres du personnel de l'école dans des activités ou des services de tutorat, d'animation et de supervision d'activités pour les élèves;
- de rendre obligatoire, au milieu et à la fin de chaque année scolaire, l'évaluation des cours par les élèves, de façon à ce que ces derniers puissent suggerer à leurs enseignants et à la direction de l'école des moyens d'améliorer les cours;
- de faire participer les élèves, en début d'année scolaire, au choix des moyens d'évaluation (examens, travaux, etc.) qui seront utilisés. De plus, dans la correction des travaux des étudiants, les enseignants devraient identifier aussi bien les points forts que les points faibles des élèves, de façon à faire de l'évaluation une activité plus positive;
- de développer des formules de tutorat de manière à ce que tous les élèves aient un adulte qui les accompagne et les conseille du début à la fin de leur cheminement scolaire au secondaire. Les professeurs, les professionnels non-enseignants et même des élèves de 4e ou 5e secondaire pourraient agir comme tuteurs;
- de prévoir, dans chaque ecole, un local particulier où l'élève éprouvant des difficultés peut trouver, en tout temps, l'ecoute et l'aide d'un adulte;
- de soutenir la création et la diffusion de matériel didactique et pédagogique permettant l'intégration des matières ou le rattachement de la matière étudiée a des réalités concrètes de la vie du jeune, afin d'atténuer le caractère abstrait des matières enseignées et de mieux faire comprendre aux éleves la raison et l'utilité des notions qui leur sont présentées;
- de sensibiliser régulièrement les élèves à l'importance des études et du diplôme en tenant, au début de chaque année scolaire, une journée thématique visant particulièrement les étudiants de 3e secondaire;

- d'améliorer les services d'orientation scolaire et professionnelle aux étudiants et le cours d'éducation au choix de carrière afin de mieux guider le jeune dans le choix d'un métier ou d'une profession et de l'informer sur les possibilités reelles d'embauche sur le marché du travail;
- de soutenir les commissions scolaires présentant des projets d'écoles ou de programmes particuliers s'adressant aux élèves sur le point de décrocher ou a ceux qui ont déjà quitte l'école et à qui il ne manque que quelques crédits pour obtenir leur diplôme,
- de stimuler l'intérêt, la motivation et la connaissance de soi par de véritables cours optionnels.
- d'évaluer différentes formules de regroupement des éleves les plus forts au premier cycle du secondaire afin de vérifier dans quelle mesure ces regroupements permettraient à la fois de stimuler davantage les élèves les plus performants et de laisser plus de temps aux enseignants des classes régulières pour aider leurs éleves:
- de poursuivre les efforts de revalorisation de la formation professionnelle et d'en assouplir les modalités d'accès;
- - de diminuer le ratio élèves/enseignant dans les ecoles primaires recevant un nombre important d'élèves en difficulté.
 - de rendre disponible la maternelle à demi-temps à 4 ans et la maternelle à plein temps à 5 ans dans toutes les écoles recevant une majorité de jeunes provenant de milieu défayorisé:
 - d'offrir aux enseignants plus de formation sur les relations humaines avec les jeunes et sur l'intervention auprès du jeune eprouvant des difficultés;
 - d'augmenter les ressources professionnelles (orthopédagogue, psychologue, etc.) d'aide aux élèves éprouvant des difficultés.

- de soutenir la recherche-action dans les commissions scolaires concernant la réalisation de projets novateurs, par exemple l'essai de nouvelles méthodes pédagogiques visant à accroître la réussite des élèves éprouvant des difficultés;
- 25 de soutenir le développement et l'implantation, au sein des classes régulières, de formules d'enseignement favorisant l'entraide et la coopération entre les élèves.
 - de soutenir la création de matéricl et la formation du personnel de l'école pour sensibiliser les parents à l'importance des études et de les informer de l'aide qu'ils peuvent apporter à leurs enfants pour les devoirs et les leçons:
- de soutenir la creation et la diffusion de matériel didactique et pedagogique permettant l'integration des matières ou le rattachement de la matière étudiée à des réalites concrètes de la vie du jeune, afin d'atténuer le caractère abstrait des matières enseignees et de mieux faire comprendre aux élèves le pourquoi et l'utilite des notions présentées en classe.

Quobec (gouvernements, Conseil germanent de la journesse, «Bandricher» Tecote dus fessions des grades (Avis, Queper, Conseil permanent de la grunesse, 1992, 30 p.

LES RECOMMANDATIONS DE L'AVIS LA RÉFORME DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX: LES ENJEUX POUR LES JEUNES ET POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES «JEUNESSE»*

Le Conseil permanent de la jeunesse recommande:

- que soient formulés, dans la politique de santé et de bien-être élaborée par le ministère de la Santé et des Services sociaux, des objectifs ayant trait spécifiquement à l'amélioration du bien-être et de la qualité de vie des jeunes, adolescents et adultes, et reconnaissant les difficultés et les problèmes qui mettent en cause leur participation active et autonome à la société québécoise et affectent leur santé physique et mentale;
- qu'au moins une des personnes siégeant au conseil d'administration d'une régie régionale soit âgée de moins de 30 ans:
- qu'au moins 10 % des personnes composant le collège régional soient âgées de moins de 30 ans;
- que soit modifiée la définition d'organisme communautaire, de manière à y inclure l'aspect de la libre définition de ses orientations, de ses politiques et de ses approches;
- que la représentation des organismes communautaires au sein de la régie régionale soit portée à quatre personnes et que celle des milieux scolaire, municipal et socio-économique soit portée à trois;
- que les représentants et représentantes des organismes communautaires au collège régional soient nommés entre eux, parmi les organismes visés, et selon des mécanismes de concertation propres à chaque région,
- qu'à l'intérieur du budget de la régie régionale, des sommes soient allouées au soutien à un regroupement régional d'organismes communautaires;
- d'assurer le maintien du financement des regroupements nationaux:
- 9 qu'a l'intérieur du budget de la régre régionale, des sommes soient allouées au soutien aux initiatives de concertation thématique, sous-régionale ou locale entre différents partenaires;
- que les budgets actuellement destinés aux organismes communautaires «jeunesse» soient transférés aux

régies régionales, sur la base d'enveloppes budgétaires régionalisées réservées et spécifiques au secteur jeunesse. Ces enveloppes devraient prévoir le respect des cadres de financement actuellement en vigueur pour les maisons de jeunes et d'hébergement jeunesse, des montants pour la consolidation des ressources existantes, des montants pour le développement par les communautés de nouvelles ressources et l'inclusion d'un cadre de financement pour les «autres ressources jeunesse»;

- que le financement de base aux organismes communautaires «jeunesse» soit accordé, sur une base triennale et récurrente, en vertu des critères d'attribution établis conjointement par les représentants des organismes et du gouvernement;
- que des mécanismes de consultation permanents soient établis entre le ministère et les regroupements nationaux d'organismes communautaires «jeunesse»;
- que le gouvernement étudie la possibilité de définir des mesures fiscales qui reconnaissent les contributions des particuliers et des entreprises au financement des organismes communautaires reconnus par une regie régionale;
- que toute participation d'un organisme communautaire à un projet spécifique, à l'intérieur d'un programme régional de santé et de services sociaux, soit volontaire et ne mette aucunement en cause son financement de base obtenu selon les modalités proposées par le Conseil:
- que soit augmentée l'enveloppe budgétaire globale destinée à l'ensemble des organismes communautaires, avec l'objectif d'atteindre, d'ici la création des régies régionales, 1 % du budget du MSSS.

Québoc (gouvernement), Conse I permanent de la jeunesse. La retorme de la sivité et dus soruces sociatis. Les enjous pour les jeunes et pour les arganismos communautaires «jeunesse», Avis, Québec. Conseil permanent de la jouresse, 1990, 23p.

COMPOSITION DU CONSEIL PERMANENT DE LA JEUNESSE

1992-1993

MEMBRES

Betts, Michaël

Entrepreneur en biologie et en environnement

Drummondville

Bir, Anupa

Etudiante en administration de la santé

Montréal

Boucher, Guylaine

Etudiante en sciences humaines

Saint-Cyrille-de-l'Islet

Chevalier, Diane

Psychologue auprès des adolescents

Saint-Édouard-de-Fabre

Duval, Charles

Agriculteur

Saint-Roch-de-L'Achigan

Fleury, Serge

Vice-president

Plessisville

Gagnon, Hélène

Étudiante en droit

Montréal

Grégoire, Marie

Consultante en communication

Le Gardeur

Péloquin, Suzanne

Intervenante en milieu scolaire

Québec

Perreault, Alain

Président

Québec

Perron, Patrice

Consultant en communication

Montréal

Pilote, Marcia

Comédienne et enseignante

Boucherville

Simard, Hélène

Vice-présidente

Charlesbourg

Vigneault, Alain

Psychoéducateur en toxicomanie

Saint-Simon-les-Mines

Vollant, Gloria

Recherchiste

Autochtone

Québec

SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Hélène Dufour

. .

.

.